This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 461090 DUPL

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES ·
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES SCIENTIA VERITAS
1817

P.CHÉTELAT

A mes bien aimées enfants
Madeleine et Pauline.
Leur père,
P. Chételat.

ÉTUDE

SUR

DU GUET

ÉTUDE

SUR

DU GUET

SUIVIE D'UNE

CORRESPONDANCE INÉDITE AVEC LA DUCHESSE D'ÉPERNON

RETIRÉE AUX GRANDES CARMÉLITES

Thèse présentée à la Faculté des Lettres de Bordeaux

PAR

Paul CHÉTELAT

PROFESSEUR AU COLLÉGE DE JUILLY

« Vis fandi blanda »
ROLLIN. Portrait de Du Guet.

PARIS
ERNEST THORIN, ÉDITEUR
7, Rue de Médicis, 7

1877

A mes bien aimées enfants
Madeleine et Pauline.

Leur père.
P. Chéreau

ÉTUDE

SUR

DU GUET

BX
4735
.D74
C48

289 1782 - 190

A M. J. Ch. DABAS

Recteur de l'Académie de Bordeaux

Respectueux Hommage d'Affection

et de Reconnaissance

Paul Chételat.

AVANT-PROPOS

Du Guet (1) appartient au Grand Siècle par son style à la fois simple et noble, élégant et mesuré, plein de sens et de bon sens ; mais ce style même accuse une transition entre l'époque de la littérature sévère jusque dans l'enjouement, et celle des œuvres apprêtées jusque dans le naturel. Il a étudié la Théologie proprement dite, la Morale, les Livres Sacrés : il a joué dans les querelles infécondes du jansénisme un rôle des

(1) J'ai adopté l'orthographe de ce nom, en deux mots, conformément à une lettre autographe de l'auteur, conservée à la bibliothèque de Troyes.

plus militants ; scrupuleux directeur de conscience, éducateur de Prince (1), commentateur de la Bible, conférencier, il a gardé dans la composition d'ouvrages hétérogènes les qualités heureuses qu'il avait puisées aux sources inspiratrices de tant de bons et solides esprits. On s'étonne de l'espèce d'oubli qui s'est attaché à ses écrits. C'est à peine si la critique désireuse d'appeler l'attention sur certaines productions moins éclairées du dix-septième siècle, arrive à découvrir dans les recoins de la librairie ou les catalogues des bibliothèques, autre chose qu'une courte notice (2) ou un médiocre panégyrique (3). Dans l'Introduction de sa Bibliothèque Spirituelle, M. de Saci est le premier qui mette réellement en lumière le mérite de notre auteur.

(1) Je me permets de donner ce titre à Du Guet à cause de son ouvrage intitulé : *Institution d'un Prince.*

(2) *L'Esprit de Du Guet*, par André, bibliothécaire de M. d'Aguesseau.

(3) Notice biographique sur l'Auteur par l'abbé Goujet.

Mais on sent que tout en louant l'écrivain, c'est surtout l'homme qu'il examine et qu'il aime. Sainte-Beuve dans sa belle Étude sur Port-Royal, paye à son tour un juste tribut d'admiration et de sympathie profonde à cet aimable et fertile talent qui continua de vivre dans l'ombre qu'il sembla toujours affectionner, au milieu même des flatteuses approbations de la société la plus distinguée et la plus spirituelle de son époque. Je n'ai pas la prétention de révéler Du Guet; je m'efforcerai seulement de le rappeler. A part quelques pages dont se ressouviennent certainement tous ceux qui les ont lues, la majeure partie des quatre-vingts volumes qui nous restent de lui, est tombée dans l'oubli le plus absolu. Bien des écrits partagent ce sort funeste, et leurs auteurs auraient mauvaise grâce à réclamer. Du Guet n'est point dans ce cas. Il est permis, je crois, de protester en faveur du consciencieux érudit, qui sut toujours fer-

mer l'oreille aux éloges de ses contemporains qui l'appelaient « un homme immortel » (1); et dont la rare modestie, méritait ce semble, qu'on se souvînt un peu de lui. Mon dessein est donc d'étudier, dans une suite de chapitres, quelques-unes des productions nombreuses de cet auteur à la fois sévère et délicat, et de mettre autant que possible en lumière les côtés heureux d'un esprit que Sainte-Beuve proclame « la fine fleur de l'Oratoire (2), celui des écrivains du dix-septième siècle avec qui il a tout bas le plus vécu (3). »

Voici la division de ce livre : Après une biographie composée à l'aide des précieux documents de la bibliothèque de Troyes, et particulièrement des Mémoires de M. de Four-

(1) *Le chevalier Caraccioli*, dans son véritable Mentor (1761), p. 99.

(2) Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. V, p. 382.

(3) *Ibid.*, p. 379.

quevaux, et un résumé fidèle des nombreux ouvrages de Du Guet, j'examine ces œuvres mêmes à un triple point de vue : le Commentaire, la Morale Politique, la Direction. La première de ces considérations m'amène à l'analyse du beau Traité de l'Ouvrage des *Six Jours;* la seconde à celle de l'Institution d'un Prince, écrit fort estimé du vivant de l'auteur, mais devant le résumé duquel a reculé la patience des critiques. La quatrième Partie, consacrée à la Direction, montre Du Guet sous son véritable jour, et permet d'apprécier en lui l'étroite union des grâces de l'esprit et des qualités du cœur. C'est dans la Direction qu'apparaît l'homme lui-même.

A la suite de cette Étude, je publie trente-neuf lettres inédites dont Sainte-Beuve affirmait l'existence à la Bibliothèque de Troyes et qu'après d'assez longues recherches, je

suis heureux de joindre à ma modeste critique. Ces lettres constituent la correspondance de l'auteur avec Mme d'Épernon, retirée aux Grandes Carmélites, et belle-mère de Mlle d'Épernon, en Religion, la sœur Anne-Marie de Jésus.

PREMIÈRE PARTIE

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE

SOMMAIRE

Enfance de Du Guet. — Son entrée au collége de l'Oratoire à Montbrison. — Premières impressions littéraires. — Noviciat à Paris. — Cours de philosophie à Troyes. — Conférences à Saint Remi. — Leçons de Théologie Positive à Saint-Magloire. — Départ de Saint-Magloire pour la Maison de l'Institution. — Lettre à son frère. — Lettre à son père au sujet de la mort de sa mère. — Voyage à Strasbourg. — Déclaration de l'Assemblée de l'Oratoire de 1678. — Lettre au R. P. De La Tour, Général de la Congrégation de France. — Période d'ensevelissement. — Sentiments de l'exilé sur sa retraite : descriptions qu'il en fait. — Lettre inédite sur un voyage à Lyon. — Retour à Paris. — Hospitalité du Président de Ménars. — Fuite en Savoie devant la persécution. — Liste de renouvellement d'Appel de 1721. — Document relatif à la saisie du temporel de M. de Montpellier. — Séjour consécutif à Troyes, à Neuville, à Paris et en Hollande. — Propos de MM. d'Etemare et d'Asfeld sur Du Guet. — Son attachement pour la Sœur-Rose. — Voyage à la Trappe avec la prétendue

voyante. — Rencontre du duc de St-Simon. — Son jugement sur Du Guet. — Éloge de l'auteur inséré aux Petites-Nouvelles. — Testament. — Prière d'un convulsionnaire composée à l'intention de Du Guet.

Ordre de composition des ouvrages de Du Guet. — Avis à une Dame protestante. — Prière publique. — Devoirs d'un Évêque. — Règles pour l'Intelligence de l'Écriture Sainte. — Réfutation du système de Nicole sur la Grâce Universelle. — Traité des Scrupules. — Pensées d'un Magistrat sur la Déclaration qui doit être portée au Parlement. — Conduite d'une Dame chrétienne. — Dissertations théologiques et dogmatiques. — Caractères de la Charité d'après Saint-Paul. — Préjugés légitimes contre la Constitution. — Mystère de la Passion. — Ouvrage des Six Jours. — Explication de la Genèse et du Livre de Job : de plusieurs Psaumes, et de Vingt-cinq chapitres d'Isaïe. — Principes de la Foi chrétienne. — Épitres à M. de Montpellier et à M. Van Espen. — Explication du Livre des Rois. — Institution d'un Prince. — Conférences Ecclésiastiques. — Lettre sur les Humanités. — Lettre sur la Peinture.

Le Père de Lachaise disait au Président de Ménars, en le félicitant de posséder chez lui un homme du mérite de Du Guet : « Vous n'aurez qu'à tourner le robinet, vous verrez couler telle essence que vous voudrez (1). » Le mot était juste. Cet esprit naturellement craintif et ami du demi jour, ne s'est jamais ouvert que sous l'effort d'une pression extérieure. De son propre mouvement, Du Guet n'a rien écrit peut-être. Commentaires, Traités de Morale, Lettres, Conférences, tout lui a été demandé : en sorte qu'avec un penchant très-prononcé pour la maxime : *Ama nesciri* (2); il

(1) Mss. de Troyes.
(2) Maxime de l'*Imitation de J.-C.*, liv. I, ch. II.

s'est trouvé l'un des hommes les plus connus de son temps. Sa réputation s'est atténuée sans doute ; nous ne disons plus aujourd'hui « ce grand homme (1) » : mais l'impartiale critique lui doit, à défaut d'une admiration enthousiaste, une estime voisine de l'admiration. Depuis son entrée au noviciat de l'Oratoire de Paris, où il se lia avec Arnauld et Nicole, jusqu'à sa mort; à Saumur, où il enseignait la Philosophie ; à Troyes, où son catéchisme attirait toute la ville ; au séminaire de Saint-Magloire, lieu de ses Conférences assidument suivies par l'élite du monde pieux ; à Bruxelles, où il se réfugia auprès d'Arnauld ; à Paris enfin, chez le Président de Ménars, dont la femme, sœur de Colbert, lui avait ménagé l'hospitalité : partout, Du Guet chercha l'obscurité ; partout l'entourèrent le respect et la sympathie : tout le monde fut avec lui dans le secret, et il était le seul qui s'ignorât lui-même.

Ce fut dans le Forez, à Montbrison, cette ville qui eut tant à souffrir durant les guerres de Religion, et qu'avait prise et saccagée le farouche baron des Adrets, que naquit en 1649, le 9 décembre, Joseph-Jacques Du Guet. Son père était avocat au Présidial. La Congrégation (2) fondée par le Cardinal de Bérulle, il y

(1) Préface de l'*Institution d'un Prince*, p. 66, édit. de 1743.

(2) Voici des vers, de Santeuil extraits des Mémoires manuscrits de l'Oratoire, et relatifs à l'esprit moderne de la Congrégation :

Proles generosa Berulli
Aurea gens, ipsi superum acceptissima Regi,

avait quarante ans à peine, possédait un collége en ce lieu : l'enfant y entra, et révéla les plus rares aptitudes. Une lecture de l'Astrée de d'Urfé aurait, dit-on, enflammé cette jeune imagination, et l'eût poussée à des tentatives d'imitation dangereuse, si comme le rapporte Tacite de Julia Procilla, dont Agricola fut le fils, la prudence d'une mère n'eût tempéré cette passion vive et bouillante (1). Cependant l'Astrée avec ses aventures devait nécessairement exalter l'esprit d'un élève de troisième année. Lire cet ouvrage d'un bout à l'autre, était déjà une preuve du génie patient de l'enfant. Ce roman fameux qui peint la Cour de Henri IV, comme Cyrus, Cléopâtre et la Princesse de Clèves représentent celles de Louis XIII et de Louis XIV, montre l'amour sous un jour pur et honnête : les sentiments y sont élevés, les pensées tendrement délicates ; les descriptions de fêtes brillantes et animées offrent de plus à l'imagination l'attrait d'une curieuse peinture. La galanterie dans les œuvres qui sont venues ensuite, ne consiste

Votorum leges quam nullæ et vincta coercent,
Sed pietatis amor regit et pars optima nostri
Religioque ratioque, comes non judica fræni.
Illa quidem humanos ut se componat ad usus,
Non habitu bicolor, torta non cannabe cincta,
Non pedibus male nuda, gravi non horrida sacco,
Nec gestans patulo promissam in pectore barbam,
Unde sapit barbarum ultrix veneranda senectus.
Arch. M. M. 621. Mem. Mss. de l'Orat., p. 57.

(1) Tacite : *Agricola*, chap. IV.

plus qu'en une certaine attention à de petits soins intéressés, que n'accompagne aucun sacrifice, et qu'il suffit d'assaisonner d'un jargon d'étiquette, dont les formules insipides et souvent dérisoires n'abusent que la vanité qu'elles caressent. Telle n'était pas la galanterie des temps chevaleresques : elle échauffait les âmes de tous les feux dont la passion la plus puissante sur le cœur humain est la source féconde. Ce n'était pas trop d'exposer sa vie à mille dangers pour acquérir le moindre degré de gloire ; et même le seul moyen de séduction dont on pouvait user était d'éblouir des arbitres chéris, par l'éclat des actions généreuses. D'Urfé avait été, au dire de Huet, celui qui le premier, tira les romans de la barbarie, et les assujétit aux règles d'une sage composition. A cet égard, l'Astrée est l'ouvrage le plus ingénieux qui ait paru en ce genre : il a surpassé la gloire que la Grèce, l'Italie et l'Allemagne s'y étaient acquise. Cet écrit si estimé autrefois de quiconque se piquait de bel esprit et de politesse, est d'autant plus curieux que ce sont des personnes de condition qu'on y peint sous des emblèmes de bergers et de bergères. Car le fond de la Pastorale est l'histoire de d'Urfé lui-même, et celle de plusieurs chevaliers du temps de Henri IV ; le tout orné de quelques fictions et d'épisodes, pour en faire un roman plus régulier (1). En s'attachant à

(1) D'Artigny, *Nouveaux Mémoires*, p. 173.

la lecture de l'Astrée, Du Guet ne faisait en réalité que suivre la tendance de l'époque à laquelle il appartenait. On ne peut nier l'influence exercée par le roman sur le XVIIe siècle. Nous entendons Madame de Sévigné parler ainsi d'un des chauds imitateurs de d'Urfé, de La Calprenède : « Je n'ose vous dire que je suis revenue à Cléopâtre, et que par le bonheur que j'ai de ne pas avoir de mémoire, cette lecture me divertit encore. Cela est épouvantable ; mais vous savez que je ne m'accommode guère de toutes ces pruderies qui ne me sont pas naturelles ; et comme celle de ne plus aimer ces livres-là ne m'est pas encore entièrement arrivée, je me laisse divertir sous le prétexte de mon fils qui m'a *mis* en train (1). » Et trois jours plus tard : « Cléopâtre va son train, mais sans empressement et aux heures perdues : c'est ordinairement sur cette lecture que je m'endors : le caractère m'en plaît beaucoup plus que le style. Pour les sentiments, j'avoue qu'ils me plaisent, et qu'ils sont d'une perfection qui remplit mon idée sur la belle âme. Vous savez aussi que je ne hais pas les grands coups d'épée ; tellement que voilà qui est bien, pourvu qu'on m'en garde le secret (2). »

Ami de la spirituelle marquise, La Fontaine offrit, dit-on, à d'Urfé, le tribut de son admiration première.

(1) Tome IV, p. 178 (Édit. REGNIER).
(2) *Ibid.*, p. 180.

On est surpris de trouver les mêmes goûts dans la jeunesse du prêtre et dans celle du fabuliste. Les analogies furent plus nombreuses encore. Ils devaient tous deux n'apparaître que fort peu de temps dans la Congrégation de l'Oratoire, subir une rude persécution, et remercier la main bienfaisante des femmes, qui payèrent l'un des hommages de son naïf génie, l'autre des conseils de sa lucide intelligence. On pourrait pousser plus loin l'observation des traits de ressemblance présentés par les deux écrivains: ils aimèrent l'ombre et la nature. L'Astrée ne produisit pas cependant le même résultat sur la direction de leur génie. Tyrcis et Amarante furent peut-être chez l'un une réminiscence des premières lectures; chez l'autre, quelques lettres empreintes d'une certaine grâce doucereuse, et qui, outre la réputation déjà acquise de bon esprit, lui vaudront parfois celle de bel esprit. Mais je le répète, ce ne seront que des réminiscences : le directeur poursuit un but plus élevé.

La chronique rapporte donc qu'après avoir intégralement lu l'œuvre de d'Urfé, le jeune Du Guet voulut passer de l'admiration du roman à une imitation fidèle, et refaire, au profit de plusieurs familles de Montbrison, les aventures dont les personnages chevaleresques avaient été les héros. Ce travail entrepris avec une ardeur digne d'un plus heureux couronnement, fut bientôt achevé, grâce à l'opiniâtreté de l'écrivain qui,

de tout ce qui intéressait Port Royal « et ces messieurs. » La solidité de son jugement, la sensibilité de son cœur, la vivacité de son imagination, durent bien plaire aux deux Solitaires. L'esprit de Du Guet contracta à ce contact assidu la couleur du Jansénisme, non sa rouille. Il y ajouta ce qui manquait à la sécheresse des prédicants : la grâce et l'onction. Si Harpagon était *des humains le moins humain* (1), Du Guet fut, à certains égards, le Janséniste le moins Janséniste : je veux dire pour la forme et pour l'expression. Mais que pouvait produire un homme dont le charme de l'Astrée avait séduit l'enfance; le libéralisme oratorien, flatté les hardiesses; et le Jansénisme le plus pur couronné les études ? Ses ouvrages devaient se ressentir de cette triple source d'inspiration : à la fois rigide sur les principes, mais aimable dans la forme et toujours modéré dans la controverse, nous le verrons sans cesse éviter l'excès et tenir en tout le juste milieu. L'exercice du ministère lui permettra de manifester et de développer, dans un sens conforme à la ligne qu'il aura adoptée, ses dispositions naturelles.

Cependant, la destinée de cette âme modeste était d'être exposée à la lumière qu'elle aspirait tant à fuir. Du Guet fut désigné pour faire dans l'église de Saint Remi, en faveur des pauvres, un catéchisme que ne

(1) Molière : l'*Avare*, acte II, sc. v.

tarda point à suivre toute la ville. Son humilité s'effraya d'un tel concours. Il demanda à être remplacé, et il l'obtint. Mandé à Paris, en septembre 1674, pour y recevoir l'ordre de sous-diacre, il fut un an après, promu au diaconat par l'évêque de Troyes. Le Prélat, connaissant le mérite du frère oratorien, usait de sollicitations pressantes pour l'attacher au service de son diocèse; mais les Supérieurs, jaloux de conserver celui que les Jansénistes devaient appeler *la plus grande lumière de l'Église* (1), combattirent énergiquement des propositions si contraires à l'intérêt de la Congrégation. Le diacre fut envoyé à Aubervilliers-Notre-Dame des Vertus, puis, de retour au séminaire de Saint-Magloire (2), fut ordonné prêtre, en septembre 1677, et professa la Théologie Scolastique, et plus tard, dans des conférences publiques, la Théologie dite Positive. Les leçons roulaient sur la difficulté que l'on rencontre parfois dans l'Écriture Sainte, l'Histoire Ecclésiastique et la Discipline. On suivit ce cours avec empressement; mais une santé délicate, et les hésitations d'un caractère timide interrompirent un enseignement dont beaucoup d'honneur avait entouré le début. L'abbé Du Guet fit dès lors ce qu'il devait pra-

(1) *Institution d'un prince*. p. 5. Édition de 1743.

(2) Le séminaire oratorien de Saint-Magloire occupait l'emplacement où sont aujourd'hui les Sourds-Muets. Il était contigu au couvent des Carmélites, situé rue Saint-Jacques, tout en face du Val-de-Grâce, et qui s'étendait de la rue St-Jacques à la rue d'Enfer.

tiquer toute sa vie. Sainte-Beuve dit de lui, avec autant d'esprit que de vérité : « Talent qui se dérobe, style qui se dérobe, vertu qui se dérobe ; il a passé sa vie et mis son âme à se dérober (1). » Du Guet se déroba donc aux applaudissements de ce faubourg Saint-Jacques, si bien habité, et qui accourait entendre ces éclaircissements approfondis sur divers points de l'antiquité ecclésiastique.

Pourquoi de Saint-Magloire, l'habile conférencier passa-t-il dans la Maison de l'Institution qu'avait fondée M. Pinette ? On ne le sait. Tout ce que nous apprend l'abbé Goujet, est que Du Guet écrivit à son frère, alors professeur de philosophie au collége de Troyes, et depuis curé de Feurs, près Montbrison, les lignes suivantes : « Vous avez peut-être déjà appris que je ne suis plus à Saint-Magloire, et que M. Pinette (2), m'a fait l'honneur de témoigner à nos Supérieurs un si fort et si tendre empressement pour m'avoir dans sa Maison, qu'on n'a pu résister à son inclination, ni la suspendre un moment. Je me suis contenté, dans cette occasion importante pour le reste de ma vie, d'obéir sans répugnance et sans plaisir. Le dessein de M. Pinette et de ceux qui gouvernent est que je prenne part à la direction, sans abandonner mes anciennes études. Cette alliance me paraît diffi-

(1) Sainte-Beuve, *Port-Royal*, tome V, p. 374.
(2) Fondateur de la *Maison de l'Institution*. 3 janv. 1684. IX, 59.

cile; mais on prétend me dispenser de tant de choses, qu'elle pourra devenir aisée. »

Il perdait sa mère la même année : le recueil des Lettres Morales contient ces mots écrits à son père : ils montrent à la fois l'estime qu'on professait pour la famille du jeune directeur, et l'influence réelle qu'il exerçait déjà sur certaines femmes du plus haut rang : « Les deux communautés où l'on demandait la santé de ma mère sont appliquées maintenant à demander son repos et votre consolation. J'ai reçu de ma sœur Anne-de Marie de Jésus (1) et de la mère Agnès des compliments très-tendres et très-obligeants pour vous, et je dois leur envoyer ce soir une copie de votre lettre (2). »

Cependant la fonction de directeur ne convint pas au jeune prêtre. Aussi ne demeura-t-il point une année entière dans la Maison de l'Institution. Il accompagna à Strasbourg le P. de Chevigny (3), dans le but de travailler à la conversion des protestants, par la fondation en cette ville d'une succursale de l'Oratoire. Ce voyage, Du Guet le faisait à contre cœur. La décision en avait été des plus rapides. « On m'en parla le lundi, écrit-il à une personne de ses amies, le

(1) Nom de Religion de la duchesse d'Épernon.

(2) 11 février 1684, cf. *Lettres morales*, tome IX, 67.

(3) Après une honorable carrière, passée dans les armes, M. de Chevigny, qui était grand ami de Turenne, s'était fait Oratorien, et fut mêlé plus tard aux jansénistes les plus en renom. Voy. *St-Simon*, tom. II, p. 83.

mercredi, je crus la chose rompue; le jeudi, je fus dans la même pensée; le vendredi, à dix heures, elle fut conclue sans moi, et je partis le lendemain (1). Le trajet ne s'effectua pas sans peine. Du Guet, un peu missionnaire malgré lui, eut à souffrir de la fièvre et de violentes douleurs d'entrailles durant les dix-huit jours qu'il mit à se rendre de Paris à Strasbourg. Le repos et l'abstinence furent, paraît-il, ses seuls remèdes. Arrivé au terme de son voyage, sinon à celui de ses vœux, le pauvre abbé, toujours sous la tutelle du P. de Chevigny, prit logement vis-à-vis la maison du Gouverneur de la province, M. de Chamilly, dont la complaisance fut telle qu'il se chargea de transmettre lui-même aux Révérends Pères les lettres souvent fort confidentielles que les pénitentes de Paris adressaient en Alsace par l'entremise de Frère Louis, le portier de la rue Saint-Honoré.

L'ennui, ce mal plus cruel et moins guérissable que la fièvre, commençait à s'emparer de l'oratorien égaré, qui ne se voyait en état de rendre aucun service soit aux catholiques de la ville, soldats pour la plupart, et fort éloignés des maximes d'une vie chrétienne, soit aux luthériens qu'alarmait l'arrivée de ces deux prêtres parmi eux. « Le magistrat » était au dire de Du Guet, un homme délicat, ayant l'œil à tout, se plaignant de tout; et faisant de toute chose une affaire

(1) Mss. de Troyes.

d'état. De leur côté, les ministres mettaient toute leur activité à affermir le peuple dans ses anciens préjugés contre la vérité, et contre ceux qui pouvaient la leur annoncer. Quant au peuple, bien que soumis au roi, il montrait un tel attachement à la réforme, qu'il eût été imprudent, périlleux même de susciter le moindre conflit entre ses sympathies politiques et ses principes religieux. Que faire en présence de pareils obstacles ? Comment triompher de telles résistances ? La mesure fut comble, quand le P. de Chevigny reçut de la femme du gouverneur l'avis obligeant et salutaire de ne parler de son voyage que comme d'un voyage de curiosité « car il eût été dangereux qu'on sût dans la ville que les Pères eussent d'autres desseins que que celui d'en remarquer la situation et la beauté (1). » Ne trouvant donc point de matière assez ample pour son zèle et sa charité, le P. de Chevigny se lassa d'être inutile, et résolut de retourner à Paris, démarche qui reçut l'approbation de son confrère, plus que jamais obéissant et soumis.

Déjà peut-être Du Guet était-il moins préoccupé d'étendre l'influence de l'Oratoire, que de se soustraire lui-même à ses règles, bien peu astreignantes, il est vrai, l'esprit de l'Institut ne s'opposant point à ce qu'on en sortît pour y rentrer ensuite.

Les Supérieurs venaient d'introduire en matière

(1) Mss. de Troyes.

d'enseignement et d'études ce que Sainte-Beuve appelle *une espèce d'Inquisition vexatoire*. Du Guet eut l'âme trop fière pour accepter qu'on lui dictât des lois. Il se sentait plutôt fait pour diriger les autres, que pour obéir lui-même à une direction, et se montra d'ailleurs toute sa vie jaloux de son indépendance. Aussi augmenta-t-il le nombre des défections dont la Congrégation nouvelle devait en peu de temps enregistrer de si fameux exemples. Il faut néanmoins convenir que ces défections mêmes prouvaient combien l'intégrité de doctrine était en honneur auprès des disciples de Bérulle, puisqu'on cessait de compter parmi eux, lorsqu'on adoptait les opinions condamnées à Rome. Les mesures vexatoires dont parle l'auteur de Port-Royal, consistaient dans l'adoption de la philosophie d'Aristote, au préjudice de celle de Descartes (1); et c'était à l'instigation de M. de Harlai, Archevêque de Paris, qu'avait lieu cette réforme, ou plutôt ce retour à la forme primitive. Au fond, il y avait dans la détermination de Du Guet moins d'aversion pour le philosophe de Stagire, que de sympathie pour les dogmatisants de Port-Royal, Arnauld et Nicole, en particulier, avec lesquels, dès l'âge de

(1) Madame de Sévigné écrivait en 1678. « On fait défendre aux Pères de l'Oratoire d'enseigner la philosophie de Descartes, et par conséquent au sang de circuler. Les lettres de cachet dont on est menacé sont de puissants arguments pour convaincre d'une doctrine. Dieu jugera ces questions à la vallée de Josaphat. En attendant, vivons avec les vivants. »

vingt ans, il s'était étroitement lié. Il se déroba donc de Saint-Magloire, au moment où la Congrégation adressait à Louis XIV la protestation suivante :

« Sire, au moment que nous avons formé notre Assemblée, après avoir élevé nos mains au ciel pour attirer son Saint-Esprit, et fait des vœux pour la prospérité de l'État et pour la conservation de Votre personne sacrée, nous avons cru nous devoir appliquer singulièrement à suivre les intentions de Votre Majesté, en renouvelant le zèle que nous avons toujours eu pour la doctrine de l'Église, et continuant à rejeter celle qui lui est opposée. Pour nous mieux conformer aux volontés de Votre Majesté qui possède si dignement la qualité de Protecteur de cette Mère Commune des fidèles, nous avons été persuadés que le véritable intérêt de notre Congrégation était d'inspirer cet esprit à tous les sujets qui la composent, afin d'en éloigner à jamais jusqu'à l'ombre des moindres nouveautés, et nous rendre dignes des bontés dont Votre Majesté a bien voulu jusqu'ici honorer notre Congrégation. Pour cet effet, nous en avons dressé un Écrit que nous avons mis entre les mains de M. l'Archevêque de Paris, qui, dans cette occasion, nous a parlé comme un père et comme un ami, lorsque nous avons eu l'honneur de recevoir de sa part les ordres de Votre Majesté. Nous lui protestons que les sujets que notre Assemblée a choisis pour en faire les Assistants du Père Général et les Visiteurs de toutes les Maisons de

la Congrégation, s'uniront partout à lui pour empêcher qu'aucune personne du Corps s'éloigne jamais des sentiments des Constitutions Apostoliques par lesquelles la doctrine de Jansénius a été si solennellement condamnée, et dont Votre Majesté a autorisé l'exécution d'une manière si puissante et si religieuse. Que si quelqu'un s'échappait malgré le soin qu'ils prendront, nous supplions très-humblement Votre Majesté de protéger les Supérieurs pour les aider à en faire une punition exemplaire, puisque nous mettons toute notre gloire à demeurer attachés à nos devoirs, et que c'est par là que nous voulons particulièrement mériter à jamais la qualité, Sire, de vos très-humbles, très-obéissants et très-fidèles sujets et serviteurs : les Prêtres de l'Oratoire assemblés à Paris (1). Ajoutons néanmoins que la Congrégation, fidèle à sa ligne libérale, faisait suivre cette *Déclaration* d'un statut dans lequel il était dit que l'Assemblée *prétendait* n'embrasser aucun parti en matière de doctrine, et n'avoir aucune opinion de corps ni de communauté, mais vouloir toujours demeurer en liberté de pouvoir tenir toute bonne et saine doctrine (2). C'était à l'adresse de bien des confrères, la consolation après l'amertume. Mais plusieurs Oratoriens quittèrent le royaume, d'autres s'absentèrent pour quelques temps. Du Guet

(1) 23 septembre 1678. Extrait des Actes de la 6e Assemblée Générale de l'Oratoire. Bibliothèque nationale, Mss. n° 53.
(2) Id. Mss., n° 54.

qui ne se sentait point de goût pour servir trois maîtres : l'Oratoire, Port-Royal, sa liberté, ne se fit point scrupule de quitter une association devenue pour lui sans attrait. Il mit lui-même en pratique le conseil qu'il donnait plus tard à une religieuse, pour laquelle la réclusion perdait beaucoup de ses charmes : « De tels changements, disait-il, sont permis, et deviennent quelque fois même nécessaires (1). » Or dans l'espèce, le Casuiste avait conclu à la nécessité. Voici la lettre qu'il adressa au Général de l'Oratoire, le Révérend Père Arérés de La Tour (2) :

« Mon Très-Révérend Père, la grâce de Jésus-Christ soit avec nous !

Pourrait-on croire qu'il manquât encore quelque chose à ma consolation pendant que vous êtes mon Supérieur, vous qui avez toujours eu pour moi une bonté si particulière, et qui me laissez jouir d'un si profond repos dans une Maison où je ne sers ni par mes discours, ni par mon exemple ? Cependant, mon très-cher Père, je ne puis profiter d'une si grande tranquillité : il me faut une retraite plus célée; et je deviens tous les jours d'une humeur si sauvage et si peu commode, que je ne puis me conduire par des règles dont tous les autres se trouvent si bien ; il faut à un esprit aussi particulier que le mien, un

(1) Introduction aux Lettres Morales.

(2) « Gentilhomme de bon lieu. » *St-Simon*, Mém., tome IV, p. 416. Édit. Hachette.

propos ne manquait pas. Quesnel n'était pas le seul hôte d'Arnauld. La petite maison qui allait bientôt devenir comme le centre d'un pèlerinage d'Appelants, logeait aussi le Père Dubreuil, que la Congrégation avait désigné pour succéder au Père Sénault, mais qui fut évincé par le Père de Sainte-Marthe. Du Guet avait dû sans doute à madame de Fontpertuis (1), qu'il dirigeait, les ressources nécessaires à cette fuite dans les Flandres. Comment les âmes délicates ne seraient-elles pas venues au secours de cet homme si spirituel, si doux, si insinuant, si discret, si plein de ménagements, comme on disait de son temps? Cette période d'ensevelissement, cet état de mort civile, qu'affectionnait aussi Nicole, est employé à des conseils de direction. Sainte-Beuve, dont il n'est pas étonnant que j'emprunte quelques réflexions, dit dans son Étude sur Port-Royal, qu'il y a des réminiscences de d'Urfé en bien des détails de correspondance, qu'il file d'agréables plaisanteries, usant parfois de travestissements qu'il croit nécessaires, faisant très-aimablement d'ailleurs les honneurs de sa vertu, et passant le temps à se trouver un tombeau qui soit à sa mesure (2).

J'emprunte à la Correspondance inédite, conservée aux archives de Troyes, quelques détails qui éclaireront un peu ces deux années d'obscurité voulue ou

(1) Amie de Port-Royal, d'Arnauld et de Du Guet.
(2) Ste-Beuve, *Port Royal*, t. VI, p. 376.

consentie. Voici d'abord une description à mots voilés du lieu de la retraite. « Je ne suis point encore établi dans cette autre solitude (1) qui vous a déjà donné tant d'inquiétude. J'aurais cru que le changement eût été de votre goût, car vous étiez bien mécontente de ma première solitude. Je me suis trompé et j'en ai de la douleur. Votre bonté vous tourmentera toujours, et vous pouvez connaître à cette marque qu'elle va dans l'excès. Voici de mon désert tout ce qu'il m'est permis de vous en mander. C'est une maison fort commode, à quelque distance d'une très-belle église. Une personne intelligente prendra soin de moi, et elle n'aura que trop d'application et d'empressement. L'air est excellent; le pays agréable; les gens des environs fort doux et fort civils à l'égard des étrangers. J'y trouverai des livres; et en ajustant les restes de quelques bibliothèques en désordre, j'en ferai peut-être une assez complète. Si je m'ennuie de mon cabinet, j'aurai à une fort petite distance de très-belles promenades, et dans un besoin, j'aurai même une compagnie bien raisonnable. Il est vrai qu'elle est un peu loin; mais c'est assez pour un sauvage; et il ne faut quelquefois que la vue d'une ville pour contenter un solitaire. Je le deviendrai de si bonne sorte à l'égard de mes anciennes connaissances, que ma tanière leur sera absolument inconnue. Ni mon abbé, ni ma sœur

(3) La maison d'Arnauld, à Bruxelles.

aînée, ni mes frères ne sauront ce que je suis devenu. J'ai été montré à trop de gens ; et il y a trop de personnes qui s'appliquent à me découvrir, pour confier désormais mon secret sans nécessité. Il est inutile à mes amis : il peut même leur être une charge incommode ; et le plus court est de ne point dire ce qui ne doit point être su (1). »

Une personne cependant était confidente de ce secret si soigneusement gardé. C'était Madame Letanneur : et Du Guet avoue qu'il a instamment supplié cette amie éprouvée de ne le point exposer par une indiscrétion fâcheuse à changer une fois encore de demeure, et de ne point réveiller en lui la pensée de rompre absolument tout commerce, et de devenir tout à fait invisible. Du reste les précautions dont il entoure sa cachette sont extrêmes ; l'on en peut juger par cet autre passage tiré de la même lettre : « Vous me faites l'honneur, Madame, de me témoigner souvent que vous auriez de la joie de mon retour et de ma liberté. Voilà l'unique voie de rendre l'un et l'autre possible. Et assurément on gâterait tout si l'on avait moins de patience, moins de précaution, et moins d'égard pour mes ténèbres. Je ne sais même si je fais bien, Madame, de vous parler si clairement de tout ceci dans une lettre : mais c'est pour ne plus le dire que je le dis, et j'ose vous supplier que de votre

(1) 29 octobre 1686. A Mme des Rieux, au Val-de-Grâce.

côté ce soit aussi une matière finie, et à laquelle on ne revienne plus. Il est aisé de se découvrir et d'être imprudent. Mais croyez-moi, Madame, il est très-difficile de se bien tenir dans le silence et de bien défendre sa retraite. On croit tout innocent; on ne voit de danger à rien. On ne pense qu'à se consoler soi-même ou à consoler les autres. Et enfin, tout éclate; et il faut qu'une seconde fuite vienne réparer les imprudences d'une première (1). »

Ailleurs ce sont des réflexions qui affectent une forme de doux reproche et trahissent une trop naturelle inquiétude d'esprit. Le solitaire estime qu'on en sait plus sur son compte qu'il ne conviendrait ; il soupçonne dans la demande qu'on a adressée à un ami discret de faire parvenir une lettre à l'abbé Du Guet, un artifice adroit pour découvrir le lieu de sa retraite. Oublier et se faire oublier, tel est le but qu'il poursuit de tous ses vœux. « Je ne crois pas, dit-il, qu'il m'arrive si tôt de faire parler de moi. Le silence et l'obscurité s'accommodent parfaitement avec ma paresse; et je sens bien qu'avec tout mon orgueil, j'aime encore mieux mon repos avec l'oubli des hommes, que leurs louanges avec la moindre incommodité (2). »

Cette règle n'est cependant pas absolue : Mesdames d'Épernon, de Sainte-Lucie, de Vertus, Desgranges,

(1) 29 octobre 1686.
(2) *Ibid.*

de Fleury, Le Tanneur, de Fontpertuis, et bien d'autres encore sont l'objet d'une mesure d'exception. Il est vrai que l'oubli des hommes et de leurs défauts était souvent le fruit du commerce spirituel de Du Guet avec ces âmes pures et délicates.

Du reste l'exilé supportait avec une douce résignation l'éloignement de tant de personnes chères, et ne voulait point qu'on le soupçonnât d'être en butte au chagrin. « Je ne sais qui a pu m'accuser de trouver quelquefois les journées bien longues. C'est une grande calomnie, et je suis bien aise que c'en soit une. L'ennui est la chose du monde qu'on peut le moins soutenir, et dès que je le sentirai au désert, j'irai prier dès l'instant qu'on me reçoive à la ville. Je me tairai tant qu'on voudra. Je me cacherai si l'on veut dans un puits ; mais à condition de ne me point ennuyer : sans cette condition, je ne réponds que de ma fuite. Madame, où est la vraisemblance d'une telle accusation, puisque je sais faire de la tapisserie et coudre, et tricoter, si je veux ? Peut-on être malheureux avec de telles ressources, et trouver longues les journées avec de tels plaisirs ? Il faut que les médisants ne les aient jamais goûtés. Avec de telles occupations on peut augmenter les jours d'autant d'heures que celui du saint roi Ezéchias, sans que je me plaigne de leur longueur (1). »

(1) 29 déc. 1687.

Nous conviendrons volontiers avec Sainte-Beuve, qui cite ce passage, qu'on a peine à s'accoutumer à voir des gens d'esprit dans cette posture (1). Mais le tour est piquant, et révèle l'humeur enjouée du solitaire.

D'autres parties de la correspondance durant ces deux années d'exil, nous offrent certaines pensées fermes et sévères, amères quelquefois, et telles qu'il en échappe aux proscrits. « D'accommodements, je n'en attends point ni par le moyen de mon frère, ni par celui du prédicateur. Ils me connaissent mal s'ils pensent que je me lasse de mon état, ou que j'en voulusse sortir à des conditions contraires à mon devoir. Ils n'ont pas assez d'autorité pour me procurer une liberté honorable et je ne suis pas assez lâche pour en désirer une qui fût honteuse. S'ils faisaient bien, ils me laisseraient dans le repos où je les laisse, et ils raisonneraient aussi peu sur mon état, que je raisonne sur le leur (2). »

D'autres enfin ont une force et une concision qui rappellent Tacite ou Montesquieu : « Je ne sais, dit-il, ce qu'on peut encore méditer pour inquiéter l'Oratoire. Mais de part et d'autre, on en a assez fait, et je trouverais également malheureux ceux qui voudraient plus dominer, et ceux qui seraient capables de s'abaisser davantage (3).

(1) Cf. *Port Royal*, V, p. 384.
(2) 29 octobre 1686.
(3) Corresp. inédite, 16 août 1687.

Cependant, le désir de revoir son père fixé à Montbrison, décida Du Guet à quitter sa solitude, malgré une très-grande faiblesse de poitrine qui nécessitait pour lui l'usage du lait d'ânesse. Rien de curieux dans la Correspondance avec Madame d'Epernon, comme ce voyage commencé en litière ; tourmenté par le passage à Fontainebleau de Monsieur, pour qui l'on avait arrêté tous les mulets ; traversé par les bruits de guerre qui mettaient en mouvement M. de Chevreuse ; exécuté enfin *en diligence* où le pauvre malade est bien heureux de trouver une *troisième place*, grâce à l'activité d'une officieuse amie qui se chargea elle-même de mener la chose à bonne fin. Je détache de la Correspondance inédite la lettre suivante très-intéressante au point de vue anecdotique. Quoique fort étendue comme toutes les lettres de Du Guet, je crois que celle-ci ne paraîtra point longue : « Je commence, Madame, par m'accuser de vous avoir caché le genre de voiture que j'avais choisi : mais parce que le crime peut paraître fort noir, vous me permettrez, s'il vous plaît, d'en faire voir la nécessité. J'avais consenti de fort bonne foi à la litière, et j'avais accepté avec plaisir la compagnie de mon frère. Mais les bornes que cette sorte de voiture donnait à mon voyage, parce que les mulets devaient servir à celui de Monsieur, à Fontainebleau, et la crainte que cet équipage que je serais contraint de con-

server dans une petite ville, pendant mon séjour, ne servît à me découvrir, me firent changer de résolution. Les premiers bruits de guerre me firent aussi changer de pensée sur les offres de mon frère ; parce qu'il devenait nécessaire à M. de Chevreuse, qui se repose sur lui de tout ce qui regarde sa compagnie de chevau-légers. Ainsi je me vis réduit au seul carrosse de Lyon, qu'on appelle *diligence*, et je fus bien heureux d'y trouver une troisième place, encore coûta-t-elle bien des soins et bien des déboires à Madame de F. (1), qui voulut se charger de la peine que je devais prendre. J'en avais eu une extrême à la faire consentir à une telle voiture, où elle savait que j'aurais une nombreuse compagnie, beaucoup de chaleur et de fatigue, point de sommeil, et moins encore de liberté. Elle fit néamoins ce qu'elle connut que je voulais fortement, mais avec une douleur qui me rendit plus réservé à votre égard, et qui me força à vous cacher une chose dont j'appréhendais de ne vous pouvoir consoler. Cependant, Madame, comme je ne saurais soutenir le mystère en votre présence, que ma poitrine devenait plus mauvaise chaque jour, et qu'il fallait laisser du temps à Madame de F. pour se préparer à son départ, je me retirai dans une solitude, en attendant le jour arrêté

(1) Madame de Fontpertuis.

du carrosse, et après un intervalle fort court, j'allai avec deux de mes amis dont le P. Cuzène était l'un, à Vaux-le-Vicomte, où je me trouvai si faible, que je vécus avec eux sans pouvoir presque les entretenir dans un autre temps que le repas. Tout cela me conduisit jusqu'au 10 de septembre, où j'allai prendre la diligence à Melun, dont mon frère avait fait le voyage pour me conserver ma place, quoique j'eusse voulu lui cacher mon dessein. Mais il l'apprit de M. Boileau, ou plutôt le devina. J'arrivai à Lyon, le mardi, d'assez bonne heure, mais extrêmement fatigué et du carrosse et de mes insomnies qui me contraignirent d'user deux fois d'opium, et encore avec peu de succès. Les chaleurs furent extrêmes les premiers jours, et elles étaient bien augmentées par l'entassement de huit personnes dans un carrosse dont les rideaux étaient presque toujours fermés, parce que ceux qui étaient aux portières étaient brûlés par le soleil, ou étouffés par la poudre. Ces incommodités étaient néanmoins adoucies par la bonté du carrosse qui était l'un des meilleurs du monde, et par la civilité et la sagesse des voyageurs qui me comblaient d'honnêtetés. Je cherchai une litière dès que j'arrivai à Lyon. Mais un seul homme a droit d'en fournir, et cet homme n'en pouvait donner que pour le dimanche. Le séjour d'une hôtellerie m'aurait été insupportable pendant tant de jours, et je consentis sans peine à aller chez un ami que vous

avez pu connaître par les relations de Mademoiselle de Fleury, et qui, après deux jours, me mena à une maison de campagne qui est l'une des plus belles de la province. La litière vint enfin et je ne pus refuser un ami, qui s'offrit à m'accompagner jusqu'à la maison de mon père. Je le trouvai en bonne santé, Dieu merci, aussi bien que toute sa famille ; mais bien surpris de mon apparition, parce que je ne lui avais rien écrit, ni avant mon départ, ni pendant mon voyage, parce que l'attente et les moindres contretemps lui auraient donné de cruelles inquiétudes. Ce fut, Madame, pour vous en épargner de pareilles, que je suppliai Madame de F. de vous laisser dans la pensée que j'étais parti en litière, et vous l'aurez étrangement embarrassée, si elle a eu l'honneur de vous voir, et si vous l'avez un peu trop pressée par vos questions. Elle est à plaindre dans bien des occasions, où elle voudrait satisfaire tout le monde, et où elle ne le peut. On croit alors qu'elle est mystérieuse ou peu sincère ; ou, pour le moins, on est tenté de l'en soupçonner. Et cependant, elle n'est alors que bonne amie, et souvent des deux côtés, conservant à l'un son secret, et à l'autre son repos.

« Voilà, Madame, bien des discours sur mon sujet ; et je n'ai pas néanmoins encore tout dit. Il parut à tout le monde si difficile que je demeurasse inconnu dans une ville où la curiosité est extrême, qu'on me porta à me retirer le jour même de mon arrivée

c'est-à-dire le lundi, à une maison de campagne qui n'est éloignée que d'une lieue, et qui a une chapelle domestique. Je fus ravis qu'on me demandât ce que j'aurais voulu demander, et je commence à respirer dans cette solitude, ne l'ayant presque pu faire depuis mon déplacement. Je crois que je m'y arrêterai jusqu'au 15 du mois prochain ; mais ce sera pour le plus : après quoi, je me mettrai sur la rivière, et peut-être me reposerai-je en chemin, peut-être aussi ne m'arrêterai-je nulle part. Je vous fais, Madame, tout ce détail, avec une pleine assurance que vous me le pardonnez plus aisément, que les mystères que je vous fais quelquefois malgré moi. J'ose même vous supplier d'en faire part à Mademoiselle de Sainte-Lucie, dont la bonté est capable de tout excuser ; et de me permettre de l'assurer ici que je conserverai jusqu'à la mort, la vive reconnaissance que je lui dois pour sa charité, pour ses conseils, pour ses prières, et pour l'intérêt sensible qu'elle me fait l'honneur de prendre à tout ce qui me regarde. Je vous en dis autant, s'il vous plaît, Madame; et je crois que vous me faites la justice d'ajouter encore à mes respectueux sentiments; tout ce qui manque à mes expressions. Je vous supplie d'avoir soin de votre santé, et d'être bien persuadée de l'obligation que je vous ai, quand vous voulez bien faire quelque chose pour elle.

« Je ne sais si Mademoiselle de V. (1) est mieux ou

(1) Mlle de Vertus.

plus mal. L'inquiétude que me donne son état n'est que trop bien fondée; et l'éloignement où je suis de toutes les personnes qui pourraient m'en apprendre des nouvelles, est bien capable de l'augmenter. Si vous voulez, Madame, me faire l'honneur de m'écrire, il faudra, s'il vous plaît, adresser la lettre à *Mademoiselle Flachères, à Montbrison,* et mettre *Lyon,* au-dessus, un peu à côté. Comme je n'ai presque point entretenu de commerce avec ma famille depuis mon départ, je crois lui devoir cacher celui que j'ai ailleurs. Je vous fais, Madame, de nouvelles protestations de mes très-humbles obéissances, et du profond respect avec lequel je suis à vous. Ne m'oubliez pas, je vous conjure, dans vos prières (1). »

Ces pages nous montrent l'homme lui-même avec sa sincérité naïve, son affectueuse politesse, et aussi cette défiance poussée à l'extrême, que Sainte-Beuve attribue plutôt à l'approche de la quarantaine (2), et à une crainte purement fébrile, qu'à un excès de réserve et de modestie. Nous l'entendons dire de lui-même à la troisième personne : « Il fait les choses comme bon lui semble, et il a de certaines manières si étranges et si peu conformes à celles des gens de ce pays, qu'on le prendrait pour un homme du Canada ou de la Nouvelle-Guinée (3). » Ailleurs, Arnauld le cache

(1) 1689, à Mme d'Épernon.
(2) *Port-Royal,* VI, p. 376.
(3) 1689, à M. Boileau. IX, 34.

sous un faux nom, usant pour lui-même du pseudonyme : « L'abbesse de Sanlieu est tout à fait satisfaite de ses nouvelles postulantes (1). » Cette abbesse n'est autre qu'Arnauld, et les postulantes sont Quesnel et Du Guet. L'apparente misanthropie de ce dernier n'exclut point absolument la bonne humeur ; nos citations en ont donné la preuve ; et les charitables attentions des Madeleines converties ou soutenues par le nouveau Père du Désert, sont reconnues avec une touchante gratitude. Bossuet n'a-t-il pas dit que les bienfaits sont le lien de la concorde publique et particulière ? N'ajoute-t-il pas : « Qui reconnaît les grâces aime à en faire ; et en bannissant l'ingratitude, le plaisir de faire du bien demeure si pur qu'il n'y a plus moyen de n'y être pas sensible (2) ? » Du Guet bannissait trop bien l'ingratitude, pour que les grandes dames qu'il dirigeait demeurassent insensibles. Les vertueux conseils qu'il leur donnait avec tant d'à-propos, auraient-ils pu être payés en monnaie vulgaire ? On ne s'arrête pas à de semblables pensées : dans les relations de pénitentes à directeur, le cœur seul peut acquitter ce que doit l'âme.

Veut-on un exemple de cette vivacité avec laquelle le regretté solitaire témoigne sa reconnaissance pour les délicates attentions d'une main amie ? Il écrit à Madame de Fontpertuis : « Quand on est bien touché,

(1) 1685, 23 mars à Mme de Fontpertuis.
(2) Disc. sur l'*Hist. Univ.*, III, ch. III.

et que la reconnaissance est maîtresse de tout, l'esprit et le cœur ne sont plus à eux-mêmes ! On est, ce me semble, converti en actions de grâces, et l'état même où l'on est, remercie ; car de paroles, il n'y en a point de proportionnées au sentiment (1). » Peut-on être plus fin et plus ingénieux, et s'exprimer en même temps avec plus de chaleur et de charme? Disons toutefois que la manière de donner était plus flatteuse encore que le bienfait. Il est une autre lettre dans laquelle Du Guet avoue connaître un religieux qui est à plaindre, et qui lui fait grand'pitié. Il ne le trouve point touché, point mortifié, point humble. Il paraît même devenir tous les jours plus insensible et plus dur. Il convient qu'il a de bons exemples, mais qu'il n'a ni le courage de les suivre, ni assez de douleur d'en être si éloigné (2). » C'est encore à Madame de Fontpertuis que s'adressent ces confidences pleines d'abandon, et non dépourvues de grâces.

Enfin, la prison où Du Guet était consolé et nourri par des anges, ouvrit ses portes en juillet 1690. L'exilé revint à Paris : ses amis l'accueillirent avec enthousiasme ; mais cet élargissement ne bannit point de son âme de trop habituelles angoisses. Il disait dans une lettre au P. Du Breuil : « Je suis, mon R. P., dans un état bien différent et bien digne d'attendrir votre cœur ; je n'ai plus de solitude ni d'asile ;

(1) A Mme de Fontpertuis 1687, V, 58.
(2) *Idid.* Bruxelles, 14 oct. 1685, V, 55.

il faut que je marche sur la mer, et que je résiste aux vents avec peu de courage et de foi. Je crois néanmoins être à Dieu, parce que je n'ai rien fait pour sortir de mon premier état, et que lui seul a pu me mettre dans celui où je suis. Les difficultés jugées alors moins invincibles, se sont évanouies quand il lui a plu, il n'en a même pas été question; et, en effet, elles ne pouvaient être levées que de cette manière; mais avec cette espèce de certitude d'être où Dieu me veut, je ne laisse pas d'être en peine de ne voir devant moi qu'un reste de mer sans pouvoir aborder et sans pouvoir me fixer où je suis. Il est visible que je dois m'y tenir quelque temps, mais il ne me paraît pas également certain que je doive y demeurer toujours (1). »

Du Guet ne resta pas en effet toujours dans la maison hospitalière du Président de Ménars, bien qu'il y passât trente ans. Après la mort de ce magistrat, sa veuve conserva leur hôte auprès d'elle, « trésor précieux, dit l'abbé Goujet, et dont elle connut toute la valeur. M. Du Guet, qui n'avait de lui-même que les sentiments les plus humbles, n'eut dans cette demeure d'autre peine que celle de s'y voir toujours honoré et respecté (2). » Il faut pourtant noter une absence de ce refuge qu'avait ouvert l'amitié; et voici quelle en fut l'occasion.

(1) Au R. P. Du Breuil, IX, lett. 8.
(2) Goujet : *Biographie*, p. 16.

Sous le titre de *Témoignage de la Vérité dans l'Eglise*, venait de paraître une dissertation théologique, à laquelle le P. Michel Tellier, Jésuite et Confesseur du Roi, pressait vivement Du Guet de répondre. L'ouvrage était dirigé contre les erreurs du P. Quesnel, dans ses *Réflexions sur le Nouveau Testament*. Chercher des défenseurs parmi les adversaires, et engager le Roi à ordonner aux personnes qui avaient le plus de réputation de travailler contre cet écrit, et contre deux autres : le *Traité de l'Action de Dieu sur les Créatures et les Hexaples* (1), — était un stratagème aussi adroit que profitable à la vérité historique : un refus équivalait à un aveu de complicité, et l'expédient faisait tomber les masques. Du Guet se trouva le plus illustre de ceux auxquels on crut devoir s'adresser. Sa réputation était depuis longtemps établie : elle prenait date à l'apparition du *Traité de la Prière publique*. M. d'Argenson, Lieutenant Général de Police, manda donc le théologien, le 26 mai 1715, et le reçut avec les plus grands égards. Du Guet, usant d'une extrême prudence, évita de répondre aux questions qui lui furent posées, et se contenta de blâmer dans le *Témoignage de la Vérité* quelques expressions qui lui semblaient manquer de justesse. C'est ainsi que pour se soustraire à des explications où sa défiance voyait, non sans raison, un piége

(1) Ouvrage tendant à établir la conformité entre la doctrine condamnée par la bulle *Unigenitus*, et celle de la Tradition.

l'arbitre consulté préféra la fuite à la bataille. Il connaissait à l'abbaye de Tamied, en Savoie, Dom Arsène Jougla (1), Supérieur de la Communauté, et grand partisan du Jansénisme : il courut chercher un refuge auprès de lui. Ce séjour donna même naissance à un long et remarquable travail : l'*Institution d'un Prince*. Je présente, dans cette Étude, l'analyse de l'œuvre qui ne comporte pas moins de quatre volumes, et qui fut composée pour le fils aîné de Victor Amédée, duc de Savoie. Jougla prêta son titre à l'auteur qui écrivit sous le nom d'Abbé de Tamied les deux Lettres dédicatoires publiées en tête du Traité. Ainsi l'ouvrage le plus étendu peut-être sur les Devoirs des Souverains ne devait voir le jour que par une retraite forcée de son auteur devant le pouvoir ombrageux du Roi de France.

Du Guet fut de retour à Paris au mois d'octobre de l'année suivante; et son nom se trouva sur les fameuses listes du Renouvellement d'Appel, en 1721. Il prend place parmi les champions les plus éclairés du Jansénisme, et se range au nombre de ceux qui se désignaient eux-mêmes sous le nom d'Appelants, par la raison qu'ils en appelaient au Concile Général, de la Bulle Papale *Unigenitus* (2). On peut dire que l'ancien Oratorien fut pendant de longues années comme

(1) On verra quelques détails plus circonstanciés sur cet ecclésiastique aux pages 88, 89.

(2) Lancée par Clément XI.

le chef et l'âme de ceux qui élevèrent la voix pour soutenir la doctrine impitoyablement frappée par la Bulle de Clément XI. Le bruit court en 1716 que le Cardinal de Noailles, le Prélat aux perpétuelles variations, était prêt à recevoir la Bulle avec des explications ; une protestation s'élève : c'est Du Guet qui la formule. Au commencement de 1717, les Évêques de Mirepoix, de Senez, de Montpellier et de Boulogne le prennent pour conseiller; sur la manière dont ils concerteront l'appel à interjeter le 1er mars 1717. Dès 1720, Du Guet parlait à M. d'Étemare (1), *du Projet de Liste des Réappelants.* Celui-ci lui représenta que si tel était son dessein, il devait user de son autorité sur les esprits pour faire comprendre la nécessité d'une réclamation si extraordinaire dans sa forme. En janvier suivant, le même ecclésiastique, accompagné de M. Des Essarts, l'alla voir à Neuville. Ils conclurent tous trois l'affaire des Listes. Du Guet trouva bon que l'on fît un mémoire pour exposer les raisons de cette conduite ; il paraissait cependant plus occupé de la démarche à laquelle il se portait avec ardeur, que de l'importante précaution d'instruire des motifs qui l'engageaient à la tenter. « D'ailleurs, ajoute M. d'Étemare, il ne donna aucune marque

(1) Ami et élève de Du Guet, mais qui ne sut point partager la modération de son maître et se montra ardent défenseur des convulsionnaires.

qu'il pensât que Dieu par-là se formait une troupe visible de Défenseurs de la Vérité, qui pourrait subsister longtemps, sans que la multitude des Constitutionnaux s'y réunissent ou même cessassent de la combattre. Il paraissait plutôt agir comme quelqu'un qui prétendait tenter par un pareil effort si l'on ne parviendrait point à arrêter les entreprises de la Cour contre les Appelants (1). » Ce témoignage d'un homme qui voua sa vie à la défense des convulsionnaires et à l'apologie des Nouvelles Ecclésiastiques, est un sincère hommage rendu à la modération de Du Guet, qui se montrait plus soucieux de servir la vérité, que de se constituer défenseur d'un système exclusif et de passer pour inspiré. On peut citer comme preuve de cette mesure, et comme exempte de son attitude Janséniste, la lettre qu'il écrivit à l'abbé Boileau, à l'occasion d'une ordonnance du Cardinal de Noailles, relative au livre de M. de Barcos, indiscrètement publié par le P. Gerberon. Ce livre était l'Exposition de la Foi. La doctrine de la Grâce s'y trouvait présentée dans un sens analogue à celui de saint Augustin. Du Guet s'applaudissait de voir une aussi complète reconnaissance des principes : Il fallait, pensait-il, garder la conquête et se taire sur un seul point : la condamnation, la censure de l'ouvrage de Jansénius. C'était

(1) Mss. de Troyes.

la tactique du *silence respectueux* qui ne devait justifier longtemps ni le nom, ni l'adjectif de sa formule. Le sensé controversiste désire ne voir dans la rigueur des mesures prises contre les Défenseurs de la Vérité, qu'une sorte d'injustice involontaire : « Qu'importe, dit-il ailleurs, ce qu'on pense d'une secte qui ne fut jamais, si les Supérieurs n'écoutent plus la calomnie qui s'efforce de la réaliser ? Quel intérêt ont les particuliers de se justifier, si c'est un fantôme qui est accusé (1) ? » Si dans la controverse Janséniste, le P. Quesnel remplissait le rôle aggressif, Du Guet tenait celui de modérateur.

Nous le voyons écrire en faveur d'un membre du Parlement de Paris, une brochure ayant pour titre : *Pensées d'un Magistrat sur la déclaration qui doit être portée au Parlement.* C'était une sorte de remontrance faite à la Cour, qui avait pressé le dit fonctionnaire d'enregistrer la déclaration royale autorisant la réception de la Bulle. Le 14 mars suivant, Du Guet rédige le premier acte qu'un bon nombre de prêtres vient signer ensuite. Puis, le promoteur de la démarche exige que la lettre qu'il avait écrite le 25 juillet 1724, soit rendue publique. Ce document était relatif à la saisie du temporel de l'Évêque de Montpellier, à la suite des observations hardies que le Prélat avait adressées au Roi, et qui

(1) Août 1696.

rappelaient le souvenir et les conditions de la Paix, jadis accordée à ce sujet par Clément IX. La lettre était vigoureuse; elle irrita la cour. On la supprima par arrêté du Conseil, et ordre fut donné au Lieutenant de Police d'informer contre l'auteur, l'imprimeur et les distributeurs. Du Guet crut encore une fois prudent de se dérober : il choisit Troyes pour lieu de refuge. Il s'y tint donc caché depuis le mois d'octobre 1724, après la publication de la lettre à M. de Montpellier. Un an plus tard, il donnait rendez-vous dans la maison du père Fouquet, à Saint-Mandé, à l'abbé d'Étemare (1). Madame Mol (2), nièce de Du Guet, assistait à l'entretien. Il est curieux de noter à ce sujet une réflexion de M. d'Étemare, relative à un aveu qui, échappé à la bouche du sage vieillard, était une preuve bien évidente de la rectitude de son jugement : « La Vérité, disait-il, a des promesses, mais l'Appel n'en a pas (3). » Et comme M. d'Étemare lui manifestait son regret d'une telle ouverture, Du Guet, ne répondit, paraît-il, rien de clair, et montra quelque contrariété qui fit rompre la conversa-

(1) Mss. de Troyes.

(2) Cette personne active et impérieuse exerça sur les dernières années de Du Guet une influence sur laquelle je m'abstiendrai de me prononcer. Il serait néanmoins injuste de dire qu'elle ne lui suggérât que d'imprudentes démarches. Voyez ROLLIN, œuvres diverses, édition Letronne, p. 65. Lettre à Mme Mol.

(3) La même pensée se rencontre sous la plume de Du Guet. « L'appel au concile général n'a pas les mêmes promesses que le Concile, » 16 mars 1723, 9e lett. 10.

tion. Cette mauvaise humeur s'explique par la conviction où était cet homme sensé que les coups d'éclat tentés jusqu'alors avaient été impuissants à contenir la Cour, et à faire triompher la cause de l'Appel. De là un changement de méthode et une triple conséquence : il n'approuva point les réclamations du clergé de Sens contre la doctrine du nouvel Archevêque ; il ne voulut pas favoriser l'appel fait aux Laïques, pour signer des actes par lesquels ils s'uniraient à la cause défendue par MM. de Senez et de Montpellier ; il écrivit enfin au confrère Pinel, une lettre qui tendait à arrêter le cours des Petites Nouvelles, et par conséquent à faire cesser ce moyen d'entretenir l'union des Appelants.

De nouveau inquiété, Du Guet vint en 1729, à Neuville, puis à Paris même où il demeura caché. 1730 le vit en Hollande, où M. Barchmann, archevêque schismatique d'Utrecht, avec lequel il s'était souvent entretenu pendant son séjour dans la capitale, accueillit en frère cet octogénaire, qui, à défaut d'autres traits de similitude, pouvait dire comme Abraham, cherchant un tombeau : Je suis parmi vous ainsi qu'un étranger ; donnez-moi droit de sépulture au milieu de vous (1). Il se déroba enfin à Paris (1732), pour ne plus reparaître, après être une fois encore revenu à Troyes.

(1) Genèse, XXIII, 4.

Nous lisons dans les Nouvelles Ecclésiastiques du 23 novembre 1733, à l'article de Paris :

« M. l'abbé Du Guet mourut ici subitement le Dimanche 25 octobre dernier, dans sa quatre-vingt-quatrième année, et fut inhumé le 27 du même mois, sur le midi, dans l'église de Saint-Médard, sa paroisse, auprès de la sépulture du célèbre M. Nicole(1). Il y eut à l'enterrement un grand concours de personnes de mérite et de distinction, qui, presque toutes, avaient été la veille à la maison du défunt jeter de l'eau bénite sur le corps (2). Le P. Dom La Taste, ainsi que quelques autres anticonvulsionnistes, a cité M. Du Guet, comme opposé aux convulsions, mais il est certain et même public, que M. Du Guet n'avait rien vu ni rien examiné sur cette matière. Il n'était point instruit des faits ; et la situation où il se trouvait par un assemblage de circonstances fort extraordinaires, empêchait qu'il ne le fût et qu'il ne pût l'être. »

Or si le docte vieillard n'était point au courant de ces sortes de choses, c'est qu'il ne voulait à aucun

(1) Nous lisons dans *Moréri* : « Dès que le bruit de sa mort en fut répandu, on accourut de toutes parts pour honorer en lui les dons de Dieu et bénir le Seigneur des biens immenses qu'il avait procurés à l'Eglise par son serviteur, et que ses ouvrages continueront toujours de faire, tant qu'on aimera le solide, le vrai et le lumineux. »

(2) « Le concours fut encore plus grand le jour de l'inhumation de ce grand homme, qui fut le mardi 27 à midi, en l'église de Saint-Médard, au faubourg Saint-Marcel. »

prix en être informé. Cette sage et prudente disposition constituait seule le prétendu assemblage de circonstances extraordinaires. Du Guet fut Janséniste sans doute, il fut *appelant* et *réappelant*, mais son bon sens se refusait à admettre les folies convulsionnaires de la secte. « Je ne puis approuver les convulsions, disait-il, j'ai toujours désiré qu'elles ne fussent point données en spectacle. Je les regarde comme des maladies, ou comme un déréglement contagieux de l'imagination, ou comme une mauvaise imitation des convulsions involontaires par un très-indigne artifice (1). »

« Depuis quand, demande-t-il ailleurs, le bienheureux diacre qui repose à St-Médard a-t-il ressuscité des morts qui ressemblent ou à la fille de Jaïre, ou au jeune homme de Naïm, ou à Lazare, pour être obligé d'en faire la comparaison avec les résurrections? Quelqu'un a-t-il été ressuscité dans de pareilles circonstances (2) ? »

Du Guet n'eut point l'emportement et le fanatisme ordinaire aux gens de son parti. Il condamnait hautement les Nouvelles Ecclésiastiques et les injures dont elles fourmillaient contre tout ce qu'il y avait de plus respectable dans l'Église. Son cœur comprenait que telles n'étaient pas les armes du chrétien, ni celles du véritable philosophe. Il eût été heureux

(1) De Bruxelles, 14 août 1685, à Mme de Fontpertuis.
(2) Lettre à un Professeur, p. 24.

pour lui qu'il poussât l'indignation jusqu'à une séparation complète de la secte qui produisait ou encourageait ces scandales. Mais la modération passe aux yeux des fanatiques pour un affaiblissement moral, pour une sorte de torpeur des facultés de l'âme. Nous entendons, par exemple, M. d'Étemare, l'ami et l'élève de Du Guet, dire de son ami et maître : « J'avais autrefois été porté à croire que M. Du Guet était un plus grand esprit que saint Augustin, mais j'en suis bien revenu ; et je crois que saint Augustin dans son total, lui est bien supérieur, quoique M. Du Guet soit supérieur à saint Augustin pour certaines parties (1). » En tout comme en partie, cet abbé d'Étemare était bien singulier. Il ajoutait encore : « M. d'Asfeld, avait remarqué l'affaiblissement d'esprit de M. Du Guet : il se servit même pour me l'exprimer, de l'exemple du corps de saint Augustin, qu'on venait de retrouver — juillet 1728 — et me dit : De M. Du Guet aussi, nous n'avons plus que le corps (2). » Pour que la présence de l'âme fût dûment constatée par ces messieurs, il eût fallu que Du Guet, se fît l'apologiste d'un Roche-Jacques, « le scélérat obscur, » que d'Alembert d'un côté et les Jésuites de l'autre, avaient si impitoyablement livré au mépris public. Faut-il s'étonner que le vieillard sensé et délicat ait eu à subir un charivari, lors de son retour

(1) Mss. de Troyes.
(2) *Ibid.*

à Troyes, où un certain article des Nouvelles Ecclésiastiques venait d'être répandu à profusion ? En réalité, le savant et modéré adversaire de la Bulle, subissait le contre-coup des violences, dont à son insu peut-être, il avait excité le déchaînement. Cette modération, on le conçoit sans peine, n'était point du goût des exaltés du parti : ils voyaient dans cette conduite un manque de réflexion. M. d'Étemare, en particulier, semble ne point pardonner à Du Guet, une conversation tenue dans le jardin de Ménars, dans laquelle l'hôte du Président comparant et pesant les différentes conjonctures relatives au sort qui attendait la Constitution nouvelle, avait dit entre autres choses, « qu'il ne lui paraissait pas impossible, quoique cela fût très-peu vraisemblable, que toute pernicieuse qu'on supposât la Constitution, elle demeurât longtemps dans l'Église sans réclamation, par exemple l'espace de quatre cents ans. » M. d'Étemare, concluait de ce jugement « que Du Guet, n'avait point médité sur certains priviléges attachés aux Défenseurs de la Vérité, quand commença la longue dispute à laquelle prit part toute l'Église (1). »

Cette conduite mesurée, cet éloignement pour les violences du fanatisme furent malheureusement compensés par quelques sympathies risquées. Cet esprit lumineux eut aussi ses points obscurs. Je veux par-

(1) Mss. de Troyes.

ler de rapports beaucoup trop confiants, entretenus avec la Sœur Rose. Cette personne était une paysanne du midi de la France : les Jansénistes l'avaient déclarée inspirée, et elle ne s'était que trop inspirée à son tour des devoirs d'une pareille vocation. Elle ne professait aucune doctrine particulière, et fut à peu près pour Du Guet, ce que pour l'Archevêque de Cambrai avait été Madame Guyon. Saint-Simon nous la représente comme une vieille gasconne ou plutôt Languedocienne « qui en avait le parler à l'excès, carrée, entre deux tailles, fort maigre, le visage jaune, extrêmement laid, des yeux très-vifs, une physionomie ardente, mais qu'elle savait adoucir ; vive, éloquente, savante, avec un air prophétique qui imposait (1). » Or lequel était le moins sensé de reconnaître les miracles du diacre Pâris, ou d'avoir une foi profonde aux révélations de Sœur Rose ? M. d'Étemare qui croyait aux uns et aux autres, et qui tenait fort à ce qu'on y crût, dit dans une lettre datée de la Salle, le 23 août 1734, que Du Guet lui avait déclaré avoir beaucoup profité des avertissements prophétiques de la Sœur Rose, relativement aux maux que devait causer à l'Église le pape Clément IX. Il crut les événements dont elle lui parlait beaucoup plus proches, et pensa qu'ils se succéderaient presque sans interruption, et à une

(1) *Mémoires* de S. Simon, t. III, p. 77.

très-courte durée. Mais après le pontificat de Benoît XIII, il fut complétement désabusé sur le compte de la prétendue inspirée, et déclara tout haut que ses soi-disant prophéties n'étaient qu'illusion. M. d'Étemare eût préféré que Du Guet se fût borné à dire : J'avais mal imaginé l'accomplissement (1). On ne saurait mettre plus de complaisance au service des prophéties.

Ce qui demeure incontestable, est que Du Guet, qui avait écrit de fort belles pages sur les Règles de la prudence chrétienne, ne sut point toujours se garder d'une crédulité qui provenait chez lui plutôt d'un abus de méthode, que d'une faiblesse inhérente à l'intelligence. On parle dans la notice due à l'abbé Goujet, d'une certaine conversation tenue entre notre commentateur et Bossuet, dans laquelle l'abbé développa, en présence de Fleury, peut-être avec trop d'enthousiasme, un système d'interprétation qu'adopta, dit-on, l'auteur du Discours sur l'Histoire Universelle. Du Guet était jeune alors : ces idées amoureusement caressées durant une longue carrière devaient prendre racine dans une imagination si féconde. Ne regrettons point toutefois que l'engouement du bon abbé pour les oracles de Sœur Rose, l'ait engagé à faire le voyage de la Trappe dans le but de présenter la Voyante au vénérable de

(1) Mss. de Troyes.

Rancé. Si ce dernier ne voulut pas la recevoir, en revanche, le duc de Saint-Simon rencontra les visiteurs dans ce séjour des austères méditations. Nous lisons dans ses Mémoires : « Pour M. Du Guet, j'en fus charmé. Nous nous promenions tous les jours dans le jardin de l'abbatial : les matières de dévotion où il excellait, n'étaient pas les seules sur lesquelles nous avions des entretiens ; une fleur, une plante, la première chose venue, des arts, des métiers, des étoffes, tout lui fournissait de quoi dire et instruire, mais si naturellement, si aisément, si coulamment, et avec une simplicité si éloquente et des termes si justes, si exacts, si propres, qu'on était généralement enlevé des grâces de sa conversation, et en même temps épouvanté de l'étendue de ses connaissances, qui lui faisaient expliquer toutes ces choses comme auraient pu faire les botanistes, les droguistes, les artisans et les marchands les plus consommés de tous ces métiers (1). »

C'étaient en effet les beaux côtés de cet esprit si fin, et si coulant, comme dit l'Auteur des Mémoires. Malheureusement tout n'était pas rayon dans cette puissante intelligence. Du Guet croyait avoir une clé de l'Écriture. Il avait commencé dès 1710 à initier à cette prétendue méthode l'abbé d'Étemare qui poussa le mode d'interprétation jusqu'au point que

(1) *Mémoires* de S. Simon, t. III, p. 79, 80. Chéruel, 1856.

La Bruyère eût placé, je l'appréhende, immédiatement au-dessous de l'absurde. Le trop scrupuleux disciple d'un maître si sage sur plusieurs matières, publia un écrit ayant pour titre : *Explication de quelques Prophéties touchant la Conversion future des Juifs.* En quoi donc consistait cette clé mystérieuse ? En une intelligence directe des figures et des prophéties par rapport aux faits contemporains, dont on était témoin soi-même. Fatale erreur si souvent partagée par de bons esprits qu'une indiscrète curiosité pousse trop naturellement à voir partout le prodige, et à vouloir surprendre les secrets de Dieu ! La tendance est bien innocente tant qu'elle réside dans le for intérieur : l'adhésion à certaines idées bizarres tient souvent moins à une faiblesse de l'esprit qu'à une tentation de la vanité, et l'on ne peut faire un crime à quelqu'un d'avoir telle ou telle conviction dans l'âme. Le fâcheux est d'admettre les autres dans ce temple de la fantaisie, de faire dire par exemple « qu'une apostasie était attendue, ainsi qu'une Constitution, mais qu'on n'en attendait point de si mauvaise que pour la conversion des Juifs, au lieu qu'elle est arrivée devant (1). » Ce sont de semblables propos qui discréditent les meilleures intelligences, et j'emprunte aux mémoires de M. de Fourquevaux les traits suivants.

(1) Mss. de Troyes.

Le neveu de Du Guet racontait en octobre 1734 à M. d'Étemare, qu'en 1706 ou 1707, son oncle qui faisait des espèces de conférences à M. d'Asfeld et à M. Rollin, leur avait beaucoup parlé des prophéties de la Sœur Rose ; que, lorsqu'ils étaient effrayés de l'état de l'Église, il leur disait : Rassurez-vous : une bonne fille a reçu de Dieu des lumières : Dieu lui a fait connaître qu'il viendrait un bon pape qui rendra témoignage à toute l'ancienne doctrine de l'Église et la fera briller. Il regardait cela comme très-proche, et sur ce que M. d'Asfeld demandait où on trouverait un bon pape ? M Du Guet, en lui frappant sur l'épaule, disait : Vous êtes incrédule ? Mais, quand il n'y aurait que Cusani ?

En revenant de Savoie en 1715, Du Guet vit la Sœur Rose, et lui objecta que ce qu'elle avait annoncé d'un bon pape n'était pas accompli. Elle lui répondit par la comparaison d'un voyageur qui voyant devant lui des objets, croit qu'ils se touchent, tandis qu'en approchant de chacun d'eux, il reconnaît qu'il est plus éloigné de l'autre qu'il ne l'avait cru (1).

Disons à l'éloge du naïf interlocuteur qu'il eut plus tard un retour qui, pour n'avoir pas été soudain, fut cependant heureux : il répétait à propos des convulsions : « J'ai été une fois trompé ; je ne veux pas l'être deux. J'ai été la dupe de la sœur Rose, je ne

(1) Nonce en France, plus tard Cardinal, et opposé aux jansénistes.

veux point l'être des convulsionnaires (1). » Un pareil mot vaut toute une preuve. C'est une protestation contre la bonne foi surprise ; c'est un cri de bon sens ; c'est l'aveu d'une âme amie de la vérité simple et pure. Malgré toute son expérience du monde, et jusque dans ses derniers jours, Du Guet conserva comme une naïveté de cœur qui, si elle le disposait à applaudir avec transport aux événements heureux, aux belles et nobles actions, aux mouvements généreux, à s'associer avec empressement à ce qui se faisait de bien autour de lui, le laissait encore plus sensible aux impressions contraires, et lui faisait sentir d'autant plus vivement ce qu'a d'odieux une sorte de trahison de la confiance. Le sententieux abbé d'Étemare l'appelle, non le Fils de Port-Royal, mais « un Cousin Germain (2). » Ce degré de parenté est ce qui honore notre écrivain. Sa vertu et son mérite ont occupé un juste milieu : il a pratiqué ce que Tacite loue dans Agricola : il a su garder une mesure jusque dans la sagesse (3). C'est là sa gloire. S'il est à regretter pour sa mémoire sacerdotale qu'il ait demeuré dans une secte condamnée par l'Église, on le doit approuver de s'être éloigné avec horreur des violences et des indignités du Jansénisme. Le R.-P. de La Tour, à qui le

(1) Mss. de Troyes.
(2) Mss. de Troyes.
(3) Tacite, *Agricola*, chap. IV.

réfractaire de l'Oratoire écrivait une lettre si touchante de naïf aveu, et de confiant espoir de retour, ne connaissait paraît-il, dans le monde que deux adversaires irréconciliables : le vice et la vertu. Toutes les querelles de prétention ou d'opinion, il se fût volontiers chargé d'en être le conciliateur ; et sa maxime favorite était qu'il n'y en avait aucune sur laquelle au bout d'un temps, on ne pût composer (1). Du Guet était à cet égard, comme le P. de La Tour. Il ne craignait rien des combats qui, à la longue, doivent finir, non faute de combattants, mais faute de spectateurs. Il s'élève pendant un siècle beaucoup de ces guerres de parti, dans lesquelles nul ne cède, mais où tout le monde se dégoûte : et c'est alors que toutes les vérités qu'une époque possédait déjà, mais qui poussées et repoussées dans ce flux et reflux d'opinions, n'avaient fait en quelque sorte que rouler d'un parti à l'autre, s'épurent de tout ce que la passion y mêle d'hétérogène, et reprennent peu à peu leur niveau. Les querelles théologiques nous ont éclairé sur leur inutilité : elle nous ont appris le véritable usage que nous devons faire de notre raison.

Les contemporains de Du Guet ne lui marchandèrent pas l'éloge. « Tout le monde convient, dit l'un d'eux, que cet écrivain a été un de ces hommes rares

(1) *Mém.* de M. de Fourquevaux.

qui ont su unir les plus grands talents à la vertu la plus sublime. Théologie, Histoire, Langues savantes, Belles-Lettres, critique judicieuse, science profonde de l'Écriture ; tout ce qui est du ressort de l'esprit et du cœur, se trouve en lui dans un degré supérieur. La délicatesse de son génie se fait sentir dans tout ce qui est sorti de sa plume : et sa piété n'y éclate pas moins, qu'elle a brillé constamment dans toute sa conduite, jusqu'au dernier soupir de sa vie. Ses expressions sont riches, souvent sublimes. M. Du Guet avait du goût pour tous les arts, comme pour toutes les sciences, et sans avoir approfondi les premiers, il en parlait souvent mieux et avec plus de justesse que ceux qui y étaient consommés. Ses décisions sur la morale sont sûres autant que lumineuses, et il est sans contredit le premier casuiste qui ait paru dans les derniers temps (1). »

Les Nouvelles Ecclésiastiques, cette feuille qu'avait patronnée Du Guet, et qu'il devait improuver ensuite avec tant de force, ne payent pas à sa mémoire un moins éclatant tribut de louanges. *Exstinctus amabitur idem :* « Personne, disent-elles, n'ignore les talents extraordinaires qu'il avait reçus du ciel. Il joignait à un esprit vif, pénétrant, étendu, une vaste érudition, tant profane que sacrée, une mémoire prodigieuse, le don de conseil, de grandes vues, une élo-

(1) Du Pin. *Bibliothèque Ecclésiastique.*

quence qui se fait assez sentir dans ses ouvrages, un style délicat, énergique, orné non-seulement dans ses écrits, mais ce qui est plus rare, dans la conversation même ; enfin une facilité extrême pour saisir sur le champ tout ce qui lui était proposé, et une vue perçante qui lui faisait apercevoir pour l'ordinaire le vrai, et presque toujours les meilleurs partis qu'il y avait à prendre (1). »

Cet éloge, fait par une plume dissidente, sur certains points du moins, n'en a que plus de valeur : il venge Du Guet des doucereux reproches des abbés d'Étemare et d'Asfeld. Pour n'être point convulsionnaire ni partisan du diacre Paris, le savant théologien, l'écrivain élégant et aimable, le sage et prudent directeur n'en était pas moins le fils, je dirais plutôt le frère des Arnauld et des Nicole, et cela dut consoler un peu les regrets de ses jeunes amis. La partie du testament que je cite ne permet de conserver aucun doute sur les sentiments théologiques du prêtre jusqu'à la fin de sa vie.

« Je rends grâce à Dieu, Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Père des miséricordes, et Dieu de toute consolation, de ce qu'il m'a donné une foi sincère et une pleine soumission à toutes les vérités qu'il lui a plu me révéler par ses Écritures et par la Tradition, et un attachement inviolable à son Église qui en est

(1) Extrait des *Nouvelles Ecclésiastiques* du 23 nov. 1733. Article de Paris.

la dépositaire. Je lui rends aussi de très-humbles actions de grâces de ce que, par une suite de ces dispositions, il m'a porté à consentir de tout mon cœur à l'Appel que des Évêques très-éclairés, des Universités très-savantes, et un nombre presque infini d'ecclésiastiques et de religieux, recommandables par leur mérite, ont interjeté de la Constitution *Unigenitus* au Concile Général; à y adhérer avec le clergé de la paroisse Saint-Roch, à Paris, et à renouveler mon adhésion avec tous ceux dont les noms furent imprimés en 1721. Je déclare que je persiste dans un Appel qui m'a paru absolument nécessaire, avant même qu'on n'eût employé ce moyen, et je crois ne pouvoir donner des marques plus certaines ni plus publiques de mon attachement à la vérité et à l'autorité de l'Église, qu'en recourant au Concile Général qui la représente, et qui est comme elle dépositaire de la vérité, le lien de l'unité, et le remède aux divisions et aux schismes (1). »

Ces dispositions étaient à coup sûr celles du plus pur Jansénisme. Il paraît cependant qu'elles laissaient encore concevoir des doutes pour le salut de celui qui les avait formulées. Je trouve dans un manuscrit du temps, la curieuse prière suivante, due à la plume d'un Convulsionnaire. La pièce est contenue dans les

(1) Le Testament est du 7 déc. 1729, confirmé le 15 septembre 1733.

mémoires de M. de Fourquevaux, et l'écriture ressemble assez à celle de l'abbé d'Étemare.

« Ha Seigneur ! vous l'avez rempli de la lumière de votre esprit. Seigneur, vous lui avez donné l'intelligence de vos Saintes Écritures, vous avez découvert à son cœur le mystère de la Croix, il a blanchi dans la vertu et la piété la plus éminente. Mais, Seigneur, achevez en lui votre miséricorde et votre grâce. Levez encore le voile de ses yeux. Faites-lui connaître la grandeur de ces œuvres ; ne permettez pas, ô mon Dieu ! que celui qui a passé pour un Père de l'Église, détruise la grandeur de vos opérations ; ôtez, Seigneur, toute prévention et tout préjugé de son cœur, et faites, ô mon Dieu, qu'il se conduise en ces temps de miséricorde, dans un esprit de simplicité et d'humilité. Ne permettez pas, ô mon Dieu ! qu'il demeure dans cette obscurité, mais récompensez en lui vos dons, en l'éclairant sur ces grandes merveilles. Seigneur, il a toujours paru en lui l'esprit de sagesse, de science et d'intelligence ; il semble, ô mon Dieu ! que ce soit votre esprit qui ait dicté ses ouvrages. Serait-il possible, ô mon Dieu ! qu'après qu'il aurait souffert pour l'amour de vous, il résistât à de si grands prodiges ? Il semble, ô mon Dieu ! qu'il ne manque plus en lui que cette grâce : la charité a toujours été dans son cœur et l'amour de vos saintes Écritures. Il a défendu votre cause, et il en soutient encore les droits. Mais, Seigneur, il a

besoin du secours de votre grâce pour remplir sa course dans l'amour de toutes vos vérités, de toutes vos œuvres, et de la grandeur de vos merveilles. Ha Seigneur ! ne lui refusez pas cette grâce, je vous en supplie ; je vous la demande de tout mon cœur pour l'amour de votre saint nom et par l'intercession du bienheureux Pâris. Saint Diacre qui l'avez respecté dans le temps, priez pour lui dans l'éternité où vous êtes ; demandez au Seigneur qu'il le comble de ses grâces, qu'il le perfectionne dans ses sentiments, et qu'il achève en lui le grand ouvrage de sa miséricorde qu'il a commencé, en se rendant convaincu de la vérité de ses œuvres (1) ! »

Je vais essayer de présenter une liste complète des productions littéraires, morales ou dogmatiques du fécond écrivain.

Jean-Jacques Rousseau assure qu'il y a telle de ses périodes qu'il a tournée et retournée cinq ou six nuits dans sa tête, avant qu'elle fût en état d'être mise sur le papier (2). Cela prouve au moins qu'il tenait aux périodes. Du Guet, qui n'était point à

(1) Cette pièce porte pour titre dans le manuscrit : « Prière d'un Convulsionnaire pour M. l'abbé Du Guet encore vivant pour lors. »

(2) J.-J. Rousseau. *Confessions*. Partie 1, liv. III. (1731-1732) Ed. Werdet et Lequien fils, 1827, p. 164.

proprement parler un déclamateur, qui, au dire de Saint Simon, s'exprimait si coulamment, et qui lui aussi fut un remarquable polygraphe n'éprouva jamais, j'imagine, les insomnies du philosophe de Genève. On a de lui plus de quatre-vingts volumes qu'il a composés comme en se jouant, et qui traitent de sujets de Religion, de Politique et de Morale.

Si l'on s'attache à l'ordre de composition de ses différents ouvrages, il faut assigner la première place à un traité ayant pour titre : *Avis à une Dame protestante*. Cet écrit fut présenté sous le nom de la Mère Anne-Marie de Jésus, religieuse carmélite, qui n'était autre que Mademoiselle d'Épernon. Une liaison intime de la personne à laquelle était adressée la lettre, avec la pieuse carmélite, justifiait un pareil emprunt. Ce voile ingénieux ne put cacher le mystère aux yeux perçants de Bossuet, qui déclarait trouver bien de la théologie sous la robe de cette religieuse. Dans ce traité qu'on trouve au troisième volume des lettres, Du Guet fait voir à cette Dame que, comme elle n'aurait pas eu de prétexte légitime pour commencer le schisme, elle n'en peut avoir pour y demeurer. Tous les schismes sont postérieurs à l'unité, et ils ne peuvent y revenir qu'en retournant à l'Église. Il est évident que ceux qui appartiennent à une secte dissidente, soit que la naissance la leur ait fait suivre, soit qu'ils l'aient embrassée, ne peuvent jamais avoir plus de raison d'y rester, que le

premier chef n'en a eu de l'établir. En un mot, il est aussi impossible d'avoir des motifs pour vivre séparé de l'Église, qu'il est impossible d'en avoir pour s'en séparer. Dans ce petit traité, Du Guet triomphe sans doute des objections ; mais aussi, il lui arrive souvent de les convertir en autant de preuves solides. C'est en quelque sorte laisser l'ennemi aiguiser ses armes, pour les lui ravir ensuite et les tourner contre lui. Mais il faut triompher avec courtoisie et ménagement : il est dur à l'amour-propre de changer d'opinion, surtout d'abandonner une doctrine religieuse, quand elle a été sucée avec le lait, et fortifiée encore par l'exemple. Une telle victoire doit se préparer avec soin, se remporter avec délicatesse, avec une urbanité de procédés qui touche l'âme. Du Guet s'entend merveilleusement à l'emploi des ménagements heureux ; il convainc l'esprit par la raison, et sa politesse gagne les cœurs.

Le traité de la *Prière publique* fut publié en 1717 : On y joignit un opuscule ayant pour titre : *Les dispositions pour offrir les saints Mystères et y participer avec fruit.* Ces deux ouvrages étaient présentés sous forme de lettres, pour servir de réponses à deux ecclésiastiques de Reims, les abbés Gillot et Baudoin. Persin de Montgaillard, évêque de St-Pons, avait félicité l'auteur. Celui-ci répondit : « Le rang que vous tenez dans l'Église, l'exacte connaissance que vous avez de sa doctrine et de son esprit, et

l'expérience que vous avez par vous-même de ce qui peut édifier et nourrir la piété, mettaient votre témoignage fort au-dessus de beaucoup d'autres, qui ne réunissent pas comme vous l'autorité, le savoir et la vertu. J'espère que vos prières empêcheront qu'une approbation si glorieuse ne m'enfle le cœur, et que vous demanderez à Dieu qu'il augmente la persuasion où je suis, que personne n'était plus indigne que moi d'écrire sur des matières si saintes (1). »

L'abbé Gillot, se plaignait de la longueur des prières auxquelles sa qualité de chanoine l'obligeait d'assister. Un chanoine doit, par l'exigence même de sa charge, être présent aux offices. Loin de lui la pensée de les abréger ; mais est-il interdit de les trouver trop longs ? Les distractions et les sécheresses y sont si fréquentes ! Mieux vaut, répond Du Guet, avouer simplement une faiblesse qu'on ne peut surmonter, que cacher sous une présence extérieure une absence de cœur et d'esprit qui éteint la piété, et réduit la religion à un pur paganisme. Cette pensée est développée daus la première partie du Traité. La seconde expose sous quatorze titres les moyens les plus propres à soutenir l'attention et à ranimer la ferveur, en touchant l'âme. « Le livre est admirable, dit M. de Saci ; mais on peut ajouter avec Sainte-Beuve, qu'il a un peu perdu de son intérêt et de son application même pour les chrétiens, s'ils ne

(1) *Paris*, 7 déc., t. VIII, lett. 51.

sont ni chanoines, ni ecclésiastiques. (1) » Comme on le voit, cet ouvrage était tout d'édification : il donna cependant naissance à deux critiques, l'une intitulée : *Réflexions sur le Traité de la prière publique*, était due à la plume de Dom François Lami, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur ; l'autre émanait d'un auteur anonyme, et portait pour titre : *Sentiments critiques d'un chanoine sur divers traités de morale, à l'auteur de la Prière publique* Cette brochure est une attaque vive et souvent peu mesurée des principes, de la morale et du style même du livre. L'auteur du supplément de Moréri l'attribue à Papin (2), prêtre de l'Église Anglicane, réuni à l'Église Catholique ; mais l'abbé Goujet la déclare indigne du célèbre controversiste. *Le Traité de la Prière publique* demeure l'un des plus estimés de Du Guet. Il est, avec le beau commentaire sur *l'Œuvre des Six Jours* et *l'Explication du Mystère de la Passion*, l'ouvrage le plus connu de cet écrivain.

Le Traité sur *les Devoirs d'un Évêque*, parut trois ans après cette première publication (3). Il fut composé à la prière de M. de Mailly, évêque de Lavaur ; mais ne put être rédigé conformément au plan qu'en avait tracé l'auteur. Goujet ajoute naïvement que

(1) Ste-Beuve, *Port-Royal*, liv. V, p. 422.

(2) Isaac Papin, cousin du célèbre physicien, qui après de longues disputes avec son coreligionnaire Jurieu, abjura en 1690, entre les mains de Bossuet.

(3) *Caen*, 1710.

l'ouvrage n'en est que plus convenable à ceux mêmes qui ne sont pas élevés à l'épiscopat. C'est donc aux Évêques « in partibus » qu'on pourrait dédier cet écrit, ou si mieux on aime, aux Évêques sans diocèse. Du Guet cherche à donner une haute idée des devoirs d'un Évêque, et de la sainteté qu'exige un caractère si auguste. « C'est peu qu'un Évêque soit homme de bien; c'est peu qu'il ait la vertu et la probité d'Héli; si ceux qu'il doit instruire vivent dans le désordre, il sera condamné comme s'il y avait vécu lui-même (1). » Vient ensuite le détail des devoirs d'un Évêque, puis des avis pour sa conduite particulière, et pour celle de son diocèse. L'Évêque doit partager son temps entre la prière et l'étude; il doit être, comme dit le prophète Malachie, l'ange et l'interprète du Seigneur, à qui tout le monde puisse s'adresser comme à une source publique de doctrine et de lumière, et qui suffise à tout le monde (2). De nombreux exemples appuient ces réflexions. On peut résumer comme il suit les obligations de l'Évêque envers lui-même, et celles qu'il contracte vis-à-vis son diocèse.

Il doit s'occuper d'abord de ses propres besoins, se prescrire une règle, s'habiller proprement, être modeste dans ses habits et imiter en cela les grands pasteurs des premiers siècles. Il donnera à la prière les

(1) *Dev. d'un Évêque*, p. 2
(2) *Dev. d'un Évêque*, p. 7.

premiers moments de la journée : ce devoir est de la plus grande importance. On ne saurait trop se tenir en garde contre certains défauts ordinaires aux prières des ecclésiastiques, et qui consistent à réciter les Psaumes avec un cœur peu touché de respect pour la grandeur de Dieu, et de reconnaissance pour ses bienfaits ; avec des sentiments peu en harmonie avec ceux qu'expriment les Saints Cantiques. C'est encore une nécessité de joindre l'oraison à la prière vocale, et de s'appliquer à l'étude, car l'Évêque doit être instruit des vérités de la religion, des devoirs de tous les états, des mystères de l'Écriture, de la Tradition de l'Église, de la Doctrine des Saints-Pères, des décisions des Conciles, des difficultés de la morale, et des résolutions les plus exactes. Grande est l'illusion de ceux qui se glorifient de leur ignorance et la couvrent d'une apparence de piété. L'ardeur avec laquelle les premiers fidèles s'appliquaient à la science ecclésiastique est un exemple offert aux prélats de tous les siècles. Pour acquérir ce bien précieux, il est trois sources fécondes auxquelles peut puiser l'Évêque : la prière, l'étude de l'Écriture, et une méditation respectueuse des Pères. « On leur doit l'admiration, si on ne peut les imiter. » Mais il convient d'observer un certain ordre dans la lecture des Docteurs, et cette étude demande des dispositions particulières sur lesquelles le théologien s'étend avec assez d'abondance. Après la messe qu'il célèbrera tous les jours, l'Évêque

admettra tout le monde à ses audiences, les pauvres préférablement aux riches; il s'y montrera grave et sérieux, y parlera avec simplicité et sans détour; ses repas, auxquels présidera la frugalité, seront accompagnés de quelque lecture pieuse. Point de faste dans l'ameublement; une vie pauvre et mortifiée. Le patrimoine d'un Évêque appartient aux indigents; le superflu des pasteurs est à l'infortune : l'en priver est un crime et un sacrilége. A l'objection qu'il faut soutenir sa dignité, voici comment répond Du Guet : « Sans doute, il le faut; mais est-ce la soutenir que d'employer des moyens que Jésus-Christ a condamnés, et qu'il charge principalement les Évêques de déraciner et de détruire? Quel besoin Jésus-Christ a-t-il de rétablir le luxe, la magnificence, l'éclat et la pompe séculière qu'il a anéantie, confondue et déshonorée par son exemple, par ses discours, par ses disciples, par ses apôtres? L'épiscopat avait-il besoin de cet extérieur éclatant dans un temps où toutes les nations étant idolâtres, n'estimaient et ne pouvaient estimer que ce qui flattait l'orgueil et la vanité? Pourquoi donc maintenant que l'Église est en honneur, que les peuples sont détrompés, que la gloire est attachée à l'humilité et à la modestie, l'Épiscopat ne pourrait-il se soutenir que par un dehors plein de faste? Quand est-il arrivé qu'un Évêque, en voulant imiter saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chry-

sostome, saint Ambroise, saint Augustin, se soit décrédité (1) ? »

Dans le reste du Traité, Du Guet engage l'Évêque à s'abstenir de recevoir les grands à sa table ; à supprimer les dépenses inutiles, à bannir de la conversation toute raillerie ou toute parole libre ; à se faire une loi d'être véridique ; et à se recueillir sur le soir, afin de terminer par la prière une journée dont la prière a consacré le début. Pour ce qui concerne le réglement de sa maison, l'Évêque s'appliquera à choisir des serviteurs fidèles, et à s'entourer de prêtres honorés pour leurs vertus et leur désintéressement.

Quant au réglement des affaires du diocèse, voici les préceptes que propose le Moraliste. Il faut prendre les avis, se méfier de sa sagesse, avoir des conseillers sûrs et désintéressés, « et on les trouvera toujours, ajoute-t-il, si on les cherche bien. » Les congrégations ont un immense avantage pour juger sainement les affaires d'un diocèse ; on doit en référer le plus souvent possible à leurs lumières. L'Épiscopat est d'ailleurs un ministère d'humilité ; l'Évêque doit être éloigné de tout esprit de domination ; car les apôtres se regardaient comme les serviteurs, et non comme les maîtres du troupeau. Que les Évêques sont éloignés aujourd'hui de pareilles dispositions ! Combien ils devraient se persuader que leur autorité n'est

(1) *Dev. d'un Évêque*, art. 2, LXX.

point à eux ni pour eux ! L'auteur termine par cette pensée que saint Augustin livre à la méditation des premiers pasteurs de l'Église : *In futuro Christi judicio, nec absidæ gradatæ, nec cathedræ velatæ, nec sanctimonialium occursantium atque cantantium greges adhibebuntur ad defensionem* (1). »

Le livre qui suivit rencontra de nombreux adversaires. Il était intitulé : *Règles pour l'Intelligence de l'Écriture Sainte* et avait été imprimé en 1716, avec une Préface due à la plume de l'abbé d'Asfeld, grand ami du théologien, et qui, dans la suite, devait collaborer à quelques-uns de ses ouvrages.

Je vais exposer en peu de mots qu'elle fut l'occasion de cette remarquable dissertation, dont on trouvera le sommaire dans la partie de mon Étude relative aux Commentaires.

Un parent de M. Le Nain de Tillemont, l'abbé Charpentier, venait de consulter Du Guet, qui lui répondit par cet opuscule qu'on pourrait appeler « son Discours de la Méthode. » Il est à croire que l'abbé d'Asfeld écrivit plus que la Préface, et que l'application des Règles contenues dans le Traité et relatives à la Conversion des Juifs, lui doit être attribuée, bien que Goujet affirme qu'elle soit pour le fond de M. Du Guet, et que l'abbé d'Étemare l'ait rédigée à la requête de M. de Sévigné. Une mordante censure

(1) *S. Augustin*, epist. ad Max, n° 3.

fut publiée sous ce titre: *Mouaacha, Ceinture de douleur, ou Réfutation du Livre des Règles* — 1713 —. Elle était signée par Fourmont, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Cette critique renfermait beaucoup d'érudition et de méthode, mais les expressions en étaient peu mesurées; et le public plus indifférent en ces matières au fond qu'à la forme, n'y prêta qu'une médiocre attention. Quatre ans s'écoulèrent. Le libraire Vincent édita un fort volume sous ce titre: *Réfutation du Livre des Règles.* L'auteur cachait son nom. Il ne pouvait souffrir qu'on osât avancer que Jésus-Christ est prédit dans l'Ancien Testament, qu'il est l'unique objet des Écritures. En vain eût-on répondu que ce qu'il traitait d'erreur capitale était un principe généralement admis par les Pères; l'Anonyme ne voulait entendre aucune raison, et prétendait être dans le ridicule combat qu'il avait engagé, « le Champion de l'Église outragée ». Du Guet garda le silence. M. de Fourquevaux, savant théologien, répondit à sa place, la même année par un écrit: *Lettre d'un Prieur à un de ses amis, au sujet de la Nouvelle Réfutation du Livre des Règles.* La réponse sous forme épistolaire avait peu d'étendue et était accompagnée d'un recueil de passages heureusement choisis parmi les réflexions des grands Docteurs, et tous relatifs à l'intelligence des Écritures. On fit plus. L'on publia plus tard un extrait des œuvres d'Arnauld et de Nicole, destiné à appuyer cette brochure. L'Anonyme ne s'es-

tima point battu : il fit paraître un *Traité du sens littéral et du sens mystique des Saintes Écritures, selon la doctrine des Pères,* et prétendit envelopper l'auteur du traité incriminé dans la condamnation portée jadis par les conciles contre Origène. Il faut, selon lui, distinguer deux choses que l'on ne confond que trop : les principes des Pères sur l'interprétation des Écritures, et leurs explications particulières. Il abandonne à ses adversaires les explications particulières qui sont ordinairement mystiques et spirituelles; mais il se réserve les principes, les oppose à ceux « des Figuristes, » et s'en sert pour les combattre et tenter de renverser leurs systèmes. Le Prieur était sur la brèche : à son tour, il opposa aux arguments des adversaires de Du Guet, quatre Lettres nouvelles qui montraient la fausseté des prétendues démonstrations contenues dans l'acte d'accusation, et faisaient tourner à l'avantage même des Règles les calomnies, souvent maladroites, dirigées contre elles. Le public jugea la cause entendue, et comme il arrive en pareil cas, Du Guet ne fit que gagner aux impuissants efforts d'une jalousie mal abritée derrière un faux zèle.

Nous trouvons en 1716 une *Réfutation du Système de Nicole, touchant la Grâce universelle.* Du Guet la livra à la publicité, « quoique, dit-il, il n'y eût pas de questions qu'il fût plus éloigné de donner par écrit, que celles qui partagent les Catholiques sur les matières de la Grâce. » Une telle Lettre aurait dû naturellement

entrer dans le recueil des documents qui regardent cette controverse, et qui fut imprimé à Amsterdam en 1715; mais on craignait de compromettre l'auteur, vu l'époque critique dans laquelle on vivait alors. Le système de Nicole est réfuté avec beaucoup de précision et de force, et la question des *Œuvres des Infidèles* est approfondie. « M. Du Guet, ajoute l'Avertissement placé en tête des quatre opuscules d'Utrecht 1737, avait expliqué ses sentiments à M. Nicole lui-même, et il n'a pas cru que le respect qu'il devait à sa mémoire dût l'empêcher de relever comme il le fait, les écarts où un si grand homme avait donné, en cherchant un peu trop à se rapprocher de la plupart des Thomistes modernes (1). » Du Guet reprochait à l'auteur du nouveau système de faire perdre à l'Église un grand nombre des avantages qu'elle avait depuis longtemps remportés; de mêler et de confondre de rechef toutes les idées qui avaient été précisément définies, de repousser saint Augustin au delà du terrain qu'il avait gagné, de le remettre aux premiers termes de la dispute, de lui en ôter même tout le fruit, « en donnant à tous les hommes une Grâce que Pélage n'eût jamais désavouée (2) » Cette controverse offre un intérêt d'autant plus grand, que peu d'années avant qu'elle se produisît, Du Guet avait fait preuve d'une certaine conciliation facile.

(1) Utrecht, 1737.
(2) *Ibid.*

L'année suivante, paraît le *Traité des Scrupules*, ouvrage fort estimé et de tout point estimable. Puis, de 1718 à 1737, *un Recueil de Lettres sur divers sujets de Morale et de Piété.* (10 volumes.) La plupart regardent la Direction Spirituelle. Les matières y sont généralement développées avec autant de netteté que d'intérêt. On y trouve d'utiles instructions pour les personnes de tout état. Ce sont le plus souvent des cas de conscience résolus, des décisions formulées d'après de solides principes, et des règles de conduite qu'appuient non-seulement la raison, mais l'enseignement le plus lumineux des Livres Saints. C'est surtout dans cette correspondance que se révèle l'étendue des connaissances, que s'épanchent les trésors de consolation, que se produit enfin l'homme lui-même : tout son esprit et tout son cœur.

En 1720 est publiée la brochure dont il est fait mention quelques pages plus haut (1) : *Pensées d'un Magistrat sur la Déclaration qui doit être portée au Parlement :* et, en 1725, la *Conduite d'une Dame Chrétienne*, traité dans lequel Du Guet, exposant d'abord l'obligation de la prière et l'usage des sacrements, recommande la lecture, le travail manuel, le soin de l'éducation des enfants et celui des domestiques. C'est la *Femme Forte* de l'Évangile, qu'il aspire a former. La seconde partie de l'ouvrage entre dans les détails inti-

(1) Cf. p. 51.

mes de la vie chrétienne. Repas, conversations, voyages, tout est scrupuleusement passé en revue, et les conseils portent sur chaque point en particulier. Il y a de fines remarques, des observations dues au goût le plus sûr et à la plus profonde expérience, sur l'ingratitude, et sur cette jalousie secrète qui nous fait voir d'un œil irrité les personnes plus parfaites que nous. Ce sont des critiques à la fois judicieuses et charitables sur la faiblesse humaine, dont l'aimable moraliste prend la défense et excuse les torts : la vertu ne saurait être ici-bas sans quelque imperfection. Allons à Dieu avec une confiante simplicité, et ne nous préoccupons point outre mesure de nos besoins et de nos misères spirituelles. Vouloir trop pénétrer ses propres dispositions, et s'assurer de l'état où l'on est avec Dieu, est une curiosité qui a son principe dans une coupable présomption, plutôt que dans un désir d'amendement sincère. On doit opérer son salut avec crainte et tremblement, mais ce double sentiment sera tempéré par l'espérance et l'amour.

Ce Traité où respire la piété la plus tendre, fut composé pour Madame d'Aguesseau, la mère du chancelier, avec laquelle Du Guet entretint d'ailleurs une correspondance assez suivie.

Du Guet édite en 1727 une *Dissertation théologique et dogmatique sur les Exorcismes et autres Cérémonies du Baptême*. L'auteur s'est sensiblement inspiré de deux théologiens français. Dom Martène, et Gabriel

de l'Aubespine, évêque d'Orléans. La même année voit paraitre un *Traité de l'Eucharistie*, et la *Réfutation d'un écrit sur l'Usure*. Je cite seulement la date de publication de cet opuscule, composé dès 1690, à la prière d'un négociant d'Orléans, fort ami de Du Guet, et entre les mains de qui était tombée la pièce réfutée. La raison qui engagea l'auteur à faire paraître son écrit est que l'Apologiste de l'Usure, peu versé dans l'étude des Saints Livres, parlait irrévérencieusement des Pères, et avançait avec impudence les maximes es plus abominables. On sent un souffle d'indignation dans la courte et substantielle censure du théologien moraliste. Bossuet avait traité la même matière et plus d'une analogie se rencontre dans l'argumentation des deux écrivains (1).

Les Caractères de la Charité, d'après saint Paul, inspirent au théologien de fort belles pages. Il nous représente l'Amour de Soi-même sous les traits du Roi de Babylone; tandis que l'Amour de Dieu jusqu'au mépris de Soi-même figure parfaitement le Roi de Jérusalem. C'est le cœur seul qui discerne les habitants de ces deux cités. Souvent même le citoyen de Jérusalem retient quelque chose du citoyen de Babylone, parce que son cœur est partagé entre l'Amour

(1) Bossuet prouvait dans son écrit que la matière de l'Usure était une partie très-importante de la morale; que ce vice était condamné par tous les Pères et par la tradition de l'Église; en sorte qu'on ne pouvait pratiquer ou approuver cette sorte de prêt sans attaquer un principe de morale, *qui est de foi*.

de Dieu et l'amour de Soi-même, et qu'il s'efforce de rétablir une espèce de réconciliation et de paix entre deux Rois dont l'un a droit à tout, et l'autre veut tout usurper. Il n'y a même personne en cette vie qui ne conserve quelque liaison secrète avec le Tyran de Babylone, quoiqu'il obéisse du fond du cœur au Roi de Jérusalem (1). Dans ces pages toutes brûlantes du feu que le Christ est venu apporter au monde, Du Guet flétrit jusque dans les plus spécieux prétextes derrière lesquels il se retranche, cet hypocrite amour-propre qui veut avoir tous les hommes pour admirateurs et les voir « se prendre à quelqu'un des filets qui retentissent au centre » où s'est logé le rapace tyran. Malheur aux âmes qui sacrifient à l'idole de l'amour propre les qualités aimables dont Dieu les a ornées; qui ignorent parfois jusqu'à la mort, la séduction dans laquelle elles ont vécu; et qui travaillent à convertir « en toiles d'araignées, incapables de les couvrir, des dons excellents, destinés à un usage éternel (2). » Le charme de la lecture se tourne en admiration pour l'auteur lui-même, quand on songe que non content d'appliquer d'ingénieuses comparaisons aux théories du grand apôtre, il a mis, lui aussi, en pratique ses admirables leçons. « Il a fait couler en charité son œuvre, dit Sainte-Beuve en parlant de Du Guet, et il lui a été donné d'y réussir (3). »

(1) Caract. de la *Char.*, ch I.
(2) *Ibid.*
(3) Ste-Beuve, *Port-Royal*, tome V, p. 410.

Recueil de Morceaux divers sur la Constitution-Utrecht-1740; et en France à la date de 1727, *Maximes abrégées sur les Décisions de l'Église, et Préjugés légitimes contre la Constitution :* cet écrit précéda d'un an l'apparition *de Jésus crucifié ou Mystère de la Passion*, œuvre remarquable entre les Commentaires de l'auteur. L'onction de la plus solide piété se fait sentir à chaque page de ce beau Traité. On lit les mots suivants dans la Préface qui précède les quatorze volumes dont se compose l'ouvrage : « Ce serait pour l'auteur un extrême malheur que de n'être que le Canal de la Vérité, sans boire lui-même des eaux qu'il lui est donné de répandre; et ce qui lui fait espérer que Dieu le préservera de ce malheur, est la joie qu'il éprouve à s'entretenir seul avec lui de ses miséricordes, et de tout ce que Jésus-Christ, son Fils Unique, a fait pour nous. Car une telle consolation qui est indépendante de la connaissance qu'on aura de son Écrit, et du succès que cet Écrit aura peut-être, ou qu'il n'aura pas, rend, ce semble, à sa conscience, un témoignage qui la rassure contre ses craintes, et qui lui fait espérer que si son travail est inutile à ses frères, il servira du moins à le nourrir lui-même, et à l'exempter de la punition du serviteur qui cacha l'unique talent qu'il avait reçu de son maître (1). »

L'abbé Goujet nous avertit que quelques parties de

(1) Introduction de l'Explication du *Mystère de la Passion*.

ce grand travail avaient paru séparément avant le recueil complet, mais sur des copies défectueuses, savoir : *Jésus-Christ accusé devant Pilate; Explication de l'ouverture du côté et de la sépulture de Jésus-Christ, selon la Concorde.* Il existe une autre édition *de l'Explication de la Sépulture,* sous ce titre : *Jésus-Christ enseveli ou Réflexions sur le Mystère de la Sépulture de Notre Seigneur Jésus-Christ, le Portement de la Croix et le Crucifiement de Jésus-Christ.* Ces ouvrages parurent en 1731 et 1732. Dès 1728, Du Guet consentit à ce qu'on imprimât ce qu'il avait fait sur le *Crucifiement de Jésus-Christ.* C'est ce travail qui n'a point été réuni aux quatorze volumes *de l'Explication du Mystère de la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, suivant la Concorde.* L'interprétation des passages de saint Paul sur le même sujet est particulièrement contenue dans le tome second.

L'Ouvrage des Six Jours, ou Histoire de la Création, fut publié en 1731. On en trouvera l'analyse dans cette Étude (1). En 1732 : *Explication de la Genèse et du Livre de Job ;* puis *Explication de plusieurs livres des Psaumes,* avec un supplément que donna M. d'Asfeld : *Explication des Vingt-cinq premiers chapitres d'Isaïe,* au sujet desquels Voltaire remarque que l'auteur n'était avare ni de son temps, ni de sa plume. L'abbé d'Asfeld collabora encore à ce commentaire.

(1) Cf., p. 162 et suiv.

A ces œuvres succèdent les *Principes de la Foi Chrétienne*, 1736 : un *Recueil de quatre opuscules* publiés à Utrecht, 1737 : nous connaissons déjà deux des morceaux qui le composent ; il y faut joindre une *Épître à M. de Montpellier*, et une seconde à M. Van Espen. On sait le motif qui donna lieu à la première ; l'autre adressée au savant canoniste, traitait « *de l'Obligation où sont ceux qui connaissent la Vérité, de la défendre et de lui rendre témoignage par des actes publics, quand elle est attaquée, et contre l'indifférence ou le silence ordonné ou protégé par les Puissances dans les disputes sur la Religion* C'est le titre exact de la Lettre.

Enfin de 1738 à 1743 parurent *l'Explication du Livre des Rois;* et *l'Institution d'un Prince, ou Traité des qualités, des vertus et des devoirs d'un Souverain.* L'histoire de la composition de ce long ouvrage est assez singulière; elle présente un enchaînement de causes et d'effets qui mérite qu'on y prête quelque attention. J'ai parlé dans la première partie de ce chapitre d'un voyage que Du Guet fit à la Trappe avec Mademoiselle Rose (1). Saint Simon affirme que le prétexte du voyage lui-même, fut pour la béate, la conversion qu'elle avait opérée, auprès de Toulouse, d'un curé nommé Jougla, « qui ne vivait pas en très-bon prêtre. » Sœur Rose avait persuadé à cet ecclé-

(1) Voy. 1re partie, p. 59.

siastique trop séculier, de quitter son bénéfice, de venir à Paris, et d'embrasser ensuite les sévères pratiques des disciples de Rancé. Le duc de Savoie ayant longtemps après demandé à M. de la Trappe un de ses religieux qui prît la tâche de réformer l'abbaye de Tamied, Jougla fut envoyé pour l'exécution du projet: le réformé devint à son tour réformateur et Abbé de la communauté. Or le duc de Savoie, pris — au dire de saint Simon — d'un assez long accès de dévotion (1), avait conçu pour son fils aîné, l'idée d'un Traité sur les Devoirs d'un Souverain: il fit part de son désir à Jougla, et le chargea de lui trouver quelqu'un qui pût entrer dans ses vues et qui fût capable de les bien remplir. Une heureuse rencontre amena Du Guet ; il fuyait Louis XIV et fut reçu avec joie par Amédée, ennemi déclaré des Jésuites et de la Constitution (2). « Apprenez, disait le Prince, au Duc de Piémont son fils, à ne pas juger des hommes par la situation où vous les voyez; et qu'on peut avoir beaucoup de mérite et de vertu, et encourir néan-

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, t. III, p. 81.

(2) Sur le bruit que la Constitution commençait à exciter des disputes dans ses États, ce Prince avait mandé les supérieurs des Jésuites et leur avait dit qu'il ne voulait pas se laisser mener comme la France ; qu'il leur déclarait que s'il entendait parler davantage de cette affaire dans ses États, il en chasserait tous les Jésuites. Oncques depuis, ajoute St-Simon, il n'avait été mention quelconque de la Constitution dans tous les États du roi de Sardaigne.

moins les disgrâces des Puissances (1). » Du Guet se mit au travail dans l'abbaye même, et s'appliqua à son Traité jusqu'au moment où la mort de Louis XIV lui rouvrit la France : les deux premières parties furent seules composées en Savoie. L'auteur écrivit à Paris la troisième et la quatrième, et elles n'ont jamais été envoyées à Victor-Amédée.

Enfin furent mises au jour, après toutes les autres œuvres, celles qui les avaient précédées par la date de leur composition, *les Conférences Ecclésiastiques*, ou *Dissertation sur les Docteurs, les Conciles* et la *Discipline des premiers siècles de l'Église*, 1742. Cet ouvrage fut en effet rédigé dans le cours de l'année 1678 et 1679 pour servir aux conférences publiques, faites par Du Guet, durant deux ans, au séminaire de Saint-Magloire. Les soixante-sept dissertations qu'il renferme sur le dogme, la morale et la discipline ont sans doute été pour l'auteur l'occasion de relations nombreuses avec les personnes jalouses de faire des progrès dans la connaissance de l'Histoire de la Religion. Si la pureté et la facilité de style que nous trouvons en général sous la plume de l'écrivain se rencontrent moins dans ce premier recueil, on en doit rejeter la faute sur l'aridité même des matières qui y sont traitées, et prendre en considération

(1) Lettre de Mlle de Temericourt du 17 oct. 1740. Elle envoie ce récit écrit de la main même du P. Monnet, de l'Oratoire, à qui Du Guet l'avait fait à Troyes. Bibl. nat. Mss. 2176., f° 4.

l'excuse que l'éditeur présente au commencement de la publication de 1678 : « M. Du Guet se contentait de jeter souvent sur le papier, ce que son abondance et sa vaste érudition lui fournissaient, et en faisait comme des espèces de mémoires d'où il tirait le sujet de chaque conférence (1). »

Telle est la nomenclature des œuvres de notre auteur. Une pareille diversité d'aptitudes étonne. Le goût littéraire ne fait pas défaut chez Du Guet. Nous le voyons, dans une Lettre sur les Humanités, adressée au confrère Chapuy (2), tracer tout un Plan d'études. Les langues y occupent la première place. Après avoir scrupuleusement énuméré les auteurs dont la lecture lui semble renfermer le plus d'utilité pratique, il porte sur chacun d'eux un jugement spécial. A propos d'Ovide, l'on trouve la pensée suivante qui prouve dans celui qui l'a émise une idée fort nette du mérite littéraire : « Les meilleurs ouvrages d'Ovide sont ceux qu'on ne doit jamais lire : les Épîtres des Dames illustres me paraissent être de ce nombre ; elles sont trop touchantes et trop tendres. » Et il résume ainsi la façon dont doivent être faits les recueils. La première partie sera relative aux opinions des païens sur Dieu et sur ses attributs ; la seconde renfermera ce qu'il appelle les usages et la discipline des païens, leurs solennités, et tout ce qui présente

(1) Avertissement.
(2) VII, 48.

une analogie avec les mœurs chrétiennes dans les cérémonies du culte ; la troisième enfin, toute morale, notera les fautes commises par les hommes les plus illustres, que la Religion n'avait pas affermis dans la connaissance du bien. C'est ainsi que les études littéraires ne serviront « qu'à faire mieux ressortir l'excellence de la Révélation de Jésus-Christ. »

Dans une *Réponse à une Dame* qui lui avait envoyé à lire des Traités de la Peinture et du Coloris du peintre de Piles, on pourrait suivre toute une dissertation sur l'Art, dont la conclusion est celle-ci : « Imiter la nature, mais ne se point borner à l'imiter; ajouter à ses beautés pour les atteindre, et la corriger pour la bien faire sentir. » C'est le système rigoureusement classique.

Examinons maintenant d'une façon particulière quels sont les caractères du talent de Du Guet dans le Commentaire, la Morale et la Direction.

(1) Mme de Vieuxbourg.

DEUXIÈME PARTIE

DU GUET COMMENTATEUR

SOMMAIRE

Occasion de la composition des Commentaires. — Participation de l'abbé d'Asfeld aux ouvrages de Du Guet. — Méthode des Commentaires. — Règles pour l'Intelligence des Ecritures. — Caractère mystique d'interprétation. — Conscience apportée à cette œuvre. — Emploi fréquent des analogies. — Mécanisme de l'argumentation. — Exemple de respect pour la Lettre, tiré du Livre de Job. — Commentaire sur la Genèse. — Respect de la Tradition scrupuleusement invoquée à propos de la question des Amours des Anges. — Le Cantique des Cantiques. — Les Psaumes. — Explication du Mystère de la Passion. — Ouvrage des Six Jours.

En sortant de sa charge de Recteur de l'Université de Paris, Rollin avait pris, en 1696, la direction du Collége de Beauvais. Il devait cette place à l'abbé Vitemont, qui venait d'être mandé à la Cour en qualité de sous-précepteur des Ducs de Bourgogne, d'Anjou

et de Berry. Désireux d'expliquer l'Ecriture sainte à cette jeunesse dont le soin avait occupé sa vie tout entière, l'Instituteur expérimenté tourna les yeux vers Du Guet qui lui parut particulièrement capable de l'aider dans cette entreprise aussi sérieuse que délicate. Il demanda donc au théologien de lui fournir dans quelques notes, une explication courte et substantielle du texte sacré. C'était la collaboration naturelle de deux hommes voués à l'enseignement, si toutefois le travail dont l'un fait tous les frais, et dont l'autre fait valoir tout le mérite, peut être appelé une collaboration. L'ancien recteur priait en outre son ami d'ajouter à ses notes destinées à de courtes instructions, un commentaire complet, littéral et moral, comme plus utile, parce qu'il instruisait davantage. Du Guet consentit à cette demande : il exigea seulement que le concours qu'il apportait fût secret, et c'est à cette circonstance qu'il fait allusion dans le passage suivant, extrait d'une de ses lettres à Rollin: « Vous vous souvenez, Monsieur, avec trop de bonté de ces jours que vous appelez heureux et qui l'étaient en effet; mais pour moi plutôt que pour vous, puisque je n'occupais la place que du serviteur qui préparait à ses maîtres ce qui était de leur goût, et qui remplissait d'eau des vaisseaux que votre foi et la bénédiction de Dieu convertissaient en vin, sans peut-être que j'eusse la liberté d'en boire. Car vous savez, Monsieur, mieux que moi, que c'est à l'amour

et à une sainte soif que tout est accordé et que les vérités qni ne sont qu'un spectacle pour les autres, sont la nourriture et le bien de ceux qui les aiment (1). » On ne pouvait être plus modeste et plus fin dans l'allusion à un ouvrage entrepris sur les instances d'un ami. Ces commentaires ne furent point d'ailleurs utiles au seul Rollin qui disait de celui qui les avait composés : « J'ai eu le bonheur d'être lié avec l'auteur de ces livres par une amitié tendre et intime, et je lui dois le peu de connaissance que j'ai de la Religion (2) ; » l'abbé d'Asfeld en profita lui aussi dans les Conférences qu'il donna à Saint-Roch en 1700, et qui obtinrent un très-grand succès. On a dit qu'à ces Conférences l'on faisait la lecture des écrits de M. Du Guet : rien de plus véritable. L'office du conférencier se bornait à lire. Se hausser à cette capacité est encore quelque chose, mais écrire a son mérite, et c'est un art que les prédicateurs cultiveront toujours avec profit. Ce fut à la vogue de ces lectures pieuses, que l'on dut la publication du *Livre de Job, des Psaumes, d'Isaïe, et de quelques autres parties spécialement désignées des Livres d'Histoire ou des Prophéties de l'Ancien Testament.*

L'abbé d'Asfeld ne fut cependant point un simple interprète des explications de son savant ami ; il concourut lui-même dans une proportion assez nota-

(1) Rollin. Œuvr. div. Ed. Letronne, p. 64.
(2) Cité par Ste-Beuve, *Port-Royal*, t. V, 407.

ble à la composition de quelques-uns des Commentaires. Il tint parfois la plume pendant que Du Guet dictait, mais il écrivait souvent un peu vite : *calamus velociter scribentis*. C'est ainsi qu'il donna la Préface de l'explication des Psaumes, et y joignit même un supplément, qu'il ajouta à l'*Interprétation des Vingt-cinq premiers chapitres d'Isaïe*, qui avaient paru en trois volumes ; l'analyse de toute la prophétie en autant de livres ; et dans un septième tome, *Cinq chapitres du Deutéronome, la Prophétie d'Habacuc, celle de Jonas et le douzième chapitre de l'Ecclésiaste*. L'abbé Goujet prétend que la plus grande partie de ce septième volume est de Du Guet. Des différences très-marquées dans le style ne permettent pourtant point de douter que tout ce que Du Guet a pu mettre du sien en cette partie de l'ouvrage ne soit de temps en temps coupé par la prose moins facile et plus négligée de M. d'Asfeld. Enfin les cinq volumes *du Livre des Rois*, qui sont pour le fond de Du Guet, furent étendus par le même collaborateur. Telle est la cause qui a généralement associé le nom de l'abbé d'Asfeld à celui de notre auteur, et qui a fait rejaillir sur le mérite moins éclatant du premier une partie de la réputation justement acquise au second.

Le caractère propre des Commentaires est d'être avant tout un enseignement Le verset que Du Guet explique est le texte du discours qu'il va entreprendre : celui-ci sera plus ou moins développé, mais

ne paraîtra jamais long; on ne s'ennuie point ordinairement à la lecture de notre écrivain. Au besoin, l'argumentation sera divisée en autant de points que l'exigera la clarté, et la fin de l'instruction ramènera le texte comme couronnement de tout le morceau. Mais cet enseignement ne présente point les aridités de la Scolastique. En préférant Descartes à Aristote, Du Guet s'est plus rapproché du style de Fénelon que de celui de Nicole. « Il côtoie sans cesse, dit Sainte-Beuve, l'auteur du Télémaque, mais du côté de l'ombre, et dans un demi-jour conforme à sa ligne Janséniste (1). » Il faut convenir que pour être du côté de l'ombre, les imitations ne sont point encore trop pâles. Du Guet est sans doute un laborieux exégète, mais il n'a pas cherché dans ses Commentaires à faire parade de son érudition; la doctrine de Port-Royal est la sienne, non l'intention bien arrêtée d'une propagande dogmatique ; le terme auquel il tend est au-dessus de l'amour propre de l'érudit, comme du prosélytisme du doctrinaire. Du Guet est instituteur ; instituteur des peuples, au besoin instituteur des Rois : *Erudimini qui judicatis terram* (2) ». Il apporte à l'œuvre du Commentaire le même soin qu'apportait Bossuet à celle de la prédication. L'abbé Ledieu dit du grand évêque qu'il n'a jamais répété le même Carême, ni le même Avent , *c'étaient toujours*

(1) Ste-Beuve, *Port-Royal*, t. V, p. 403.
(2) Texte de l'*Oraison funèbre* d'Henriette de France.

des matières nouvelles (1). L'auteur des Interprétations possède la même fécondité. Il est dans les Livres Saints bien des passages qui se ressemblent : Du Guet les commente sans se redire et d'une façon toujours neuve et saisisante. « Certains livres font illusion : on s'approprie en les lisant ce qu'ils ont d'ingénieux, de fin, de profond ; on s'en fait honneur ; on se sait gré de penser si délicatement et d'avoir rencontré, pour exprimer une idée piquante, un mot si juste et un tour si heureux ; on s'attribue familièrement sa part dans le mérite de l'invention et dans celui de l'exécution ; et si l'on n'a pas plus d'esprit à la fin de la lecture, on a eu du moins le plaisir de s'en croire beaucoup pendant qu'on la faisait (2). Ces lignes qui sont d'un homme à qui Du Guet plaisait fort et qu'il appliquait à Joubert, le grave et ingénieux penseur, conviennent en partie à l'auteur des Commentaires.

Il y a dans les réflexions que lui suggère un texte tant de délicats aperçus, tant de profondeur et de finesse, tant d'observation et de charme, qu'on en peut dire ce qu'écrivait Du Guet lui-même d'*Athalie* dont Racine l'avait invité à entendre une lecture : « L'Écriture y brille partout, et d'une manière à se faire respecter de ceux qui ne respectent rien (3). »

(1) L'abbé Ledieu, *Mémoires* et *Journal* sur la vie et sur les ouvrages de Bossuet, publiés par l'abbé Guettée, t. I, p. 112.

(2) De Saci, *Variétés littéraires*, t. I, p. 36.

(3) 15 nov. à *Mme D**, t. VI, lett. 34.

Le moderne scoliaste, a-t-on dit, cherche moins dans ses Commentaires exégétiques à expliquer les passages obscurs et à résoudre les difficultés scripturales, qu'à mettre en lumière l'harmonie de l'Ancien Testament avec le Nouveau, et le caractère prophétique du premier. Cette remarque me semble très-juste. Le but de l'auteur est de faire servir à l'explication de la Religion Chrétienne tous les enseignements contenus dans la Bible; c'est d'établir la Religion par principes; c'est de montrer comment les Vérités qui la forment sont liées et enchaînées entre elles, comment elles dérivent les unes des autres, comment elles concourent mutuellement à se soutenir.

C'est surtout dans le petit ouvrage intitulé : *Règles pour l'Interprétation des Saintes Écritures* que nous pourrons saisir l'esprit de cette méthode. Ce Traité qui avait soulevé de violentes attaques (1), fut reçu avec enthousiasme par les amis du « Figuriste ». M. Brillon, Docteur en Théologie, et Professeur de la Maison de Sorbonne disait dans l'approbation placée au commencement de l'opuscule : Un tel livre est une clé d'or, et le plus beau présent qu'on puisse faire à l'Église (2). Du Guet aurait pu mettre au début de son écrit cette curieuse réflexion qu'on trouve en tête du commentaire d'Origène. Le grand interprète la

(1) Voy. 1re partie, p. 79, 80.
(2) Approbation de l'ouvrage.

tenait d'un Juif: elle est relative à l'obscurité des Écritures, et renferme d'assez singulières métaphores. « L'Écriture, disait-il, est comme un édifice magnifique, comme un palais vaste et superbe qui comprend un grand nombre d'appartements dont chacun a sa clé. Les clés sont dispersées dans les diverses chambres, sans qu'on sache laquelle convient à chaque porte; il faut les essayer les unes après les autres; et heureux qui rencontre bien! Souvent une porte ouverte nous conduit à diverses autres, mais souvent aussi l'on force ou la clé ou la serrure, et l'on s'égare au lieu d'entrer. Ainsi dans l'Explication des Psaumes et en général. dans celle des Livres Sacrés, il s'agit de choisir parmi les sens différents qu'on leur prête, et de s'attacher au meilleur. Ils se fournissent mutuellement de quoi se faire entendre, mais on doit commencer par trouver la clé. Jésus-Christ en est une générale pour toutes les portes : mais il est encore une autre clé particulière pour le sens de la Lettre (1) ».

Il ne faut rien moins en somme qu'en trousseau; Du Guet fut naturellement porté à n'user que d'une clé; son Livre va nous apprendre de quelle manière il s'en servait.

Ire Règle. — (2) On doit voir Jésus-Christ partout

(1) *Bible de Dom Calmet*, t. VII, p. 51.

(2) Mon dessein en donnant ces divisions est simplement de présenter un aperçu de la méthode suivie par l'auteur dans ce traité, non d'entrer dans des considérations de l'ordre purement théologique.

où les Apôtres l'ont vu : Si de sombres voiles le couvrent, écartons-les avec la ferme confiance de découvrir Celui que nous montrent les Évangélistes. Mais la recherche demande de respectueux ménagements. « Il faut tirer le rideau et non le déchirer. »

2e Règle. — Il faut de plus regarder Jésus-Christ comme visible, lorsque certains caractères qui ne peuvent convenir qu'à lui, le désignent. Sans doute l'Ancien Testament le cache sous quelques voiles, mais il en est de si clairs et de si transparents « qu'on est plus frappé de ce qui brille au-dessous que de ce qui les couvre. » Quand nous entendons appliquer à un personnage les noms d'Admirable, de Conseiller, de Dieu Fort, de Père du Siècle Futur, et de Prince de la Paix, un peu de réflexion suffit pour nous montrer que de telles qualifications ne peuvent convenir à aucun roi de la terre, mais ne sont applicables qu'au seul Messie.

3e Règle. — Les Expressions de l'Écriture sont quelquefois trop magnifiques pour le sujet qu'elles paraissent regarder : c'est une preuve alors qu'elles ont un objet plus auguste. Du Guet trouve indigne que l'on suppose que l'Écriture a besoin de l'indulgence des lecteurs, et qu'elle attend de leur équité qu'ils daignent l'expliquer favorablement. C'est ainsi que saint Paul cite cet endroit du Psaume : « Vous avez mis toute chose sous ses pieds, » comme décisif pour le règne éternel et universel de Jésus-Christ. C'est à

l'exagération même, ajoute l'apôtre, que vous avez dû reconnaître que cette expression se rapportait à un autre objet que l'homme, et que le sens immédiat n'était ni le plus vrai, ni le plus littéral.

4e Règle. — Il y a des endroits dont le sens prophétique est seul le sens immédiat et le littéral « Votre trône, ô Dieu, dit le Prophète, subsiste dans tous les siècles et dans toute l'éternité; le sceptre de votre empire est le sceptre de la Justice. » On demande comment un prince de la terre peut-il être appelé Dieu ? Et comment on peut affaiblir cette expression après que saint Paul s'en est servi dans l'épître aux Hébreux pour prouver que Jésus-Christ est Dieu, et que tous les Anges qui sont ses ministres doivent l'adorer ?

5e Règle. — Mais l'Ecriture n'est point opposée à elle-même. Elle ne loue pas en un lieu ce qu'elle méprise dans un autre. Elle ne regarde pas, par exemple, comme une félicité digne des Justes, ce qu'elle avoue en plusieurs autres endroits leur être refusé, au lieu que cela même est très-souvent accordé aux injustes. C'est pourquoi les promesses qui n'ont pour objet qu'une félicité temporelle, ne doivent être considérées que comme des images des biens spirituels.

6e Règle. — Lorsqu'il y a dans les Saints Livres des choses qui, par le simple récit, ne conviennent pas à notre faible raison, ou à l'idée que nous avons des

personnes qui les ont faites, c'est une marque qu'elles cachent quelque mystère (1). « Le pain et l'eau, donnés par Abraham à Agar, en si petite quantité, sont une preuve que la Synagogue a quitté une maison abondante, et qu'elle est condamnée à mourir de faim, et de soif, pour n'avoir pas reçu celui qui est le pain de vie, et la source éternelle d'une eau qui d'ésaltère toujours. » Puis donc qu'une foule d'actions paraissent incompréhensibles ou humiliantes dans les hommes divins, il faut conclure qu'elles recèlent quelque mystère, et il est utile de les approfondir pour les entendre.

7e Règle. — D'ailleurs l'Écriture contient des faits si surprenants et si visiblement mystérieux, qu'ils avertissent d'eux-mêmes de ne pas se contenter du simple sens historique. L'histoire seule de Jacob, fournit beaucoup d'exemples de ce genre : son départ de la maison paternelle, son séjour chez Laban, son retour dans la Terre Promise. Il n'y a aucune de ces parties qui ne renferme des circonstances fort surprenantes. On trouverait d'étranges contradictions dans la conduite du Patriarche, si l'on bornait au simple sens historique ce qui se rencontre dans le récit de ces singulières démarches.

(1) On peut rapprocher de ce passage, les lignes suivantes de Bossuet : « C'est une règle infaillible pour les lettres sacrées et les mystères de Dieu que, lorsque nous trouvons dans la vie ou dans la doctrine du Fils de Dieu quelque contrariété apparente, ce n'est pas une contrariété, mais un mystère. » *Serm.* t. V, p. 380.

8e Règle. — Certaines histoires ont, en outre, un rapport à Jésus-Christ si visiblement marqué par leurs circonstances, qu'on ne peut douter qu'elles ne représentent le Messie. L'histoire de Joseph, devenu odieux à ses frères, parce qu'il reprend leurs vices, vendu par eux, mais sorti vivant du tombeau où on l'avait enfermé, régnant parmi les Gentils auxquels sa famille ingrate l'a cédé, oublié par d'injustes frères, reconnu et adoré par eux, sauveur de l'Égypte et enfin de tout Israël, offre un exemple de ces étonnants rapports.

9e Règle. — On n'en trouverait pas moins dans la Loi, le Tabernacle, les Sacrifices, le Sacerdoce, les cérémonies judaïques et le Christ qu'elles figurent.

10e Règle. — C'est un préjugé favorable pour l'application d'une histoire ou d'une prophétie à Jésus-Christ, lorsqu'elle est simple, naturelle, aisée, et que toutes les parties en sont liées et réunies en un seul point de vue. C'est ainsi que l'Arche de Noé représente tous les caractères et tous les priviléges de l'Église chrétienne.

11e Règle. — Les endroits de l'Écriture où la Circoncision, la Loi, le Temple, les Sacrifices, les Cérémonies, les Priviléges d'être regardé de la race d'Abraham, d'habiter dans la Terre Promise, et de demeurer à Jérusalem, sont considérés comme inutiles ou insuffisants, s'appliquent certainement à Jésus-Christ et à la Justice évangélique.

12e Règle. — Il est enfin certaines prédictions des prophètes, qui, sous les mêmes termes, embrassent des événements très-différents et très-éloignés les uns des autres. Les prophéties, par exemple, qui semblaient ne regarder qu'Élie, ont déjà été vérifiées dans saint Jean-Baptiste, et le seront encore un jour dans ce prophète lorsqu'il viendra rétablir les tribus de Jacob et ramener les enfants incrédules à la foi de leurs pères.

Tel est l'exposé des règles de cette méthode, qui accuse dans l'auteur une forte tendance vers le mysticisme. Il est incontestable que Du Guet, est sensiblement porté à anéantir le sens littéral, et à chercher des allégories dans toute l'Écriture. On se souvient pourtant de ce que saint Jérôme disait d'Origène qui, le premier, proposa le système suivi plus tard par les Figuristes. « C'est, disait le solitaire de Bethléem, un commentateur dans l'allégorie, qui fuit sans cesse la vérité de l'histoire. C'est un radoteur et un visionnaire qui s'égare tout à l'aise dans les espaces de l'allégorie, et qui fait de ses imaginations autant de mystères (1). »

On ne peut nier, sans doute, que les homélies et les commentaires antiques ne soient remplis d'allégories, mais il serait vrai, ce semble, de dire que quelques-uns des Pères ne sont tombés dans ce défaut, que

(1) Épist. xcviii. *Sive Theophili Alexandrini altera Pascalis anni* 402, *S. Hiéronymus*, t. I, p. 792. Ed. Migne.

par l'impossibilité de trouver mieux, eu égard aux circonstances des temps où ils ont vécu. Il est permis en effet de soutenir, ou bien qu'il ne fallait point du tout expliquer l'Écriture, ou qu'il fallait recourir à l'interprétation allégorique; si donc les Pères ont été obligés d'expliquer l'Écriture, et qu'ils aient manqué de secours pour le faire littéralement, il est strictement nécessaire, quelques principes qu'ils aient admis d'ailleurs, favorables ou non au sens littéral, qu'ils l'aient expliquée allégoriquement. Or on ne peut accorder que les anciens aient eu les mêmes facilités que les modernes pour réussir dans l'étude du sens littéral : telles sont la connaissance des langues hébraïque, grecque et latine, et celle de la nature des choses dont l'Écriture tire ses comparaisons et ses locutions figurées ; une notion suffisante de l'histoire, surtout de celle des peuples d'Orient qui ont entretenu des relations avec les Juifs ; la culture enfin de sciences particulières, comme la chronologie, la géographie, les coutumes et les usages des juifs et de plusieurs nations. Il est notoire que les anciens Pères, à l'exception de saint Jérôme, étaient privés de ces ressources, et qu'il était bien plus difficile de les acquérir alors qu'aujourd'hui, à une époque surtout où l'on se bornait à sa langue naturelle, et où le défaut de critique et souvent d'exemplaires corrects, était un obstacle aux grandes études.

On pourrait peut-être aller plus loin encore dans la critique du système trop exclusif de Du Guet ; et je place ici ces courtes réflexions, pour n'avoir à m'occuper ensuite que de certains points de détails, où, avec quelques défauts inhérents à la méthode elle-même, se rencontrent des pensées qui ne font pas moins honneur au savant qu'à l'écrivain. Les passages de l'Ancien Testament cités par les apôtres dans le Nouveau, et appliqués à Jésus-Christ, ne donnent pas le droit de conclure qu'il faille expliquer dans un sens figuré tous les chapitres, encore moins les livres entiers d'où ils sont tirés. Le sentiment de saint Augustin est exposé dans la Cité de Dieu : « Pour moi, dit-il, comme il me semble que ceux-là se trompent fort qui excluent toute allégorie des Livres de l'Écriture, j'estime aussi qu'il faut être bien hardi pour en vouloir trouver partout (1). » Enfin, saint Grégoire, pape, donne pour règle d'éviter de pousser trop loin l'allégorie et d'en chercher en tout lieu. « *Nec nimis, nec semper.* » Il fait consister ailleurs cette modération, « à ne pas tout entendre à la lettre, de peur de perdre la vertu du discernement ; et aussi à ne pas tout ramener à l'allégorie, de peur de se laisser enchaîner par la folie et l'indiscrétion. » Ne pourrait-on pas dire qu'il est très-difficile et même impossible de découvrir toutes les figures qui

(1) S. Augustin. *Cité de Dieu*, l. XVII, c. 3, II, 2.

peuvent être renfermées dans l'Écriture, et ajouter encore que les figures ne sauraient servir de preuves, pas plus que Pascal ne reconnaissait les moines pour des raisons (1) ? Il semble que l'on devrait également condamner ceux qui cherchent partout l'allégorie ; et ceux qui la proscrivent impitoyablement. Il est certaines sources, telles que les Psaumes, les Prophètes, les Paraboles du Christ, où il est naturel de puiser avec prudence et sobriété les trésors du sens mystique,

Si (2)
Sacro fonte cadant, parce detorta.

Mais il faut bien distinguer entre les règles posées par Du Guet : toutes ne conduisent pas à une même certitude : et l'on doit aussi se garder de prendre ce qui n'est qu'une ingénieuse interprétation, pour une explication pleine et complète, de presser, en un mot, les comparaisons : on s'arrêtera seulement à l'essentiel. Ce mysticisme des interprétations ne pouvait manquer de plaire au génie de Du Guet, qui s'est appliqué sans cesse aux rapprochements, aux allégories, à la figure. Or, au seul point de vue littéraire, on est tenté de reprocher au style figuré, quand il est employé dans les matières de théologie morale, de fatiguer à la longue. Son effet est d'attacher des

(1) Lettres provinciales.

(2) « *Graeco fonte cadant parce detorta.* » Horace, Art. poétique, 53.

images sensibles à des idées abstraites, et de parler à la fois à l'imagination et à l'intelligence. Mais que conclure de ce fait contre notre auteur, qui a si souvent communiqué à sa parole cette sympathie profonde qu'avait son esprit pour les figures ? Faut-il bannir le style figuré des discussions philosophiques ou religieuses ? Non sans doute, quand il s'agit de ces vérités qui tiennent à la morale, qui influent sur la conduite et le bonheur, qui ne sont même bien prouvées que quand elles sont senties, on ne saurait leur donner trop d'éclat et d'intérêt par les images et les sentiments dont on fortifie l'expression de la pensée. Il faut frapper plusieurs sens à la fois, et attacher sur son objet, s'il est possible, toutes les puissances de l'âme. Ces observations critiques présentées, je vais m'efforcer de mettre en lumière l'art consommé avec lequel Du Guet développe les Règles de sa méthode et les applique à l'interprétation de la Bible et de l'Évangile.

« C'est, dit-il lui-même, une vérité essentielle à la Religion, et qui est le fondement sur lequel elle repose, que Jésus-Christ est prédit et figuré dans tout l'Ancien Testament, et que les Prophètes n'ont eu que lui en vue (1). » Prétendre cependant que notre auteur néglige de parti pris les difficultés littérales du texte, serait lui infliger un blâme qu'il ne mérite

(1) Règles : Introduction.

pas. Il s'arrête au contraire sur ce texte ; parfois même avec un peu trop de complaisance. Seulement il ne fait point parade de cette érudition, chère à la Scolastique, ni de ces formes qui sont tombées en désuétude, dès qu'on a commencé à croire que les choses ne perdaient rien à être prouvées en langage intelligible. Car si l'on est contraint d'avouer qu'en général les Commentaires sur les Livres Saints ne brillent pas du côté de l'élégance de la forme, on ne saurait, d'autre part, accorder que la majesté des Écritures défende que l'on parle d'elles avec quelque grâce, et que le sublime divin condamne le bon goût littéraire. Des hommes intéressés à l'affirmative l'ont pourtant prétendu : mais on ne les a point crus sur parole. N'est-ce pas plutôt au génie du commentateur de s'élever sinon à la hauteur du texte sacré, du moins d'en approcher le plus possible, comme les accords d'un orchestre suivent et soutiennent la voix qui chante ?

« *Si canimus silvas, silvæ sint conrule dignæ* (1). » Le soin littéraire proprement dit, était peu de chose sans doute pour la plupart des écrivains de l'École. Ils faisaient un but de la Dialectique qui n'est qu'un instrument, et ce culte trop exclusif d'un art dépourvu d'ornement, les affranchissait d'un autre soin non moins pénible à prendre que celui d'éclairer les

(1) Virg. Eglogue 4, à Pollion.

Livres Saints : le soin d'en parler dignement. La tâche mérite pourtant autant de louange que ces longues dissertations qui tendent à des profondeurs forcément obscures. Du Guet n'est pas de ces travailleurs souterrains : il est ami de la lumière. Le goût littéraire cultivé à l'insu peut-être de l'écrivain modeste, prête à ses interprétations les clartés les plus radieuses, et les trente volumes qu'il a laissés sur cette matière ont un charme toujours nouveau, une de ces grâces empruntées à la nation d'Esther (1), et qui séduisent sans cesse, sans jamais lasser (2). Nous connaissons ses principes pour l'annotation et l'explication de l'Écriture ; ils sont d'ailleurs bien arrêtés. Du Guet se plaît à les développer. « Le sens des Livres saints, ne peut être faux : lui faire dire ce qui n'est pas vrai, est une preuve qu'on ne l'entend pas. » Le Commentateur croyait l'entendre : il tenait surtout à ce que les autres l'entendissent ; et le respect qu'il professe pour l'infaillibilité de l'Écriture imprime à toutes ses remarques un caractère de

(1) *Esth.*, acte II, sc. VII.

(2) « Plusieurs, dit Du Guet, dans une lettre, se plaignent de ce que Cornelius à Lapide mêle avec l'Écriture et les sentiments des Pères, beaucoup de poésie et de Belles-Lettres. Je ne m'en plaindrais pas s'il avait su faire cette alliance avec la même justesse et le même discernement que Grotius, qui n'avait, ce semble, étudié les Belles-Lettres que pour en faire honneur à l'Écriture. » — T. VIII, let. 41, en réponse à une personne qui consultait sur le choix des Interprètes des SS. Livres. Ces lignes nous font nettement connaître l'opinion de Du Guet sur le soin littéraire qu'on doit apporter à l'interprétation sacrée.

religieuse austérité. Mais ce « vrai » lui-même qu'il s'agit d'extraire du texte sacré qui le renferme et si souvent le cache, comment le découvrir ? Ce sera en usant des procédés de la plus sévère critique, et en s'attachant particulièrement à la lettre. « Le sens littéral est unique, quand on ne peut trouver la vérité dans aucun autre ; » d'où il est permis de conclure qu'avant de l'admettre sans restriction, on doit considérer tous les autres sens qui pourraient lui être préférés. Bien des circonstances influent sur le choix du sens, telles que l'occasion de la composition, l'auteur qui écrit, le genre même de l'ouvrage : tout cela le change ou le présente sous une forme différente. Aussi ne doit-on jamais interpréter à la lettre sans examen ; « le sens qui frappe d'abord n'étant pas pour cela le véritable. » Le langage inspiré est souvent obscur ; les écrivains sacrés, eux-mêmes nous en avertissent. C'est donc à une recherche patiente et laborieuse, au travail d'une réflexion qui s'aide des découvertes déjà accomplies, qui supprime toute digression inutile ; c'est à la comparaison des idées particulières avec le contexte, c'est enfin à la clarté d'un passage, donnant du jour à un autre passage, qu'on doit demander la révélation des mystères dont sont enveloppés les Livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. Une lecture superficielle et rapide de l'Écriture, qui se borne à éclairer l'esprit sans toucher le cœur est impuissante

à donner l'intelligence d'un texte. On n'entre dans la Vérité que par la Charité (1). » Cette grande et sublime maxime avait inspiré aux Pères de l'Église leurs magnifiques Commentaires qui tiraient avec un véritable amour, de l'explication directe des Livres Saints toute la doctrine et toute la morale chrétienne, La vérité s'altère en s'éloignant de sa source, elle se gâte, pour ainsi dire, en passant par trop de mains.

Peu de Commentateurs mieux que Du Guet méritent l'éloge de s'être consciencieusement attachés à ces recherches du zèle religieux. On sent à chacune de ses explications qu'il remplit un ministère. Captiver le lecteur est peu de chose ; il faut le convertir, et les efforts d'une saine critique ne tendent point, aux yeux de notre auteur, à un autre but qu'à l'œuvre tout évangélique de l'amendement humain. Une leçon de morale se dégage de presque tous les Commentaires. Mais comme il faut éclairer l'esprit si l'on veut réussir à émouvoir le cœur, il n'est pas de moyen que l'écrivain n'emploie pour atteindre le noble terme de ses désirs. Chaque assertion est appuyée sur une raison solide. Nul plus que le consciencieux exégète ne recourt aux preuves. Ce n'est point trop parfois que le témoignage de quatre ou cinq docteurs pour corroborer un jugement personnel :

(1) *Psaumes*, t. I, p. 7.

point de conclusion tirée, sans qu'aient été invoquées les autorités les plus imposantes.

Non content de demander aux écrits des Pères la justification de ses propres sentiments, Du Guet va dans son scrupule, jusqu'à grouper autour d'un texte tous les autres textes qui plus ou moins s'en rapprochent, ne négligeant aucune occasion non-seulement d'élucider sa matière par ce renfort d'analogies, mais de mettre en lumière, grâce à ces passages, d'autres endroits qu'il tire des Livres Saints, et qu'il explique à leur tour. Ainsi un texte concourt à en faire comprendre un autre, et souvent un troisième doit à ce travail son propre éclaircissement :

Alterius sic
Altera poscit opem res et conjurat amice (1).

Peut-être pourrait-on quelquefois reprocher au Commentateur un excès d'indulgence à l'endroit des analogies : mais ces analogies révèlent tant de finesse dans l'observation, tant de patience dans la recherche, tant de conscience dans le travail, que la surprise qu'on éprouve, et l'instruction qu'on tire du plus grand nombre des exemples, sauvent le reste du blâme qu'on serait presque en droit de lui infliger. L'auteur excelle dans l'art des rapprochements. « Comment, se demande-t-il, en expliquant le Psaume vingt-hui-

(1) Horace, *Art Poétique*, v. 408-409.

tième, le Prophète peut-il passer tout d'un coup de la considération du firmament et du soleil à la Loi de Dieu? Où est la liaison entre des choses si différentes? — Il nous conduit par la prédication du ciel et par la voix de la nature, à une instruction plus particulière et plus précise. Il passe d'un langage moins distinct et moins articulé, à un langage plus intelligible et plus clair. Il substitue une révélation secrète à une manifestation publique, et il nous apprend la différence que Dieu a mise entre tous les peuples du monde à qui il s'est contenté de parler par le spectacle de la nature, et le peuple d'Israël à qui il a parlé par ses Prophètes, entre les nations dont il est le Roi et la maison de Jacob dont il est le Père, entre les étrangers qui ne voient que ses ouvrages, et ses enfants dont il prend un soin immédiat, et à qui il révèle toutes ses volontés (1). »

« La loi de Dieu, dit-il ailleurs, est pour l'esprit et pour le cœur ce qu'est le soleil pour les yeux. Elle est une source inépuisable, et ce n'est que par elle qu'on juge bien de tout. Sans elle, tout rentre dans les ténèbres : on se heurte contre tout ce qu'on rencontre. Plus on aime la Loi de Dieu, plus on devient éclairé. Les yeux destinés à la voir sont dans le cœur : c'est l'amour qui les ouvre et qui les rend attentifs. Il y trouve sa joie, et le plaisir l'y conduit

(1) Expl. du *Ps.* XXVIII, tom. I, p. 448.

plus avant, et l'y fait pénétrer chaque jour d'une manière plus profonde et plus intime. De nouvelles découvertes l'enflamment de nouveau : et la récompense de ce nouveau degré d'amour est une nouvelle lumière (1). » Les rapprochements ne sont pas seulement justes, ils sont souvent empreints d'une grâce touchante. David dit de Dieu au vingt-deuxième Psaume : *Dominus sensim deduxit Me*: faisant au Christ l'application de cette parole, Du Guet s'exprime ainsi : « Ce que j'admire le plus dans le souverain Pasteur qui me conduit, est sa compassion pour les faibles, et son attention à les ménager. Il marche devant nous, mais selon notre pas : il fait même de temps en temps des pauses pour attendre de petits agneaux, ou pour soulager leur mère, qu'il a la charité de porter quelquefois (2). » N'est-ce pas l'art de rattacher à un point tous les détails qui s'y rapportent, et pouvait-on mieux faire intervenir la parabole touchante du *Bon Pasteur* ? — « Une parole de Dieu a suffi pour opposer à la mer une barrière insurmontable. Comment donc ce que nous espérons serait-il difficile à Celui qui nous l'a promis ? Aura-t-il plus de peine à dissiper ces ténèbres, qu'il n'en a eu à séparer les eaux qui les inondaient naguère ? et s'il veut purifier toutes les nations par le baptême et par la connaissance de la vérité, trouvera-t-il à cela plus

(1) *Psaumes*, t. I, p. 445.
(2) *Psaumes*, t. II, p. 156.

d'obstacle qu'à purifier la terre par le déluge où il commanda aux abymes de sortir des vastes réservoirs où il les avait enfermés (1) ? » David dit encore au Psaume LIV : « C'est vous, qui apaisez la mer agitée avec bruit, qui en élevez les flots, et qui arrêtez le mouvement des nations soulevées. » Voici le Commentaire : « Vous faites tous les jours, Seigneur, de semblables prodiges sur la mer qui est l'image naturelle du siècle. Vous y excitez des tempêtes où la prudence et la sagesse humaines n'ont plus de ressources : et tout d'un coup, vous faites tomber le vent, et vous aplanissez les flots : en sorte qu'à peine on entend un léger zéphyr, et l'on voit quelques rides sur la surface. La seule différence entre ces deux espèces de mers est que vous excitez vous-même les tempêtes sur la mer naturelle, au lieu que vous ne faites que permettre aux passions des hommes d'agiter la mer du siècle. Mais le pouvoir que vous avez de calmer les orages qui s'excitent sur l'une ou sur l'autre, est égal, et les volontés les plus fières vous sont aussi soumises que les flots de la mer les plus irrités. » On voudra bien excuser la longueur de ces citations. J'aurai plusieurs fois à solliciter la même indulgence dans d'autres parties de mon Étude. J'ai cru nécessaire de laisser ici parler Du Guet, pour donner une idée de l'art remarquable avec

(1) *Psaumes*, t. II, 2e part, p. 588.

lequel il réunit entre eux divers passages. J'indiquerai encore un rapprochement très-heureux du Cantique d'Anne, mère de Samuel, avec celui de la Vierge. L'analogie que présente la naissance de Samuel (1), demandé à Dieu par sa mère et consacré par elle au service divin, avec la venue du Messie, sanctifié dans le sein de Marie, et accordé au libre consentement d'une vierge, est marquée d'une façon toute saisissante. David, figure du Christ; Jonathas, image de l'amitié chrétienne; la Sulamite, modèle de charité; Adam, symbole du Fils de Dieu; sont autant d'exemples de ces ingénieux rapports.

Outre le bonheur des analogies, le mouvement qui anime les Commentaires, la variété des aperçus, les changements de ton même, contribuent à prévenir toute lassitude. Du Guet s'est formellement interdit ces dissertations sèches et languissantes qui constituent en littérature scripturale le genre ennuyeux. Tout intéresse, grâce à l'application constante de l'auteur à diversifier les points de vue d'observation. Tantôt c'est une allusion historique, tantôt une remarque inattendue; c'est l'autorité d'une réflexion profonde, ou le charme d'un aimable abandon. Tout cela est si heureusement lié et confondu dans sa manière, et constitue si étroitement sa méthode, qu'on passe sans effort d'un ordre de considération à un

(1) *Rois*, I, p. 46.

autre, et que le lecteur n'est pas moins animé du désir de savoir que pénétré du plaisir d'entendre. Veut-on s'instruire de ce qu'on pourrait appeler le mécanisme de son argumentation ? On le verra rapprocher fréquemment les Septante de la Vulgate, et exceller dans cet art ingénieux qui, par l'exposé des difficultés sans nombre qui hérissent un texte, tient le lecteur en suspens, et au moyen d'une solution imprévue, finit par triompher de tout (1). Mais le résultat ne s'obtient qu'au prix d'une constante opiniâtreté dans l'emploi de la méthode. Sur certains points, Du Guet est catégorique. Il estime, par exemple, que c'est une grande témérité que de substituer l'Allégorie à l'Histoire, singulière et remarquable concession de la part d'un *figuriste* aussi convaincu ! C'est à l'emploi maladroit et malheureux de ce procédé qu'est due la difficulté de concilier toutes les parties de l'Histoire et entre elles, et avec la Vérité. « Ce qui est certain doit être séparé de ce qui est douteux, et il faut marquer les parties qui le sont le moins. Sur cette matière, l'Écriture est le seul guide à suivre : nous devons avant toute chose l'écouter, en évitant d'obscurcir par nos préjugés ce qui serait clair sans nos conjectures (2). » Ce principe, Du Guet y revient souvent : l'on peut dire qu'il constitue le fond de sa méthode. On trouve l'application de cette théorie dans le Com-

(1) *Genèse*, t. I, p. 209.
(2) Expl. de la *Genèse*, t. I, p. 221.

mentaire sur le Livre de Job. Plusieurs rabbins ont prétendu que ce récit est une fiction poétique, composée par Moïse, dans le but d'adoucir le chagrin des Israélites, en présentant à leurs yeux un prodige de misère, joint à un prodige de patience. La réponse de l'interprète français s'accorde avec celle de saint Augustin, qu'il ne cite point d'ailleurs, et qui disait « qu'il serait d'une très-funeste conséquence de supposer la moindre fiction dans les Livres Saints, parce que si elle était une fois admise pour les Écritures d'une si grande autorité, il n'y aurait en ces livres aucun endroit, ou sévère en ce qui regarde le réglement des mœurs, ou difficile à croire quant aux choses de la Foi, qu'on n'éludât aisément par cette maxime pernicieuse, que l'auteur qui l'a écrite a usé de fiction et de mensonge (1). » Or il est contre toute apparence, que l'Esprit Saint, voulant proposer aux hommes l'exemple de la plus prodigieuse résignation d'un juste qui devait être la figure de Jésus-Christ, ait emprunté dans ce but une histoire feinte, comme s'il n'eût pas été en son pouvoir d'affermir divinement la constance de l'un de ses serviteurs, pour en former un modèle très-accompli de cette vertu. Qu'y aurait-il, en effet, de surprenant et de prodigieux dans une histoire de cette nature, si elle était une simple fiction ? Rien n'est plus aisé que de se former la plus parfaite idée de la vertu.

(1) S. August., *Epist.* VIII.

Le respect de Du Guet pour le sens historique et littéral va plus loin encore. Dans l'entretien relaté au même Livre de Job, entre Dieu, les Anges et Satan, entretien dans lequel le Seigneur interroge le démon, le scrupuleux observateur de la lettre se refuse à ne reconnaître qu'une figure. Et cependant un grand nombre d'interprètes voient dans ce récit une simple allégorie qui, par des symboles proportionnés à notre intelligence, nous représente Dieu comme un souverain, assis sur son trône, et qui délibère avec son conseil, et fait exécuter ses desseins par les ministres de ses volontés. Voici comment est combattue cette manière de voir : « La dignité, la vérité même de l'Histoire seraient affaiblies, si l'on supposait que tous les faits dont elle dépend nécessairement, ne sont pas plus réels que ceux des paraboles (1). » Tel est sur certains points le soin consciencieux de Du Guet : ce soin va parfois jusqu'au scrupule. L'auteur est dans l'ordre du Commentaire aussi bien que dans celui de la sincérité chrétienne le « *Justum et tenacem propositi virum* (2), » que le renversement de tout un système philosophique n'effraierait pas, s'il s'agissait de défendre ou de rétablir l'intégrité d'un seul verset de son texte. Nous savons du reste qu'il ne néglige point le sens figuré, et l'on peut citer comme preuve de l'usage heureux qu'il en

(1) *Liv. de Job*, p. 16.
(2) Horace, Odes, liv. III, 3.

fait quelquefois, la belle allégorie dans laquelle, s'inspirant *Livre de la Sagesse* et y puisant la matière de son développement, il explique dans un sens exclusivement spirituel la description du Paradis terrestre.

Tout en demeurant la même pour le fond, la méthode varie avec le genre des divers ouvrages auxquels elle s'applique. L'Histoire et la Prophétie ne sauraient être semblablement interprétées : il est vrai que dans l'Écriture, les deux caractères sont confondus, « que dans les faits, même historiques, elle cache parfois un sens plus profond : elle couvre ce qu'elle ne dit pas sous ce qu'elle semble dire ; et l'on serait très-éloigné de l'entendre, si l'on se contentait des simples termes, et si l'on ne cherchait pas dans d'autres endroits le supplément et la lumière que le Saint-Esprit ne s'est pas plu à réunir dans un seul lieu. Le sens littéral est donc quelquefois le plus secret, et le sens immédiat est quelquefois très-imparfait et très-éloigné de la vue et du dessein du Prophète (1). « Tout cela est vrai dans une certaine mesure, mais demanderait cependant à être prouvé autrement que par une affirmation aussi décisive. La manie habituelle d'un grand nombre d'interprètes est de tirer des entrailles d'un texte ce que souvent l'auteur ne songeait point à lui faire dire, et d'aller

(1) Expl. de la *Genèse*, t. I, p. 318.

chercher très-loin des sens qui sont des contre-sens et des contre-bon sens. Ce n'est pas, je crois, dans un but d'efforts si malheureux qu'il a été enjoint aux premiers disciples de « *scruter les Écritures* (1) ; » et l'on ne peut prendre pour une haute ironie ces paroles de l'Ecclésiaste qui déclare que le monde a été livré à la dispute des prétendus savants (2). Les Saintes Lettres sont bien en effet, un monde plein de terres inconnues, où les explorateurs qui ne voyagent que pour leur propre compte, risquent presque infailliblement de faire fausse route. Après ces observations générales, j'entre dans quelques considérations relatives à l'interprétation de certaines parties de l'Écriture.

Le Commentaire sur la *Genèse* est celui peut-être où l'auteur fait paraître le plus d'érudition historique et sacrée ; il est aussi celui où le rapport du symbole à la réalité est présenté de la façon la plus ingénieuse ; je ne dirai pas la plus éloquente ; ce jugement s'appliquera mieux à *l'Explication du Mystère de la Passion*. On pourrait citer entre autres réflexions remarquables celles qui ont trait à la punition d'Ève « qui écoute tranquillement le serpent, et perd pour châtiment la crainte de déplaire à Dieu, en ouvrant son cœur à toute sorte de cupidité, » qui dé-

(1) St-Jean, V, 39.
(2) *Ecclésiaste*, ch. III, v. 11.

sire manger et est livrée à ses désirs (1) ; qui mange, et s'empoisonne, et devient digne de tenter son mari, et de faire à son égard l'office de serpent. » La chute d'Adam, « tombant, comme on dit, les yeux ouverts, et qui, sans croire que les promesses du serpent soient vraies, cède par honte de demeurer ferme, » n'est pas racontée, ou plutôt déplorée avec moins d'émotion et de bonheur. La parole « je mettrai une inimitié entre toi et la femme » inspire un beau développement dans lequel Jésus-Christ, *l'Homme Nouveau*, est représenté opposant aux suggestions de l'antique serpent une invincible résignation : « Tu substitueras, dit Dieu au démon, la violence du lion aux artifices du serpent, qui ne t'auront pas réussi. Tu décharges sur sa chair pure, mais passible, toute la fureur que sa vertu et ton impuissance contre elle auront excitée dans ton cœur. Mais tu te briseras contre sa patience, comme contre un écueil. Tu ne lui arracheras pas une plainte (2). »

Et quand le Tout-Puissant prononce contre Adam coupable cette sentence : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front, jusqu'à ce que tu retournes à la terre; » Du Guet commente de la sorte cette sévère condamnation : « En cultivant la terre, et en étant courbé vers elle pendant tout le jour, vous vous souviendrez que c'est d'elle que je vous ai tiré. Vous

(1) Expl. de la *Genèse*, t. I, p. 357.
(2) *Ibid*, p. 436.

vous direz à vous-même : Voilà quelle est mon origine, et voilà où je dois retourner. Il y a quelques jours que j'étais confondu avec elle, et dans quelques jours j'y serai encore confondu. J'en suis né comme une fleur, je flétrirai comme une fleur, je sécherai comme elle, et je rentrerai comme elle dans la poussière (1). » Ce ne sont pas seulement des rapprochements éloquents, de gracieuses ou mélancoliques réflexions que l'on pourrait extraire des Commentaires sur la *Genèse ;* on y trouverait encore des maximes de morale aussi solides qu'ingénieuses, et qui témoignent chez leur auteur d'une connaissance profonde du cœur humain. Témoin ces quelques lignes sur l'Envie en matière de religion : « Elle aura toujours les caractères de l'envie de Caïn. Elle sera implacable comme la sienne, irritée contre la Loi de Dieu, aussi bien que contre ses dons, inflexible aux promesses comme aux menaces, endurcie contre les répréhensions et contre les avis les plus charitables, déterminée à persécuter jusqu'à la mort les amis de Dieu, et cherchant à se venger du bien qu'il leur fait, par une application infatigable à leur nuire, et à les opprimer (2). » Faut-il voir dans cette vive peinture une allusion aux persécutions dirigées contre les Jansénistes ? Faut-il n'y trouver qu'une réflexion sans intention particulière ? Le point a peu d'impor-

(1) *Genèse*, t. I, p. 460.
(2) *Ibid*, t. II, p. 29.

tance, et le procédé ne s'accorderait guère avec l'habituelle mesure de l'écrivain. D'ailleurs, quand même Du Guet eût voulu qu'on pût lire sous les mots, un pareil désir n'eût rien présenté d'étonnant. Il est très-naturel que

Le fond de notre cœur en nos discours se montre (1),

et que, sans la provoquer, nous saisissions pour exhaler nos plaintes, l'occasion qui s'offre à nous la première. L'allusion est toutefois transparente dans cette interprétation *Cantique de Moïse :* « Plus ceux qui aimeront l'Église seront sensibles à ses biens et à ses maux, plus ils désireront que Dieu se réconcilie avec la postérité d'Abraham, et plus ils attendront le renouvellement qui leur est promis. Les incrédules regarderont comme vaine l'espérance de l'Église ; les esprits téméraires et précipités la quitteront pour en former une autre, séparée de son ancienne tige ; les faibles seront agités et chancelants, ne sachant à quoi se termineront les orages et les tempêtes qui l'éprouveront : les ignorants confondront les abus et les règles, les opinions humaines et l'ancienne tradition, n'osant douter de rien, de peur de douter des promesses. Toutes ces personnes ignorent les ressources de l'Église, qui seront pour d'autres une consolation que rien ne sera capable de leur ôter. Ils attendront en paix un nouveau peuple

(1) Molière, *Le Misanthrope,* acte I, Sc. I.

d'architectes et de pasteurs : ils s'attacheront tendrement à l'Église qui a le cœur excellent; mais à qui il ne manque que des bras et des mains; ils prieront pour elle et avec elle, sans se lasser et s'affaiblir; et lorsqu'ils verront des signes certains de la réconciliation de Dieu avec la maison de Jacob, ils se joindront à elle pour en rendre grâces. Ils iront au-devant d'elle; ils la féliciteront; ils sentiront son bonheur comme le leur propre (1). »

Il n'est pas hors de propos de donner un échantillon de la manière dont le commentateur conduit les dissertations qu'il entreprend volontiers sur certains sujets. Les avantages et les inconvénients de sa méthode seront par là mieux saisis peut-être. Nous lisons au *Livre de la Genèse* le passage suivant : « *Les Enfants de Dieu* voyant que les Filles des Hommes étaient belles, prirent pour leurs femmes celles d'entre elles qui leur avaient plu (2). » Selon Du Guet, l'erreur qui a donné à ce verset un sens absolument invraisemblable, était bien facile à éviter. Il commence par se poser cette question : De quels *Enfants de Dieu* est-il ici parlé ? Des descendants de Seth, répond-il, non des Anges. Ces derniers sont désignés ailleurs sous la même périphrase, particulièrement au Livre de Job, où il est dit : « Les

(1) Cette interprétation n'existe pas dans les œuvres imprimées de Du Guet.

(2) *Genèse*, ch. VI, v. 2.

Enfants des Hommes s'étant présentés un jour devant le Seigneur, lorsque les astres du matin me louaient tous ensemble, et que tous *les Enfants de Dieu* poussaient des cris de joie (1). »

Aussi Du Guet, religieux sectateur des opinions antiques, n'hésite-t-il point à se séparer ici de Philon et de Joseph qui attribuaient aux Esprits Bienheureux le sens littéral de ces paroles. On trouve, en effet, dans le premier des deux auteurs que je viens de nommer, — *de Gigantibus* — « *Quos Græci dæmones vocant, Moses angelos vocare solet. Sunt autem animæ quæ per aera volitant* (2). » Cette idée bizarre d'un prétendu commerce des démons et des femmes, devait encore son crédit à la Prophétie faussement attribuée à Hénoch, et dont l'apôtre Saint Jude avait cité un fragment, prophétie qu'un imposteur prit plaisir à composer après coup. Parmi un grand nombre de fables, « il plaça aussi celle dont le texte de l'Écriture paraissait ne pas s'éloigner (3). » On conçoit qu'une pareille prophétie, mise au jour en de telles circonstances, dut facilement gagner la confiance des nouveau-convertis au christianisme. En effet, la citation du passage garantissait à leurs yeux l'authenticité de la prophétie, et la fausse prophétie ne permettait pas de soumettre à un examen

(1) *Job*, ch. I, v. 6.
(2) Philon, *des Géants*.
(3) Expl. de la *Genèse*, t. II, p. 141.

rigoureux l'authenticité du passage. D'autres raisons venaient s'ajouter à celle-ci. Saint Paul, au chapitre onzième de la première Épître aux Corinthiens, prescrit aux femmes d'être toujours voilées dans les assemblées publiques, par respect pour les Anges, avis dont Tertullien tira la singulière conclusion qu'il fallait avoir soin de couvrir d'un voile des visages si dangereux *qui avaient causé du scandale jusque dans le ciel.* Jamais cependant, même au siècle où il prit naissance, ce préjugé ne fut universel; il ne revêtit jamais le caractère d'unité dont la vérité est accompagnée sans cesse. Ce sera donc par l'argument que cette opinion n'a ressemblé en aucun temps aux traditions invariables de la prédication apostolique, que Du Guet combattra une proposition que le bon sens, seul invoqué, suffisait à ruiner sans retour. Le mode de réfutation révèle, en tout cas, le profond respect de l'auteur pour l'Écriture, et son inaltérable soumission à l'autorité du témoignage. Il aurait pu employer une autre méthode : montrer ce qu'a d'injurieux pour les Livres Saints la supposition d'un merveilleux aussi invraisemblable, qui associe dans un monstrueux assemblage les natures spirituelles aux corporelles, et conclure de l'impossibilité même des faits à l'absurdité de la théorie. Il n'en est rien. C'est parce que les amours des Anges sont contre la tradition, qu'il ne veut pas y croire. Il ne rejette point l'opinion pour elle-même, mais pour l'absence

de témoignages qui en autorisent le crédit.

Il coûte pourtant beaucoup à l'érudit exégète de se séparer sur un seul point de la manière de voir des Anciens « et il tient essentiellement à ne pas laisser de prétexte à quiconque méprise le sentiment des vieux Docteurs, lors même qu'il est bien établi; et à marquer pourquoi, dans cette occasion, il ne suit pas des hommes très-vénérables, dont l'autorité devrait servir de guide sur d'autres points (1). » Il fera donc comparaître au tribunal de sa critique chaque témoin, et se constituera juge des dépositions.

C'est d'abord saint Justin qu'il convient d'entendre. Dans son *Apologie de la Religion Chrétienne*, ce Père établit comme certain que la direction de toute la nature fut confiée aux Anges; mais que ceux-ci séduisirent les femmes, et donnèrent naissance aux démons par suite de cette mystérieuse alliance. Selon ce sentiment, ajoute Du Guet, l'Ange apostat n'était pas encore tombé; et cependant ce fut lui qui séduisit Ève. Les Anges tombés ne sont pas les démons, puisqu'ils en sont les pères : les femmes sont leurs mères. Où est la tradition de tant de choses si peu vraisemblables ? Il y a évidemment contradiction entre les faits eux-mêmes, puisqu'ils supposent un acte accompli par un agent qui n'existe pas encore.

(1) Expl. de la *Genèse*, t. II, p. 142.

Après saint Justin, c'est Lactance. Celui-ci reconnaît que la chute de Lucifer est antérieure à la séduction des femmes, et par conséquent que les démons existaient avant elles. Mais, dit-il, ce ne fut qu'après la chute du diable, que les Anges reçurent la mission de veiller à la garde des femmes. Dieu prit une pareille précaution contre les piéges que pouvait tendre de nouveau à l'humanité cet ennemi de son bonheur. La perversion des femmes par les Anges eut lieu cependant, mais elle eut pour cause une excitation du démon à l'égard de ces nouveaux gardiens. Rien de plus simple qu'une semblable explication : le démon séduit la femme ; Dieu constitue les Anges surveillants du genre humain ; les Anges, sur l'invitation de Satan, séduisent les femmes, et passent « à la solde de Lucifer après avoir été par lui débauchés du service de leur maître (1) » Mais les procréations issues d'un pareil commerce, que seront-elles ? Seront-ce des hommes, des démons ou des Anges ? Ce seront des démons d'une espèce nouvelle, mitoyenne entre l'Ange et l'Homme, infatigables artisans des maux qui désolent la terre. Du Guet, il faut lui rendre cette justice, ne discute pas cette opinion naïve de Lactance. Sa conclusion est courte et décisive : « On sent, dit-il, dès le premier instant, que cet auteur marche sans

(1) Expl. de la *Genèse*, t. II, p. 144.

guide, et qu'au lieu de rectifier un système peu soutenable, il y mêle de nouvelles contradictions (1). » Puis, il passe à Athénagore.

L'ancien Philosophe platonicien prétend que tous les Anges et même leur chef eurent divers ministères à remplir dès le commencement; que les uns demeurèrent fidèles, tandis que d'autres furent séduits par les femmes, et que des Géants naquirent de cette corruption. Il cite à l'appui de son sentiment les Prophètes, sans cependant reproduire leurs propres paroles, et il est évident que la spécieuse autorité du *Livre d'Hénoch* l'a trompé. Il n'est point d'ailleurs le seul à émettre cette bizarre opinion sur l'origine d'une antique race de Géants, source de tant de récits mythologiques, et libre carrière ouverte au génie descriptif des poëtes

Saint Méthodius, dans son *Discours sur la Résurrection,* et saint Ambroise, dans son *Traité sur Noé,* ainsi qu'Eusèbe, au cinquième Livre de la *Préparation à l'Évangile,* pensent comme Athénagore. « Tertullien, continue Du Guet, répète en plusieurs de ses ouvrages — toujours d'après les paroles apocryphes d'Hénoch, — que les femmes avaient précipité du ciel en terre les Anges que leurs attraits avaient amollis; et qu'elles avaient cette double honte d'avoir fait tomber le premier homme et les Anges (2). » Point

(1) Expl. de la *Genèse*, t. II, p. 144.

(2) Expl. de la *Genèse*, t. II, p. 145.

n'est parlé de la race qui put naître de ces accouplements ; mais il est dit qu'après avoir été séduits, les Anges devinrent à leur tour séducteurs, par les dangereuses connaissances qu'ils apprirent aux femmes, leur découvrant les secrets de l'astrologie et l'emploi du fard. Suit un court exposé de l'avis des Pères sur la question. Il est impossible d'apporter plus de conscience dans la critique d'un fait prétendu réel. Saint Clément d'Alexandrie attribue la chute des Anges à une indigne et basse volupté ; son jugement, du reste, est plein d'obscurité et de confusion. Minutius Félix, parlant de l'adoration que les démons recevaient des payens, impute les causes de la chute des Esprits célestes à des désirs charnels. Il a honte, ce semble, d'attribuer ces passions à des Esprits autrefois purs et innocents ; et il est tenté de croire que le vice a changé leur nature jadis spirituelle ou indépendante des sens. — « Mais, ajoute Du Guet, n'était-il pas plus simple et plus raisonnable de regarder leur nature comme incapable de ces excès, que de supposer que ces excès l'ont changée (1)? » Le même sentiment est à peu près suivi et commenté par Saint Cyprien, grand admirateur de Tertullien, et qu'une étude plus ou moins heureuse de la prétendue science magique, ne disposait que trop à de si étranges conclusions. « Si encore, comme le remarque

(1) Expl. de la *Genèse*, t. II, p. 147.

notre auteur, ces deux grands apologistes de la Religion chrétienne s'étaient contentés de la corruption spirituelle du cœur, dont les Anges apostats sont certainement la cause, au lieu d'y en joindre une autre, dont les Anges, surtout avant leur chute, étaient incapables, il n'y aurait rien que de très-conforme à la vérité dans leur doctrine (1). »

L'idée d'une séduction matérielle, outre qu'elle répugne à la raison, ne peut être soutenue, vu la diversité et l'incohérence des témoignages sur lesquels elle repose. Croyons-en plutôt l'autorité d'Origène et celle de saint Jérôme. Elle suffira pour ruiner les conclusions posées par cette multitude de témoins, qui se réduit à fort peu de chose, grâce à la désunion qui apparaît entre eux. C'est dans son *Livre contre Celse*, qu'Origène a ouvertement combattu l'authenticité de *la Prophétie d'Hénoch*. Saint Jérôme, parlant de *l'Épître de saint Jude*, déclare n'ajouter aucune foi au document lui-même. Saint Jean-Chrysostome, Théodoret, et après eux, saint Hilaire, l'ont rejeté. — Pour Du Guet, la cause est entendue. Il n'est ni dans ses intentions, ni dans ses habitudes de charmer par des considérations toujours dangereuses pour la morale, même sous la plume d'un ministre de l'Évangile, les imaginations avides de détails relatifs à certaines matières. Ne disait-il pas à propos d'un autre

(1) Expl. de la *Genèse*, t. II, p. 148.

passage du *Livre de la Genèse :* « Rien n'est plus difficile que de parler chastement de la chasteté; parce que l'imagination ordinairement indocile et déréglée va considérer ce qu'on s'efforce de lui cacher, et que l'idée de la vertu lui donne occasion de se former celle du vice (1). »

Cette honnête pudeur n'est pas le moindre charme des écrits de Du Guet sur les Livres Sacrés. Il n'a point pour les nudités de certaines peintures les complaisants examens de beaucoup d'autres interprètes: sur de tels sujets, il a le bon goût d'éviter l'amplification. Nous venons de voir qu'en revanche, il fait preuve d'un rare scrupule dans la discussion de plusieurs points de médiocre importance. Les deux lignes citées déjà plus haut, suffisaient pour bien conclure: « N'est-il pas plus simple et plus raisonnable de regarder la nature des Anges comme incapable de ces excès, que de supposer que les excès l'ont changée? »

Je passe à l'Explication particulière des *Cantiques*, qui est tout à la fois théologique, morale, historique et liturgique. Elle embrasse la lettre et l'esprit, le dogme et l'instruction, la morale et l'histoire. Parmi ces Cantiques, on en distingue de différentes sortes. Certains d'entre eux ne renferment que des exhortations, des reproches, des menaces faites aux hommes; d'autres ne contiennent au contraire que

(1) Expl. de la *Genèse*, t. I, p. 276.

des louanges, des actions de grâce et des prières adressées à Dieu. Quelques-uns, proposés sous l'ombre de paraboles, sont appliqués ensuite à la maison d'Israël, et particulièrement à celle de Juda; quelques autres sont des Prophéties, dont l'Église, sous le nom de Jérusalem, est le véritable objet. Ceux-ci sont seulement ébauchés par les Prophètes, et expliqués ensuite par les Évangélistes: ceux-là sont faits en forme de dialogues, comme nous le voyons dans le *Cantique des Cantiques*, qui nous présente trois interlocuteurs qui se communiquent leurs pensées, leurs désirs et leurs sentiments. C'est d'abord l'Époux, c'est-à-dire le Verbe de Dieu; c'est ensuite l'Épouse, c'est-à-dire la Nature humaine; ce sont enfin les Filles de Jérusalem, qui figurent tous les Peuples de la terre, et qui entrent dans les plus vifs transports de joie, d'admiration et de reconnaissance, à la vue de l'union de Jésus-Christ avec son Église, par ses mystères, ses sacrements, son sacrifice; et de la perfection de cette union ineffable, par la glorification de tous les élus, et leur consommation en Dieu.

Le Cantique des Cantiques, ainsi nommé à cause de l'excellence de sa composition et de la sublimité de son sujet, a toujours été regardé comme le plus beau et le plus précieux monument qui nous soit parvenu de la poésie hébraïque. Les chastes amours et les tendres élans de Salomon, comme ceux de la Sulamite, en forment le sujet littéral, et la tradition ne permet pas

de douter que sous le voile de ces transports amoureux, ne soit présenté l'amour du Christ envers son Épouse mystique, amour si souvent rappelé dans les Livres de l'Ancienne loi, non moins que dans ceux de la Nouvelle. A la suite de tant de savants interprètes, commentateurs, traducteurs et paraphrastes qui ont travaillé comme à l'envi, à faire sentir les beautés divines de ce Cantique, Du Guet, a su envisager la matière d'une façon originale, sinon bien neuve. Il commence par un Discours préliminaire dans lequel, après avoir parlé du Cantique, de sa division, de sa nature et de l'usage qu'en ont fait les Hébreux, il rend compte en peu de mots de la marche qu'il a suivie, et des moyens qu'il a employés pour en faire l'interprétation; il expose ensuite les motifs qui donnent à penser que le nom de Sulamite désigne Abisaï, jeune fille d'une merveilleuse beauté, qu'Adonias demanda à Salomon la permission d'épouser après la mort de David. D'autres interprètes veulent que par l'Époux on entende dans le Cantique le Peuple, et par l'Épouse les Rois qui le gouvernent. En troisième lieu, le Commentateur passe à l'examen de l'opinion de presque tous les interprètes, qui appellent le *Cantique des Cantiques* un véritable drame. Sa forme extérieure semble effectivement l'annoncer comme tel Le poëte n'y paraît point: on n'y voit que les interlocuteurs : l'Époux et l'Épouse. Il s'y rencontre un chœur de jeunes filles, quelquefois de jeunes

garçons qui ne parlent pas, et qui sont en quelque sorte les personnages muets de l'action. Mais cela ne suffit pas pour qu'on doive envisager cette action même comme un drame; non plus qu'on ne peut donner ce nom aux Idylles de Théocrite et aux Églogues de Virgile, dans lesquelles le poëte ne se trouve point parmi les interlocuteurs; outre qu'on y rechercherait inutilement l'unité de temps et de lieu, la succession régulière et la singularité des événements, le nœud et le développement de la pièce. Bossuet, remarque l'auteur, a bien plus judicieusement distingué dans ce Cantique, sept jours, comme sept parties d'Églogues, qui répondent aux sept jours mêmes pendant lesquels les anciens avaient coutume de célébrer leurs noces. « Jésus-Christ comme Dieu, est l'Époux de son Humanité; comme Dieu-Homme, il est l'Époux de son Église; mais ce mariage ne s'étant accompli que par l'effusion de son sang et par sa mort, ce Cantique n'est pas seulement une pastorale ou une représentation dramatique; c'est une tragédie dont la scène devait être à Jérusalem, mille ans après (1). »

Je citerai trois passages dans lesquels l'interprétation de Du Guet revêt une forme originale, qu'on chercherait vainement dans les Commentaires des auteurs sur le même sujet. *Jam hiems transiit.*— « L'hiver, ce temps si rigoureux de la loi ancienne est

(1) *Cant. des Cant.* préface, p. xij.

passé par le souffle de mon Esprit, comme par un vent du midi. J'ai fait fondre la glace des cœurs; ceux que le froid de l'idolâtrie avait endurcis comme des pierres, ont été ranimés par ce divin Esprit. Le temps des pluies de la colère de Dieu, des ténèbres de l'ignorance, des nuages de l'erreur est fini par le lever du Soleil de Justice qui va éclairer toute la terre (1). » — « Vos lèvres, ô mon Épouse, et celles de vos docteurs sont comme le rayon d'où coule sans cesse le miel de la sagesse et de l'éloquence chrétienne pour la nourriture de vos enfants. Les paroles qui sortent de votre bouche sont pleines de douceur, toujours prêtes à distribuer la vérité, selon les différents besoins qu'en ont ceux qui vous entendent. L'excellente odeur de vos bonnes œuvres est comme l'odeur du meilleur encens qui s'élève vers le ciel, lorsqu'on offre des sacrifices (2). »

On croirait prêter l'oreille au chœur antique des tragédies grecques, dans le chant entonné par les jeunes filles, à la vue de l'Épouse qui s'avance avec toute la splendeur de sa beauté divine : « Qui est celle-ci qui, sortant de ce sépulcre et revenant des Enfers s'avance en s'élevant comme l'Aurore? Dès sa naissance, elle commence à dissiper les ténèbres du paganisme, et à faire paraître peu à peu la lumière de la Vérité, de même que l'Aurore dissipe les ténèbres de

(1) *Cant. des Cant.* ch. II, v. 11, p. 55.
(2) *Ibid.* ch. IV, v. 11, p. 71.

la nuit, et commence à faire paraître le soleil sur notre horizon. La lumière a toujours été depuis en croissant: elle a rempli tout l'univers. C'est une Lune qui emprunte un éclat perpétuel du Soleil de Justice qui est son Époux. Elle est terrible aux démons et aux méchants, comme une armée rangée en bataille, destinée à renverser leur empire (1) ».

Il faut cependant avouer que notre intelligence ne s'élève pas jusqu'à la hauteur du Prophète que Dieu choisit spécialement pour chanter ses louanges. La langue des Hébreux ne nous étant plus familière, nous ne pouvons sentir toute l'énergie de cet enthousiasme sacré. La musique du peuple Juif presque totalement inconnue ne nous permet point de concevoir une idée bien nette de ces mélodieux concerts qui faisaient retentir le temple de Jérusalem aux jours de fêtes. Ces raisons, bien loin de décourager les interprètes de l'Écriture, leur ont inspiré en tout temps une ardeur nouvelle pour approcher autant que possible du vrai sens des Psaumes. Du Guet n'a pas été le moins attentif, ni le moins heureux dans la poursuite de ce but. Ses prolégomènes renferment d'excellentes notions sur les divers traités de doctrine relatifs aux Psaumes; sur ces questions par exemple: Comment les Psaumes ont coutume d'être divisés? à quel auteur on les doit attribuer? quelles ont été les

(1) Expl. du *Cant. des Cant.* ch. VI, v. 9, p. 87.

principales versions de ce Livre divin? quelle interprétation il convient de donner aux sens nombreux qui s'y rencontrent? comment on doit comparer le texte hébraïque avec les Septante et la Vulgate? Ces discussions offrent un intérêt réel; et je ne crois pas hors de propos d'exposer brièvement l'opinion de notre auteur sur quelques-uns de ces points.

Et d'abord Du Guet (1) ne veut pas qu'il en soit des Psaumes comme « de ces cabinets de curiosités qu'on parcourt d'une vue légère et superficielle, parce qu'on n'y voit rien pour soi qui intéresse, et qu'on s'attend de sortir de tous ces trésors aussi pauvre qu'on y est entré (2). » Les Psaumes sont notre bien et nous appartiennent. Il n'ont été donnés qu'afin de nous enrichir. Nous n'avons rien fait si nous n'avons été que de simples admirateurs de David, et si nous ne nous les sommes pas rendus propres. On doit les emporter avec soin et s'en nourrir ; on doit y trouver sa consolation, sa ressource et ses délices. Il ne faut pas croire, — continue l'interprète, — que ce soit perdre son temps que d'apprendre à prier ; ni regarder la prière qui est l'affaire du cœur et l'occupation la plus nécessaire et la plus auguste de l'homme, comme l'exercice frivole des personnes oisives. Nous sommes de notre côté une misère souveraine et universelle, et Dieu est le Bien souverain. La distance

(1) Cette préface a souvent été attribuée à l'abbé d'Asfeld.
(2) Préface de l'Explic. des *Psaumes*.

entre ces deux extrêmes est infinie : et il faut néanmoins qu'ils soient immédiatement unis. Mais qui pourra les rapprocher et remplir l'espace immense qui les sépare ? Ce ne peut être que la prière (1). »

Sur la question de l'Auteur des Psaumes, Du Guet estime qu'il importe assez peu de savoir si David les a tous composés, ou si d'autres écrivains y ont eu part ; si Asaph, par exemple, Etan et Idithem en ont produit quelques-uns. La raison en est que l'inspiration et la canonicité de tous les Psaumes n'étant pas douteuses, ce n'est plus qu'un point de curiosité de savoir distinguer les auteurs, ou plutôt les instruments particuliers dont l'Esprit-Saint a voulu se servir.

Certains interprètes penchent à croire avec quelques anciens Pères, qu'à la vérité David a composé le plus grand nombre des saints cantiques ; mais cependant que plusieurs ne peuvent lui être attribués, le cent trente-sixième, par exemple, qui se rapporte à la Captivité de Babylone, et le cent vingt-septième, ainsi que d'autres qui parlent du retour de cette Captivité. Les raisons qui empêchent de reconnaître David comme auteur de tous les Psaumes, ne paraissent point triomphantes. La différence du style est

(1) Préface de l'Explication des Psaumes. Victor Hugo dans une pièce de vers, a poétiquement exprimé la même pensée sous une saisissante image. *Le Pont.*

un argument bien faible, et qu'on a tort ici d'invoquer : les divers noms mis en titres prouvent uniquement qu'il y avait plusieurs chantres chargés d'exécuter la musique ; enfin l'hypothèse que certains Psaumes regardent le temps de la Grande Captivité de Babylone est tout à fait arbitraire; et l'on pourrait montrer que les chants sacrés ont trait à des événements du règne ou de la vie de David. J'ajouterais à ces réflexions que Du Guet n'eût point combattues, je pense, puisqu'elles concluent de même que les siennes, que saint Augustin, Cassiodore, Bellarmin et d'autres qui attribuent au seul Roi-Prophète la composition des Psaumes, s'appuient sur des preuves très-raisonnables et très-faciles en même temps à établir. L'auteur des Commentaires ne veut à aucun prix admettre l'opinion de De Muis qui pense que le Psaume cent trente-sixième a été composé par des Lévites qui, délivrés de la Captivité de Babylone, et rétablis à Jérusalem, déplorèrent leur premier état et firent simplement le récit des maux passés, et non une prédiction de l'avenir. « Son unique raison, dit Du Guet, est qu'il y a dans le Psaume : *sedimus, flevimus, interrogaverunt nos;* tandis qu'il est ordinaire aux Prophètes de parler du futur, comme s'il était déjà passé. Et cet interprète ne voit pas que la prise de Babylone est annoncée comme future à la fin du Psaume ; au lieu que cet événement aurait dû

précéder, si les Juifs étaient déjà sortis de Babylone et retournés à Jérusalem (1). »

Selon Du Guet, le premier soin d'un interprète, après avoir fixé la lettre est d'examiner quelle a pu être l'occasion qui a porté David à composer le Psaume. Les circonstances particulières de l'événement, et les divers motifs qui ont remué le cœur du Prophète, peuvent considérablement faciliter pour nous l'intelligence du Cantique qui en est l'expression ou le tableau. C'est un premier crayon qui frappe plus vivement les sens, qui donne de la réalité et du corps aux mystères les plus sublimes, que la faiblesse de notre foi aurait peine à saisir, si l'histoire qui les trace d'une façon plus grossière ne les mettait mieux à notre portée, pour nous en faire considérer à loisir les beautés, et nous élever insensiblement plus haut par ces premiers degrés. Mais la recherche est souvent inutile et dangereuse, vu le peu de connaissance que nous possédons de l'histoire de ces temps si reculés. Le langage hébraïque lui-même ayant cessé d'être d'un usage commun, ceux qui se sont érigés en maîtres de cette langue, qui ont composé les grammaires et les critiques, ont extrêmement resserré la signification des mots. Il se rencontre, par exemple, dans les Psaumes, bien des expressions qu'on ne prend qu'en un certain

(1) Explic. des *Psaumes*. Introduction.

sens, tout à fait étranger à la Vulgate ; et dans l'origine des choses, dans la nature même de ces expressions, il y avait d'autres sens qui s'accordaient avec la Vulgate, ou plutôt qui étaient ceux que la Vulgate représente. Ainsi l'on voit dans le titre du vingt-unième Psaume : *Pro susceptione matutina* qui signifie apparemment qu'on chantait ce cantique en offrant les victimes du matin, ou bien, pour adorer Dieu au commencement de la journée : cela est très-raisonnable. Les Hébraïsants au contraire veulent nous obliger à lire : *Pro cerva matutina — pour la biche du matin* — à cause du terme propre qui selon eux signifie une *biche*. Mais outre qu'aucun sens satisfaisant ne résulte d'une pareille interprétation, il se trouve que le même terme hébraïque peut avoir très-vraisemblablement une racine, qui, de l'aveu même des traducteurs, signifie puissance, force, secours. Quoi de plus analogue à l'expression de la Vulgate : *pro susceptione matutina* ? et peut-on croire que Du Guet n'ait pas eu de bonnes raisons pour préférer ce sens à celui de la *Biche du matin*, qui est une véritable énigme ?

J'arrive à *l'Explication du Mystère de la Passion* : ce beau Commentaire nous permettra mieux encore d'apprécier la sévère et grandiose application des Règles de méthode ci-dessus exposées. Le Traité est en effet une suite de réflexions tour à tour pieuses et profondes, ingénieuses et émues ; c'est un de ces livres qu'on ne quitte qu'à regret lorsqu'on a commencé à les lire. Développer verset par verset le récit sublime et douloureux de la Rédemption humaine ; relever la simplicité des détails par la grandeur des considérations qu'on y rattache ; faire suivre un récit d'une émouvante remarque fine et délicate, gracieuse quelquefois ; s'effacer soi-même devant le divin exemplaire ; tenir l'intérêt en éveil ; nourrir la piété ; échauffer le cœur, en offrant à l'imagination les plus majestueux et les plus touchants spectacles ; tel est le but de Du Guet, tel aussi le succès de son œuvre ; œuvre étendue, sans doute, mais qui durant quatorze volumes ne lasse point. Les écrivains religieux ont pu glaner dans le champ de sa vaste critique. L'ouvrage renferme des beautés de premier ordre, noyées, il faut en convenir, dans une abondance de considérations un peu prolixe : un choix serait cependant délicat à faire. Je devrai citer souvent, et j'emprunterai au texte lui-même la matière de quelques remarques. Ainsi le critique laissera quelquefois parler le Commentateur, comme celui-ci met dans sa propre bouche, avec un rare bonheur, les discours

mêmes de Jésus-Christ. De la théologie, je ne dirai rien. Je décline toute compétence sur la question. Le regard d'une sévère orthodoxie rencontrerait peut-être quelques défauts dans certaines appréciations relatives à la Grâce et à la Liberté ; celui de la critique littéraire moins sévère et plus accommodant, ne se porte qu'avec plaisir sur les points divers qui éclairent et embellissent la grandiose peinture. Peinture est le mot, car dans cette belle et magistrale exposition, l'auteur ne décrit pas moins qu'il ne raisonne ; il offre à l'édification chrétienne une suite de tableaux que relèvent les plus vives et les plus riches couleurs. C'est surtout dans ce Commentaire que Du Guet s'attache à montrer la liaison de l'Ancien Testament avec le Nouveau ; c'est là qu'il met en lumière les mystérieux symboles de Jésus-Christ et de son Église.

Comme dans ses notes, mieux vaudrait dire, dans ses dissertations sur la Bible, il suit donc son texte, verset par verset, présentant la concordance qui relie les quatre écrivains évangéliques : ce texte inspire à la foi, à la piété, à l'érudition de l'interprète, à la finesse de son esprit et à l'élévation de ses sentiments, une série de réflexions successivement théologiques, morales, ingénieuses, parfois éloquentes : il en suit, si je puis dire, toutes les ondulations, il en tire tour à tour les enseignements les plus divers. Du Guet revient à l'ancienne méthode, à la méthode

que j'appellerai franche et large des Pères de l'Église, celle qui reflète les aspects les plus variés de la méditation, et ne tombe point dans les formes sèches de la Scolastique, qui ne procède que par d'interminables déductions. *L'Explication du Mystère de la Passion* est plutôt un ouvrage de piété mystique qu'un traité composé dans le vrai sens théologique. La grande idée qui est comme le fond de l'argumentation, est la nécessité où était le Christ de donner des preuves de sa divinité non moins que de son humanité ; de là à une sincère admiration de l'infinie sagesse avec laquelle il sut allier l'indépendance et la gloire d'un Dieu, à l'état humilié d'un homme de douleurs, il n'y a qu'un pas. Seul, le Verbe divin était capable d'unir des extrémités si opposées ; seule, sa charité lui permettait de se proportionner à chacun des justes, et de sanctifier leur état en l'adoptant. Le Fils de Dieu a su réunir d'une manière incomparable l'autorité et l'humilité. « Il consentait à être pris pour Esaü, mais il devait toujours être Jacob (1). » Le Christ est donc pour les élus, le chef, la racine et le principe d'où ils tirent leur justice et leur vie. C'est par sa bonté jointe à sa sagesse, qu'il est devenu non-seulement le Pasteur et le Père de tous ceux qu'il a sauvés, mais aussi leur consolation et leur modèle. Cette opposition de la puissance sou-

(1) Expl. de la *Passion*, t. I, p. 14.

veraine et de l'extrême faiblesse, de la force divine qui renverse ceux qui osent porter la main sur le Christ, et de l'infirmité absolue qui le fait s'écrier amèrement : Mon Dieu ! mon Dieu ! pourquoi m'avez-vous abandonné (1), est aux yeux de Du Guet la clé du *Mystère de la Rédemption*. Telle est l'idée sur laquelle repose tout le Traité ; ou pour mieux dire, toute la suite des réflexions sur la *Passion douloureuse*. Le caractère de Jésus-Christ, supérieur à l'humanité, se signale à la fois dans la conduite du Sauveur, qui ne parle jamais pour ses intérêts, et n'ouvre la bouche que pour rendre témoignage à la Vérité ; et dans le choix même des miracles qui relèvent l'opprobre de la Croix, sans cependant empêcher « d'y *mourir* le Roi de Gloire ; » dans l'union mystérieuse de tant de vues, de devoirs et de rapports, non moins que dans le soin de l'Évangile à conserver en ses récits la même attention qu'avait eue l'Homme-Dieu durant tout le cours de ses souffrances (2).

On se demande avec étonnement comment l'interprète a pu concilier dans ce double caractère de divinité et d'humanité du Christ, les larmes et les tristesses d'une victime ? Il répond qu'il n'est pas en notre puissance de détruire les lois qu'il a plu à Dieu d'assigner à l'union du corps et de l'âme. Refuser au corps les larmes, c'est refuser à l'âme la compassion.

(1) St-Mathieu, ch. XVII, v. 46.
(2) Je reproduis les termes de Du Guet.

Interdire les gémissements serait contraindre et étouffer la douleur. Mais il faut bien se persuader que Jésus-Christ était le souverain maître de ses sentiments; qu'il ne subissait leur influence qu'autant qu'il s'y était librement résigné; et qu'il les tenait toujours dans l'ordre et sous sa dépendance.

Le Christ n'est pas seulement Dieu: s'il était seulement Dieu, il ne serait pas la *Voie* (1) : il ne serait pas en effet le *Médiateur*. Nous l'entendons dire en une circonstance: *Mon Père est plus grand que moi* Du Guet tient fort à démontrer que c'est par une fausse idée de grandeur et de sagesse qu'on voudrait que les passions humaines n'eussent point éprouvé l'Homme-Dieu. Selon lui, une telle union est d'institution divine; et l'usage qu'en a fait le Christ a été la preuve et l'effet de sa sagesse infinie. Contrairement à l'opinion des faux sages qui s'efforçaient d'abolir les passions humaines, ou détruisaient l'œuvre de Dieu en voulant la réformer, le Christ a sanctifié les passions par l'humilité avec laquelle il en a subi quelques unes, par l'admirable patience qui lui a fait fouler aux pieds les autres. Nous ne saurions pas s'il s'est fait homme et s'il a souffert pour nous, s'il eût refusé de nous ressembler, et rejeté tous nos sentiments comme indignes de lui. « Il fallait que Dieu pût se rapprocher de l'homme, et pour cela qu'il descendît s'il était

(1) Expl. de la *Passion*, t. IV, 51.

possible, plus bas que nous, par une vie plus pauvre, plus laborieuse, plus humble, plus exposée à toutes les infirmités que ne l'est ordinairement celle des autres hommes, afin qu'un tel spectacle attirât leur attention; qu'ils s'étonnassent de voir la divinité affaiblie pour eux jusqu'à cet excès; qu'ils passassent ensuite de l'étonnement à la confiance ; qu'ils s'arrêtassent auprès d'elle pour la considérer ; qu'ils osassent même se reposer sur elle, en avouant qu'ils s'étaient lassés jusque-là par d'inutiles efforts pour devenir sages et heureux; et que la divinité, incapable de s'affaiblir réellement en elle-même, profitât du moment où les hommes se pencheraient sur son sein pour les relever de terre, en se levant elle-même (1). »

Du Guet ne veut pas qu'à la vue des souffrances qu'endure Jésus-Christ, l'on se borne à déplorer des douleurs capables d'amollir les cœurs les plus durs; cette disposition,quoique juste et nécessaire, n'est pas la plus importante. Il faut aller jusqu'à la source de ces souffrances; jusqu'à la charité du Père qui livre pour nous son Fils Unique; jusqu'à l'obéissance et l'anéantissement volontaire du Fils, qui consent à être notre victime; jusqu'à la justice divine qui exige un tel sacrifice pour nos crimes. « Quand les larmes coulent de cette source, dit-il, elles sont dignes du

(1) Expl. de la *Passion*, t. IV, p. 42.

Fils de Dieu, elles sont le fruit de la gloire même de ses souffrances, au lieu de les déshonorer ; et elles unissent dans leurs motifs l'action de grâces, l'admiration, le triomphe, à la componction et à la pénitence (1). »

Rien d'ailleurs ne prouve mieux la puissance de Jésus-Christ sur les volontés humaines, que la faiblesse même dont il a bien voulu se charger. Il n'est pas étonnant que Dieu soit fort, mais qu'il consente à devenir débile pour des indifférents ou des rebelles, voilà le miracle. C'est ce mystère que chantait la liturgie parisienne;

Tantus es et superis,
— Quœ te premit Caritas! —
Sedibus delaberis
Ut surgat infirmitas (2)!

Si Jésus-Christ fût toujours demeuré dans un état conforme à sa dignité, il eût été inaccessible aux hommes. L'infirmité lui est étrangère, la force lui est naturelle; mais il n'a pu nous communiquer sa force qu'en acceptant de notre infirmité ce qui était compatible avec sa suprême puissance.

Du Guet va nous montrer maintenant le Christ, Vérité primitive, Lumière incréée, raison souveraine

(1) Expl. t. VIII, p. 426.
(2) Hymne pour la Nativité ; rite parisien.

Il est le principe nécessaire du Vrai et du Juste; il est l'objet essentiel de tous les Êtres intelligents, « il est la source des idées premières des choses; seul il rend dociles les esprits dont il est le maître intérieur (1). » Épris des merveilles du divin idéal, le Commentateur s'écrie : « Donnez-moi avant tout un cœur simple et sincère. Apprenez-moi à consentir à tout ce que vous dites de moi, à juger de moi, comme vous en jugez; à n'excuser jamais ce que vous condamnez, à ne pas jeter un voile sur les difformités que vous me découvrez; à ne pas me décourager en me voyant si différent de vous; à espérer que la beauté que j'admire en vous, voudra bien se communiquer à moi; et que vous vous peindrez vous-même dans moi, comme le soleil se peint dans un miroir, quoique je n'aie de mon fond que l'obscurité (2). »

Il ne peut y avoir de degré dans la divinité, continue à faire entendre l'auteur. Si Jésus-Christ n'est pas aussi véritablement Dieu que son Père, il est tiré du néant; il n'a rien reçu que par grâce; et il y a une distance infinie entre Lui et son Père. Ceux qui combattent la Religion sur ce point essentiel, ne le peuvent faire sans accuser le Christ d'usurpation et de mensonge. Or l'examen des faiblesses consenties fournit comme un faisceau de solides arguments en faveur de la force divine résidante en Jésus-Christ. Du Guet

(1) Explic., t. IV, p. 56.
(2) *Ibid.*, p. 95.

nous montre avec admiration le Fils de Dieu sortant de son agonie plein de force et de courage, se présentant à ceux qui viennent s'emparer de lui. Avec quelle facilité il les renverse d'un souffle par cette simple parole : *Ego sum*, que l'interprète traduit d'une façon que j'appellerais sublime : « *C'est moi qui suis* (1). » Le Christ arrête ses agresseurs aussi longtemps qu'il lui plaît; il leur fait voir que c'est avec une pleine liberté qu'il se livre à eux : il dispose comme bon lui semble de tous les événements et des volontés de ses ennemis, pour accomplir les anciennes Prophéties, et réaliser toutes les figures qui annonçaient chacune des circonstances de sa Passion.

Je choisis dans le Commentaire plusieurs des traits que Du Guet déclare émaner d'un principe divin. Dans les Romains qui crucifièrent le Messie, il ne faut considérer que les serviteurs du Christ. Celui-ci leur commande d'amener devant lui les Juifs, ses ennemis. A lui seul obéissent les armées; à lui seul elles appartiennent Elles se sont assemblées quand il a voulu ; et elles ont attendu le signal qu'il leur a donné (2).

Un autre exemple de cette souveraine puissance apparaît dans l'acte du Christ « parcourant avec la rapidité de l'éclair et la terreur de la foudre » tous les bureaux des marchands établis dans le Temple,

(1) Explic., t. VI, p. 469.
(2) *Ibid.* t. I, p. 466.

dissipant et renversant tout en un moment, sans que personne ose ouvrir la bouche pour se plaindre et empêcher l'exécution étonnante de ce zèle brûlant du Fils de Dieu. « On se souviendra éternellement, dit Jésus-Christ, de la première et de la dernière Pâque de mon ministère public : et les deux signalées actions que j'ai faites dans l'une et dans l'autre, en chassant les profanateurs du Temple, apprendront à tous les hommes que je suis le véritable Fils du Vrai et Unique Dieu, qui y est adoré; et que je suis tellement son Fils, que je lui suis égal en toutes choses (1). »

Le Crucifiement est encore une preuve de la force divine de Jésus-Christ. Du Guet fait tenir ce langage à la grande Victime : « Je veux réconcilier le Ciel et la Terre, étant placé comme Médiateur entre l'un et l'autre. Je veux être montré à tous les peuples, à ceux qui sont proches, et à ceux qui sont éloignés ; et je veux marquer par ma situation et par l'étendue de mes mains, les extrémités du monde que j'appelle à moi et dont je fais la conquête (2). » En effet le Christ apparaît dans sa Passion encore plus Dieu que durant sa vie. Il s'est rendu caution des pécheurs, et il tient leur place : il les représente tous, non comme une simple image et comme une figure, mais comme ayant réellement contracté leurs obligations, comme chargé de leurs dettes. En assumant un tel poids, il

(1) Expl., t. I, 2e part., p. 466.
(2) *Ibid.*, p. 632.

s'oblige à tout ce que les hommes prévaricateurs auraient dû faire, s'ils avaient connu leur état, et s'ils avaient été touchés de repentir. Aussi paraît-il devant son Père avec crainte, saisissement, et n'oppose-t-il à sa colère que ses gémissements et des paroles qui attestent de sa complète obéissance aux décrets les plus terribles de la Justice irritée.

Du Christ en qui elle réside hypostatiquement, la Divinité passe aux Écritures : Or il est vraiment étonnant que les Évangélistes parmi lesquels se trouvent des Apôtres, rapportent les faits sans passion ni commentaires, sans atténuation aucune par rapport aux actes dont l'odieux les peut eux-mêmes couvrir de honte. C'est ainsi qu'ils appellent le traître Judas : *un des douze*. Du Guet, en cette occasion ne fait que répéter le mot de saint Chrysostôme « *Non pudet Matthæum ista conscribere, ut discas eum in omnibus servare veritatem* (1). » Dans l'ordre que Jésus-Christ donne à ses disciples de suivre, sans lui adresser aucune question, l'hôtellier qu'ils rencontreront se rendant à la fontaine, il faut voir selon l'Interprête, une preuve de la Providence de l'Homme-Dieu, qui préside à tout et fait servir les choses qui paraissent petites et arbitraires, à l'exécution de ses plus augustes desseins. « Le Maître vous envoie dire : Mon temps est proche; je viens faire la Pâque chez vous avec mes disciples ;

(1) Sermon sur la trahison de *Judas*, t. V.

où est le lieu où je dois la manger (1) ? » Pas une explication de plus. Ainsi se révèle le Christ comme souverain arbitre des volontés humaines, qu'il plie à ses desseins, et conduit en dépit de toutes leurs agitations.

Fidèle à sa méthode dont un des procédés habituels consiste à rapprocher les symboles des actes qu'ils figurent ou auxquels ils ont immédiatement rapport, Du Guet aperçoit dans le renvoi des Juifs chassés du Temple, l'image d'un autre peuple et d'un autre sanctuaire. Il lui semble que le nom de Judas et les trente pièces d'argent auraient dû faire souvenir les prêtres de Joseph, vendu aux Ismaélites par Juda (2). Saint-Pierre s'écriant après la dernière cène : Quoi ! vous me laveriez les pieds ! lui rappelle ces fidèles qui voient au commencement, d'une vue générale, les mystères de Jésus-Christ, mais qui sont saisis d'étonnement et de frayeur, lorsqu'ils découvrent que c'est pour eux-mêmes que ces mystères se sont accomplis. L'Échelle mystérieuse de Jacob est l'union du Ciel et de la Terre par Jésus-Christ, qui nous a fait passer de la mort à la vie. Jésus portant la Croix est figuré par Isaac, et le Père Céleste par Abraham. Samson à qui l'on bande les yeux, représente quoique très-imparfaitement le Messie insulté et couvert d'un bandeau dans le prétoire. Le renoncement de Pierre, un

(1) Expl. t. II, p. 121.
(2) *Ibid.*, c. t. I, p. 693.

instant abandonné de Dieu, rappelle celui du saint Roi Ézéchias. Du Guet rapproche enfin le Christ en croix à côté du bon larron, de Joseph dans les fers : « Il n'y a, dit-il, entre la figure et la vérité, que cette différence, que Joseph demande à Celui dont il prédit le rétablissement, qu'il se souvienne de lui quand il sera auprès de Pharaon, et que c'est au contraire Celui à qui Jésus-Christ rend la liberté, qui le supplie de se souvenir de lui dans son royaume (1) ! Tout cela est fin et ingénieux, trop fin parfois et trop ingénieux peut-être. Du Guet en ne se tenant pas aux grandes analogies, charge sa matière de réflexions plus propres à exciter la curiosité qu'à éclairer l'intelligence. Mon observation ne porte néanmoins que sur de minimes détails, et n'infirme en rien la véritable admiration que l'on doit professer, à mon avis, pour un traité où se rencontrent de si profondes pensées, des pages si éloquentes.

Le Christ entretient ses disciples de son Ascension prochaine ; c'est un récit du futur prodige ; mais la simplicité même qui le distingue dans la bouche de l'Homme-Dieu, lui donne un caractère de véritable grandeur. « Je vous entretiendrai avant que de me séparer de vous, des plus secrets mystères du Royaume de Dieu ; je m'éleverai insensiblement dans le Ciel en vous bénissant ; un tourbillon de feu ne

(1) Explic., t. VIIII p. 536.

me fera pas disparaître subitement à vos yeux : vous me suivrez longtemps par vos regards, dans le lieu où je dois régner. J'enleverai avec moi vos cœurs et vos désirs ; et je vous attacherai si fortement et si tendrement à moi, que si une nuée ne venait enfin se placer entre vous et moi ; si mes anges ne venaient vous avertir qu'il n'est pas encore temps de me suivre, et que vous devez penser au ministère dont je vous ai chargés, vous demeureriez immobiles sur la montagne d'où je serai parti, sans autre sentiment que celui de l'admiration, et de la joie dont vous serez alors pénétrés (1). »

Du Guet n'a pas prétendu faire de son Traité une œuvre de controverse en faveur de l'*Augustinus* et de ses principes. Mais il est bien difficile que l'opinion personnelle ne se montre pas dans une dissertation aussi étendue, et il est certains passages dans lesquels il expose sans détour sa manière de voir.

Disons pourtant à la louange du doux écrivain qu'il le fait avec mesure, délicatesse, parfaite convenance. Il gémit tout en déversant le blâme : c'est le bon moyen d'empêcher qu'on ne rie ou qu'on ne s'irrite. La gratuité de la Grâce est nettement affirmée. C'est au choix purement gratuit du Père, en vue des mérites de Jésus-Christ, qu'on doit attribuer toute la sainteté et toute la justice des Élus. Nous ne

(1) Explic., t. IV, p. 292.

saurions rien produire de méritoire; nous ne saurions nous porter à aucun acte réellement bon, sans la Grâce, maîtresse et dispensatrice souveraine de ses dons. Jamais avec le Père Vaillant de la Bassardrie, Du Guet n'eût dit, en admettant qu'il eût cultivé le genre didactique:

Je chante cet accord de tout temps si vanté,
Qui règne entre la Grâce et notre Liberté,
Dont l'effort mutuel que rien ne nécessite,
Nous laisse des vertus le choix et le mérite (1).

C'est par une suite de ce seul choix que les Élus deviennent saints et irrépréhensibles; et ce choix n'a point d'autre cause ni d'autre motif que le bon plaisir et la volonté de Dieu. Dans les événements temporels, le suprême pouvoir de Dieu conserve le libre arbitre des hommes « il le conserve donc aussi dans les actions de la piété. » Du Guet cherche à atténuer le plus possible ce que la doctrine renferme de décourageant. S'entend-il bien lui-même dans l'énoncé de cette dernière proposition? Je n'oserais en vérité l'affirmer. Je ne me constitue point juge de l'auteur en matière religieuse, et me contente simplement de mettre en lumière ses opinions. La résolution, pense-t-il, où était saint Pierre de se décider d'après l'événement, ne devient que trop commune lorsque

(1) « L'Accord de la *Grâce et de la Liberté*, » in-4°, 1741.

les persécutions durent longtemps. Cette dangereuse disposition de vouloir examiner en cette vie quel sera le succès de la vérité par rapport à ceux qui la soutiennent conduit naturellement à l'incrédulité, ou à une indifférence entre la vérité et l'erreur, qui n'est guère moins criminelle : Car elle porte à justifier le parti dominant, quel qu'il puisse être, et à changer autant de fois de sentiments que la supériorité d'un parti sur un autre sera capable de changer, sans avoir aucun principe fixe, sans tenir sérieusement à aucune vérité. » Il n'est pas douteux que la persécution dirigée contre ceux qui s'appelaient *les Défenseurs de la Vérité* ait inspiré quelques parties de ce vaste recueil. Le commentaire de la question adressée à Jésus par Pilate : Qu'est-ce que la vérité ? fait peut-être allusion aux controverses de l'époque. On pourrait, en lisant sous les lignes, reconnaître quels sont, aux yeux de l'écrivain janséniste, les hommes qui comptent la vérité pour rien dans l'occasion ; qui lui préfèrent, non-seulement la liberté et la vie, mais les moindres intérêts ; qui évitent le soupçon de la connaître et de l'aimer, comme un grand malheur ; « qui sont enfin exclusivement jaloux du soin de conserver leur prébende. » Quand de tels hommes ne peuvent se dissimuler que les personnes attachées à la Vérité n'aient un mérite solide, ils les plaignent par une fausse compassion, et, s'ils sont à portée de leur donner des conseils, ils

ne manquent pas de leur proposer des ménagements et des voies d'accommodement et de médiation, que la vérité qui est une et indivisible ne peut souffrir.

De la lecture attentive de ce vaste ouvrage, voici, ce me semble, l'impression que l'on retire. Par l'érudition, la piété et la conscience dont elle fait preuve ; par son style tour à tour sévère et ému ; par ses pensées ingénieuses et profondes, *l'Explication du Mystère de la Passion* est des Commentaires de Du Guet le plus solide. Il n'est pas cependant le plus littéraire ; cette gloire revient *à l'Ouvrage des Six Jours* que nous allons maintenant examiner.

Ce n'est pas seulement la méthode qu'il est intéressant de noter dans la critique des Commentaires : le style mérite aussi de fixer l'attention. Je ne puis mieux choisir pour en faire ressortir la beauté et l'harmonie que l'écrit connu sous le titre : *Ouvrage des Six Jours,* publié en 1731. Tout le monde a lu quelques pages de ce chef-d'œuvre de notre auteur ; chacun en a senti le charme ; personne cependant n'a présenté une analyse complète d'un travail qu'on pourrait presque appeler un Poëme : et les Recueils de littérature qui prêtent à tant de morceaux une hospitalité souvent trop généreuse, n'ont pas offert la moindre place à quelqu'une de ces descriptions sévères ou riantes, de ces réflexions profondes

ou ingénieuses, de ces ardentes ou mélancoliques élévations.

Cet ouvrage, en effet, j'allais dire ce tableau, est le plus brillant produit de l'imagination ornée et féconde dont on a déjà pu saisir plusieurs traits dans la suite des Commentaires. Aucun cependant parmi ceux-ci, n'offre un aussi heureux mélange d'idées grandioses et d'aimables images. Bossuet lui-même, décrivant la naissance du monde, n'a pas plus de grâce et de fraîcheur. L'âme contemplative de l'Interprète semble assister au spectacle de la formation de l'Univers ; elle retrace avec une saisissante vérité les scènes dont elle est témoin ; et trouve pour nous y rendre attentifs des accents qu'un critique de goût ne craint pas d'assimiler à ceux du Chantre du Paradis Perdu (1). Le texte sacré est toujours la source d'où Du Guet tire toute la richesse de ses développements, tout l'à-propos de ses maximes, tout l'éclat de ses peintures. Si d'un côté le spectale de la nature naissante est pour l'écrivain un fond inépuisable de descriptions en tous genres et de tableaux variés, d'attitudes contrastées, d'images fortes ou gracieuses ; d'autre part, les beautés que cette analyse expose, mettent le commentateur dans l'heureuse nécessité de célébrer la grandeur, la sagesse et la puissance de l'auteur de ces merveilles sans

(1) De Saci. Préface de la *Bibliothèque spirituelle*.

nombre, toujours plus admirables, plus elles sont approfondies. Cette prédication de la nature dont la voix de l'interprète n'est qu'un écho fidèle, se tourne en amour pour l'étonnante munificence du Créateur.

« Personne, dit M. de Saci, n'a mieux connu et n'a mieux peint les passions ; personne n'a pénétré plus profondément dans le cœur humain, et ne l'a analysé avec plus de délicatesse et de vérité que quelques saints, quelques sages, étrangers au monde, familiers seulement avec Dieu et avec leur âme, et se jugeant au flambeau de la Loi divine. Personne n'a mieux senti et n'a mieux décrit la nature que ceux qui l'eussent méprisée, s'ils n'avaient pas été plus loin qu'elle, s'ils n'avaient pas vu dans sa beauté une image de la beauté créatrice, dans ses lois, une révélation permanente de la loi morale (1). » Cette belle œuvre est un assemblage de descriptions et de réflexions religieuses et philosophiques ; mais si vraies et si heusement enchaînées qu'en les lisant on est sous le charme. Du Guet contemple la nature à son aurore ; il s'abandonne aux diverses sensations que fait naître en lui la présence de chaque objet. Tantôt c'est de l'enthousiasme, tantôt une douce rêverie, une suite de méditations sur l'homme, l'âme et Dieu. Pourquoi est-on si las de la plupart des ouvrages purement descriptifs ? C'est que les peintures qui les composent

(1) De Saci. Préface de la *Bibliothèque spirituelle.*

se trouvent partout, et qu'elles n'ont aucun but. Tout, au contraire, dans *l'Ouvrage des Six Jours*, respire l'amour de la nature et de son Auteur ; tout le fait aussi ressentir au lecteur attendri. Les moindres portraits gardent l'empreinte de l'observation la plus attentive : ils sont travaillés et finis. On croirait avoir été témoin soi-même de ce que l'auteur expose aux regards : personne peut-être n'a parlé de la sorte sur le même sujet.

Et cependant plus d'un écrivain de génie s'était inspiré déjà du spectacle de la nature. Fénelon en avait fait la magnifique base de son *Traité de l'Existence de Dieu*, et en avait tiré les preuves les plus sublimes. Dans cette œuvre comme dans toutes les autres, apparaît cet harmonieux concert des sentiments et des pensées, non moins propre à toucher le cœur qu'à convaincre l'esprit. Mais le but de ces descriptions savantes et grandioses est avant tout de démontrer : et ces pages tout empreintes des grâces du langage se suivent dans un ordre si méthodique, qu'il serait téméraire de rapprocher le Traité philosophique du grand évêque, des poétiques paraphrases du pieux commentateur, et de confondre dans un même jugement deux ouvrages d'un genre fort différent.

Avec non moins de bonheur que le Précepteur du Duc de Bourgogne, mais dans une vue presque exclusivement scientifique, Buffon sut créer des

ensembles où l'observation n'avait encore découvert que des phénomènes sans enchaînement. Ce que d'autres avaient décrit, son imagination éprouva le besoin de le peindre. Son but fut de présenter une théorie de la Nature à l'aide d'une généralisation puissante ; de donner de l'intérêt et de la vie à l'histoire des animaux, en ornant de toutes les couleurs du style l'exposition fidèle de leurs caractères et de leurs mœurs : entreprise aussi philosophique que littéraire, puisqu'elle avait pour résultat d'ouvrir à tout le monde l'entrée d'une science réservée jusqu'alors aux seuls savants. Le premier titre du grand naturaliste est d'avoir popularisé l'Histoire naturelle par la magie de son style. On n'avait point encore vu l'éloquence embellir d'aussi ingénieux portraits : mais en les considérant, on pense moins peut-être au tableau qu'aux efforts heureux qui l'ont achevé.

Cette connaissance de la nature, ce vif amour pour elle, inspiraient encore le génie mélancoliquement sensible de Rousseau. Lui aussi s'arrêtait avec émotion devant l'œuvre de la Suprême Intelligence, moins désireux, il est vrai, d'en scruter la sainteté que d'en admirer la splendeur. Avec quelle extase le philosophe assiste-t-il au lever de ce brillant soleil qui, déchirant peu à peu le voile des ténèbres, fait reconnaître à l'homme son séjour embelli ! La nature dans ses grâces naïves, dans ses mystères sacrés, dans

ses poésies fécondes, offrait à l'âme ulcérée du misanthrope l'apaisement que procure à la fièvre un sommeil égayé de doux rêves. La contemplation de l'univers le reposait du spectacle affligeant de l'humanité : il abandonnait son génie aux impressions profondes que lui faisaient ressentir et les rochers immenses suspendus sur la tête du voyageur ; et les bruyantes cascades soulevant leur épais brouillard ; et le torrent éternel ouvrant sous les pas un abîme dont l'œil n'ose sonder la profondeur. Lui aussi, à l'heure du découragement, qui parfois est l'heure féconde, il se plaisait aux bois et aux montagnes ; il prenait goût à cette récréation des yeux qui, dans l'infortune repose, amuse, distrait l'esprit, et suspend le sentiment des peines. Et la voix de Dieu qu'avaient entendue Socrate et Sénèque, et dont Du Guet avait plus nettement distingué l'accent, lui avait murmuré tout bas : « Je le mènerai dans les solitudes, et là je parlerai à son cœur (1). »

Émule de ces grands hommes, âme tendre et élevée, génie contemplatif et rêveur, Bernardin de Saint-Pierre regarde la nature avec une sorte de recueillement ému. Scrupuleux observateur des détails, il les réunit en faisceau ; caractère grave et religieux, plus rapproché de Rousseau que de Buffon, il voit dans l'ordre du monde plus qu'une preuve de

(1) Osée, II, 14.

l'existence de Dieu, il y découvre une perpétuelle manifestation de la Providence. Son œuvre est une prédication (1). Ces montagnes et ces vallées, ces fleuves et ces mers, dans lesquels un examen superficiel ne trouve que confusion, lui révèlent leur proportion et leur ensemble. Le génie de l'observateur a découvert tout un monde, où l'œil du spectateur distrait n'apercevait que des ruines. L'écrivain sensible et tendre qui créa Paul et Virginie, mit aussi sa gloire à faire admirer les *harmonies de la nature* et à montrer la touchante sollicitude dont Dieu entoure l'œuvre de sa puissance. « Il tient la plume, dit Sainte-Beuve, la grâce céleste descend; la magie commence; la première beauté de cœur a brillé. Sitôt que ce talent se lève, c'est comme une lune qui idéalise tout... Au dedans de lui, au dehors, un manteau lumineux s'étend sur toutes choses (2). »

Nous voyons enfin, au commencement du siècle, Cousin Despréaux composer d'après Sturm, traduit en français par une reine de Prusse, *Les Leçons de la Nature,* ouvrage de quelque valeur, écrit dans le même esprit que les *Six Jours* de Du Guet. Comme ce

(1) « Il faut, dit-on, qu'il y ait un Dieu de la nature et un Dieu de la religion : puisqu'elles ont des lois qui se contrarient. C'est comme si l'on disait qu'il y a un Dieu des métaux, un Dieu des plantes et un Dieu des animaux, parce que tous ces êtres ont des lois qui leur sont propres. » Ber. de S.-P. Étude huitième. *Réponse aux objections contre la Providence.*

(2) *Paul et Virginie.* Préface, p. 14.

dernier, Cousin Despréaux contemple Dieu dans son œuvre, avec la même sincérité de foi, sinon avec la même naïveté d'admiration. Si Buffon voit dans la Nature le système des lois établies par le Créateur pour l'existence des choses et la succession des êtres, si Bernardin de Saint-Pierre et Rousseau trouvent dans les spectacles du monde un éloquent témoignage de la toute-puissante direction de Dieu, Cousin Despréaux, comme Fénelon et comme Du Guet, tourne en amour ces religieuses admirations, dont ne résulte point un pur déisme, mais une franche confession de la dépendance de l'homme par rapport à l'Être qui l'a créé et qui le conserve. Si l'on considère en effet l'univers avec cet ensemble de merveilles qui nous ravit sans nous lasser jamais, on sent l'esprit s'élancer au delà des temps et des espaces : il voudrait percer le voile qui lui dérobe le secret des choses, et pénétrer jusqu'au trône de Celui qui Est. Aussi est-il nécessaire, pour que l'âme trouve son repos, qu'elle s'arrête à la radieuse et tranquille contemplation d'un Dieu vigilant et bon, et que l'amour la fixe dans ces hautes et sereines demeures que Lucrèce assignait aux Sages. Là, seulement, le cœur découvre Dieu et l'adore. Le mot *nature*, quelque sublimité dont on use, ne portera jamais dans l'intelligence aucune notion qui dispense de recourir à la cause première par laquelle on explique tout, sans laquelle on n'explique rien. Dans la

pensée éminemment chrétienne de Despréaux, la nature éclaire la route vers Dieu, et la religion porte la réponse. L'intention de l'auteur a, du reste, été de composer un livre d'Éducation; et ce caractère suffit à distinguer son écrit de celui de Du Guet, méditation continuelle entremêlée d'effusions et de cris de reconnaissance. Moins enthousiaste, moins délicat et peut-être moins sensible que le Commentateur de la Genèse, l'imitateur de Sturm prend plutôt Fénelon pour modèle, sans toutefois reproduire son harmonieux atticisme. Comparée à *l'Ouvrage des Six Jours*, l'œuvre de Cousin Despréaux est généralement froide, peu colorée et souvent chargée de réflexions qui donnent aux chapitres qu'elles terminent presque invariablement une regrettable monotonie.

Les rapprochements que nous allons faire auront, je le souhaite, le double avantage de réveiller notre admiration pour des beautés déjà connues, et de restituer au talent plus effacé de Du Guet la place qu'il mérite parmi les écrivains qui ont vraiment compris la nature

Le Commentaire embrasse six Chapitres. Quelques-uns comme le troisième et le sixième comportent une subdivision. Du Guet établit d'abord la véracité du témoignage de Moïse, par la grandeur même des actes que Dieu lui donne à accomplir.

Celui que Bossuet appelle le plus ancien des histo-

riens, le plus sublime des philosophes, le plus sage des législateurs (1), est en même temps plus qu'un prophète; il est dans ses rapports avec Dieu, comme un ami parlant à son ami. Le témoignage d'un tel homme s'impose de toute la force de l'autorité divine. Dieu nous instruit lui-même : c'est à la révélation que nous sacrifions, non-seulement nos doutes et nos conjectures, mais notre intelligence et notre raison.

En supposant que Moïse nous eût voulu donner des preuves humaines de la vérité de son Histoire, où les eût-il pu découvrir ? Seule, la famille de Noé demeurait dépositaire des premières traditions, dont celle de la création était la principale, et quelques lumières qu'avant le déluge, les hommes nous eussent transmises sur l'origine du monde, cette origine n'en eût pas moins été enveloppée de mystères. Quel homme a précédé le premier? Demander les preuves historiques d'un événement que l'unique révélation divine a été capable de nous apprendre, c'est demander une chose impossible, c'est ne point agir raisonnablement. Écoutons les paroles qui sont le commentaire des premiers mots de la Genèse, et qui forment comme l'exorde de tout l'ouvrage :

« Avant que d'entrer dans le détail, arrêtons-nous un moment à celui où Dieu commence à se former un empire extérieur, et où sa bonté pour des créatures

(1) Discours sur l'*Histoire Universelle*, ch. I.

qui ne sont point, et qui pourraient n'être jamais, le tire de ce repos éternel, et de ce secret inaccessible où il a été lui-même son bonheur et sa gloire, et dont il ne sort que par plénitude, et non par besoin. Quelle nouveauté ! Quel spectacle ! Où était caché un tel abîme de grandeur, de beauté, de richesses et de magnificence ? Que pouvait savoir le néant, où étaient alors toutes choses, de cet Être immense, infini, inépuisable en desseins, en ouvrages et en variété ? Que perdait-il, cet Être Suprême, si le néant universel qui tenait depuis l'Éternité tous les autres êtres dans les ténèbres, eût toujours ignoré la lumière, et n'eût jamais connu Celui qui en est la source? Par quel motif, après avoir si longtemps suspendu leur création, commence-t-il aujourd'hui à les appeler comme présents et à leur donner l'existence par sa parole ? Qui de nous, s'il avait été possible de précéder l'existence du monde, eût conjecturé rien de tel ? Et de quel étonnement n'eût-il pas été saisi, en voyant à chaque parole du Tout-Puissant, sortir en foule ce nombre infini de créatures si diversifiées et si parfaites ? Ce qui ne nous a pas été accordé pour lors, l'est maintenant. Nous sommes transportés par l'Esprit de Dieu à la naissance du monde ; il nous en rend les témoins et les spectateurs ; et en nous instruisant de *l'Ouvrage des Six Jours*, il exige de nous les mêmes louanges et les mêmes actions de grâce

que lui rendirent les Esprits célestes qui assistèrent à l'origine de l'univers (1). »

Une double question se présente dès le début du Commentaire. La création des Anges. — Le temps où cette création eut lieu. — Dieu dit au Livre de Job, en s'adressant au saint Patriarche : Où étiez-vous, lorsque j'établissais la terre sur ses fondements? Qui en a réglé toutes les proportions et les mesures ? Dites-le moi, si vous le savez. Sur quel appui ses fondements sont-ils établis ? ou qui en a posé la pierre angulaire, lorsque les Astres du Matin me louaient d'un commun accord, et que tous *les Enfants de Dieu* poussaient des cris de joie (2) ? — Rapprochant ce passage de cet autre du même Livre : *Les Enfants de Dieu* s'étant un jour présentés devant le Seigneur, Satan se trouva aussi parmi eux (3); — Du Guet infère que l'expression : Astres du Matin, correspond à celles *d'Enfants de Dieu,* et s'applique aux Anges. La pensée qui voit dans la première de ces deux expressions les témoins étonnés et ravis de la création nouvelle, et le rapprochement des passages par l'analogie des termes, montrent l'esprit ingénieux et poétique à la fois du Commentateur, double caractère que nous retrouvons en lui dans tout le cours de son ouvrage.

(1) *Ouvrage des Six Jours*, p. 7.
(2) *Job.*, XXXVIII, v. 7.
(3) *Ibid.*, ch. I, v. 6.

Il n'est pas moins logique dans l'argument qu'il fait valoir ensuite, et qui tend à prouver que la matière a dû être formée après les esprits, la gloire de Dieu créateur n'étant pas celle qui lui soit essentielle, mais consistant dans la connaissance et l'admiration des créatures, dans leurs adorations et leurs actions de grâce. A la question : Dans quel temps les Anges ont-ils été créés ? On doit répondre : Le premier Jour. Bien des raisons autorisent même à préciser l'époque au commencement du premier Jour; et si l'on demande encore pourquoi Moïse a supprimé ce qui regardait ces natures spirituelles, on apprendra que ce fut pour deux motifs : il voulait instruire les hommes de la manière dont Dieu avait formé le monde extérieur et sensible; ce qui, loin d'avoir aucune liaison nécessaire avec les Esprits indépendants de la matière, était, au contraire, intimement lié à l'état de l'homme, être spirituel et corporel; et tendait de plus à porter l'homme à l'adoration et à la reconnaissance envers Dieu, créateur de toutes choses. L'historien inspiré évita donc de mêler la création des Anges au récit de ce qui a été créé pour l'Homme, de peur d'affaiblir son attention et sa gratitude, et de rendre moins fermes les fondements et les appuis de sa religion et de sa piété, en lui montrant d'autres adorateurs que lui, et en partageant entre lui et les Anges, des devoirs dont il était chargé solidairement.

La Création est imputable à la Sagesse éternelle de Dieu. Supposer qu'elle soit due à la matière est absurde. Il faudrait joindre à un même sujet le pouvoir de se donner tout, et une indigence universelle ; et lui accorder par la seule difficulté de concevoir qu'elle a été tirée du néant, ce qui est en Dieu le plus incompréhensible de ses attributs, c'est-à-dire qu'elle soit comme lui un Être nécessaire, sans origine et sans principe. Ces paroles : Au commencement Dieu créa le Ciel et la Terre, ne sont-elles pas les plus propres à faire tomber les voiles qui dérobent à nos yeux le mystère des origines ? Sans cette lumière, notre raison n'aurait-elle pas cherché toujours, au risque de s'égarer sans cesse ? Du Guet est en admiration devant les œuvres de cette Sagesse éternelle, qui a produit le monde comme en se jouant, et qui, sans s'émouvoir, fait elle-même le récit des merveilles qu'elle a accomplies. Quel homme, pour parler de telles choses, eût commencé comme Moïse ? Qui n'eût cherché à égaler à la grandeur du sujet la pompe des expressions ?

Au moment marqué pour l'exécution des volontés éternelles, le monde sortit du néant par l'ordre souverain du Créateur, et le Temps commença au point que lui avait fixé le Très-Haut. Mais pourquoi le décret qui tirait l'univers des abîmes du néant fut-il porté à un instant plutôt qu'à un autre ? Sait-on même ce qu'on veut dire en parlant d'instants, quand

il s'agit du passage du temps à l'Éternité ? Chercher à remonter au delà de la naissance du monde, est se perdre dans d'insondables obscurités ; mais on peut, en partant de ce point, suivre une marche assurée. Dans la révélation de la création de l'Univers et dans l'assurance donnée qu'il a eu un commencement, Du Guet voit une disposition particulière de la Sagesse divine qui nous a précautionnés de la sorte contre tout ce qui aurait pu donner lieu à des fictions qu'un intervalle non rempli aurait favorisées sans doute, mais que des dates suivies et non interrompues font disparaître. Le commentateur n'admet point que l'on recule à des époques chimériques le Jour de la création : plus sévère peut-être à l'égard des recherches téméraires qui pouvaient être tentées sur cette question, qu'il ne se montrait envers lui-même, lorsqu'à propos d'une Épître de saint Paul sur la *Conversion* des Juifs, il tirait des conséquences et des présages même pour les événements contemporains (1).

Le texte : *Terra erat inanis et vacua,* fournit la matière à d'importantes observations. On doit corriger l'idée que l'on s'est faite de l'antique Chaos. On se figure que tout y était déjà produit, mais confus et mêlé; et qu'il n'a fallu que séparer et placer dans son ordre ce qui était uni à des êtres étrangers, ou même

(1) Voyez la partie biographique, p. 61.

opposés; qu'ainsi le premier ouvrage de Dieu, n'était, à proprement parler, qu'un désordre général. Une semblable hypothèse est souverainement injurieuse envers la divinité qui a tout disposé avec nombre et mesure. Seule la toute-puissante parole a tiré les plantes et les animaux du sein de la terre, où nul germe n'existait qui pût les produire.

Sur ce point, Buffon ne partage point l'avis de Du Guet. D'après le grand naturaliste, les mots : Au commencement Dieu créa le Ciel et la Terre, doivent être ainsi traduits en notre langue : Au commencement Dieu tira du néant la matière du ciel et de la terre ; et ce qui prouve que ce mot créer ou tirer du néant ne se peut appliquer qu'à ces premières paroles, c'est que toute la matière du ciel et de la terre ayant été créée ou tirée du néant dès le commencement, il n'est plus possible et par conséquent plus permis de supposer de nouvelles créations de matière, puisqu'alors toute matière n'aurait pas été créée dès le commencement. Par conséquent l'Ouvrage des six jours ne peut s'entendre que comme une formation, une production de formes tirées de la matière créée précédemment, et non pas comme d'autres créations de matières nouvelles tirées immédiatement du néant (1). Qu'on défende l'opinion du Commentateur, ou qu'on s'arrête à l'hypothèse du Philosophe,

(1) Époques de la nature. Introduction.

la puissance créatrice de Dieu ne subit aucune atteinte, puisqu'il reste dans un cas comme dans l'autre l'unique Auteur de tout ce qui est; et que Buffon lui-même s'écrie à la vue de l'Univers : « Quelle idée de puissance ce spectacle ne nous offre-t-il pas ? Quel sentiment de respect cette vue de l'Univers ne nous inspire-t-elle pas pour son auteur ? Que serait-ce si la faible lumière qui nous guide devenait assez vive pour nous faire apercevoir l'ordre général des causes et de la dépendance des effets (1)? »

Vient ensuite un ingénieux rapprochement entre ces mots : L'Esprit de Dieu était porté sur les eaux, et le passage de l'Évangile dans lequel Jésus-Christ dit à Nicodème, que l'homme doit renaître s'il veut entrer dans le royaume des cieux. L'Esprit de Dieu communiquant aux eaux, pour leur première naissance, une vertu secrète, est comparé au même Esprit, donnant pour une seconde naissance, la fécondité aux eaux du Baptême. Si l'on reproche quelque subtilité à cette interprétation, le théologien se hâte d'invoquer à l'appui de son opinion la prière solennelle par laquelle l'Église autorise ce sentiment, en bénissant l'Eau des catéchumènes et donne à entendre aux sceptiques et aux ennemis du mystère « que c'est la lettre même qui conduit à l'esprit, que tout le plan des Écritures n'a qu'un seul but, et qu'elles

(1) Hist. Nat. *Théorie de la Terre*, t. I, p. 45. Paris, Furne, 1839.

ne perdent jamais Jésus-Christ de vue ; que c'est lui-même qui nous montre la nécessité d'une nouvelle alliance dans le plan de la première ; et qu'étant comme il est, la sagesse qui a tout réparé, et la sagesse qui a tout fait, rien n'est plus raisonnable que de peindre dans son premier essai, ce qu'elle devait perfectionner dans son second ouvrage. » Ces mots sont la simple répétition de la pensée émise dans le *Traité des Règles pour l'Intelligence des Saintes Écritures*, dans lequel nous lisons : Jésus-Christ est prédit et figuré dans tout l'Ancien Testament, et les Prophètes n'ont eu que lui en vue (1).

« Et Dieu dit : Que la lumière soit ; et la lumière fut. » La Voix ou la Parole de Dieu, c'est la volonté toute puissante. Il veut, et tout se fait dans les temps et de la manière qu'il le veut, parce qu'en lui, vouloir et faire sont une même chose. Ces mots admirables dans leur simplicité, et qui mieux que les termes les plus magnifiques font sentir le souverain pouvoir du Créateur, inspirent à l'Auteur de poétiques réflexions. Qu'était-ce en effet que l'univers, et quel affreux chaos lorsqu'il était plongé dans les ténèbres ! Quelle beauté, quel éclat reçurent toutes ses parties, quand tout à coup, elles devinrent éclairées et peintes de milles couleurs ! « Avec la lumière, toutes les couleurs dont elle est la mère, embellirent la

(1) Règles pour l'*Intell.* Introduct.

nature. Le monde jusqu'alors plongé dans les ténèbres, parut sortir une seconde fois du néant, et il n'y eut rien qui ne fût orné en devenant éclairé ; la lumière réfléchie ou rompue en une infinité de manières, donna de la beauté à toutes les parties de la matière jusque-là sans agrément et sans parure (1). »

Voilà ce que produisit une simple parole, dont la majesté a étonné jusqu'aux Infidèles, qui ont admiré que Moïse ait fait parler Dieu en maître, et qu'au lieu d'employer une expression qu'un petit esprit aurait trouvée magnifique, il se soit contenté de celle-ci : « Dieu dit que la lumière soit, et la lumière fut (2). » Si cette lumière créée qui éclaire les yeux du corps nous paraît si aimable et si belle, plus aimable encore et plus beau se révèle à nous Celui qui en est le créateur, et qui, lui-même, selon saint Jean, « est la vraie lumière éclairant tout homme à sa naissance (3); » lumière qui n'est mêlée d'aucunes ténèbres; qui n'a ni progrès ni déclin; inaccessible en elle-même; mais qui, se répandant sur nous par miséricorde, se proportionne à nos faibles yeux, et nous découvre tout ce qui est vrai, juste et raisonnable.

Cette lumière, peut-on se demander, était-elle semblable à celle du Soleil, aussi réelle, et aussi écla-

(1) Longin, *Traité du Sublime*, sect. 7.
(2) *Gen.*, I, p. 36.
(3) *St-Jean*. Évang., ch. I, 9.

tante ? L'on n'a aucune raison solide d'en douter. Mais à quel astre était-elle attachée ? Ou quel était le grand corps lumineux qui éclairait tout le reste ? Il n'a pas plu à Dieu de nous le révéler. Ce qui suit, au contraire, ne laisse subsister aucun doute : « Et du soir au matin se fit le premier jour (1). » D'un texte de l'Exode (2) et d'un passage de Synésius rapportés dans le Commentaire, il faut nécessairement conclure que le dernier soir de l'un de ces jours, c'est-à-dire le coucher du soleil, était le point où devait commencer l'autre jour ; ce qui présente une remarquable analogie avec l'usage adopté par l'Église, et qui consiste à commencer les Fêtes vers la fin du jour précédent, et à les terminer au second soir, ou aux deuxièmes vêpres. Le soir du premier jour fut donc ce qui devança la naissance de la lumière ; et le matin fut le temps où la lumière parut : ces deux parties composèrent le jour entier, c'est-à-dire cet espace de vingt-quatre heures, dont la lumière et les ténèbres occupèrent successivement la moitié. Mais pourquoi Dieu mit-il un intervalle entre les jours de la Création ? Ce fut afin de faire sentir aux Esprits Célestes qu'il est le souverain maître de ses actes ; qu'il les accomplit, ou en suspend l'exécution, comme il lui plaît ; ce fut pour faire entrer les Anges dans les profondeurs de sa sagesse, sans les

(1) *Gen.*, I, 5.
(2) *Exode*, ch. XII, v. 2.

accabler par un spectacle trop subit (1). Grande et solennelle leçon que le tableau d'une telle gloire offert aux Anges par le firmament, comme il le fut ensuite aux mêmes témoins par saint Paul, quand cet apôtre dit : J'ai reçu, moi, le plus petit d'entre les saints, cette grâce, d'annoncer aux Gentils les richesses incomparables de Jésus-Christ, et d'éclairer tous les hommes, en leur découvrant combien est admirable l'économie du mystère caché en Dieu dès le commencement des siècles; afin que les Principautés et les Puissances qui sont dans les cieux, connaissent par l'Église la sagesse divine, si merveilleuse dans les ordres si différents de sa conduite, selon le dessein éternel qu'Il a conçu par Jésus-Christ (2). »

Une question finit le chapitre: En quelle saison et en quel mois le monde a-t-il pu être créé? — Avec son génie scrupuleux et méthodique, Du Guet trouve de bonnes raisons pour assigner une date précise à l'aurore de l'Univers: « Mais, ajoute-t-il, comme les années ne peuvent être comptées avec certitude, il ne faut pas que les autres supputations qui en dépendent soient regardées comme certaines (3). » Le renseignement, convenons-en, est d'une regrettable précision. Indiquer que le monde ait justement

(1) Les *Six Jours*, p. 33.
(2) *St-Paul*, *Ephés.*, ch. III, v. 8 et suiv.
(3) Les *Six Jours*, p. 38.

été créé le 23 octobre, à six heures du soir, est au moins téméraire, quand il n'y avait ni jour, ni mois, ni année. « Ce sont, dit à ce sujet M. de Saci, de légères taches : je les relève pour prévenir la critique qu'on en pourrait faire ; car, ajoute-t-il, si je ne consultais que mon goût, je dirais qu'elles donnent à l'ouvrage un air de simplicité antique qui me charme (1). » C'est un peu trop céder à la fascination, et l'antiquité protesterait peut-être contre la réflexion du critique.

Le second chapitre commence avec la création du Firmament, terme dont Du Guet s'applique à fixer nettement la signification. Ce mot veut dire proprement : *étendre*, puis *battre* et *frapper ;* parce que c'est en frappant sur certaines matières qu'on les étend. L'Écriture dit souvent que Dieu a étendu le ciel, comme un vaste pavillon qui couvre la terre « et dont les riches courtines brillent de l'éclat des étoiles (2). » Ces expressions très-claires en elles-mêmes, paraissent à l'auteur expliquer suffisamment un mot qui semble d'abord obscur. Mais, qu'est-ce que le Firmament, ou cette étendue à laquelle Moïse donne le nom de Ciel ? Certains détails cosmographiques trouvent ici leur place : il n'est pas sans intérêt de les faire connaître. Le mot « air » n'existe

(1) De Saci. Biblioth. Spir. Introduction.

(2) Les *Six Jours*, p. 39.

point en hébreu; il est remplacé par le mot « Ciel, » et ce terme désigne par conséquent, tout ce qui s'étend entre les étoiles et la terre. Du Guet ne se borne pas à cette première remarque : sa perspicacité, parfois un peu hardie, va jusqu'à découvrir dans ce passage même, la réfutation anticipée de l'hypothèse de plusieurs cieux, où l'on pensait qu'était appliquée chaque planète, et d'un dernier, où l'on a cru que les étoiles fixes étaient enchâssées comme des diamants. Un peu plus bas, la séparation des Eaux opérée par Dieu, suggère à l'Interprète une réflexion pleine de sagacité. Il attribue le motif de cette séparation à la prescience divine, qui, pour châtier dans la suite les hommes devenus prévaricateurs, n'eut qu'à rétablir les choses dans leur état primitif. Le nom donné en hébreu au Firmament signifie le *Lieu des Eaux*. Ainsi les Eaux occupent le Ciel, comme les Eaux occupent la terre, et le Commentateur s'écrie avec éloquence : « Qui donc aurait pu soupçonner, en voyant monter vers le ciel tant de vapeurs exhalées de l'abîme, qu'un jour, tout y serait ardeur et lumière ? Admirable sagesse de Dieu d'avoir pris tant de précautions contre l'ingratitude et la stupidité des hommes, toujours portés à attribuer à une nature aveugle ce qui n'est que l'effet d'une liberté souveraine ! Voilà le Ciel que les Philosophes mêmes ont regardé comme éternel, comme incorruptible, comme source primitive de lumière, de chaleur et de

fécondité, privé de tout cela, et rempli d'une matière qui en paraît ennemie (1). »

L'Ouvrage du Troisième Jour comprend deux parties : le Commentaire des versets 9 et 10 occupe la première ; celui des versets 11, 12, 13, la seconde. Au commandement de Dieu qui n'est ici qu'une simple parole, mais que le Prophète nous représente comme une menace redoutable et un tonnerre, les eaux qui sont sous le ciel se rassemblent en un seul lieu, et l'Élément Aride apparaît. Du Guet entre dans un judicieux détail des précautions multiples que dût prendre la sagesse divine, pour équilibrer les forces de la nature dans cette désagrégation de ses parties. Il nous montre les réservoirs que Dieu creusa pour recevoir la mer ; les rivages qui surgirent de tous côtés au-dessus du niveau des eaux ; les pentes imprimées aux rivières qui devaient se décharger dans l'Océan ; et les montagnes dont le contre-poids était destiné à égaliser le nouveau globe ; tout cela constituant comme le développement du texte d'Isaïe. « Qui est celui qui a mesuré les eaux dans le creux de sa main, en la tenant étendue ? Qui a mesuré les cieux ? Qui soutient de trois doigts toute la masse de la terre ? Qui pèse les montagnes, et met les collines dans la balance (2) ? » et aussi comme Commentaire de cet autre passage des Proverbes ! « Lorsqu'il

(1) Les *Six Jours*, p. 48.
(2) Isaïe. LX, 12.

préparait les cieux, j'étais présente; lorsqu'il environnait les abîmes de leurs bornes, et qu'il leur prescrivait une loi inviolable; lorsqu'il affermissait l'air au-dessus de la terre, et qu'il dispensait dans leur équilibre les eaux des fontaines; lorsqu'il renfermait la mer dans ses limites, et qu'il imposait une loi aux eaux, afin qu'elles ne franchissent point leurs bornes; lorsqu'il posait les fondements de la terre, j'étais avec lui, et je réglais avec lui toutes choses (1). »

Ainsi, dans le *Traité de l'Existence de Dieu*, Fénelon offre-t-il à nos regards le grandiose et fidèle spectacle de ces terroirs inégaux qui deviennent un ornement utile; de ces montagnes qui s'élèvent, et de ces vallons qui descendent en la place que leur a marquée le Seigneur; de ces plaines profondes qui font croître l'herbe chère aux troupeaux; de ces coteaux qui forment un amphithéâtre, et se couronnent de vignobles et d'arbres fruitiers; et de ces monts qui vont porter leur front glacé jusques dans les nues (2).

La Terre a donc surgi du sein des ondes; et par une merveilleuse disposition de la Providence, la masse liquide naturellement salée et agitée d'un mouvement périodique, n'infectera pas de malignes vapeurs les animaux. et les plantes qui seront bientôt les hôtes du monde. Comment ne point demeurer

(1) Proverbes. VIII, 27.
(2) Fénelon. Traité de l'*Existence de Dieu*, 1re partie, p. 13.

dans une muette contemplation à l'aspect de cet Océan dont les élans sont si étonnamment contenus ? Cette limite imposée à ses flots, la mer la respecte : elle ne vient pas inonder ses rivages. La lune a été placée à une distance propre à presser l'air et les eaux entre les tropiques, et assez mesurée pour ne pas leur faire violence. « Qui a écrit sur le sable : Il t'est permis de venir jusqu'ici, mais il t'est défendu de passer outre ? Qui entretient cette harmonie entre les eaux et la terre d'un côté, et entre le ciel et l'océan de l'autre ? Qui fait que les eaux sont toujours pures, et la terre toujours en sûreté ? Nous jouissons de ces bienfaits, mais il est honteux pour les hommes de n'en jouir que comme les bêtes, c'est-à-dire sans réflexion et sans reconnaissance (1). »

La mer et ses mouvements assujettis à des lois, l'air et ses courants réglés, les saisons et leur retour périodique et certain, tout cet ordre incomparable remplissaient d'enthousiasme le génie observateur de Buffon : la vue de cette terre qui tout à l'heure n'était qu'un chaos, et qui, maintenant est un séjour délicieux où règnent le calme et l'harmonie, excitait dans l'âme du grand naturaliste un respectueux transport pour le Créateur (2).

Cependant, la terre produit l'herbe verte qui porte de la graine ; les arbres fruitiers qui portent du fruit,

(1) Les *Six Jours*, p. 55.
(2) Histoire et Théorie de la terre, 2e Discours, p. 63.

chacun selon son espèce, et qui renferment leur semence en eux-mêmes, pour se produire sur la terre : et cela se fit ainsi (1). Du Guet commence à donner un libre cours à la poésie qui remplit son âme et qu'éveille la vue de la bonté créatrice; car, ne l'oublions pas; si le pieux interprète compose des méditations sur *l'Ouvrage des Six Jours;* si sa plume guidée par son cœur révèle une sainte admiration, c'est pour que du cœur de qui le lira parte un cri de gratitude et d'amour vers l'Auteur de tant de merveilles. Ne croyons point, donne-t-il à entendre, qu'en commandant à la Terre de produire les plantes, Dieu exige d'une cause aveugle et insensible un effort intelligent. La Terre était aussi peu capable de former quoi que ce fût, que le néant était apte à donner naissance au Ciel et à la Terre. Dieu seul fit tout dans ce premier mouvement, et produisit lui-même la fécondité. Il dit un mot : Que la terre fasse germer l'herbe verte! Et voici qu'une surface sèche et stérile devient tout à coup un paysage diversifié de prairies, de riches vallons, d'agréables collines, de montagnes couvertes de forêts de tous genres, et chargées de fruits de toute sorte de goûts. Une douce teinte verte apparaît de toutes parts, et charme les yeux. Cette couleur est la même sans doute, mais les tons en sont partout différents. C'est le repos dans la lumière, et

(1) Les *Six Jours*, p. 56.

le contraste dans la fraîcheur ; c'est l'unité de couleur dans la variété des nuances. Les plantes sont sœurs, elles aussi, et Du Guet leur appliquerait volontiers ce que dit Ovide des filles de Doris :

Facies non omnibus una,
Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum (1).

Comme Bernardin de Saint-Pierre, pénétré d'admiration à la vue de cette précaution de la nature qui n'a employé qu'une seule couleur pour en revêtir tant de plantes, et qui en a su tirer une quantité de teintes si prodigieuse que chacune de ces plantes a la sienne qui lui est particulière (2), l'auteur du commentaire ajoute : « Ce que je croyais d'abord n'être qu'une couleur est une diversité de nuances qui m'étonne. C'est du vert partout, mais ce n'est nulle part le même. Aucune plante n'est colorée comme une autre. Je les approche, je les compare, et en les comparant, je trouve que la différence est sensible. Cette surprenante variété qu'aucun art ne peut imiter, se diversifie encore en chaque plante, qui est dans son origine, dans son progrès et dans sa maturité d'une espèce de vert différent : et je suis moins surpris après cette observation, qui augmente mon admiration, que les nuances innombrables d'une

(1) Ovide. Métamorphoses. Liv. I.
(2) Bernardin de St-Pierre. — Étude onzième : Harmonies des plantes, 35.

même couleur m'attirent toujours et ne me rassasient jamais (1). » Ce n'est pas seulement l'unité de couleur diversifiée dans toute cette verdure qui ravit l'âme émue du spectateur. Passant des remarques générales à une étude particulière, il admire l'incompréhensible variété qui se trouve entre les plantes pour la structure, l'odorat, le goût et les usages; non moins que la disposition savante et l'harmonie des parties qui les constituent. On croirait entendre Fénelon nous faisant considérer dans ces forêts aussi anciennes que le monde, ces arbres qui s'enfoncent dans la terre par leurs racines qui les défendent contre les vents, et vont chercher comme par de petits tuyaux souterrains tous les sucs destinés à la nourriture de leur tige (2).

Et les graines, et les fleurs, quelles pages charmantes n'inspirent-elles pas à ce pieux amant de la nature ? Le peintre charge sa palette des plus aimables couleurs. Il est tout à son admiration, à sa joie (3). Quel émail ! Quelles teintes ! Quelles

(1) Les *Six Jours*, p. 80.

(2) Cf. Fénelon. Traité de l'*Existence de Dieu*, 1re partie, p. 16.

(3) « Les méditations, dit Rousseau, prennent sur les montagnes je ne sais quel caractère grand et sublime, proportionné aux objets qui nous frappent; je ne sais quelle volupté tranquille qui n'a rien d'âcre et de sensuel. Il semble qu'en s'élevant au-dessus du séjour des hommes, on y laisse tous les sentiments bas et terrestres, et qu'à mesure qu'on approche des régions éthérées, l'âme contracte quelque chose de leur inaltérable pureté... On oublie tout, on s'oublie soi-même, on ne sait plus où l'on est. » La nouvelle Héloïse. Partie I. Lettre 23. *Mussay Pathay*, t. VI, p. 99-100.

richesses ! Mais quelle harmonie et quelle douceur dans leur mélange, et dans la nuance qui les tempère ! Quel tableau, et par quel maître ! Est-ce Du Guet, est-ce Rousseau qui a écrit ces lignes, qui a poussé ce cri ? Et comme ensuite la note mélancolique se fait entendre ! On croirait à n'examiner que la sagesse de Dieu, et sa complaisance dans une fleur si parfaite, qu'elle doit toujours subsister. Ronsard disait :

O vraiment marâtre nature,
Puisqu'une telle fleur ne dure
Que du matin jusques au soir (1) !

Du Guet dit comme le poëte ; et le Christ l'avait dit avant l'un et l'autre, quand il parlait des pompes et des grâces dont Dieu avait revêtu ce Lis des champs, plus beau que Salomon dans toute sa gloire (2); et que le déclin du jour devait faner et voir jeter dédaigneusement au feu. Puis, faisant un retour sur les feuilles vertes ou sèches qu'emporte le tourbillon de la vie, ou que flétrissent des ardeurs souvent mortelles, le philosophe s'écrie : « Quel est l'aveuglement du monde qui compte la jeunesse, la beauté, l'autorité, la gloire humaine, pour des biens solides, sans se souvenir qu'elles ne sont que la fleur passagère

(1) Livre I, des *Odes*, V.
(2) *St-Luc*, ch. XII, 27.

d'une herbe qui ne sera pas le lendemain (1) ! » C'est le même ton de douce mélancolie que Ronsard; mais l'austère écrivain n'ajoute pas comme le volage poëte :

Cueillez, cueillez, votre jeunesse (2) !

Il conclut chrétiennement et sa réflexion touche au sublime : « Il y a néanmoins cette différence entre une plante qui fleurit et la gloire du monde, que celle-ci n'est rien et ne laisse rien ; au lieu que l'autre est l'ouvrage de Dieu, qui commence par la beauté, et finit par la fécondité, dont la graine est le principe (3).

Tel est l'art d'attacher une moralité profonde à une simple peinture, et de tirer une leçon parfaite de ce qui ne présentait qu'une gracieuse image.

Chaque plante a produit sa graine; elle l'a produite selon son espèce. L'immutabilité des graines et la persévérance des plantes dans leur première nature

(1) Les *Six Jours*, p. 91.

« Aimable et brillante jeunesse, dit C. Despréaux, considère dans les fleurs l'image du destin qui t'est réservé. Qu'est-ce pour nous, en effet, que la vie, sinon celle d'une fleur ? Tu lui ressembles par la beauté : tu lui ressembleras aussi par ta courte durée. Tu es placée dans un sol fertile, et tu possèdes mille attraits enchanteurs : mais combien se fanent promptement la violette et la jacinthe lorsque le cruel aquilon vient à souffler sur elles ! « *Le livre de la nature, règne végétal*, XLVIe considération : Édition Desdouits, t. I, p. 185.

(2) Livre I des *Odes*, v.

(3) Les *Six Jours*, p. 62.

est un fait surprenant. Quelle sagesse ne révèle point une pareille conservation! Il faut pour expliquer le mystère, que Dieu ait connu non-seulement toutes les parties, tous les sucs, tous les aromes, dont la terre est composée, mais qu'il ait donné à chaque plante des pores et des conduits qui n'admissent que la nourriture convenable à leur organisation, et qui en fermassent l'entrée aux autres; ou qu'il ait mis dans chacune un laboratoire particulier qui convertît en aliment propre ce que sa racine puiserait; ou enfin qu'il ait établi un nombre infini de lois dans la nature qui nous sont inconnues, pour conserver chaque plante dans l'état de sa première origine. La production des arbres, leurs variétés, les propriétés diverses qui s'y rattachent appellent l'attention ravie de l'écrivain. Tout ce qui sortit alors des mains divines eut en effet sa perfection; et c'est surtout afin de montrer combien ces créatures étaient peu dépendantes du soleil, que le Tout-Puissant « les a avancées d'un jour, et a différé au lendemain cet astre, aussi bien que la lune et les étoiles (1). »

Le Discours sur l'Histoire Universelle renferme le passage suivant de tous points analogue à celui que nous venons de citer: « Ceux, dit Bossuet, qui voient les plantes prendre leur naissance et leur accroissement par la chaleur du soleil, pourraient croire

(1) Les *Six Jours*, p. 64.

qu'il en est le créateur. Mais l'Écriture nous fait voir la terre revêtue d'herbe, et de toutes sortes de plantes, avant que le soleil ait été créé, afin que nous concevions que tout dépend de Dieu seul (1). »

En créant donc le soleil quatre jours après la lumière, Dieu a voulu nous apprendre que cet astre éclatant n'est point le principe de la vie, et a prévenu l'idolâtrie la plus ancienne et la plus générale dont l'objet était les deux corps lumineux qui président au jour et à la nuit. Faisant allusion au mot hébraïque par lequel le soleil est désigné sous le nom de *Ministre*, Du Guet nous représente qu'avec la moindre réflexion il eût été facile de discerner le Maître du *Ministre*, et qu'avec d'autres yeux que ceux du corps, on eût découvert une lumière supérieure, dont celle du soleil n'était que l'ombre. » Aussi cet éclatant flambeau doit-il, d'après les desseins de Dieu, être considéré comme un nouveau-venu dans le monde, moins ancien que le jour, moins âgé qu'une fleur, moins nécessaire qu'aucun des effets qu'on lui attribue. On doit cependant aujourd'hui regarder le soleil; car nous ne sommes plus au temps où l'on adorait tout; nous touchons à celui où l'on n'adore plus rien (2). Le soleil est l'image même de Jésus-Christ, l'Époux mystique: *Ipse tanquam sponsus procedens de thalamo suo* (3);

(1) *Disc. sur l'Hist. Universelle* : 2e partie, suite de la religion, ch. 1.

(2) Les *Six Jours*, p. 73.

(3) *Ps.* 18, v. 5.

il allie la majesté et la grâce de l'Époux, à la course rapide du Géant, chargé de porter au monde les ordres du prince qui l'envoie ; *Exsultavit ut Gigas ad currendam viam* (1). Le ton s'élève : l'écrivain parle à Dieu, et son style rappelle en plus d'un endroit celui de Bossuet, particulièrement dans les *Méditations sur l'Évangile.* Il procède par questions, par apostrophes. Est-ce seulement pour éclairer la terre que Dieu a placé le soleil et la lune dans le firmament ? N'a-t-il pas voulu par là régler les occupations de l'homme, et lui indiquer d'une façon précise le temps de semer, de tailler et de recueillir ? Le soleil et la lune ont de plus servi, dans le plan divin, à l'usage de la religion. « Le lever du soleil est le signal de l'adoration ; son coucher invite à l'action de grâce. Le premier jour de chaque mois est marqué par le renouvellement de la lune, et chaque saison est sanctifiée par un culte particulier. Une solennité plus grande distingue le premier jour de chaque mois : on honore d'un culte spécial le mois où la lune de Pâques a décidé de toutes les autres solennités. Chaque septième année a reçu, en outre, une consécration exceptionnelle ; et le Prophète, en disant que la lune est la marque du temps et qu'elle détermine les jours de fêtes, a simplement commenté lui-même ces mots de la parole éternelle. Afin qu'ils servent de signes

(1) *Ps.* 7, v. 6.

pour marquer le temps des assemblées solennelles, les jours et les mois. On est tenté de se demander peut-être comme l'Ecclésiaste : D'où vient qu'un jour est préféré à un autre jour, un temps à un temps, et une année à une année? C'est le Seigneur, répond l'Esprit-Saint, qui les a ainsi distingués par ses ordonnances, après que le soleil eut été fait. Et quelle leçon doit-on tirer de cette conduite, sinon que Dieu discerne ses Élus pour se les consacrer d'une façon particulière, et laisse les autres dans l'état profane où il les trouve. « J'ai élevé, dit le Seigneur, et conservé quelques-uns de ces jours, et j'ai laissé les autres dans le rang des jours ordinaires (1). »

Suivent de saisissantes comparaisons.

Dans la lumière de la lune, plus voisine de nous, plus tempérée, et qui ne paraît que la nuit, il faut voir une image de cette clarté qui luit sur nous et nous console dans nos ténèbres, et que nous fournissent les Écritures en l'absence de Celui qui les a dictées, et de qui elles tiennent tout leur éclat. La lune n'efface pas entièrement la lumière des étoiles, mais la comparaison de sa clarté avec celle des autres planètes, est toute à l'avantage de l'astre de la nuit : c'est ainsi que l'autorité des Saints Livres soumet la raison : elle ne l'éteint pas, mais elle l'obscurcit en la surpassant ; et moins les réflexions humaines ont de pouvoir, moins

(1) Les *Six Jours*, p. 78-79.

il est nuit, et plus il fait clair (1). Peut-être trouvera-t-on la comparaison spécieuse ; l'idée est charmante, et la découverte heureuse. Une réfutation rapide des absurdités longtemps en crédit sous le nom d'Astrologie Judiciaire termine le chapitre.

Du sein de cet Océan amer et stérile, de cette mer qui a été digne, semble-t-il, de la colère de Dieu, surgit, à la parole créatrice, une multitude innombrable d'êtres doués de l'animation et de la vie. Ces nouveau-venus du monde aquatique ne paraissent point, au premier abord, doués d'organes qui les rendent propres aux mouvements rapides: ils s'agitent cependant et se transportent d'un lieu à l'autre avec une étonnante célérité. Peut-on contenir son admiration à la vue d'une disposition si merveilleuse de la Providence? Comment les petits poissons ne seront-ils pas dévorés par les grands? Comment les grands eux-mêmes trouveront-ils dans de l'eau, de quoi entretenir leur masse énorme? C'est un mystère ; mais le dragon de la mer, comme tous les hôtes de la vie donnée par Dieu, « attendent de sa main bienfaisante la nourriture au temps opportun (2). » Les questions se succèdent et se pressent : « Comment, au milieu d'eaux si chargées de sel, que nous n'en pouvons souffrir une goutte dans la bouche, les poissons vivent-ils et jouissent-ils d'une vigueur et d'une santé si parfaite ?

(1) Les *Six Jours*, p. 85.
(2) *Ps.* 103, v. 26-27.

Comment au milieu du sel conservent-ils une chair qui n'en a point le goût ? Pourquoi les meilleurs et les plus propres à l'homme s'approchent-ils des côtes, pour s'offrir, ce semble, à lui, pendant que beaucoup d'autres qui lui sont inutiles affectent de s'éloigner ? Pourquoi plusieurs d'entre eux et des meilleures espèces, s'empressent-ils d'entrer dans les embouchures des fleuves, et les remontent-ils jusqu'à leur source, pour communiquer les avantages de la mer aux pays qui en sont éloignés ? Et quelle main les conduit avec tant d'attention et de bonté pour les hommes, si ce n'est la vôtre, Seigneur, quoi qu'une providence si visible attire rarement leur reconnaissance (1) ? »

Les oiseaux ont été tirés des eaux en même temps que les poissons, et la puissance de Dieu s'est ici révélée, en ce qu'une seule parole a mis une profonde différence entre des créatures dont l'origine est la même. Le contraste est singulièrement frappant. D'un côté, Dieu laisse dans les eaux, loin de la lumière et de l'air, des animaux qui s'entre-dévorent et demeurent muets toute leur vie; et il en tire d'autres auxquels il donne des ailes, qui s'élèvent jusque dans les nuées, qui font retentir l'air d'agréables concerts, et dont le langage est une glorification de la bonté souveraine. Puis, autant d'espèces de vols que d'oiseaux. Chez

(1) Les *Six Jours*, p. 39.

les uns, le vol est précipité ; chez d'autres, il est plus contenu et plus égal ; les uns s'élèvent par bonds ; les autres paraissent ne faire que glisser et se servir seulement de leurs ailes, comme de contre-poids. Les inflexions surprenantes que présente le vol de l'hirondelle, la vitesse et la précision de ses mouvements, révèlent un instinct supérieur par rapport à ses effets, à tout ce qu'une âme raisonnable unie à ce petit corps pourrait produire. Les nids n'offrent pas un moins admirable spectacle. Citons ces petits chefs-d'œuvre de grâce, de délicatesse et de bon sens. « Qui a pris le soin d'avertir les oiseaux de préparer leurs nids à temps, et de ne se laisser point prévenir par la nécessité ? Qui leur a dit comment il fallait les construire ? Quel mathématicien leur en a donné la figure ? Quel architecte leur a enseigné à choisir un lieu fermé, et à bâtir sur un fondement solide ? Quelle mère tendre leur a conseillé d'en couvrir le fond d'une matière molle et délicate, telle que le duvet et le coton (1) ? Et quand ces matières manquent, qui leur a suggéré cette ingénieuse charité, qui les porte à s'arracher avec le bec, autant de plumes de l'estomac qu'il en faut, pour préparer un berceau commode à leurs

(1) Les mêmes images se rencontrent dans le Poëme de la Religion.

Et pourquoi ces oiseaux si remplis de prudence
Ont-ils de leurs enfants su prévoir la naissance ?
Que de berceaux pour eux aux arbres suspendus,
Sur le plus doux coton que de lits étendus !

petits? Ce n'est point comme les autres oiseaux, avec de petites branches et du foin que l'hirondelle bâtit; elle emploie le ciment et le mortier, et d'une manière si solide, qu'il faut une espèce d'effort pour démolir son ouvrage. Elle n'a cependant pour tout instrument que le bec: elle n'a rien pour puiser de l'eau; elle ne peut mouiller que son estomac, en tenant ses ailes élevées, et c'est de la rosée qu'elle fait rejaillir sur la poussière qu'elle détrempe, qu'elle humecte sa maçonnerie, et qu'elle l'ordonne ensuite et l'arrange avec le bec. Réduisez, s'il est possible, le plus habile architecte au petit volume de cette hirondelle, conservez-lui toutes ses connaissances, en ne lui laissant que le bec, et voyez s'il aura la même adresse et le même succès (1). » Cette douce raillerie est relevée par une réflexion aussi solide qu'ingénieuse : l'oiseau, sans cesse en défiance devant tout objet nouveau, est, dit l'auteur, un modèle excellent pour les hommes qui sont plus exposés aux traits de l'ennemi, parce qu'ils sont plus spirituels et plus élevés que les autres; et qui ne s'approchent jamais de la terre sans quelque danger (2).

Beauté de plumage chez les plus petits oiseaux, perversité d'instinct chez les plus grands, chants tour à tour gracieux et plaintifs fixent l'attention charmée. Ailleurs, c'est la structure qui étonne. Ceux-

(1) Les *Six Jours*, p. 104.
(2) *Ibid.*, p. 106.

ci, comme les cygnes, sont à l'épreuve de l'eau : les nageoires indiquent leur destination ; mais d'où vient qu'ils se jouent sans crainte dans les ondes ? Qui leur a assuré l'impunité du premier essai ? De la conduite de la poule à laquelle on fait couver des œufs de cane, et qui, surprise et émue de voir courir à l'eau ces petits nouvellement sortis de leurs coques, les voudrait suivre, mais selon une expression délicieuse « ne se peut porter à une indiscrétion que Dieu lui a défendue (1) ; » l'on doit apprendre « qu'il faut être destiné par la Providence aux fonctions d'un état dangereux, et avoir reçu d'elle tout ce qui peut mettre le salut en sûreté ; et que c'est une témérité funeste pour les autres, qui n'ont ni la même vocation, ni les mêmes qualités. »

En regard des gracieux habitants des bocages, apparaissent, dans le plan divin, les hôtes sinistres de la nuit ; faites pour peupler les ténèbres de visions odieuses, ces bêtes carnassières profitent du sommeil de la nature, afin de satisfaire de rapaces instincts. La seule vue de ces ennemis de l'homme et de la création, inspire le dégoût et la terreur ; leur bec crochu, leurs serres menaçantes en font un objet d'effroi. Quel a été le dessein de Dieu en appelant à la vie ces sombres ministres de la mort ? Il a voulu nous mettre en garde contre les dragons qui, suivant

(1) Les *Six Jours*, p. 109.

saint Paul, errent sans cesse autour de nous, et peuplent les espaces. C'est l'Écriture qui autorise ici la comparaison. « Babylone, dit-elle, est devenue la demeure des démons, la retraite de tout esprit immonde, et le repaire de tout oiseau impur et haïssable. (1) »

Or, de même que les oiseleurs se servent des oiseaux de nuit, pour que leurs cris attirent la troupe des autres habitants de l'air qui les viennent insulter, et sont pris en même temps au piége qui leur est secrètement tendu, ainsi « est-ce une nouvelle leçon qui nous apprend à fuir le cri du démon, et à y fermer l'oreille, au lieu d'y accourir sous prétexte de lui insulter. La haine même contre lui doit être humble. Il faut être saisi de crainte en pensant à son affreux état, à ses ténèbres, à sa malice, à sa misère éternelle, et ne plus imiter l'orgueil qui l'y a précipité. Car on devient sa proie et en même temps son jouet, quand on se glorifie de son amour pour la lumière, et l'on tombe dans sa malédiction, quand on s'en réjouit : « Lorsque l'impie maudit le diable, il se maudit lui-même (2). »

Pourquoi Dieu adresse-t-il la parole à la Terre, afin de lui faire produire des animaux vivants, chacun selon son espèce ? La terre peut-elle entendre cet appel ? A-t-elle en elle-même des forces capables de produire des êtres organisés ? La raison de cette con-

(1) *Apocal.*, ch. XVIII, v. 1.
(2) *Ecclés*, ch. XXI, v. 30.

duite est que les Écritures ayant été données à l'homme après son péché, c'est à l'homme de soulever les voiles qui lui en dérobent le sens. Aussi l'homme charnel ne verra-t-il dans cette parole qu'un ordre intimé par Dieu à une puissance secondaire, et par lequel sont produits les êtres vivants. Peu soucieux alors de connaître par quelle merveilleuse opération la vie est apparue sur la terre, il se reposera sur *ce mol et sain chevet de l'incuriosité* (1), que Montaigne trouve si propre aux têtes bien faites, satisfait de n'avoir point à croire que quelque chose soit jamais sorti du néant. L'homme religieux et spirituel pénétrera au contraire le sens intime de cette grande parole ; Dieu lui apparaîtra avec sa volonté également indépendante de la matière et du néant, également féconde en prodiges, « soit qu'elle travaille immédiatement sur le néant, et sans rideau, soit qu'elle se plaise à travailler derrière un voile, et à mettre la matière entre lui et le spectateur (2). »

Voilà donc le mouvement sur la terre, et avec le mouvement, la vie. Quelles ressources vont offrir à l'homme le lait de la génisse et la toison de la brebis !

Les forces les plus redoutables de la nature animale seront soumises par Dieu à la voix d'un enfant : c'est l'instinct de sa nature, ou plutôt l'ordre de Dieu qui fait obéir le taureau ; comme elle le fait user de

(1) Montaigne, *Essais*.
(2) Les *Six Jours*, p. 120.

ses cornes contre les attaques de l'ennemi. Du Guet s'étend volontiers sur les exemples qui révèlent le mieux chez les animaux ce mystérieux instinct. Il cite les abeilles et cet art étonnant avec lequel elles construisent leurs ruches ; la fourmi avec son grenier d'abondance : le formicaleo avec les singulières ruses qu'il emploie contre les insectes dont il veut faire sa proie : le trait piquant lui-même ne fait pas défaut dans ces esquisses. Ainsi se termine l'éloge de l'instinct du chien : « Il entend tout, jusqu'au moindre signe ; et le maître, rarement content des amis qui chassent avec lui, avec peu d'ordre, est charmé de la capacité et de l'intelligence de son chien (1). » L'araignée qui tisse sa toile ; le ver qui ride ses anneaux, et se pousse en avant ; le limaçon, chargé de sa pesante coquille ; la chenille qui s'élance d'un lieu dans l'autre en se dardant (2) ; le serpent dont le corps ne se ride pas et ne s'allonge point ; la mouche dont la tête vue au microscope, révèle tant de plumes et d'aigrettes (3),

(1) Les *Six Jours*, p. 127. Le chat a l'affection d'un courtisan, et le chien celle d'un ami ; le premier tient à la possession, le second à la personne. » Bern. de St-Pierre, étude VIIe.

(2) Les *Six Jours*, p 134. « Les animaux reptiles sont d'une autre fabrique. Ils se plient, ils se replient ; par les évolutions de leurs muscles, ils gravissent, ils embrassent, ils serrent, ils accrochent les corps qu'ils rencontrent ; ils se glissent subtilement partout. « Fénelon. *Traité de l'Exist. de Dieu*, 1re part.»

(3) « Les mouches que j'avais observées étaient toutes distinguées les unes des autres par leurs couleurs, leurs formes et

de bouquets et de diamants; enfin ce prodige de l'éclosion du ver à la mouche et au papillon, sont successivement passés en revue, et rappellent les fines et judicieuses observations faites sur les mêmes sujets par Fenélon, Buffon et Bernardin de St-Pierre. Il n'est pas jusqu'à la question de la génération spontanée, hypothèse comme le dit Du Guet, si contraire à la religion et à la raison, qui ne soit agitée dans cette curieuse énumération des différents types de la nature animale. Les êtres nuisibles sont montrés comme un châtiment ou comme une épreuve pour l'homme.

Sur cette matière, Du Guet plaide la cause de la justice ; Bernardin de St-Pierre, celle de la bonté divine. Au dire de ce dernier, les animaux de proie ne sont point à craindre pour l'homme. La plupart ne sortent que la nuit : ils ont des caractères saillants qui les annoncent avant même qu'on puisse les apercevoir ; les uns ont de fortes odeurs de musc, comme la martre, la civette, le crocodile ; et d'autres, des voix perçantes, qui se font entendre la nuit de fort loin, comme les loups et les chacals ; d'autres ont des

leurs allures. Il y en avait de dorées, d'argentées, de bronzées, de tigrées, de rayées, de bleues, de vertes, de rembrunies et de chatoyantes. Les unes avaient la tête arrondie comme un turban ; d'autres allongée en pointe de clou ; à quelques-unes elle paraissait obscure comme un point de velours noir ; elle étincelait à d'autres comme un rubis. » Bernardin de Saint-Pierre, *Études de la Nature*. Étude I. Paris, Ledentu, t. I, p. 129.

couleurs tranchées qui s'aperçoivent à de grandes distances, sur la couleur fauve de leur peau : telles sont les raies obscures du tigre et les taches foncées du léopard. Tous ont des yeux qui étincellent dans les ténèbres. L'observateur va plus loin encore et nous fait remarquer dans les plus petits « carnivores ou sanguisorbes » les précautions prises par la Providence pour que ces ennemis de notre repos nous avertissent eux-mêmes de leurs attaques par des signes extérieurs et sensibles (1).

Nous sommes arrivés au point culminant de la création ; c'est le moment où Dieu va appeler l'homme des profondeurs du néant. Qu'il est beau de voir le Tout-Puissant conduire graduellement son œuvre, jeter dans la matière et le chaos la base informe de l'édifice du monde ; l'élever ensuite avec ordre et symétrie, faisant épanouir sur ses flancs les plantes et les fleurs, et respirer la vie, pour en couronner enfin le front auguste par la création du roi de la nature! Lisons, ainsi que nous y invite l'auteur, l'histoire de notre première institution, comme si nous eussions été l'argile même que Dieu prit entre ses mains et que nous eussions eu dès lors assez de connaissance, non pour interroger l'ouvrier qui nous

(1) « La punaise par son odeur forte ; la puce par sa noirceur qui tranche sur la blancheur de la peau. » Bernardin de Saint-Pierre. *Réponse aux objections contre la Providence*, étude VIIe, t. I, p. 218.

figurait, en lui demandant : Pourquoi nous faites-vous ainsi ? Mais pour adorer son dessein à mesure que l'exécution nous en eût révélé le mystère.

La seconde partie de l'*Ouvrage des Six Jours* commence d'une façon solennelle : le ton s'élève à la hauteur du sujet. « Toutes choses étant préparées; l'univers ayant sa perfection ; le Ciel et la Terre étant dans l'attente de celui à qui ils étaient destinés, Dieu pensa à leur donner un maître, qui par l'obéissance qu'il lui rendra, aura droit de commander à tout ; qui connaîtra le véritable usage de tous les êtres corporels, et qui sera comme l'âme de tout ce qui est animé; l'intelligence de tout ce qui en est privé; l'interprète de tout ce qui n'a pas reçu la parole; le Prêtre et le Pontife de tout ce qui n'est pas capable de rendre à Dieu les actions de grâce qui lui sont dues. Il ne convenait pas que le Prince et le Maître parût avant les choses sur lesquelles il devait régner ; mais il était de l'ordre que le Roi ne fût proclamé qu'après que son empire aurait été formé. Sans lui la nature est muette ; la fin de tout ce qui l'embellit est ignorée; le centre qui doit tout réunir laisse par son absence le désordre et l'indépendance de tous les êtres ; rien ne se connaît soi-même, ni ce qui lui est étranger ; et l'on est près de demander à chaque production nouvelle : quel en est le but. Si Dieu terminait tous ses ouvrages par le dernier récit qu'il vient de nous faire, nous sentirions que

cet appareil est comme un édifice imparfait, ou comme un palais où règne la solitude, ou comme un état sans chef et sans roi, ou comme un temple sans sacrificateur (1). » On croirait lire une page de Bossuet, et l'on ne peut pas non plus ne point songer, en entendant ce passage, aux lignes éloquentes de Buffon, quand il affirme que le Souverain Être n'a pas répandu le souffle de la vie dans le même instant sur toute la surface de la terre. Il a commencé par féconder les mers et ensuite les terres les plus élevées ; et il a voulu donner tout le temps nécessaire à la terre pour se consolider, se figurer, se refroidir, se découvrir, se sécher, et arriver enfin à l'état de repos et de tranquillité où l'homme pouvait être le témoin intelligent, l'admirateur paisible du grand spectacle de la nature, et des merveilles de la création. « Ainsi, ajoute l'auteur des Époques, nous sommes persuadé, indépendamment de l'autorité des Livres sacrés que l'homme a été créé le dernier, et qu'il n'est venu prendre le sceptre de la terre, que quand elle s'est trouvée digne de son empire (2). »

Un mot a suffi pour donner l'être aux créatures destinées à servir l'homme ; mais à l'égard du Souverain qui doit régir la création matérielle, Dieu ne tient plus le même langage. Pour rendre l'homme respectable à l'univers, il commence à l'honorer lui-

(1) Les *Six Jours*, p. 149.
(2) *Époques de la Nature*, t. I, 438.

même, en le traitant d'égal, et en ne voulant pas le confier à d'autres mains qu'aux siennes (1). « Mais à qui Dieu adresse-t-il la parole? Ce n'est point aux Anges: ils sont créés, eux aussi, et, du côté de l'esprit, l'homme leur est égal. Les anciens Pères, avant et après le concile de Nicée, ont reconnu dans ces mots: *Faciamus*, *nostram*, *creavit*, une preuve évidente de la Trinité des Personnes, dans l'Unité de la Nature divine. Dieu se sert du limon de la terre : son dessein est sans doute d'élever l'homme à un bien haut degré d'excellence, puisqu'il prend de telles précautions pour empêcher que l'homme ne s'élève. Le limon dont est formé le corps humain est-il plus que le néant dont les Anges ont été tirés ? Avec quel amour cette statue n'est-elle point façonnée, modifiée, disposée, parée ? Ce n'est pas ainsi que pour les animaux, auxquels une seule parole a conféré toute leur perfection. « C'est la bonté qui forme cette image, non avec le ton impérieux d'un maître, mais avec la main bienfaisante d'un ami. » — Dieu répandit alors sur son visage un souffle de vie (2). — Quelle noblesse dans l'Homme ! Quoi ! Dieu lui-même tire de son propre fond le souffle de vie qu'il lui communique, et semble partager avec lui son existence, son âme et son action ! Du Guet, s'étend à ce propos, sur la théorie de l'Homme, trait d'union

(1) Les *Six Jours*, p. 151.
(2) *Gen.*, ch. II., 7.

entre l'esprit et la matière. Les Anges demeuraient simples spectateurs des merveilles étalées à leurs yeux ; la lumière ne leur pouvait être d'aucun usage, non plus que les plantes et les animaux. Ils devaient sans doute louer Dieu de ses ouvrages; pourquoi l'eussent-ils remercié ? Mais les corps matériels étaient impuissants à rendre un culte à la divinité. « L'esprit bénissait, remerciait, adorait: mais la matière demeurait muette et ingrate (1). » Malgré ses glorieuses ascensions, elle n'avait pas atteint le degré suprême. Un intervalle immense séparait encore les animaux de la nature Angélique. Mais Dieu forme le corps de l'Homme, et souffle sur lui l'esprit de vie, et la création célèbre aussitôt le glorieux hymne de l'esprit avec la matière, et offre à son auteur des hommages de reconnaissance et d'amour. Cette mystérieuse union suffit à prouver l'existence du Dieu qui seul a pu l'opérer. La nature matérielle et inerte vit maintenant ; elle se meut ; elle est devenue temple et sacrificateur. L'âme et le corps profondément distincts l'un de l'autre, se confondent dans l'unité de personne. L'âme s'unit tellement à la matière, et le corps s'intéresse tellement aux actions de l'esprit, que ces actions paraissent plutôt dépendre du corps que de l'esprit même. Rien d'utile ou de nuisible au corps, que l'esprit ne regarde comme son bien ou son mal :

(1) Les *Six Jours*, p. 158.

et d'autre part, rien de joyeux ou de triste dans l'âme, dont le corps ne reçoive l'impression vive et fidèle. « C'est ainsi que la matière a été associée à la religion ; et d'une manière si admirable, que lorsque l'âme n'a pas la liberté de satisfaire son zèle, en se servant de la parole, des mains, des prosternements, elle se sent comme privée d'une partie du culte qu'elle voudrait rendre, et de celle même qui lui donnerait le plus de consolation. Mais si elle est libre, et que ce qu'elle éprouve au dedans la touche vivement et la pénètre, alors, ses regards vers le ciel, ses mains étendues, ses cantiques, ses prosternements, ses adorations diversifiées en cent manières, ses larmes que l'amour et la pénitence font également couler, soulagent son cœur en suppléant à son impuissance : et il semble que c'est moins l'âme qui associe alors le corps à sa piété et à sa religion, que ce n'est le corps même qui se hâte de venir à son secours, et de suppléer ce que l'esprit ne saurait faire (1). » A-t-on pu entrer dans le secret de chacune de nos sensations; saisir ce qui les distingue les unes des autres; et expliquer leur concours dans la connaissance qu'elles nous donnent de la nature extérieure ? Est-il possible de montrer comment du firmament où sont les étoiles, jusqu'à la surface de la terre, une liaison intime a été établie, en sorte qne tout ce qui est vi-

(1) Les *Six Jours*, p. 161.

sible est pour l'œil ; tous les sons, si distincts entre eux, sont pour les oreilles ; tous les aromes pour l'odorat ; tous les fruits pour la nourriture (1) ? Si le soleil se lève, c'est pour éclairer l'Homme ; s'il se couche, c'est pour lui procurer du repos : les étoiles ne brillent au firmament que pour ravir l'Homme par leur magnificence, et pour guider ses pérégrinations lointaines. Ainsi chaque création matérielle se termine à l'Homme, Roi de la nature ; et l'Homme, devenu le centre de tout, n'ayant que Dieu au-dessus de lui, reporte tout à Dieu. Solidairement chargé par toutes les créatures de s'acquitter en leur nom de ce qu'elles doivent à Celui qui leur a donné l'être, l'Homme est leur âme et leur intelligence ; il est leur voix et leur député ; « et moins elles peuvent être religieuses par elles-mêmes, plus elles lui imposent la nécessité d'être religieux pour elles (2). » L'homme prévaricateur s'est soustrait à cette obligation. Manquant à sa vocation d'interprète de la nature, chargé de remercier Dieu et de célébrer sa gloire ; il eût mérité les plus sévères châtiments, et la matière, sans but et sans raison d'être, eût très-certainement été anéantie. Mais une grâce anticipée du Rédempteur avait converti l'homme : le monde fut conservé moins en faveur de sa pénitence, que pour l'Homme Nouveau qui devait le purifier. « Cette

(1) Les *Six Jours*, p. 163.
(2) *Ibid.*, p. 165.

purification sera attendue de toute la nature qui, selon l'expression de saint Paul, gémit comme dans un laborieux enfantement et demande à Dieu qu'il l'affranchisse de la part que nous la contraignons à prendre, malgré elle, à notre corruption. Le feu dont la Terre doit être renouvelée sera l'instrument de cette purification : l'Homme, pleinement rétabli dans l'ordre, y fera rentrer l'univers ; et les Justes seuls habiteront le ciel et la terre qui n'ont été créés que pour eux (1). » Cet éclaircissement, Du Guet le reconnaît absolument nécessaire, pour l'intelligence de la nature de l'homme et de ce qu'en dit l'Écriture.

De l'Explication par saint Paul du texte suivant : « Et l'homme devint vivant et animé ; » et de la distinction qu'établit l'apôtre entre l'Homme Terrestre et l'Homme Céleste, il ne faudrait point conclure à quelque obscurité dans le récit mosaïque. L'opposition du corps animal au corps spirituel, dont l'un est attribué au premier Adam, et l'autre, au second, a moins pour but de mettre l'état présent en regard de la résurrection future, que d'établir un parallèle entre Adam et Jésus-Christ, et de nous faire observer que les saints Livres disent du premier qu'il a reçu une âme vivante, au lieu que le second est le principe même de l'esprit vivifiant. C'est donc au point de vue de la fécondité que l'âme d'Adam pouvait avoir pour

(1) *Ibid.*, p. 168.

la Justice — qu'on me permette cette forme de style en faveur de la langue théologique, — non par rapport à la communication du sentiment de la vie, que l'apôtre établit une si profonde différence entre le Rédempteur et le Père de l'Humanité, entre le second Adam et le premier. Si celui-ci fût demeuré Juste, ses descendants eussent participé à cette Justice : mais leur père ne leur a pas légué ce don précieux. Jésus-Christ, au contraire, a appelé les hommes à la justification, magnifique héritage auquel l'Incarnation nous a donné d'imprescriptibles droits. Aussi est-ce bien plus au Fils Éternel de Dieu, parfaite image du Père, que s'applique le texte de la Genèse : Faisons l'Homme à notre image et à notre ressemblance.

Voyons cependant en quel sens Adam a été créé sur cet incomparable modèle. L'auteur use de saisissantes figures pour élever nos pensées au niveau des siennes « Entre les traits différents qui rendent l'homme semblable à Dieu, on en peut remarquer de trois genres. Les uns sont comme seraient dans un excellent tableau les traits les plus délicats, qui sont comme la fleur et l'éclat du tableau; comme la vivacité et la fraîcheur du coloris ; comme l'expression et la parole de celui qu'il représente. On croirait à première vue que c'est moins la copie que l'original. Les seconds sont des traits moins délicats, moins tendres, moins exacts, moins propres à marquer l'esprit et le caractère de celui qu'on a voulu peindre,

Les troisièmes ne regardent presque que les dimensions, les contours, les profils du tableau, sans marquer distinctement autre chose, que la taille et l'attitude générale de l'original. — De cette première différence entre les traits d'un tableau, il en nait une autre qui mérite d'être considérée. Plus les traits sont parfaits, et plus ils sont exposés à divers accidents : l'air, la fumée, le hâle, les obscurcissent et souvent les effacent. Les seconds, qui sont moins délicats, subsistent plus longtemps, et résistent mieux encore aux accidents et aux injures du temps et de l'air. Les troisièmes durent toujours ; et à moins que la substance même du tableau ne périsse, on y reconnait toujours très-distinctement la hauteur et les proportions générales de celui qu'on a voulu représenter (1). » Tant que l'Homme demeura innocent et juste ; tant que son culte et son amour pour Dieu, son Créateur, régnèrent dans son âme, la ressemblance fut parfaite. Mais « le grand air et la fumée portèrent un extrême préjudice à un tableau d'une si extrême délicatesse (2), » exposé à tous les accidents, particulièrement aux violences de l'ennemi du Peintre. Il fût devenu méconnaissable, s'il eût été abandonné à la rage du persécuteur. Heureusement, Dieu le sauva d'une destruction complète. « Les véritables

(1) Les *Six Jours*, p. 176
(2) *Ibid.*, p. 176,

vertus furent effacées, mais leur ombre resta (1). » L'image alla se défigurant de plus en plus, et l'original fut oublié. Et cependant, au sein même des ténèbres et de l'infidélité ; dans cet état où l'Homme, oublieux de son antique dignité, s'humiliait devant le bois et la pierre, le visage des fils d'Adam gardait encore quelques traits confus de l'Être Infini qui l'avait formé à sa ressemblance. « On discerna toujours dans la copie, la taille auguste de l'Original, et certains linéaments qui marquaient en gros ses dimensions et sa figure (2). »

C'est que l'âme offrait dans sa spiritualité, sa simplicité, son unité, son indépendance de toute autre autorité que celle de Dieu, une ressemblance magnifique avec le Créateur; c'est que son intelligence, et l'amour de cette intelligence; cette volonté, et la connaissance de cette volonté; cette mémoire et ce souvenir que l'Homme a d'elle-même par la conscience des pensées et des désirs, étaient la reproduction frappante, quoiqu'affaiblie, de l'intelligence, de la volonté de la mémoire de Dieu ; c'est que l'indépendance absolue de toutes choses ; la faculté d'adopter à son gré tel ou tel parti ; sa liberté, en un mot, le rendait maître de tout; c'est enfin qu'il conservait par-dessus tout le reste l'amour du Bien absolu, le

(1) Les *Six Jours*, p. 177.

(2) *Ibid.*, p. 177. Un passage du sermon de Bossuet sur la Providence, présente quelque analogie avec ce morceau.

désir du bonheur, qui ne trouve sa satisfaction dans aucun objet créé, et va sans cesse, poursuivant un idéal qui est Dieu, et dont la possession peut seule fixer le lieu de son éternel repos. « O âme, s'écriait Bossuet, vous connaissez et vous aimez ! C'est là ce que vous avez de plus essentiel; et c'est par là que vous ressemblez à votre auteur qui n'est que connaissance et qu'amour. Mais la connaissance est donnée pour entendre ce qu'il y a de plus Vrai, comme l'amour est donné pour aimer ce qu'il y a de Meilleur. Qu'est-ce qu'il y a de plus vrai que celui qui est la Vérité même ? Et qu'y a-t-il de meilleur que celui qui est la Bonté même ? L'âme est donc faite pour Dieu : et c'est à Lui qu'elle doit se tenir attachée et comme suspendue par sa connaissance et par son amour. Il se connaît soi-même, il s'aime soi-même ; et c'est là sa vie : et l'âme raisonnable doit vivre aussi en le connaissant et en l'aimant (1). »

Les belles lignes suivantes dépeignent avec une vérité non moins frappante que la citation empruntée à l'éloquent Évêque, les mouvements impétueux de l'âme, à la recherche d'un bonheur dont elle ignore l'objet, mais auquel sans cesse elle aspire. « Étudiez l'homme dans toutes les conditions ; et vous verrez que dans les plus obscures et les plus basses, il conserve l'amour du Bien Éternel, universel, infini ;

(1) Sermon pour Mad. de la Vallière, p. 665.

qu'il veut tout, et pour toujours; que le monde entier ne peut remplir le vide immense de sa volonté; que tout ce qui est borné l'importune et le gêne; qu'il sait qu'il ne peut être heureux qu'en se livrant totalement à un objet digne de toute l'affection de son cœur, et capable d'épuiser toutes les forces de sa volonté; qu'il ne se trompe jamais dans le désir, mais seulement dans l'objet; qu'il s'irrite quand il est trompé dans son attente; et que c'est moins par inquiétude que par un sentiment de justice, qu'il se dégoûte successivement de tout ce qu'il a désiré... Vous verrez avec étonnement que cet homme se reproche en secret toutes ses fautes, comme une souillure et un déshonneur, quoiqu'elles ne soient connues que de lui; qu'il conserve un désir ardent pour la gloire, et pour les bonnes voies d'y parvenir, quoiqu'il en choisisse de fausses... Dieu est la réalité et l'homme est le vide. Dieu est tout, et l'Homme désire tout. Dieu a fait l'homme sur le modèle de ses perfections, et l'Homme, semblable à la cire qui s'écoule, et qui entre dans tous les traits dont elle doit porter l'empreinte, s'unit entièrement à Dieu, pour puiser en Lui ce qui lui manque et ce qu'il désire, étant créé pour le désirer, étant nécessairement malheureux, s'il le désire sans l'avoir. Mais alors même, son malheur rend témoignage à sa dignité presque infinie: Car il faut être bien grand pour être malheureux et inconsolable, si l'on est privé du seul

Bien qui soit infini (1). » Dépouillez le Vieil Homme, dit Saint Paul aux Colossiens, et revêtez-vous de l'Homme Nouveau qui se renouvelle pour connaître Dieu, selon l'image de Celui qui l'a créé (2). Tel est en effet, le seul moyen offert à l'homme pour retourner à Dieu. Seules, l'humilité et la mortification du Christ le ramèneront au bonheur. C'est de ce second Adam, Véritable Pasteur des animaux, que le Seigneur avait soumis à l'empire du premier, que le Psalmiste a pu dire : « Qu'est-ce que l'Homme pour se ressouvenir de lui, ou le Fils de l'Homme pour le visiter ? Vous l'avez rendu pour un peu de temps inférieur aux Anges ; vous l'avez couronné de gloire et d'honneur. Vous lui avez donné l'empire sur tous les ouvrages de vos mains. Vous avez mis toutes choses sous ses pieds : les brebis, les bœufs, les animaux domestiques et sauvages, les oiseaux du Ciel, et les poissons de la mer (3). »

L'Homme, Roi de la Terre, fut donc établi dans son Empire ; tout lui fut soumis, et il reçut de Dieu la permission d'exercer une puissance absolue, ce qui implique le droit de vie et de mort sur tous les animaux ; et par conséquent, celui de se nourrir de la chair de toute bête vivante ; point que des interprètes de l'Écriture ont vainement contesté, en allé-

(1) Les *Six Jours*, p. 182.
(2) *St-Paul Colossiens*, ch. v, v. 9-10.
(3) *Psaumes* 8, v, 5-9.

guant les paroles de Dieu à Noé sortant de l'arche. Ce discours par lequel le Créateur autorisait le Patriarche à user de la chair des animaux, avait seulement pour but de réprimer une croyance superstitieuse qui faisait considérer comme un homicide le meurtre de tout être vivant (1).

Et Dieu vit que tout ce qu'il avait fait était bien (2). Voilà, selon Du Guet, la condamnation d'un rigorisme orgueilleux qui traite de vaine curiosité toute recherche sur les origines d'un monde, destiné, dit-on, à périr ; et qui, sous le spécieux prétexte qu'une seule chose est nécessaire, condamne comme un soin téméraire et coupable, ce qui peut distraire de cet unique but de la vie chrétienne. On pourrait ajouter que ce jugement divin nous apprend encore que la louange n'a de fondement solide qu'en l'œuvre de Dieu : seul en effet, ce bien est digne d'éloge, et Dieu est l'auteur de tout Bien. Si après la création de l'univers, ce même Dieu considérant les choses qu'il avait faites, vit qu'elles étaient bonnes, c'est qu'elles l'étaient nécessairement : l'ouvrage de la Bonté essentielle ne pouvant être que bon et parfaitement bon. Du Guet conclut contre les rigoristes d'une façon qui n'admet point de réplique. « Un spectacle digne de Dieu, dit-il, peut bien être digne de nous (3). »

(1) *Gen.*, ch. I, 31.
(2) Les *Six Jours*, 193.
(3) Les *Six Jours*, p. 197.

Qu'oserait-on objecter à une pareille réponse ? Écoutons cette conclusion, digne aussi du sujet et du talent littéraire de celui qui l'a si supérieurement traité.

« Dieu s'était contenté, à la fin de chaque Jour, de dire de chaque ouvrage séparé qu'il était parfait. Mais aujourd'hui, qu'il les considère tous d'une seule vue, qu'il les compare entre eux, et avec le modèle éternel dont ils sont l'expression, il en trouve la beauté et la perfection excellente. L'univers est à ses yeux comme un tableau qu'il vient de finir, et à qui il a donné la dernière main. Chaque partie a son usage ; chaque trait a sa grâce et sa beauté ; chaque figure est bien située et a un bel effet ; chaque couleur est appliquée à propos ; mais le tout ensemble est merveilleux ; les ombres même donnent du relief au reste. Le lointain, en s'attendrissant, fait paraître ce qui est plus proche, avec une force nouvelle ; et ce qui est plus près de la scène, reçoit une nouvelle beauté par le lointain dont il n'est séparé que par une diminution imperceptible de teintes et de couleurs. Les deux plans de la Création et de la Rédemption sont peints dans le même tableau ; mais l'un, plus près de nous ; et l'autre dans l'éloignement. Adam innocent, déchu et relevé conduit à un autre promis, immolé, et Père, après sa mort, d'une postérité nouvelle. Le contraste de tout cela est merveilleux : mais il faut attendre que chaque partie du tableau nous soit re-

présentée, pour en examiner la beauté et les liaisons avec le reste, et nous contenter de dire maintenant avec le Prophète : Les ouvrages du Seigneur sont grands : tous ceux qui les aiment en ont déjà l'intelligence : Ses ouvrages sont la magnificence et la gloire (1).

Telle est la majestueuse conclusion du Commentaire. Quelle sera la nôtre sur l'Auteur du Livre ? Ne venons-nous pas d'entendre derrière un rideau, cet instrument doux et harmonieux dont Fénelon emprunte la comparaison à Saint Grégoire de Nazianze (2) ? Ne demeurons-nous pas sous le charme de ces ravissants accords; et Du Guet a-t-il perdu quelque chose aux rapprochements de ses pages avec celles de nos grands écrivains ? Serait-il même téméraire d'avancer qu'il réunit souvent les qualités des hommes de génie qui ont, comme lui, célébré l'œuvre de Dieu dans la Création ? Comme l'auteur des Époques, l'interprète biblique se plaît dans les descriptions fidèles et élégantes; il a l'attendrissement ému de Bernardin de Saint-Pierre; l'enthousiasme poétique de Rousseau; il s'élève parfois jusques aux sommets d'où Bossuet et Fénelon contemplent Dieu. Mais ce qui le distingue, ce qui constitue son originalité, c'est, outre le sentiment d'une foi profonde, une piété naïve qui donne au Commen-

(1) Les *Six Jours*, p. 199.
(2) *Traité de l'Existence de Dieu*, 1re partie, p. 7.

faire une grâce continue, et l'embaume en quelque sorte de tous les parfums de la nature. Ce voile, que pour contempler Dieu face, à face avaient déchiré d'autres esprits sublimes, Du Guet le soulève avec un respectueux amour : il entr'ouvre la porte du sanctuaire, mais il se prosterne et il adore : car tout réside pour lui dans le sanctuaire. Son génie ressemble à ces belles fleurs, emblèmes des cœurs purs qui, eux aussi, s'épanouissent dans le saint lieu, et s'évaporent comme l'encens.

TROISIÈME PARTIE

DU GUET MORALISTE

SOMMAIRE.

Longueur justement reprochée à ce traité par La Harpe et Madame de Genlis. — Abondance outrée des matières ecclésiastiques, qui occupent un quart de l'ouvrage. — Caractère philosophique et moral du Traité.

1re PARTIE. Quel bien c'est qu'un bon Prince. — Analogies des pensées avec celles de Bossuet dans l'Oraison funèbre d'Henriette-Marie de France. — Nature du contrat conclu entre le Souverain et la République. — Rapprochement des mêmes théories dans Télémaque et le Petit Carême. — Quel jugement doit porter le Prince de l'éclat extérieur de sa grandeur. — Bien connaître les hommes. — Moyen de discerner les flatteurs. — Critique trop sévère de La Harpe sur la défense que fait l'auteur d'attribuer au Prince le nom des divinités de la Fable. Pour conserver l'amour de la Vérité et pour en être bien instruit, le Prince doit s'attacher des personnes qui n'aiment qu'elle. — Même conseil donné sous une autre forme par Fénelon. — Remède contre les délateurs : les bien connaître. — Belles images de la libéralité dans un Prince. — Allusions aux prodigalités

du Grand Roi, dans les fantaisies ambitieuses des anciens conquérants. — Du Serment : l'injustice peut en dégager le Prince ; un mot de Machiavel. — Haine du peuple contre les mauvais Princes. — Citation d'une pensée analogue d'Alfieri. — De l'Instruction que doit avoir un Souverain. — Rôle d'un précepteur en titre : sur quelles sciences et dans quelle mesure il doit fixer l'attention de son Élève. — Rapprochement avec Bossuet dans un passage du Discours sur l'Histoire Universelle.

2e PARTIE. Le premier devoir d'un Prince est d'aimer son peuple. — Il doit prendre une exacte connaissance de ses Etats. — Examen sur les priviléges véritables ou prétendus de certaines provinces. — De l'obligation pour le Prince de rendre la justice. — Revendication lointaine de l'égalité des citoyens devant la loi. — Le juge doit aimer les pauvres. — Qualités de ceux que consultera le Prince. — La vénalité des magistratures contraire à la justice. — Portraits de certains favoris. — Point de premier Ministre. — Les femmes ne doivent point prendre part au gouvernement. Remarque originale du P. Sénault, Oratorien, sur cette matière. — Encouragements dus à l'Agriculture. — Des manufactures : leurs avantages et leurs inconvénients. — De l'Usure. — L'exemple du Souverain propre à rendre le peuple vertueux. — Bonheur d'un royaume où le seul mérite est en honneur. — Favoriser les Arts et les Sciences. — Délivrer l'État des Traitants. — Que faut-il penser de la gloire des conquérants ? Allusion aux conquêtes de Louis XIV. — Dans quels cas sont justes les conquêtes.

3e PARTIE. Il n'est point de grandeur véritable sans la Piété. — Accord nécessaire de la Politique et de la Religion. La Religion commande toutes les vertus que le monde respecte. — Obligation pour le Prince de s'instruire des volontés de Dieu. — L'Écriture Sainte, source de lumière pour guider les Rois. — Humilité nécessaire aux Souverains. — Charité, foi et intégrité de mœurs, indispensables. — Utilité pour un Prince d'être bien instruit des règles de la Pénitence. — Qualités exigées du Confesseur d'un Roi. — A quelle marque on peut reconnaître un politique et un mondain caché dans un Directeur. — Conclusion.

« Fénelon, remarque la Harpe, en dit cent fois moins sur les matières ecclésiastiques dans une direction de conscience, que Du Guet dans un Traité de l'art de gouverner. C'est que le premier, comme tous les esprits supérieurs, se restreint à l'essentiel, s'oublie lui-même pour son sujet et ne prétend pas qu'un souverain en sache autant qu'un évêque ou un docteur ; l'autre, au contraire, abonde avec complaisance dans ce qui a été l'objet de ses études, et ne songe pas que, pour bien instruire, il ne faut pas dire tout ce qu'on sait, mais seulement ce qui convient à ceux qu'on instruit (1). » Le reproche qui vient ensuite, et qui est relatif au développement assez inutile de considérations nombreuses, a bien, il est vrai, quelque fondement ; et lorsque le critique ajoute qu'on pourrait réduire à dix pages ce qui fait la matière de deux volumes, l'hyperbole n'est pas tellement exagérée qu'il en faille de beaucoup rabattre. Mme de Genlis portait le même jugement. « L'Institution d'un Prince, dit-elle, eut une grande réputation dans le temps de sa nouveauté, et quoiqu'il soit fort estimable, ce traité est maintenant tombé dans l'oubli, parce qu'il est ennuyeux. Si quelqu'un prenait la peine de le réduire en deux volumes, on en ferait un livre très-utile (2). » Avec plus ou moins de

(1) *Cours de littérature*, III., p. 54. Paris, Didot, 1847.
(2) *Adèle et Théodore*, t. XII, p. 171. Paris, Maradan, 1802.

sévérité dans les réductions, La Harpe et Mme de Genlis demeurent d'accord.

Si les éloges de l'abbé Goujet sont excessifs, quand il avance que M Du Guet n'eût-il fait que cet ouvrage, sa réputation serait immortelle, il est juste de louer dans les quatre volumes beaucoup d'ordre et de méthode, beaucoup de science et de conscience. Ces questions abordées déjà par Machiavel, Fénelon, La Bruyère, Leibnitz, Massillon et l'abbé de Saint Pierre; étudiées ensuite à des points de vue spéciaux par Rousseau et Alfieri, Du Guet les examine à son tour, et tente aussi de les résoudre. Il parle politique, finances, priviléges, industrie, agriculture, libre échange; tout le dix-huitième siècle apparaît dans son Livre, véritable Cahier des Charges du Tiers État. L'auteur fait preuve d'instruction et d'expérience dans ses conseils, par exemple contre la séduction des flatteurs, et son œuvre « est comme un Recueil des plus beaux préceptes de sagesse et des traits les plus heureux des anciens philosophes qui ont écrit pour former de bons Princes, ou pour les louer, de Tacite, de Sénèque, de Pline et des meilleurs historiens du Siècle ou du Moyen Age (1). »

L'un des caractères de la méthode de l'auteur dans son Traité de Morale Politique est une suite rigoureuse entre les pensées, et une non moins conscien-

(1) La Harpe : *Cours de littérature*, t. II, p. 54.

cieuse application à développer ces pensées mêmes, effort dû sans doute à la crainte de ne point assez éclairer son sujet, et souvent trop propre à justifier le reproche de diffusion que lui fait La Harpe, et dont on ne le peut sauver. Il est à regretter de plus que ces matières ecclésiastiques, dont nous entendons blâmer l'abondance, occupent une si large place dans un écrit destiné à l'éducation d'un Souverain. M. de Saci joint à la critique de La Harpe une observation fort judicieuse : « Dans le Plan d'Éducation qu'il trace pour son Prince, Du Guet ne consulte que les Philosophes et les Pères de l'Église; il les traduit et les commente admirablement, sans s'inquiéter si le train des choses de ce monde s'accommode d'un modèle si parfait (1). »

Peu propre à s'en tenir aux vastes aperçus, aux grandes théories, cet esprit délicat et subtil exerçait surtout sa facilité aux examens de détail : de là, ces divisions presque à l'infini; cette multiplicité des points de vue d'observation, cette accumulation arbitraire de considérations présentées comme essentielles, enfin cette surabondance de remarques incidentes, qui disent trop en voulant tout dire, et qui, pour mettre chaque point en lumière, produisent dans l'ensemble de la confusion. Mon dessein est de suivre rigoureusement l'auteur durant les trois pre-

(1) *Bibliothèque Spirituelle.* Introduction.

mières parties de son travail. Cette analyse accompagnée des critiques et des rapprochements qu'elle me semble comporter, rendra plus sensible, je l'espère, la suite des idées, et la conscience apportée au développement des réflexions secondaires qui se rattachent trop complaisamment aux pensées principales. Je m'abstiendrai de tout examen relatif à la quatrième partie qui remplit deux volumes, — les deux plus gros, — partie de l'ouvrage que M. de Saci déclare avec raison sans application aujourd'hui (1). »

Le *Traité de l'Institution d'un Prince* comprend quatre grandes divisions. La première traite des qualités et des vertus d'un Prince par rapport au gouvernement temporel. La seconde, de ses devoirs par rapport au même gouvernement. La troisième, des qualités et des vertus d'un Prince chrétien, considéré comme chef d'une société fidèle et chrétienne. La quatrième enfin, des devoirs du souverain par rapport au peuple, considéré à son tour comme une société chrétienne, qui est nécessairement liée avec la Religion.

Dans cet écrit, comme dans tous les autres, Du Guet est Directeur de Conscience : c'est l'âme d'un jeune Prince qu'il s'agit de former : il dirait donc comme Bossuet aux illustres auditeurs de l'Oraison funèbre d'Henriette de France : *Erudimini qui judi-*

(1) C'est précisément cette partie qui traite tout spécialement des *affaires ecclésiastiques*.

catis terram ; et ne craindrait pas d'ajouter à propos de l'exemple du Roi de Tyr et de la Reine de Saba, qui rendaient grâces à Dieu d'avoir élevé sur le trône d'Israël Salomon le Sage, ce qu'adressait aux grands de la terre l'orateur chargé de reprendre les Puissances : « S'il n'est pas permis aux particuliers de faire des leçons aux princes, un Roi me prête ses paroles, pour leur dire : Instruisez-vous, Arbitres du monde (1) »

Il est rare de rencontrer un bon prince, cette image la plus noble de la divinité ; cet homme juste, modéré, chaste, saint, et qui ne règne que pour faire aimer la vertu (2). C'est aux peuples seuls que Dieu aime, que sont accordés les bons Rois : et les crimes des peuples sont si grands, qu'ils mettent souvent obstacle à cette faveur signalée. Le Prince ne saurait sans doute éviter certaines fautes, tristes fruits d'une nature viciée, ou, comme les appelait une âme saintement naïve : herbe habituelle de notre jardin : l'essentiel est que ces fautes n'aient point de racines vivaces, et que l'aveuglement de l'esprit non plus que la corruption du cœur, n'en soient point la suite funeste. Le grand principe dont l'auteur développe les conséquences est celui qu'avait posé saint Paul : Toute puissance vient de Dieu. Cette vérité, révélée par l'Apôtre, suffit pour fixer nos doutes et

(1) Bossuet. *Oraison funèbre d'Henriette-Marie de France.*
(2) 1re part., p. 4.

nous inspirer le respect de toute autorité, fût-elle entachée d'injustice originelle, fût-elle exercée par des tyrans, dont les actes la déshonorent. Dieu communique son pouvoir à l'homme; mais l'homme qui est investi de ce pouvoir, doit à son tour en connaître le titre essentiel et les conditions. Par trois fois, saint Paul fait mention de ce titre : « Le Prince est le Ministre de Dieu (1). » Le Roi règne pour obéir le premier. Dieu n'a pas prétendu lui confier son autorité pour la laisser inutile, ou pour souffrir qu'il en abuse; Dieu n'a pas eu dessein de flatter ou de nourrir l'orgueil de l'homme, en lui procurant le moyen de servir tout le monde. Il l'a associé à son règne, qui est un règne de justice, de sagesse, de clémence et de bonté. Il a partagé avec lui les soins de sa Providence, qui est attentive à tout et qui ne néglige rien (2). Ainsi l'autorité n'est qu'un dépôt entre les mains du Prince : quand celui-ci devient tyran, il usurpe un bien qui ne lui a été que confié ; et alors, comme le dit éloquemment Bossuet, Dieu retire à lui-même sa puissance, et livre le Souverain à sa propre faiblesse; montrant par là que toute Majesté est empruntée, et que pour être assis sur le trône, les Rois n'en sont pas moins sous sa main et sous son autorité suprême (3). Ces mêmes

(1) 1re part., p. 14.
(2) 1re part., p. 17.
(3) Bossuet. *Oraison funèbre d'Henriette de France.*

enseignements, Du Guet les promulgue ; comme Bossuet, il semble faire, lui aussi, l'oraison funèbre des vanités et des convoitises humaines. Un bon roi appartient à la République, non à lui-même :

Il est de tout son temps comptable à sa patrie (1).

Sa conduite doit représenter la conduite de Dieu. La puissance, selon l'Évêque de Meaux, n'est confiée aux souverains que pour le bien du monde ; l'Instituteur du duc de Savoie émet la même pensée : Plus on examine tout ce que l'Écriture nous apprend de l'autorité des Rois, plus on reconnaît que Dieu ne la leur donne que pour le bien du peuple. Les deux écrivains s'accordent d'ailleurs avec saint Paul : Le Prince est le ministre de Dieu, pour votre bien. On est né pour les autres, dès qu'on est né pour leur commander : parce qu'on ne leur doit commander que pour leur être utile (2). Suivant ces principes, il y a donc des devoirs de Rois et des devoirs de Sujets, et ces devoirs sont réciproques. Si l'état de Sujet renferme un engagement de soumission, d'obéissance et de fidélité, l'état de Roi renferme un engagement de protection, d'équité et de droiture dans l'usage du gouvernement,

La nature de ce contrat conclu entre le souverain et la république est défini dans les paroles que Fène-

(1) Corneille, *Horace*, act. III, sc. VI.
(2) 1re part., p. 21.

lon prête à Mentor au Livre V de Télémaque : « Le Prince peut tout sur le peuple, mais les lois peuvent tout sur lui. Il a une puissance absolue pour faire le bien, et les mains liées dès qu'il veut faire le mal. Les lois lui confient les peuples comme le plus précieux de tous les dépôts, à condition qu'il sera le père de ses sujets. Elles veulent qu'un seul homme serve par sa sagesse et par sa modération à la félicité de tant d'hommes; et non pas que tant d'hommes servent par leur misère et par leur servitude lâche, à flatter l'orgueil et la mollesse d'un seul homme. »

Massillon disait de même devant un royal auditoire aussi jaloux de ses priviléges, que le Duc de Savoie, pour qui fut écrit ce Livre, le pouvait être des siens : « Un prince n'est pas né pour lui seul ; il se doit à ses sujets. Les peuples en l'élevant lui ont confié la puissance et l'autorité, et se sont réservé en échange ses soins, son temps, sa vigilance. Ce n'est pas une idole qu'ils ont voulu se faire pour l'adorer : c'est un surveillant qu'ils ont mis à leur tête pour la protéger et pour la défendre (1). »

Ces devoirs qui sont réciproques entre les rois et leurs peuples, sont donc les maximes fondamentales des États. Dès que la division se glisse entre le chef et les membres, il faut que le corps qui en résulte périsse nécessairement. Ainsi la conservation de

(1) *Petit Carême.* Sur les écueils de la piété des Grands, 1re partie.

l'État dépend de celle du Souverain qui, selon la saisissante comparaison de Sénèque, est le lien par lequel le faisceau de l'État demeure uni; le souffle vital par lequel sont animés tant de milliers d'hommes, qui ne seraient qu'un fardeau pour eux-mêmes et une proie pour l'ennemi, si cette âme du gouvernement venait à disparaître (1).

Un monarque est à son peuple ce qu'un Évêque est à son troupeau. Nul n'ignore qu'un Évêque est le ministre de Dieu pour le bien de son Église; nul ne l'excuse, s'il oublie le titre unique de son autorité. Le principe est le même à l'égard du souverain : il est le ministre de Dieu, pour le bien de l'État, comme l'est un Évêque pour le bien de l'Église.

Mais comment sa conduite représentera-t-elle la conduite de Dieu ? En ne se proposant de régner que pour le bien des autres ; à l'exemple de Dieu, dont le caractère le plus auguste est de n'avoir besoin de rien ; en vengeant l'innocence opprimée ; en conduisant les hommes par les traits de sagesse qui brillent en lui, jusqu'à cette sagesse suprême qui préside à tout, mais qui est si mal connue de ceux qui ne jugent que des choses sensibles, à moins qu'elle ne se rende, pour ainsi dire, plus familière et plus accessible, en

(1) Ille enim est vinculum per quod respublica cohæret ; ille spiritus vitalis quem hæc tot millia trahunt, nihil ipsa per se futura nisi onus et præda si mens illa imperii subtraheretur. Sen. De clementia, I, IV.

se manifestant à eux par le Prince, qu'elle instruit en secret, pour le rendre son interprète public (1). Le sentiment de cette ressemblance, ne peut-il causer de l'orgueil ? Quel jugement le Prince doit-il porter lui-même de son élévation et de sa grandeur ? Il la considèrera comme étrangère à sa propre personne et demeurera convaincu, qu'à l'instar du reste des hommes, il lui faut s'incliner devant Dieu. Il comprendra qu'il est à la fois investi du commandement, et soumis à l'obéissance ; et que s'il doit à une libre élection du Tout-Puissant l'élévation royale, la nature ne l'a point exempté des faiblesses et des besoins des autres hommes. Il apprendra enfin, par la considération du petit nombre d'années durant lesquelles il régnera, que c'est folie de préférer à un intérêt éternel, celui d'une administration qui lui sera bientôt enlevée. L'exemple de Tacite et de Probus, qui refusaient du sénat et des armées la dignité impériale, est bien propre à faire rougir un Roi chrétien de son attachement à une gloire éphémère.

Une seconde question se présente : Quel jugement doit-il porter de l'éclat extérieur de sa grandeur ? La réponse est la même que celle qu'Auguste adresse à Cinna, relativement à la haute fortune de l'ingrat courtisan :

C'est elle qu'on adore, et non pas ta personne.

(1) 1re part., p. 27.

N'est-ce point en effet à la seule autorité dont sont revêtus les Rois, que l'on rend tant de respects? Ne sont-ce point par conséquent deux choses très-différentes que leur personne et leur caractère ; et le monarque ne doit-il pas être honteux de recevoir tant d'hommages sans s'efforcer d'en être digne ? « Il y a des grandeurs naturelles, et des grandeurs d'institution. Les unes sont des qualités réelles de l'esprit ou du cœur, telles que la prudence et la bonté ; les autres sont des distinctions d'autorité et de rang, telles que la qualité de Roi et celle de Prince. Il est dû à toutes de l'honneur : mais il n'est pas dû à toutes de l'estime. L'honneur et l'estime s'unissent quand il s'agit de grandeurs naturelles, mais l'honneur demeure séparé de l'estime, quand il s'agit de grandeurs d'institution. Quand le Prince aura des vertus estimables, je l'estimerai ; mais quand il se contentera d'avoir de l'autorité, je respecterai le pouvoir que Dieu lui aura donné, et je lui refuserai mon estime (1). » Il semble donc aux yeux de Du Guet, qu'il y ait dans les États certaines grandeurs qui consistent plus dans le rang que dans l'autorité. Ce rang même est une espèce d'autorité, et procède aussi de l'ordre de Dieu. Ce sont comme autant de prééminences établies dans le but de régler les choses humaines, et de faire que quelques-unes aient, si je

(1) 1re part, p. 41.

puis ainsi parler, le droit d'être préférées aux autres. C'est à ce seul titre qu'on peut dire que les grands sont dignes de respect. C'est la part seule qu'ils ont à la royauté de Dieu, que l'on doit honorer en leur personne, dans la mesure qu'ils la possèdent ; c'est l'ordre dans lequel Dieu les a placés, et qu'il a disposé par sa Providence.

Quant à la magnificence qui accompagne la grandeur, le Prince ne la regardera point comme digne d'une sérieuse considération. Il va sans dire que « Philémon se trompe, si avec ce carrosse brillant, ce grand nombre de coquins qui le suivent, et ces six bêtes qui le traînent, il pense qu'on l'en estime davantage (1). » Instruit du principe de son autorité, et du jugement qu'il doit porter sur son élévation, le Prince fera de la connaissance des hommes le sujet de sa première étude. Pour bien conduire un troupeau, l'on doit être au courant de ses inclinations naturelles et de ses besoins : ainsi les Pasteurs des peuples doivent-ils se montrer attentifs au gouvernement des hommes.

La Bruyère s'est servi d'une comparaison analogue : « Si les brebis se dispersent, le berger les rassemble ; si un loup avide paraît, il lâche son chien qui le met en fuite ; il les nourrit, il les défend ; l'aurore le trouve déjà en pleine campagne, d'où il ne

(2) La Bruyère : *Du Mérite personnel.*

se retire qu'avec le soleil. Quels soins ! Quelle vigilance ! quelle servitude ! quelle condition vous paraît la plus délicieuse et la plus libre, ou du berger ou des brebis. Le troupeau est-il fait pour le berger, ou le berger pour le troupeau ? Image naïve des peuples et du prince qui les gouverne, s'il est bon prince. (1) »

Un bon Prince cherche donc à s'attacher ses sujets, à les remplir d'admiration ; il veille sur leurs intérêts avec la plus constante sollicitude, et discerne dans leur penchants et leurs désirs, ce qui est légitime, pour le leur accorder, ce qui ne l'est pas, pour s'y opposer (2). Il s'applique à cet art heureux qui fait que tant de caractères différents s'associent à une même pensée, et s'étudient à connaître les hommes et ce qui leur est dû. C'est grâce à cette recherche qu'il distingue le vrai de l'intrigue, et ne confie une part de son autorité qu'à des ministres dignes d'un si haut choix.

Mais pour acquérir une pleine connaissance de l'homme, il est plusieurs défauts que le Prince s'efforcera d'éviter. Le premier est ce que Du Guet appelle la malignité. Lorsqu'un Prince est défiant, il croit peu à la vertu, et suspecte facilement le monde de dissimulation. Il fait par appréhension du mal ce

(1) Du Souverain et de la République.
(2) 1re part., p. 50.

que Orgon (1) faisait par expérience de tromperie. La mesure lui manquait pour reconnaître la vertu : donc la vertu n'existait pas ; donc il devait renoncer à tous les gens de bien ; et il ne s'apercevait pas qu'il avait été moins dupe de l'hypocrisie que de son propre aveuglement : il imite Pygmalion que Fénelon nous représente se défiant des plus honnêtes gens, faute de discerner les hommes droits et simples qui agissent sans déguisement (2).

Le second défaut est une méfiance qui provient de l'irrésolution et des ténèbres de l'esprit. Le Prince demeure flottant dans ses projets, et une pareille incertitude lui fait souvent choisir pour l'élever à une charge, un homme indigne ; parce que, forcé à se déterminer, il ne s'est pas résolu à peser le mérite individuel.

La persuasion que tous les caractères sont à peu près semblables, est un nouvel obstacle à cette connaissance : car en estimant que les talents et les défauts sont mêlés dans tous les hommes, on se croit par contre fondé à espérer que tous les hommes réussiront également dans les emplois ; comme on a lieu de craindre de tous qu'ils ne s'en acquittent mal.

Enfin, la paresse contribue à aveugler un Prince sur le mérite personnel de ses sujets. On voudrait

(1) *Tartuffe*, acte V, sc. I.
(2) *Télémaque*, liv. III

disposer de tout, sans s'informer de rien ; et l'expérience qui paraît justifier ce désir insensé est encore un obstacle non moins redoutable que les autres. Tout ce raisonnement est conduit avec une rare logique ; et l'on peut citer cette partie du Traité comme un modèle d'enchaînement dans les idées.

Cependant, ces difficultés une fois levées, une fois l'étude des hommes abordée, que d'embarras nouveaux viennent éveiller la sollicitude d'un Prince ! Cette connaissance, qu'il doit posséder des autres, ne saurait être stérile : il ne faut point qu'elle s'arrête à la surface. Quoi de plus décevant que l'extérieur en matière de vertu ? Un excellent esprit n'a pas toujours l'air aussi humble et aussi modeste qu'il le faudrait ; une vertu sincère est quelquefois plus négligée et plus simple que celle qui n'en a que l'apparence. Gens artificieux, flatteurs ambitieux, sont une engeance qu'il faut apprendre à connaître pour l'écarter impitoyablement ensuite. Comment atteindra-t-on un pareil résultat ? En se faisant disciple de la Sagesse éternelle, et comme parle Bossuet, en rapportant à ses ordres les choses humaines qui, toutes, en dépendent (1). Rien n'est plus capable d'éclairer un Prince sur ce point capital, qu'une étude sérieuse de la Morale qui lui découvrira ce qu'était l'homme à son origine, ce que sa chute lui a fait

(1) Cf. Bossuet. *Disc. sur l'Hist. Univ.* 2e, partie : Les empires, ch. I.

perdre, et ce qui lui reste encore de sa grandeur primitive.

Tous les auteurs qui ont écrit sur l'Éducation d'un Prince ont pensé, comme Du Guet, que la Morale est la science des hommes et particulièrement des rois, puisqu'ils ne sont pas seulement hommes, mais doivent commander aux hommes ; et qu'ils ne le sauraient faire, s'ils ne se connaissent eux-mêmes et les autres, dans leurs défauts et dans leurs passions ; et s'ils ne sont instruits de tous leurs devoirs. C'est donc à cette science qu'il les faut principalement former. Comme l'usage en doit être continuel, on en doit prescrire continuellement l'étude : celle-ci ne peut commencer trop tôt pour les souverains, parce qu'on ne peut trop non plus déplorer le malheur des grands qui vivent dans une funeste ignorance de ce qui est pour eux si important ; qui croient n'avoir autre chose à faire qu'à se livrer aux divertissements ; et qui, après avoir ainsi vécu dans une illusion continuelle, voient s'évanouir au moment de la mort les vains fantômes qui les avaient séduits.

L'étude de la morale a donc pour premier résultat la connaissance générale de l'homme. La connaissance de soi-même est le second. Le Prince abordera ce point important. Il descendra au fond de son cœur pour sonder le cœur des autres. Sa propre expérience lui apprendra que tous ont soif du bonheur, comme il en a soif lui-même. Il verra ce que ses désirs ont d'in-

juste ou de déréglé, et jugera de ses sujets par ce qu'il aura ainsi découvert en lui-même. En se mettant à la place des autres, il acquerra une foule de notions qui échappent d'ordinaire aux Grands ; ceux-ci ayant peine à se persuader que le reste des hommes soit aussi sensible qu'eux. Il ne refusera pas un mot obligeant, une faveur accompagnée d'un éloge ; il sera conciliateur ; reconnaissant que c'est moins peut-être à la vérité que l'on se rend, qu'à la façon dont elle est dite.

Ce n'est pourtant point assez que le Prince s'instruise à l'école d'une quotidienne expérience ; c'est surtout dans l'Histoire qu'il peut puiser les plus féconds enseignements. Or, aucune histoire ne l'instruira autant que celle de l'Écriture sainte, même en ce qui touche au gouvernement temporel ; – l'auteur se réservant de faire ressortir l'efficacité de l'enseignement traditionnel, par rapport à ce qu'il désigne sous le nom de Gouvernement religieux. Le premier fruit qu'un souverain retirera de la connaissance des hommes, tels que nous les montre la Bible, sera de se précautionner contre les flatteurs. C'est particulièrement dans cet endroit de l'ouvrage qu'apparaît cet amour sincère de la vertu, cette haine vigoureuse de l'adulation, ce désir honnête de faire tomber les masques, enfin cette noble indignation dont La Harpe fait l'éloge, dans quelques lignes qu'il consacre à un homme qui a écrit tant de volumes. — La flatterie naît près

des Grands et des Rois. Jamais elle ne présente que l'illusion accompagnée de plaisirs, au milieu desquels se cachent l'erreur et le crime. Un flatteur est un observateur perfide qui nous connaît mieux que nous-mêmes; semblable à un athlète exercé dans l'art de la lutte, il se baisse pour nous terrasser plus facilement. On aurait honte d'avouer que l'on se laisse abuser par les flatteurs ; mais, malgré soi, l'on en subit la séduction. On demeure aveugle sur un point que tous les autres voient. C'est un mal qui a presque toujours son effet sans avertir, parce qu'il commence par aveugler (1). Cet aveuglement provient de deux causes : la première est l'inclination secrète qu'ont tous les hommes et surtout les Grands, à recevoir sans précaution la louange, et à juger favorablement de ceux qui les admirent, ou qui témoignent pour leurs volontés une soumission ou une complaisance sans bornes. La seconde est la ressemblance de la flatterie avec une affection sincère, et avec un respect légitime, qui est quelquefois si parfaitement imitée, que les plus sages y peuvent être trompés.

Rien n'est plus capable de faire détester aux Princes la flatterie, que d'en placer sous leurs yeux la peinture : celle que fait Du Guet est à la fois élégante et fidèle. D'un côté, il présente l'intérêt de celui qui flatte; de l'autre, la disposition du Prince à être flatté. Si l'un

(1) 1re part., p. 84.

veut tromper pour plaire, l'autre éprouve un secret plaisir à se laisser tromper, parce qu'il désire que ses défauts soient ignorés, et qu'il lui est doux de voir qu'on n'en découvre aucun en lui.

Les Souveraints et l'État n'ont point de plus cruel ennemi que cet agréable trompeur, ce monstre qui sait se faire aimer et qui ne donne jamais plus de plaisir que lorsqu'il fait plus de mal. Mais qu'il est difficile de discerner le flatteur! Du Guet fait habilement ressortir l'analogie qui se rencontre souvent entre un adulateur et un ami sincère. « L'un et l'autre désirent plaire et craignent d'offenser. Ils étudient l'un et l'autre les inclinations du Prince pour les suivre ou pour ne s'y opposer pas imprudemment. L'un et l'autre sont assidus, empressés, respectueux : leurs expressions sont les mêmes (1). » On comprend alors que l'auteur se demande par quel moyen on détournera le Prince d'un danger si artificieusement dissimulé; comment on l'empêchera de prodiguer sa faveur à des courtisans si perfides? Il faudra contraindre le Monarque à suspendre son jugement, à faire un plus grand effort de réflexion, et à se demander s'il trouve dans ce favori les qualités qui conviennent au Conseiller fidèle. Il est rare qu'un tel examen ne fasse pas découvrir quelqu'un de ces traits qui tôt ou tard échappent à la nature, et qui révèlent chez

(1) 1re part., p. 96.

l'ami prétendu, une plus grande sollicitude pour ses propres intérêts, que pour ceux de son souverain. Il n'est plus alors possible d'être abusé sur la valeur morale du personnage. Voici cependant quelques autres marques auxquelles on pourra reconnaître le flatteur: Il donne des louanges à tout ce qu'aime le Prince, à tout ce qu'il dit; mais il manque de mesure dans l'éloge, et de naturel dans le langage; il copie d'une façon servile tout ce qu'il voit dans le modèle auquel il veut plaire; il est comme l'ombre qui suit tous les mouvements du corps. Son effort constant est de nourrir toutes les passions du souverain, en les colorant des plus favorables excuses; et comme il ne pourrait subsister si le vrai mérite était en honneur, d'employer tout son crédit à l'éloigner de la Cour. Le flatteur est d'autant plus à craindre qu'il affecte la modestie, la retenue et le désintéressement. Le devoir de tout homme de bien est de détromper un Prince qui se laisse abuser par de semblables artifices, de lui montrer la vérité sous l'imposture, et le traître sous le masque. Alors le Roi punira, et un châtiment prompt et sévère l'affranchira pour longtemps de toute nouvelle tentative. Mais il est un procédé plus efficace encore. « Veut-on écarter de perfides courtisans ? Qu'on leur ferme son cœur ; qu'on ne soit point à soi-même son premier flatteur et son premier courtisan. » Ce conseil est le plus sûr sans doute : non le plus aisé à mettre en pratique ; car les Princes entendent moins de choses

flatteuses qu'ils ne s'en disent; et il faut être doué d'une grande énergie pour réprimer par un visage sévère la flatterie prête à s'échapper des lèvres (1).

Du Guet poursuit ce vice sous toutes les formes qu'il peut affecter, et dans son amour et son zèle pour la sincérité, il écrit les lignes suivantes contre lesquelles La Harpe a usé d'une critique, à mon avis, beaucoup trop sévère. « Le Prince aura surtout une extrême indignation contre toutes ces vaines fictions, où les noms des anciennes divinités lui seront attribués, aussi bien que leur prétendu pouvoir sur la terre et sur la mer, sur la guerre ou sur la paix. Il n'y a rien d'un côté de si froid que ces chimères, et d'un autre, de plus impie, ni de plus scandaleux. Je sais que les noms de Mars, de Neptune, de Jupiter, sont des noms vides de sens; mais ce sont des noms qui ont servi au démon pour tromper les hommes, et pour se faire rendre par eux les honneurs divins. C'est donc faire injure au Prince, que de le mettre à la place de cet usurpateur, et le Prince se déshonore en consentant à cette impiété (2). » — « Ce sont, ajoute le critique, des passages dans ce goût qui ont contribué à décréditer de bons auteurs. Comment concevoir dans un moraliste qui, d'ailleurs, écrit en homme de sens, une si bizarre proscription et une colère si déplacée? Voltaire a pu dire en plaisantant :

(1) 1re part., p. 98-108.
(2) 1re part., p. 111.

Ils sont chrétiens à la Messe,
Ils sont païens à l'Opéra...

mais en bonne foi, Du Guet a-t-il pu penser que l'on fût idolâtre pour donner le nom de Mars à un guerrier, ou de Vénus à une belle femme? Comment n'a-t-il pas voulu voir que ces dénominations n'étaient que des figures de style, une sorte de métaphore, et que Mars signifiait la vaillance personnifiée, Jupiter, la puissance, Minerve la sagesse (1)? »

La Harpe a raison, sans doute, au point de vue littéraire, le seul d'ailleurs sous lequel il ait envisagé la question : Avant lui, nous entendons dire à Boileau :

De n'oser de la Fable emprunter la figure,
De chasser les Tritons de l'Empire des eaux,
D'ôter à Pan sa flûte, aux Parques leurs ciseaux,
D'empêcher que Caron, dans la fatale barque,
Ainsi que le berger ne passe le monarque,
C'est d'un scrupule vain s'alarmer sottement,
Et vouloir au lecteur plaire sans agrément (2).

Il faut cependant pardonner à Du Guet, commentateur de l'Écriture, disons plus, commentateur janséniste, une sévérité que ne voulaient point comprendre d'aimables poëtes et de non moins aimables critiques, ces critiques et ces poëtes eussent-ils eux-mêmes été jansénistes, à leurs moments perdus. Pour

(1) La Harpe, *Cours de littérature*, t. II, p. 55.
(2) Boileau *Art poétique*, ch. III.

lui, Minerve n'est point la sagesse, ni Vénus la beauté ; à travers la grâce conventionnelle des appellations, le sévère théologien ne voit que la laideur morale et l'impiété idolâtre se faisant élever des autels, et asservissant l'humanité au joug d'un culte infâme (1). J'oserais même dire que la critique de La Harpe manque en un certain point de justesse. « A-t-il cru, continue-t-il, que quelqu'un fût assez sot pour se croire une de ces divinités antiques, que les plus raisonnables des païens ne regardaient eux-mêmes que comme des emblèmes et des symboles? » Que les plus raisonnables des païens aient eu pareille opinion, je n'ai garde de le nier ; mais rien ne donne à penser, dans le passage de Du Guet, qu'il ait cru qu'un Prince fût assez sot pour se croire l'un des dieux du paganisme.

L'auteur a simplement voulu faire entendre qu'appliquer à un Roi chrétien la dénomination affectée à un démon, était une injure, non un honneur. Ce langage a beau être « figuré » et de convention ; on peut toujours répondre à La Harpe qu'au point de vue Chrétien, qui est le seul auquel se place Du Guet, il

(1) Rollin, dans une lettre à Rousseau, parlant de l'impression produite sur son esprit et sur celui de l'abbé d'Asfeld par la lecture d'une Ode, émet la même opinion que Du Guet : « Il me semble, dit-il, que sans le secours de ces divinités, ou qui ne sont rien, ou qui sont de véritables démons, l'ode n'aurait pas eu moins de grandeur et de sublimité. » Roll. Ed. Letronne, p. 122.

n'a jamais été tenu que dans l'intention de flétrir une coutume impie. C'est là, je crois, la véritable raison du blâme si sévèrement articulé contre l'emploi de ces appellations mythologiques. Je la préfère à celle qui expliquerait cette colère par certaines rancunes jansénistes, à l'adresse de Louis XIV, à qui tant de fois les poëtes avaient appliqué les noms des divinités de la Fable. Aujourd'hui une semblable discussion est un hors-d'œuvre. Jansénisme et mythologie sont bien oubliés, et loin de nous aussi est le temps où les Poëtes faisaient d'un roi l'égal des dieux.

L'auteur continue en citant l'exemple d'Hérode, qui pour s'être complu à la flatterie d'un tyran, et s'être laissé dire que son discours était plutôt d'un dieu que d'un homme, fut rongé vivant par les vers. L'avertissement est terrible pour les Princes. Ainsi, point de fastueuse inscription destinée à éterniser une mémoire souvent peu respectable. Une statue avec un titre insolent est une espèce d'idole, qui rend odieux au Seigneur et le lieu où elle est érigée, et le peuple qui n'en gémit pas.

Témoigner un grand amour pour la vérité est le moyen le plus efficace d'écarter les flatteurs. Mais qu'il est rare que cet amour soit sincère et qu'il triomphe des obstacles qui le cachent ordinairement au Prince! On aimerait une vérité qui justifiât tous nos actes et ne les condamnât jamais. « Les chefs d'Israël demeurés en Judée, après la ruine de Jérusalem, prient

Jérémie de demander à Dieu qu'il leur veuille révéler s'ils doivent continuer à vivre dans leur pays, ou chercher un refuge chez les Égyptiens : « Nous obéirons aux ordres du Seigneur, disaient-ils, soit qu'ils se trouvent conformes à nos désirs, soit qu'ils s'y opposent. » Mais comme la réponse divine ne s'accordait pas avec leurs vœux, ils éclatent en blasphèmes, et accusent de mensonge le Prophète. Faut-il, se demande Du Guet, voir un changement dans des dispositions si contraires? En aucune façon. « L'amour de la Vérité n'était qu'une idée, et l'on n'a fait que lever le voile qui cachait les dispositions dominantes (1). »

Il est bien rare aussi que ce même amour de la vérité soit assez fort dans les Princes, pour leur faire heureusement franchir tant de barrières qui s'élèvent entre eux et elle. La principale est la crainte qu'éprouve le monarque que, s'il avoue son ignorance sur certaines matières, et s'il demande conseil, il ne subisse l'ascendant de celui à qui il a dû recourir. La vanité est offensée de la nécessité d'invoquer les lumières d'autrui. Que faire alors? Ne point consulter. Quelques enquêtes sont cependant indispensables. On les fera, mais on les fera mal. « Les rois ne comprennent pas la valeur de certains avis enveloppés qui les regardent eux-mêmes ou des personnes puissantes. On n'oserait s'expliquer davantage sans un comman-

(1) 1re part., p. 118.

dement bien précis: on met le Prince sur les voies : on ouvre devant lui une fenêtre; il ne tient qu'à lui d'ouvrir les yeux: mais il est distrait et indifférent, et celui qui l'avertissait le devient à son exemple (1). »

Par rapport au discernement que doit faire un sage monarque entre les adulateurs et les conseillers vertueux, qu'on me permette de citer quelques lignes de Télémaque : « Les Princes gâtés par la flatterie trouvent sec et austère tout ce qui est libre et ingénu. Toute parole libre et généreuse leur paraît hautaine, critique et séditieuse. Ils deviennent si délicats que tout ce qui n'est point flatterie les blesse et les irrite... Il vous faut un homme qui n'aime que la vérité et vous; qui vous aime mieux que vous ne savez vous aimer vous-même; qui vous dise la vérité malgré vous, et qui force tous vos retranchements (2). » Ces lignes renferment en substance tout le développement de Du Guet. Les hommes sincères et désintéressés que Fénelon désire voir occuper la première place dans les conseils du Prince, sont bien ceux pour qui l'auteur demande au Monarque toute liberté de parole, et qui ne doivent tenir au souverain par d'autres liens que ceux d'une affection également tendre et respectueuse, et d'un caractère sincèrement éloigné de tout emploi. Du reste, la maxime est

(1) 1re part., p. 122.

(2) *Télémaque*, XIV.

celle-ci : Pour conserver l'amour de la vérité, et pour en être bien instruit, le Monarque doit s'attacher des personnes qui n'aiment qu'elle (1). Un choix est donc à faire de quelques amis qui n'aient d'autre intérêt que celui du Prince, et auxquels il ait été enjoint par le Prince même, de dire tout ce qu'ils pensent, sans crainte d'exciter pour cela la colère. Ceux d'entre les souverains qui trouveraient le conseil injurieux à la Majesté dont ils se montrent inconsidérément jaloux, ignorent ce qu'ils perdent en se retranchant ainsi dans leur grandeur, et en maintenant une barrière qui les sépare du reste du monde. Voici les traits caractéristiques de ces personnes qui, avant tout, aiment la vérité : une discrétion réelle, non l'affectation d'un homme qui prend un air mystérieux dans le but de faire voir qu'il cache quelque chose ; une grande capacité pour les affaires ; un complet désintéressement qui les éloignera de toute charge et de tout emploi ; un attachement respectueux et tendre à l'égard du souverain ; une modestie toujours égale dans sa simplicité ; une délicatesse attentive à décharger le Prince de toute imputation calomnieuse ; une parfaite intégrité de conduite, par rapport à l'usage de leur crédit ; une disposition constante à rendre de bons offices aux gens de mérite sans protection ; une sollicitude pour le souverain, égale dans la faveur et dans

(1) 1re part., p. 125.

la disgrâce; enfin une piété solide qui sera le fondement de ces qualités excellentes, et qui relèvera leurs actes par la noblesse des motifs qui les auront inspirés.

Or comment un pareil ami exercera-t-il auprès du Prince le difficile emploi de conseiller? En lui faisant discerner la valeur réelle des gens de toutes classes; en l'aidant de la sorte à conférer convenablement les charges; en l'avertissant des abus, des conspirations, et des moyens propres à porter remède à tant de maux. Aux qualités que Du Guet exige des conseillers d'un Prince, il faut convenir que peu de personnes seraient dignes de la confiance royale. Un désintéressement absolu est chose difficile à discerner dans l'ensemble des avis qui peuvent être proposés à un souverain. Ces conseillers se trouvent pourtant; ce qui permet de le croire, est que les Princes manquent d'amis, plus par défaut d'amitié, que parce qu'ils ne sauraient rencontrer une fidélité véritable.

Mais c'est avant tout à Dieu qu'il convient de demander un homme de sa main: Dieu écoute toujours une semblable prière; et l'Écriture nous en donne l'assurance. Une fois ces amis trouvés, il s'agit de les conserver; mille artifices seront mis en jeu pour ravir au Monarque un tel trésor. On s'efforcera de présenter sous un jour défavorable chacune des qualités de cet homme vertueux. On suspectera son désintéressement; on épiera toutes ses paroles,

pour les tourner ensuite contre lui ; on finira par prévenir si défavorablement le Prince, que celui-ci, sollicité par la haine de ministres infidèles ou ambitieux, dont un censeur sévère accusait sans relâche les manœuvres, se privera de son seul et véritable ami, qui était aussi celui du bien public. Un souverain doit donc fermer la bouche à quiconque émet contre le prudent conseiller la moindre imputation fâcheuse, et déclarer hautement que toute calomnie ne servira qu'à accroître le crédit de celui qu'elle aura lâchement attaqué. Ce sont les mêmes théories qu'expose Fénelon, lorsque au *XIIIe Livre de Télémaque*, il met dans la bouche d'Idoménée le récit des persécutions hypocrites et violentes exercées par Protésilas et Timocrate contre le fidèle et vertueux Philoclès (1).

Du Guet s'oppose même à ce qu'une certaine inégalité de caractère dans le Prince afflige le sujet honnête qui ne songe qu'à aider le roi de ses salutaires avis. « Toute manière haute, concertée, gênante, repousse le cœur et étouffe les pensées. La confiance se marque par la liberté, et quand on tient toujours dans la contrainte un homme sage et désintéressé, celui-ci comprend enfin qu'on le veut avoir pour valet et non pour ami (2). C'est alors que, du dégoût pour ce conseiller fidèle, le Prince passe

(1) Cf. *Télémaque*, XIII.
(2) 1re part., p. 149.

à la crainte. La conduite du sujet sincère est prise pour un blâme : de là résulte une gêne mutuelle, qui ne se termine que par une séparation. Une tendance à prêter l'oreille aux rapports, peut être considérée comme l'un des plus grands dangers pour l'intégrité d'un Monarque. Car de la facilité à croire le mal, proviennent les injustices les plus manifestes, et cette conséquence malheureuse qui fait servir à la calomnie un pouvoir uniquement reçu dans le but de la punir. Or, c'est de la bonté des Princes que naît le plus souvent leur excessive crédulité. Ils estiment la sincérité des autres d'après la leur : une défiance exagérée jointe à une coupable paresse, sont cause encore de cette propension à juger mal des hommes et des choses. La défiance convertit en preuve une vraisemblance éloignée ; la paresse fait qu'on se décide sans avoir examiné : plusieurs sont flattés par le plaisir de donner des exemples d'autorité ; d'autres ne sont crédules que faute d'esprit et de discernement.

Il est néanmoins une classe d'hommes qu'un Prince doit s'appliquer à bien connaître. C'est celle des délateurs, accusateurs secrets qui craignent la lumière et les preuves ; qui veulent être crus sur parole ; qui désirent fermer à l'innocence tout accès auprès du maître, et lui ôter tout moyen de se justifier (1). Leur but est de rendre la vertu odieuse,

(1) 1re part., p. 157.

et de l'exterminer ensuite. Quelles sont donc les précautions à prendre pour écarter les délateurs ? N'avoir aucune crédulité à l'égard des vaines paroles ; mépriser les insinuations, les soupçons ; approfondir les choses en elles-mêmes ; comparer l'accusateur avec les personnes accusées ; se rendre compte des secrets mobiles de ses démarches, et bien examiner qui l'envoie. La sanction sera le bannissement, l'exclusion des charges, et la honte d'une sévère et publique improbation.

Le Prince doit savoir prendre conseil ; discerner l'avis le meilleur, et le suivre. Pour atteindre ce résultat, la finesse de l'esprit est la première qualité. Elle consiste à saisir ce qui, dans chaque affaire, est l'essentiel ; à tendre droit au terme, en séparant ce qui est vrai de ce qui n'est que vraisemblable. La solidité est la seconde qualité requise : c'est-à-dire, cette disposition ennemie de tout mensonge, ou de toute subtilité maladroite ou malhonnête. La troisième qualité de l'esprit est d'être étendu, ce qui a lieu, quand il compare dans une vue d'ensemble ce qui fait la matière d'un jugement à prononcer. La quatrième est d'être ferme ; la cinquième, supérieur et décisif : cette dernière est indispensable entre toutes chez un souverain ; non qu'un jeune Prince en doive faire usage dans les commencements, mais en posséder cependant le fond et le mérite ; la sixième est d'être humble et modeste ; la septième

enfin, d'être prudent et précautionné. Un Prince doit intéresser tout le monde à sa grandeur, en montrant qu'il s'intéresse au bonheur de tous ; s'étudier à moins faire sentir son élévation que sa protection et sa bonté. Alors le peuple, conformément au mot de Pline, dans le Panégyrique de Trajan, ne s'estime heureux qu'en raison du bonheur de son Prince, dont l'influence s'étend au loin. « Il le voit avec joie au-dessus de sa tête, comme nous voyons avec joie le soleil au-dessus de nous; comme l'on voit les nuées suspendues en l'air, parce qu'elles n'y sont élevées que pour répandre partout une pluie salutaire (1). » Chacun se réjouit d'avoir pour maître un tel sage ; car il est bienfaisant, libéral, et avise aux moyens de l'être sans cesse. Il ne cherche point à confondre les conditions, mais à les discerner ; ce n'est point pour une faveur capricieuse, mais pour une récompense méritée, qu'il veut qu'on prenne ses libéralités : celles-ci cependant ne doivent pas être telles qu'elles dépassent ses revenus; c'est en se refusant beaucoup de choses, qu'il trouve le moyen d'être généreux envers les autres.

Si la libéralité convient à un Prince, le courage, l'élévation et la grandeur d'âme ne lui sont pas moins nécessaires. Ce n'est pas, d'après Du Guet, la simple valeur guerrière qui constitue le courage

(1) 1re part., p. 181.

propre au monarque. C'est une disposition prête à sacrifier toutes les craintes, à celle de manquer à son devoir ; une fermeté que le danger présent, même imprévu, anime et réveille, et qui est invincible à toute autre chose qu'à la justice et à la raison ; ou plutôt qui ne combat que pour elles, à la guerre ou dans la paix, en secret ou en public. Il est la force de l'âme (1). « Le courage a sa source dans la tranquillité d'un cœur bien assis, qui tient en respect toute menace ; prend avec dignité les conseils qui lui sont suggérés ; et apporte dans les décisions la plus prudente maturité. » C'est ce courage que doivent montrer les souverains dans les graves instants où le trône chancelle sous eux, et où se répand dans leur conseil :

> Cet esprit d'imprudence et d'erreur,
> De la chute des Rois funeste avant-coureur (2).

Dans les séditions intérieures, comme à la guerre avec l'étranger, le vrai courage est complétement opposé à la témérité qui ne se donne le temps de rien approfondir, et entraîne aux catastrophes : mieux vaut mille fois qu'un Prince soit sans courage, que d'en avoir un de cette sorte. Joignons à cette noble qualité la patience qui la doit accompagner sans cesse ; non cette patience purement humaine qui

(1) 1re part., p. 190.
(2) *Athalie*, act. I, sc. II.

n'apporte au cœur qu'une bien faible consolation, mais cette chrétienne résignation qui nous humilie sous la main de Dieu, et nous fait goûter la paix au milieu des plus affreux orages.

L'élévation de l'âme, est chez le Prince, le fruit du courage : elle donne à l'esprit de grandes vues, et au cœur de généreux sentiments. Elle ne consiste point à faire ou à désirer ce qui passe pour grand et pour magnifique aux yeux d'une imagination déréglée ; « elle ne s'attache qu'à tout ce qui est possible, utile au public, d'une longue durée, et qui, comparé avec la dépense, la surpasse infiniment par le fruit (1). » Tailler le mont Athos, et lui donner la figure d'un géant qui porterait sur l'une de ses mains une ville d'une vaste étendue, était une tentative folle, une entreprise de fausse gloire, dont l'abandon seul fit honneur à Alexandre. Ce souvenir des fantaisies ambitieuses du conquérant grec, n'est évoqué sans doute ici, que pour rappeler à notre esprit d'autres prodigalités plus modernes et non moins déplorables ; les allusions sont transparentes : « Les Princes sont rarement assez puissants pour entreprendre des choses aussi surprenantes et aussi infructueuses que celles que leur imagination leur suggère ; mais il y en a peu qui sachent discerner la fausse gloire de la vraie, et qui ne mettent une

(1) 1re part., p. 201.

partie de leur grandeur à forcer inutilement la nature ; à détourner des rivières pour leur seul plaisir ; à conduire de l'eau à une seule maison par de longs aqueducs ; à faire aplanir des collines pour se donner un peu plus de vue, sans que le public y ait d'autre part que d'y avoir contribué par des sommes immenses, que la terre couvre, mais dont l'usage sera un jour redemandé par le Juge des Princes (1). »

Là n'est point, en effet, la véritable élévation. Elle consiste dans un amour de la justice promptement et intégralement rendue ; dans une équitable répartition des impôts ; dans l'encouragement donné au commerce et à l'industrie ; et dans une application constante à mériter l'estime et la confiance des Princes voisins.

La magnanimité, de son côté, élève le monarque au-dessus de ses passions ; proscrit tout désir coupable de troubler la paix, toute recherche de la louange, toute crainte de l'improbation ; elle lui interdit cette curiosité inquiète qui pousse chacun à s'informer sans nécessité et sans discrétion de ce qu'on peut penser de lui ; elle le sauve des bassesses de la haine ; lui inspire la clémence, et lui fait avouer franchement ses fautes, sans les couvrir de vains prétextes, ou moins encore, s'en faire une

(1) 1re part., p. 202.

abominable gloire. Vainement un Prince se montrerait fier de sa magnanimité, de son élévation et de son courage, s'il n'était en même temps sincère et fidèle dans ses paroles. Qui trahit la vérité n'est point en droit de l'exiger des autres. Est-il raisonnable de déshonorer par une conduite répréhensible la rectitude de nos sentiments ?

Qui marche assurément n'a point peur de tomber,

disait Corneille (1), et la haine de la sincérité conduit un Prince dans des embarras domestiques et extérieurs, dont il lui est parfois impossible de sortir. Avant de rien promettre, il convient de réfléchir sur la gravité de l'engagement qu'on va prendre. « Excepté l'Injustice qui rend nul tout ce qu'on promet, il n'y a rien qui dispense un Prince de sa parole (2). » Il doit donc être religieux observateur du serment.

En permettant toutefois au Monarque de ne point tenir sa parole, si l'injustice l'a contraint à la donner, il me semble que Du Guet ouvre un champ bien vaste aux interprétations arbitraires des Princes peu délicats sur l'article de l'honneur. Qui sera juge de la gravité de cette injustice assez criante pour annuler un serment librement prêté ? Qui ne pourra toujours alléguer un tel prétexte ? Ce qu'on extorque ou ce qu'on obtient même en silence d'un Souverain

(1) *Polyeucte*, acte II, sc. VI.
(2) 2e part., p. 218.

est toujours, semble-t-il opposé à la justice. Du Guet s'avance un peu trop, croyons-nous ; et sa délicatesse éprouvée se heurte contre un écueil ; bien que la rigidité de ses principes ne lui aient jamais permis d'écrire les lignes suivantes que signait impudemment Machiavel : « Un Prince bien avisé ne doit point accomplir sa promesse, lorsque cet accomplissement lui serait nuisible, et que les raisons qui l'ont déterminé à promettre n'existent plus. Tel est le précepte à donner. Il ne serait pas bon, sans doute, si les hommes étaient tous gens de bien ; mais comme ils sont méchants, et qu'assurément ils ne vous tiendraient point leur parole, pourquoi devriez-vous leur tenir la vôtre ? Et d'ailleurs un Prince peut-il manquer de raisons légitimes pour légitimer l'inexécution de ce qu'il a promis ? (1) »

Oublions cette attristante citation, et poursuivons.

Un roi doit être ennemi de la dissimulation ; mais prudent et discret ; c'est-à-dire qu'avec un visage ouvert et des manières qui conviennent à tous, il ne laisse pénétrer ses sentiments que lorsqu'il le veut. Le secret de ses dispositions sera partagé par les personnes qu'il honorera de sa confiance. Celles-ci, à leur tour, demeureront aussi impénétrables que leur maître. Une pareille réserve est néanmoins exclusive de toute affectation de conduite. Une

(1) Le *Prince*, ch. XVIII.

auguste simplicité apparaîtra dans chaque démarche d'un souverain. Aucune des qualités extérieures propres à attirer l'amour et le respect de ses sujets, ne sera négligée par le Prince qui cherchera à réunir ce double avantage : « Un fond excellent et digne d'être connu; des grâces extérieures dont tout le monde sente l'impression, et que peu de personnes puissent imiter (1). » Il doit être parfaitement instruit des bienséances, pour tirer parti de toute circonstance fortuite; chercher à plaire aux divers genres d'esprits, en sorte que tous se sentent émus pour lui, et qu'aucun ne demeure indifférent (2). La bonté ne se lit-elle pas sur le visage d'un grand homme; et n'est-ce point en faisant paraître la noblesse de son cœur, que l'on s'ouvre le cœur des autres ? Accessible, affable, humain avec dignité, c'est-à-dire sachant jusqu'où l'on peut descendre sans tomber, le souverain montrera une âme égale et tranquille; et il acquerra ces qualités précieuses, en commandant à tout sentiment capable de troubler le repos de son cœur; en cachant au public ses déplaisirs secrets; et en prenant un soin tout spécial de dompter sa colère ou son impatience, dans les occasions qui s'offrent ou en particulier, ou en public. Tout l'art de régner repose sur de telles dispositions. Une condition s'y doit pourtant ajouter encore :

(1) 1re part., p. 232.
(2) 1re part p. 234.

l'Instruction. Les sciences développent les heureuses qualités d'un Prince; « il devient plus sage en devenant plus instruit ; et ses bonnes intentions portent plus loin, quand il a plus de connaissances et plus de vues (1). » La curiosité à satisfaire sur une foule de questions stériles, ne doit jamais être le but de ses études. Le guide que l'on choisira devra donc posséder, à un degré éminent, la sagesse et l'expérience.

La thèse que soutient ici Du Guet, est profondément sensée. Il est bien certain que les sciences ont leur utilité et leurs inutilités, principalement pour les souverains : mieux vaudrait les ignorer peut-être que les mal savoir, ou perdre un temps précieux à approfondir quelques-unes d'entre elles. Il y a peu de gens dont on puisse dire ce que rapporte Tacite d'Agricola » : *retinuit, quod est difficillimum, ex sapientia modum* (2). » Les plus habiles, en effet, ne sont généralement pas ceux qui jugent le mieux sur ce point : ils font de certaines études l'objet de leurs passions ; ils mettent leur amour-propre dans l'exactitude, et non dans l'utilité des connaissances. Du Guet veut donc faire entendre que la fonction essentielle du précepteur est un contrôle intelligent et actif de toutes les sciences démontrées au monarque par des maîtres spéciaux. Le maître est le surveil-

(1) 1re part. p. 249.
(2) Tacite : *Agricola*, ch. IV.

lant des études : sa qualité n'est pas simplement d'être savant en Histoire, en Mathématiques, en Politique ou en Philosophie ; on peut suppléer à tout cela. Il n'est pas nécessaire que celui qui est chargé de l'instruction d'un Prince lui montre tout; il suffit qu'il lui enseigne l'usage de tout. Il devra commencer par inspirer à son royal élève ce respect qui vient du cœur, et a sa source dans l'estime, et l'admiration qu'on éprouve naturellement pour tout homme vertueux. Ce respect, loin d'abaisser celui qui le témoigne, l'ennoblit au contraire, parce qu'il prouve qu'on sent tout le prix de la vertu ; et parce que seules, les grandes âmes sont susceptibles de ce beau mouvement.

Le précepteur en titre sera donc aidé par d'autres dans la répartition des matières à enseigner ; et la direction de l'éducation d'un Prince, tendra surtout à lui faire connaître la juste valeur de chaque chose, en conduisant par des vues plus grandes et plus sublimes, les intentions particulières de maîtres, quelquefois trop pleins d'eux-mêmes ; à proposer toujours aux études du futur souverain le terme qu'elles doivent atteindre ; à former son jugement en lui donnant des règles sûres pour discerner un raisonnement juste et exact d'un autre qui n'en aurait que l'apparence ; à lui faire sentir quelle différence sépare le vrai du vraisemblable ; à lui enseigner les mathématiques, mais avec mesure et

seulement pour l'exactitude qu'elles peuvent donner à l'esprit ; la métaphysique avec discrétion ; les sciences naturelles, mais à la condition que le Prince ne s'appliquera point à ces recherches, ni comme philosophe, ni comme astronome, ni comme médecin.

L'étude de cette partie de la morale qu'on nomme la Politique, que Du Guet s'est borné à indiquer tout à l'heure, et sur laquelle porte un certain nombre des considérations de son ouvrage, sera pour le monarque une sérieuse occupation. Il s'appliquera avec un soin presque religieux à cette science qui règle la conduite des États; qui forme les rois, en leur apprenant à gouverner; qui, enfin, pour user d'une comparaison assez saisissante « est un Océan sans fond et sans rives, plus vaste que celui qui enferme la terre ; qui ne cache pas moins d'écueils ; qui nourrit autant de monstres et qui est aussi souvent battu de tempêtes. » Le Prince, avec le secours d'une science si incertaine doit cependant régir ses peuples ; en étudier l'humeur, en connaître les besoins; s'opposer parfois à leur désir, sans pourtant opprimer leur liberté ; résister au torrent quand il croit pouvoir l'arrêter ; s'y abandonner quand il ne peut plus le retenir.

Il convient en outre que le Prince accompagne l'étude de la Morale de celle de l'Histoire, qui n'est

point une stérile considération de la succession des Empires et de ceux qui les ont gouvernés, mais des causes visibles ou secrètes des événements; de ce qui a contribué à l'agrandissement des Royaumes ou à leur chute; de ce qui a rendu un peuple célèbre dans un temps, et lui a fait perdre sa réputation dans un autre.

On ne peut ici s'empêcher de rapprocher Du Guet de Bossuet. « Ce guide, dit le premier, fera observer au Prince comment les plus grandes choses ont eu quelquefois de légers commencements ; comment une guerre particulière devient ensuite générale, et comment la direction des événements est presque toujours différente de ce que la prudence humaine avait pensé (1). » N'est-ce point un commentaire de ce que nous lisons dans la partie du *Discours sur l'Histoire Universelle*, où il est montré que les révolutions des Empires ont eu des causes particulières que doivent étudier les Princes? L'imitation s'étend jusqu'au style du grand Évêque, comme dans ce morceau : « Il lui montrera que lors même qu'on s'efforce de tout prévoir, l'esprit de l'homme est toujours court et trop borné pour l'avenir..., et que qui manque des occasions uniques n'y peut revenir (2). » L'exemple suffit à justifier la remarque.

Quant à l'office du maître par rapport à l'enseignement même de l'Histoire, il consistera à écarter tout

(1) 1re part., p. 250.

(2) Cf. Bossuet, *Disc. sur l'Hist. Universelle, Les Empires*, ch. VII.

ce qui est inutile ; à fixer l'attention du Souverain sur les événements qui ont eu de l'importance ; à lui faire remarquer que les plus petits commencements ont parfois inauguré les plus hautes entreprises ; que la conséquence est souvent plus à redouter dans les affaires, que ce qui se présente d'abord ; que les mêmes moyens qui ont réussi en certaines occasions, ont échoué en d'autres ; et que rien n'est plus rare que de trouver dans l'Histoire quelque modèle de Prince juste et bon, que l'on puisse offrir en exemple.

A l'étude de l'Histoire, le Monarque joindra celle du droit, dont les féconds principes lui fourniront des conséquences importantes et d'une heureuse application dans la conduite d'un royaume. On souhaiterait qu'il pût être éloquent : la justice de ses sentiments serait bien servie par la beauté du langage ; mais comme l'art d'un autre peut être dans ce cas substitué au sien, il vaut mieux encore se contenter d'exiger du monarque un goût exact de chaque chose. Ce goût comprendra deux facultés : l'Intelligence pour juger sainement, et la Sensibilité pour être averti à propos et pour agir. Ce goût, enfin, peut être encore considéré par rapport aux sciences, aux arts et aux manières : lors même que les premières ne seraient point étudiées à fond, leur valeur demande pourtant à être appréciée, ainsi que leur utilité pour le public, et le mé-

(1) 1re part., p. 264.

rite de ceux qui les cultivent. Le Prince doit, en outre, avoir sur les arts certaines notions générales : il en doit sentir la perfection, et ne se point abaisser à louer des œuvres médiocres, et dont l'enthousiasme d'un public souvent blasé a seul consacré le succès.

Après avoir examiné dans la Première partie de son ouvrage ce qu'il faut que soit le Prince, Du Guet détermine dans la seconde, ce qu'il doit faire : et la pensée qui se présente d'abord à son esprit est que le Souverain doit se figurer occuper la place de chacun de ses sujets, pour pouvoir juger des qualités qu'il souhaiterait alors au Prince et des défauts qu'il appréhenderait le plus de sa part. Malheureusement, l'expérience est très-difficile à tenter, et les Pierre le Grand ne se rencontrent pas souvent dans l'Histoire. L'auteur ne va point cependant jusqu'à exiger d'un souverain qu'il fasse réellement l'apprentissage d'un pénible métier; il veut seulement que par un examen sérieux des conditions diverses, celui qui est né dans la pourpre comprenne les besoins et les droits de ceux que la Providence a placés dans les rangs les plus humbles de la société. Cette épreuve sera pour le Prince de la plus grande utilité; elle contribuera particulièrement à lui faire aimer son peuple, et à remplir ainsi son principal devoir. Un roi doit considérer ses sujets comme ses enfants : il doit rendre compte à Dieu du soin paternel qu'il en aura pris.

« On flattait souvent les empereurs Romains, en

leur donnant les titres fastueux de Grand, d'Auguste, de Vainqueur des Nations, et d'autres de cette nature; mais on était persuadé qu'on leur donnait quelque chose de plus, en leur accordant le nom de Père de la Patrie ou du Peuple; et l'on avait raison d'en juger ainsi, quand c'était avec justice, et non par une indigne flatterie qu'on l'accordait (1). » Ces réflexions pleines de sens dans lesquelles l'exemple des anciens vient se mêler aux préceptes du Christianisme, impriment au *Traité* un caractère d'érudition morale qui fortifie l'enseignement d'une autorité plus haute, et le fait planer en quelque chose au-dessus des âges.

L'amour du Prince pour ses sujets sera profond, tendre et compatissant, généreux et effectif, universel, dominant, et même unique. J'avoue que la méthode de l'auteur qui consiste à établir d'abord ces subdivisions, et à les développer successivement ensuite, a le défaut de charger la démonstration d'une foule d'incidences qui nuisent beaucoup à la clarté de l'ensemble. Du Guet eût mieux fait de s'en tenir aux pensées générales ou essentielles à son sujet, en posant ici par exemple, et tout de suite sa conclusion: Un tel Prince sent bien en lui-même qu'il ne mérite pas d'être trompé; tandis que celui qui a consenti à n'être point aimé pourvu qu'il fût craint, compte peu sur la fidélité de son peuple, et entretient des armées autant

(1) 2e part., p. 276.

pour s'assurer lui-même que pour défendre l'État. Quelle sourde haine s'attache à un pareil souverain ! Combien long paraît son règne ! et qu'il tarde à tous qu'un successeur vienne mettre fin à la vie d'un homme « dont le gouvernement est regardé comme une punition de la justice divine, et dont les disgrâces, quoiqu'elles intéressent le public, ne touchent presque personne (1) ! »

Tout en louant l'indignation vertueuse qui soulève l'âme du moraliste contre de semblables Monarques, on pourrait s'étonner peut-être d'un tel langage, et se demander comment des disgrâces qui intéressent le public ne touchent personne. Cependant, il n'y a point ici, à proprement parler, de paradoxe. Du Guet veut donner simplement à entendre que le dégoût profond qu'on éprouve d'un pareil Prince, et l'ardent désir avec lequel on souhaite la fin de son règne, fait que l'on demeure presque indifférent aux malheurs publics que causent ces fautes, par la pensée que l'auteur de tant de maux sera le premier à subir un châtiment. C'est qu'alors le Monarque se trouve partager l'avis de Rousseau, disant « que les meilleurs Rois veulent pouvoir être méchants, s'il leur plaît, sans cesser d'être les maîtres... Leur intérêt personnel est premièrement que le peuple soit faible, misérable, et qu'il ne puisse jamais leur résister... C'est ce que Sa-

(1) 2e part., p. 285.

muel représentait fortement aux Hébreux, c'est ce que Machiavel a fait voir avec évidence (1). » Laissons Samuel, et convenons que la vive peinture du philosophe s'applique bien à certains Princes, mais non à ceux qui suivraient les préceptes de l'auteur de l'Institution.

Ces blâmes véhéments devaient revêtir plus tard sous la plume exaltée d'Alfieri une forme plus saisissante et éminemment dramatique. « As-tu des vertus, demande Joscate à Polynice, laisse aux parjures le trône. Veux-tu te venger de ton frère ; qu'il soit en horreur à Thèbes, à la Grèce, aux dieux ? Laisse-le régner. — Moi-même, née au sein de la Royauté, j'ai passé de misérables jours dans ses vaines pompes, des jours de larmes, enviant les conditions les plus obscures. — O trône odieux ! qu'es-tu autre chose qu'une injustice antique toujours soufferte et toujours plus abhorrée (2) ! »

J'aborde une question intéressante : celle qui indique les moyens de réussir dans une étude éminemment utile au Prince : l'exacte connaissance de ses États. C'est le seul point de vue politique et temporel qui nous occupe. Du Guet veut que le Souverain commence par se faire une idée très-nette des inclinations dominantes du peuple qui lui est soumis. « Les

(1) J.-J. Rousseau. *Contrat social*, p. 181.
(2) Alfieri : Tragédies. Etienne, *Hist. de la Littér. italienne*, p. 56.

Provinces, dit-il, ne sont pas en toutes choses du même goût !

Les climats font souvent les diverses humeurs (1) ;

mais elles ont un caractère général composé de tendances particulières, réduites et modérées les unes par les autres ; et c'est ce caractère général de la nation qu'il faut connaître, pour le suivre dans ce qu'il a de bon, pour éviter de le choquer de front et sans ménagement, et pour faire que certaines qualités excellentes servent de contre-poids à d'autres, qu'il est utile de changer (2). » Il en est des peuples comme des individus ; ils ont chacun leur caractère propre et leur différence prochaine. Quelques-uns sont sensibles à la vue du courage, et pourtant sont paresseux. Du Guet veut qu'en ce cas une inclination soit corrigée par l'autre. Certains sont touchés de la confiance du Prince, mais prompts néanmoins à se mécontenter, s'ils se croient méprisés ou simplement tenus à l'écart : il faut admettre ces peuples pour une part dans les délibérations publiques. Tels ne tiennent à l'État que par l'intérêt actif que prennent à sa direction les seigneurs dont ils ont besoin eux-mêmes : il faut donner des emplois à cette intéressante noblesse. On sent d'autant mieux la judicieuse portée de ces observations, qu'il est bien certain que les Provinces partagées jadis entre plusieurs maîtres, n'ont pu oublier

(1) Boileau, *Art poétique*, III, 114.
(2) 2e partie, p. 288.

les antipathies que des intérêts contraires avaient fait naître, et qu'avaient entretenues les guerres et la jalousie des Souverains. Il faut bien peu de choses pour rouvrir ces vieilles blessures dont la sensation confuse dure longtemps, quoiqu'on ne se souvienne plus de leur origine ; et le moindre prétexte suffit dans les occasions délicates, pour dégoûter ces Provinces de l'obéissance.

Les États soupçonneux doivent recevoir du Prince de fréquents témoignages de bienveillance ; mais il faut beaucoup de précautions dans la conduite qu'on tiendra envers eux ; car en les favorisant d'une façon trop ouverte, on pourrait donner à conclure qu'on les craint et qu'on ne les ménage que par suite d'une naturelle défiance. Il est aussi certains pays qui par leur situation géographique, par la facilité de recevoir des secours étrangers, font une constante opposition aux actes du Gouvernement, qu'approuve le reste de la nation : pour ces Provinces, rien ne saurait être plus utile que l'entretien de places fortes, de fréquents changements de garnison, et d'amicales relations avec le Prince qui en est voisin. « Les Priviléges véritables ou prétendus de certaines Provinces doivent être approfondis (1) », et leurs revenus connus, ainsi que tous les détails concernant leur commerce particulier, leur richesse territoriale, leurs usages et leur juris-

(1) 2e part., p. 290.

prudence. Du Guet ne se contente pas d'indiquer les devoirs du Monarque vis-à-vis chaque Province ; il expose en outre par quel moyen un Prince sage parviendra à acquérir l'exacte connaissance de ses États. Ce sera en faisant secrètement contrôler les actes de ses gouverneurs, et en élevant en dignité ceux de ses conseillers intimes qui lui auront donné les meilleurs avis. Il ne faudrait point voir dans cette opinion de l'auteur un encouragement à la délation : nous connaissons sur ce sujet sa façon de penser. Il veut seulement assurer la bonne gestion des affaires, par une surveillance occulte, mais loyale, qu'un fonctionnaire intègre ne saurait par conséquent redouter. Il approuve que le Prince entreprenne de temps en temps des voyages, dans le but de s'instruire par lui-même de l'esprit des populations : il veut toutefois que la chose se fasse « sans grand tumulte et avec une suite médiocre qui ne charge pas le public ». Il est probable que Du Guet eût interdit les fêtes et les discours que nous voyons plus tard accueillir d'illustres voyageurs : il préférait à cette pompe inutile, le conseil de quelques personnes habiles et entendues à tout, qui feraient leurs observations sur les lieux, écouteraient les plus sensés dans chaque profession, et laisseraient ensuite le Prince juge de la question.

Arrivons au devoir le plus important du Souverain, celui de rendre la justice. Cette obligation est personnelle. Être Roi et être Juge est une même chose. Mais

pour bien juger selon les lois, il faut les savoir. En quoi, se demande Du Guet, consiste cette étroite obligation de rendre la justice ? Elle est pour les Rois la même chose que l'ordre ; et l'ordre exige que l'égalité soit gardée, et que la force n'opprime pas le droit. Voilà ce qui fait comme le fond même de la justice, dont l'exercice n'admet point de distinction entre les personnes. Différentes conditions se rencontrent dans l'État, comme chez les hommes différents mérites. L'auteur ne prétend pas les confondre : il veut uniquement affirmer que devant la justice tout est égal. Du Guet demeure d'accord avec Fénelon, sur la nécessité où est le Prince de laisser juger les intérêts privés par les magistrats institués dans ce but. « Le Prince, dit le premier, doit laisser les affaires particulières dans le cours ordinaire de la justice (1). » Et le second s'exprime ainsi : « Ne vous chargez jamais de juger les causes particulières : elles viendraient toutes en foule vous assiéger : vous seriez l'unique juge de tout votre peuple, et les petites affaires vous déroberaient aux grandes (2). » L'indépendance même n'a été accordée aux Princes que pour les attacher à la justice, pensée que nous trouvons ainsi formulée par Pline, dans le Panégyrique de Trajan : *In principatu beatissimum, quod nihil cogitur* (3). Les Rois permettent-ils que la

(1) 2e partie, 308.
(2) Télémaque. XXIII. *Paroles de Mentor à Idoménée.*
(3) Panégy. de Trajan, XXXIII.

justice soit opprimée, « ils passeront comme une fleur, et leur règne sera semblable à celui des Princes infidèles qui n'ont pas connu le moyen de régner toujours » ; belle réflexion qui montre les Souverains réduits à leur qualité d'hommes mortels comme les autres, et privés de cette éternité qui appartient à la Justice et à la Vérité, et qui eût été aussi leur partage.

Inspecter soi-même ses États; ne point attendre que les plaintes viennent jusqu'à soi pour y prêter l'oreille ; veiller sur la conduite des magistrats, des gouverneurs, intendants généraux et receveurs publics; réviser en Conseil tous les jugements portés par les tribunaux supérieurs ; laisser un libre accès aux faibles qui sont opprimés « puisque c'est au Souverain que Dieu les a confiés (1) ; » se prêter volontiers au recours de ceux qui croient qu'on leur a refusé justice ; telles sont les règles que doit observer le Prince, afin de s'acquitter de ce grand devoir. Parmi les dangers que peut rencontrer le Monarque dans l'exercice de la justice, nous compterons avec Du Guet la prévention, qui naît parfois des autres ou du Prince lui-même, double principe d'un seul défaut « puisqu'on écoute les autres, comme l'on se parle à soi-même. » Les Rois devront donc d'abord régler leurs propres jugements ; mais il est rare qu'ils prennent un tel soin. Du Guet

(1) 2e part., p. 308.

revient à la théorie qu'il a développée dans la Première partie, et dans laquelle il défendait aux Princes d'ajouter foi aux rapports de toutes sortes qui parvenaient jusqu'à eux. Je lis cette pensée remarquable : « Le plus grand Seigneur de l'État et le plus faible citoyen sont alors sur la même ligne. Un premier Ministre, un favori même, n'ont aucun privilége contre le moindre sujet (1). » N'est-ce point une revendication de l'égalité des citoyens devant la loi ; et une affirmation qu'il ne faut point s'étonner de rencontrer sous la plume d'un homme fort amateur de sa liberté propre, et porté dès lors à réclamer volontiers celle des autres?

Sans nul doute, il y a dans ces réflexions comme un souffle avant-coureur de l'émancipation du peuple. Le dix-huitième siècle apparaît dans ces pages, sévères d'ailleurs et mesurées, comme nous le voyons se montrer avec plus de force dans le passage du *Petit-Carême*, cité plus haut (2), où l'orateur chrétien déclare en présence même de Louis XV encore enfant, qu'un Prince n'est pas né pour lui seul, qu'il se doit à ses sujets. Les peuples en l'élevant lui ont confié la puissance et l'autorité ; ils se sont réservés en échange, ses soins, son temps, sa vigilance Ce n'est pas une idole qu'ils ont voulu se faire pour l'adorer, c'est un surveillant qu'ils ont mis à leur tête pour les protéger

(1) 2e partie, p. 318.
(2) Cf., p. 234.

et pour les défendre. Ce sont les peuples qui, par l'ordre de Dieu, les ont faits tout ce qu'ils sont ; c'est à eux à n'être ce qu'ils sont que pour le peuple. « En un mot, comme la première source de leur autorité vient de nous, les rois n'en doivent faire usage que pour nous. Les flatteurs, Sire, vous rediront sans cesse que vous êtes le maître et que vous n'êtes comptable à personne de vos actions (1). »

Bientôt ils vous diront que les plus saintes lois,
Maîtresses du vil peuple, obéissent aux Rois ;
Qu'un roi n'a d'autre frein que sa volonté même,
Qu'il doit immoler tout à son bonheur suprême ;
Qu'aux larmes, au travail le peuple est condamné,
Et d'un sceptre de fer veut être gouverné ;
Que, s'il n'est opprimé, tôt ou tard il opprime (2).

Je n'insiste pas davantage sur ces rapprochements qui m'entraîneraient trop loin, et me feraient perdre de vue Du Guet lui-même. Mais quel étonnement de trouver jusque dans Racine quelque trace de protestation sincère contre l'inégalité des conditions sociales, protestation émue, et qu'à la veille du renversement d'un trône, formule le Grand Prêtre de Jéhovah !

L'auteur admire le mot d'Alexandre Sévère répété par Lampride, et relatif à la préférence que cet empereur donnait à l'État sur ses amis : *His carior est*

(1) Massillon. Petit Carême. *Écueils de la Piété des Grands*, 1re partie.

(2) Racine, *Athalie*, acte IV, sc. III.

mihi tota Respublica : il veut que l'équité du Souverain aille récompenser jusque dans l'obscurité qui le cache, le mérite modeste à qui le pays doit son bonheur ; contraignant au besoin Aman à exalter le triomphe de Mardochée. Le Monarque sera clément sans préjudice de la justice ; inexorable dans les occasions où sa sévérité est réclamée par la conscience publique ; modéré cependant jusque dans ses rigueurs, et fermement résolu à ne point laisser prendre aux priviléges la place due au seul mérite.

Le Prince ne peut pas tout, sans doute, mais il doit tout. D'autres le suppléent dans l'exercice de la justice : mais à lui seul est confié cet exercice. Aussi répond-il de tout ce que pourrait entraîner une conduite négligente, par rapport au contrôle qu'il est tenu d'exercer sur l'administration judiciaire. Moïse était législateur, mais il avait des aides qu'animait son esprit. L'art du juge consiste donc par excellence à choisir entre « ces coadjuteurs » des hommes doués de qualités essentielles à l'emploi auquel il les associe : de ces qualités, la capacité est la première ; l'intégrité vient ensuite, puis le zèle de la justice et la fermeté, enfin le désintéressement et l'amour du bien public. Une recommandation touchante et vraiment évangélique se présente ici : Le juge aimera les pauvres. « Il faut, pour être sensible aux intérêts de l'indigence, descendre jusqu'aux plus petits et aux plus faibles d'entre le peuple ; et pour cela, tout embrasser dans

son cœur, et tout y réunir (1) » : d'où il résulte que c'est de l'amour même du bien public que Du Guet déduit cet amour des pauvres. Qui sait si ces belles pages, où respire une charité si compatissante, un zèle si pur; où l'âme du prêtre, fils et ami du peuple, s'épanche en si salutaires exhortations, ne furent pas inspirées par le souvenir d'Athalie, dont le moraliste entendit la lecture avec de si douces larmes, et si les avis charitables qu'il adresse au duc de Savoie ne sont pas un écho des beaux vers de Racine :

Promettez sur ce livre et devant ces témoins
Que Dieu fera toujours le premier de vos soins :
Que sévère aux méchants et des bons le refuge,
Entre le pauvre et vous, vous prendrez Dieu pour juge,
Vous souvenant, mon fils, que caché sous ce lin,
Comme eux vous fûtes pauvre et comme eux orphelin (2) ?

Comme la vénalité des magistratures est un désordre contraire à la justice, il est du devoir du Prince d'y porter remède. « Les magistratures étaient autrefois au Monarque; mais il les a comme aliénées en les vendant : il ne peut y rentrer qu'en restituant le prix (3). » Du Guet examine à ce sujet avec la plus minutieuse attention à quoi sera tenu le souverain. Si Bossuet disait d'un traité de controverse

(1) 2e partie, p. 335.
(2) *Ath.* Acte V, scène dernière.
(3) 2e partie, p. 359.

composé par notre auteur sous le nom de *Sœur Anne-Marie de Jésus :* « Il y a bien de la théologie sous la robe de cette religieuse (1), » on peut constater, aussi par rapport au passage en question, qu'il y a sous la plume du moraliste bien de la jurisprudence. La conclusion est que le remboursement est le seul remède à la vénalité. D'autre part, le monarque avisera à diminuer les frais souvent excessifs de la justice ; il protégera les anciennes lois, et usera des conseils de personnes sages, pour en promulguer de nouvelles : surtout il évitera que ces décisions ne soient l'œuvre exclusive d'un ambitieux ministre qui, jaloux d'une autorité usurpée « ne se plaît qu'à humilier ce qu'il y a de plus grand dans l'État, pour y régner sous le nom de son maître (2).

La souveraine autorité n'est pas le pouvoir arbitraire. Un sage Prince doit donc observer rigoureusement les lois. Donner sa volonté pour loi, et séparer sa propre autorité de celle du Droit public, c'est regarder l'État comme étranger ; c'est agir contre la mission du souverain qui est d'être « le pasteur de son peuple » et qui ne doit considérer son élévation que comme une honnête servitude, « qui en le plaçant au-dessus de tous, le charge des besoins de tous. » Ici se trouve une critique indirecte du gouvernement de Louis XIV. Du Guet ne veut point que le monarque

(1) Cf. 1re partie, p. 70.
(2) 2e partie, p. 379.

confonde la souveraine autorité avec le pouvoir arbitraire : « Un Prince, dit-il, est bien instruit de deux choses : l'une est que le peuple est incapable d'une entière liberté; l'autre, qu'il ne mérite pas une entière servitude. Il sait conserver un sage milieu entre un gouvernement qui serait pernicieux au peuple, et un gouvernement injuste qui l'opprimerait (1). » Ce sage milieu ne saurait désigner autre chose que le régime parlementaire.

Pour gouverner avec sagesse, on doit user de conseil. La jeunesse absolument écartée de la fonction de juge, ne doit pas même, selon Du Guet, être appelée à ouvrir un avis. Le conseil appartient aux vieillards ; mais il faut que ceux-ci aient acquis une réelle expérience; car, contrairement à la maxime du fabuliste, il en est qui ont beaucoup lu et retenu fort peu néanmoins. La connaissance de l'histoire qui est l'école suprême de l'expérience, un grand sens, la fidélité au secret, la liberté et le courage, la prudence et la bonne foi sont les qualités nécessaires à un bon conseiller. Joignez-y une méfiance naturelle de son propre jugement; une conviction profonde que Dieu seul gouverne; vous aurez le modèle du parfait homme d'État. Mais il est une certaine offense, observe finement l'auteur, que les rois ne pardonnent jamais, c'est celle qui consiste à avoir plus de sagesse et de prudence qu'eux-mêmes.

(1) 2e part., p. 388.

La condition essentielle pour former un conseil éclairé sera de rechercher dans ceux qui seront appelés à donner leurs avis, les qualités qui, du commun aveu, manquent au souverain. Je suppose avec Du Guet que le conseil du Prince soit composé de telle sorte qu'il ne laisse rien à désirer au point de vue de l'intégrité et des lumières de ceux qui le composent : quel usage fera le monarque de ces sages conseillers? Il devra leur cacher son sentiment, s'il penche déjà vers un certain côté : leur découvrir son inclination serait les prévenir. Il les laissera donc s'expliquer en toute liberté, demandant même leur avis par écrit, et leur interdisant quelquefois de communiquer entre eux, quand il voudra s'assurer pleinement du secret. La décision suprême sera réservée au Roi. Notons une réflexion pleinede sens : Le Prince partagera toujours l'exécution ; mais il ne partagera jamais le conseil (1). En effet, une grande célérité est nécessaire à l'exécution d'un décret ; tandis qu'une mûre délibération doit précéder le conseil. De cette vérité Du Guet infère que les finances doivent être confiées à un seul, ou à fort peu de personnes, ainsi que les affaires relatives à l'ordre intérieur de l'État ou aux relations avec l'étranger. « Certaines personnes en auront l'intendance ; mais les conseils en décideront (2). » Néanmoins, cette autorité dont un seul est investi,

(1) 2e part., t. II, p. 18.
(2) 2e part., *Ibid.*, *Ibid.*

mais dont l'exercice est soumis à l'approbation d'un conseil, ne sera jamais confiée à ce que l'on est convenu d'appeler un favori, c'est-à-dire un flatteur à qui la flatterie a réussi; qui lui doit son élévation; et qui tâche de s'y maintenir par la même voie : « Il est opposé en tout à un ami fidèle et sincère, digne de la confiance du Prince; il en occupe injustement la place; et pendant qu'il en affecte les dehors, il n'en a ni la vérité, ni les sentiments (1). »

Tels passages de ce chapitre ne seraient point déplacés dans le *Livre des Caractères*. Du Guet distingue plusieurs genres de favoris. « Il y a, dit-il, des favoris fastueux qui aiment l'éclat et le bruit; qui veulent régner au su de tout le monde; et qui avertissent par leurs avis et leurs manières qu'ils sont les maîtres. — Il y a d'autres favoris, plus habiles et plus sages, qui se mettent peu en peine de paraître les maîtres, pourvu qu'ils le soient (2). » Voilà de la fine observation, et de la critique gouvernementale bien comprise. « Quelquefois, continue l'auteur, un tel favori est un domestique, un bas officier du palais du prince, un homme sans distinction ni pour le mérite, ni pour la naissance; mais adroit, insinuant; qui est à la portée de connaître tous les penchants de son maître; qui sait se rendre nécessaire; qui a du goût et de

(1) 2e part., t. II, p. 25.
(2) 2e part., t. II, p. 27.

l'intelligence pour plusieurs petites choses (1). » Tels sont les Sanions de La Bruyère : et ces portraits sont tracés de main de maître ; ils ne présentent pas seulement le profil ; ils montrent l'homme de face, et permettent d'en saisir toute la physionomie.

Un Prince sage n'accorde rien aux sollicitations : il punit sévèrement ceux qui vendent leur crédit : il ne donne aux femmes aucune part dans le gouvernement. Voici des lignes que La Bruyère n'eût pas désavouées. « Les femmes sont ordinairement peu capables de discerner le véritable et le solide mérite ; et elles y sont peu sensibles ; mais elles sont au contraire fort touchées des apparences et de tout ce qui peut surprendre et éblouir. — Elles ont le défaut de ne demeurer presque jamais dans le juste milieu ; de joindre à tout ce qu'elles entreprennent un degré d'activité et d'empressement qui convertit tout en passion ; elles sont dominées par une première impression qui cède à une autre, quand elle a eu son effet. Leur ambition et leur jalousie les rendent naturellement ennemies, lors même qu'un intérêt commun paraît les unir : elles travaillent à se détruire par mille artifices (2). » Tout ce chapitre est à lire ; il finit en montrant que la vengeance, l'amour, l'intérêt, l'avarice, la dépense qui chez les femmes prennent d'excessives proportions

(1) 2e part. II, p. 28.
(2) 2e part. II, p. 42.

leur fait paraître tout, juste et permis. L'exemple passe de la cour aux provinces :

> Hoc fonte derivata clades
> In patriam populumque fluxit (1) :

et l'on doit conclure avec le sage instituteur, « que les femmes modestes et pleines de raison, lorsqu'elles seront conduites, rempliront de corruption la Cour et l'État, si elles deviennent maîtresses. Du Guet était excellent juge sur ces questions délicates : l'habitude de la direction lui permettait d'apprécier avec sûreté le mérite des femmes de la Cour et de la ville.

Un prédécesseur de notre moraliste, comme lui oratorien, mais oratorien fidèle et qui fut même supérieur de la communauté, le Père Sénault avait composé cent ans avant l'apparition de *l'Institution d'un Prince, Le Monarque ou Les Devoirs d'un Souverain.* Du Guet s'est parfois inspiré de quelques passages de son antique confrère. Dans ce traité écrit avec soin et dont certaines pages au style harmonieusement périodique ne démentent pas la réputation d'orateur disert, acquise au Général de la Congrégation de France, l'immixtion du sexe aux affaires de l'État est moins sévèrement proscrite. « Il est certain , dit-il, que pour avoir le corps plus faible que celui des hommes, les femmes ne laissent pas d'avoir l'esprit aussi fort.

(1) Horace, *Odes*, III, 6.

L'exemple de Sémiramis chez les Assyriens; de Judith et d'Esther, chez les Juifs; des Irène, chez les Grecs; des Lucrèce et des Clélie, chez les Romains; et celui non moins fameux de l'humble héroïne, de la Pucelle qui rendit à la France sa liberté, suffit à prouver que ce sexe est capable des vertus les plus sublimes. L'Espagne, l'Angleterre et la Suède leur ont confié leur monarchie; et Tacite nous apprend lui-même que les vieux Bretons étaient conduits au combat par des femmes. Mais il faut avouer, poursuit Sénault, que la France ne peut souffrir que le gouvernement absolu réside en de telles mains, et que ses peuples sont si généreux, qu'ils ne sauraient obéir qu'à des souverains (1). « Écartons cet argument tiré de notre générosité nationale, et avouons que les Français ne se sont jamais accoutumés à la domination des femmes, qu'ils ont souvent cru plus capables de finesse que de prudence, et de cruauté que de force. Citons seulement la conclusion de cet article; nous y verrons un mot de l'Évangile commenté d'une façon fort originale, trop peut-être; je laisse à la critique le soin de se prononcer sur le jugement du bon oratorien de 1660.

« Sans dire tant de mal d'un sexe auquel nous avons tant d'obligation, il vaut mieux s'arrêter à la maxime de l'Évangile, qui semble être la loi fondamentale de cet État; et reconnaître que depuis que le Fils de

(1) *Le Monarque*, p. 43.

Dieu a prononcé cet oracle en faveur des lis, et qu'il a dit que ces belles fleurs ne filent point, *lilia non nent*, ce royaume ne tombe point en quenouille, et qu'encore qu'il conserve le souvenir des Blanche de Castille et des Anne d'Autriche, qui l'ont si heureusement gouverné pendant leur régence, il ne saurait se résoudre à dépendre d'une souveraine (1). » C'est là une conclusion qu'eût enviée le spirituel abbé Du Guet, qui a traité la question plus à fond que le Père Sénault, mais qui ne lui a pas donné ce ton de douce ironie que nous retrouvons sous la plume de celui dont il fut un peu le collègue et beaucoup l'imitateur.

Sur la question d'un premier ministre, l'écrivain est d'avis qu'il n'en faut pas. Le résultat de ce choix fatal est de dépouiller un Prince de toute autorité et de le rendre un vrai fantôme. « On s'empresse pour se distinguer des autres, bien loin d'agir en commun. On sait que la faveur est prête pour quiconque accepte le joug des premiers et de bonne grâce, et que tout ce qu'on sollicite en corps et par des motifs publics, est sujet à des lenteurs infinies (2). » Cet argument emprunté à Tacite et qui est d'une profonde vérité, ne me paraît pas conclure d'une façon bien précise. On pourrait demander à l'auteur comment il se fait qu'un premier ministre soit la cause de l'inconvénient qu'il signale ; et comment un Prince en dirigeant lui-même

(1) *Le Monarque*, p. 44.
(2) 2e part., t. II, p. 40.

les affaires, remédierait à un pareil mal ? Ce sont des obscurités inévitables dans un ouvrage d'aussi longue haleine, où, dans la crainte de laisser passer quelque point sans explication, on entre dans des développements qui exigeraient parfois à leur tour un commentaire. La question est traitée du reste avec une remarquable justesse de pensée; et le portrait de ce ministre « qui pour conserver son autorité veut que les troupes dépendent de lui, demeure toujours armé, et regarde le prince comme un rival (1), » est tracé d'une façon vigoureuse et saisissante.

Si la surveillance de ses conseillers est pour le monarque une nécessité constante, enrichir ses États est autant pour lui un devoir qu'une satisfaction. Le premier fruit d'un bon gouvernement est la prospérité matérielle des villes, la multitude du peuple, et la félicité publique (2). Or l'un des plus sûrs moyens d'enrichir un État, est de protéger l'agriculture. N'est-elle point de toutes les occupations qui n'ont point un rapport immédiat à Dieu et à la justice, la plus innocente (3) ? Faciliter la nourriture des troupeaux est un second moyen non moins efficace que le premier. « Il n'y a point de fourrage, où il n'y a point de bœuf, dit le Sage ; mais une abondante moisson est la preuve de leur travail (4). Encourager l'impor-

(1) 2e part., t. II, p. 48.
(2) 2e part., t. II, p. 55.
(3) 2e part., t. II, p. 65.
(4) 2e part , t. II, p. 67.

tation et l'exportation est encore pour un État une source de richesses. Du Guet n'est point partisan du libre échange : « La maxime que le commerce doit-être libre, dit-il, n'est vraie qu'en partie (1). » Cette question qui a donné naissance à tant d'écrits contradictoires, n'était pas résolue à l'époque où écrivait l'abbé qui paraît à peu près complétement ignorer les ressources du crédit, et voudrait interdire le prêt à intérêt, tout en demandant le morcellement de la propriété : « Un roi intelligent doit regarder comme une maxime capitale, de mettre en valeur toute la terre de son royaume, et s'attacher à découvrir tous les moyens possibles d'en augmenter la fécondité (2). » Du Guet propose pour atteindre ce but important, que chaque père de famille qui demeure dans les bourgades ou les hameaux, ait quelque portion de terre qui lui appartienne en propre, afin que ce champ qui lui est plus cher que tout autre, soit cultivé avec soin ; que sa famille s'y intéresse ; qu'elle s'y attache, qu'elle y subsiste, et qu'elle soit par là, retenue dans le pays (3). Le système de notre auteur est en même temps opposé aux émigrations si multipliées depuis l'époque à laquelle il écrivait, et qui ont été si funestes à l'agriculture ainsi abandonnée.

L'auteur de *Télémaque* désireux d'apporter un re-

(1) 2e part., t. II, p. 77.
(2) 2e part., t. II, p. 61.
(3) *Ibid.*, p. 61.

mède à ce mal qui se faisait déjà pressentir, voulait qu'on prît tous les artisans superflus qui sont dans les villes et dont les métiers ne servait qu'à dérégler les mœurs, pour leur faire cultiver les plaines et les collines. Il proposait de partager entre eux les terres vacantes, et d'appeler à leur aide des peuples voisins qui accompliraient sous leur direction le plus rude travail (1). Plus d'un peuple de l'Occident pourrait faire son profit des conseils que donnait Mentor au roi de Salente.

Les manufactures sont enfin pour la République une source de prospérité. Plusieurs détails non moins intéressants que circontanciés méritent d'être relevés dans cette analyse. On doit, par exemple, avoir pour maxime que les choses travaillées dans le royaume, quoique plus chères que celles qui viennent du dehors, sont plus utiles à l'État, parce qu'elles servent à occuper les « naturels du pays, » et que l'argent ne fait que circuler sans en sortir. « Il est de l'intérêt public que le Prince ne permette pas des manufactures qui font tort aux pauvres et aux petits artisans, en leur enlevant la matière de leur travail, et en faisant par des machines où l'eau et le vent sont employés, ce qui occupait le petit peuple (2). » Il est

(1) Cf. *Télémaque*, XII.

(2) 2e part., II, p. 80. « Nos manufactures, dit Bernardin de St-Pierre, et nos machines si industrieuses ont ôté aux femmes presque tous les arts qui les faisaient vivre. Je ne

probable que s'il eût vécu cent ans plus tard, Du Guet eût gémi davantage encore sur les applications de la vapeur à de si nombreux travaux, modification qui devait porter un coup fatal à tant d'industries privées. On ne doit point souffrir la destruction de l'or et de l'argent. Donc, point de dorures; les plafonds, les lambris et les carrosses auxquels elles sont appliquées ne se transportent pas hors du Royaume; elles épuisent les espèces sans les réparer: point de riches étoffes dans lesquelles entrent l'or et l'argent, si ce n'est pour l'exportation. Ainsi en use une sage République, sévère contre le luxe dans ses États; magnifique dans les étoffes qu'elle vend aux étrangers; mettant leur or à la place de celui qu'elle détruit; et gagnant où ils perdent (1). »

Mais à quoi bon donner de tels conseils, si un vice contraire au bien public, l'usure, n'est sévèrement réprimée dans un État ? L'usure est défendue par la Loi de Dieu : les Juifs conviennent que son usage est interdit entre eux; et que c'est des seuls étrangers qu'ils la peuvent exiger: elle est en outre, absolument opposée aux intérêts du Prince. Ce point sur lequel le P. Sénault se tait, est développé avec abon-

parle pas de celles qui fabriquent les bas, les tapisseries, les étoffes, etc., qui occupaient autrefois tant de mères de famille, et qui n'emploient plus aujourd'hui que les gens du métier ; mais il y a des tailleurs, des cordonniers et des coiffeurs pour femmes. *Réponse aux objections contre la Providence*, VIIe étude.

(1) 2e part., t. II, p. 84.

dance par Du Guet. Un souverain doit toujours posséder quelques ressources, pour en user selon les divers besoins. L'usure ne devient nécessaire que quand un désordre complet règne dans les affaires, et que le trésor royal ne peut subsister que par des emprunts, des avances et des taxes nouvelles. Employée alors comme remède, l'usure ne fait jamais qu'aggraver le mal : le Prince succombe sous le poids des dettes, car personne ne saurait emprunter longtemps « sans faire commerce, et sans gagner assez considérablement pour fournir à ses dépenses et à ses dettes (1), » et cette nécessité n'est pas particulière aux simples citoyens, elle est aussi commune aux Princes.

Du Guet fait ressortir avec une indignation émue, la honte dont se couvre un Monarque qui ne s'est chargé de la conduite de l'État, que pour l'appauvrir, et n'a laissé au hasard de sa succession que les tristes restes qu'il n'a pu consumer (2). Enfin, l'usure est contraire au public, à l'agriculture et au commerce; elle ruine le premier, épuise la seconde, et rend impossible l'exercice du troisième. Vespasien avait fait une loi qui réprimait ce vice anti-social ; un Prince chrétien doit non-seulement combattre l'immoralité; il faut qu'il inspire à ses sujets l'amour de toutes les vertus. Ces vertus qu'ont pratiquées et

(1) 2e part., t. II, p. 89.
(2) 2e part., t. II, p. 91.

mises en honneur quelques-uns des païens, sont, selon l'expression même de Du Guet, comme une préparation aux autres, fruits exclusifs de la vraie piété. Ce sont : la sagesse, le désintéressement, l'obéissance aux lois, la fidélité dans les traités, la patience dans le travail dont, après le Livre des Machabées, Montesquieu fait un si juste éloge, dans son célèbre ouvrage (1). La frugalité et la tempérance étaient aussi en honneur dans les États du vieux Age, et les dépenses se trouvaient réduites à bien peu de choses. Que les temps sont changés ! et qu'on a lieu de demander avec Du Guet quels revenus peuvent suffire aux professions que le mauvais exemple a rendues presque nécessaires (2) ? « Il serait digne d'un Prince, continue-t-il, de donner sur cela quelques leçons à sa cour, et par elle au reste de l'État (3). » C'est le même conseil qu'adresse Fénelon à son élève. Seulement, l'Archevêque entre dans plus de détails, et l'allusion qu'il fait aux folles dépenses de Louis XIV, donne au morceau une saveur des plus piquantes : « Chacun n'avait point une chambre; une seule chambre suffisait, avec plusieurs lits, pour plusieurs personnes : maintenant, chacun ne peut plus se passer d'appartements vastes et d'enfilades ;

(1) *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains.*

(2) 2e partie, t. II, p. 120.

(3) 2e partie, t. II, p. 125.

chacun veut avoir des jardins où l'on renverse toute la terre, des jets d'eau, des statues, des parcs sans bornes, des maisons dont l'entretien surpasse le revenu des terres où elles sont situées. D'où tout cela vient-il ? De l'exemple d'un seul (1). »

L'exemple du Prince, funeste en certains cas, devrait être sans contredit, l'un des meilleurs moyens de rendre le peuple vertueux. Pline disait dans son *Panégyrique* : La condition royale a le privilége particulier d'attirer de toutes parts les yeux sur la conduite du Souverain. — La cour et la ville, la province elle-même, sera ce que sera le Monarque : mais pour que l'exemple de ce dernier obtienne un plus grand effet; pour qu'il lui attire un respect universel et fasse que tout le monde imite le Prince, il faut que cet exemple soit parfait. Les yeux de l'orgueil sont infiniment clairvoyants quand, pour justifier ses faiblesses, il examine celles des autres (2). La première de toutes les censures étant celle que nous devons exercer envers nous-mêmes, le Monarque s'examinera d'abord avec soin, et réformera dans sa propre conduite ce qui lui paraîtra répréhensible dans celle des autres : c'est ainsi qu'il deviendra parfait, et digne d'être proposé comme modèle. Cette modification personnelle accomplie, le Prince portera la nation à la vertu, en récompensant le mérite, et

(1) Fénelon : *Examen de conscience*, p, 275, § 12.
(2) 2e part., t. II, p. 139.

en punissant sévèrement le vice. La vertu est naturellement timide, elle ne ressemble point à cette folle Galatée dont parle Virgile (1), qui désire être vue avant qu'on recueille le fruit qu'elle jette en l'air : elle est humble, au contraire, et présente avec le serpent l'unique analogie de se cacher dans l'herbe. Il faut trouver cette fleur charmante et ignorée ; et c'est un des soins spécialement recommandés aux Princes. Seuls, en effet, ils peuvent défendre la vertu contre l'envie, et vaincre les obstacles qu'on lui oppose. Ne point agir en faveur du mérite est une maladresse ajoutée à un véritable crime : *flagitio additis damnum* (2). Que peut-on dire, en effet, d'un homme qui refuse protection au mérite, sinon que le mérite lui est inconnu ? Et quelle plus grande honte peut-il y avoir que d'être estimé par ses sujets, incapable de toute vertu ? D'ailleurs, dans le temps même où tout mérite semble le plus en butte aux attaques, tous, ceux qui en possèdent quelqu'un, sont cependant discernés encore. « On les élève dans son cœur, à proportion de ce que le Prince affecte de les abaisser (3). »

L'intérêt même de l'État exige cette punition du vice, cette récompense de la vertu. Du Guet donne à ce sujet les preuves d'une tolérance qui l'honore. Là,

(1) Virg. Egl. III, 64.
(2) Horace. Od. III, v. 26.
(3) 2e part., t. II, p. 155.

comme ailleurs, il pratique la théorie du juste milieu. Nous le voyons reconnaître dans certains hommes un fond de générosité naturelle, qu'il est convenable de ménager. Les menaces les aigrissent, et les châtiments les révoltent, quand on veut les rendre gens de bien, malgré eux. Il faut, dans une prudente mesure, se fier à eux, et les conduire à la vertu par la louange. Mais si le moraliste admet des ménagements dans la punition de ces coupables; s'il se contente de les éloigner des charges, et ne demande pour eux que la honte d'être irrévocablement écartés de tout honorable emploi, il ne conserve aucune pitié pour cette tache ignominieuse qu'on appelle la lâcheté, et qui comprend l'assassinat, l'empoisonnement et la calomnie. On peut résumer de la sorte toute la théorie de Du Guet sur les règles à suivre pour châtier le vice : Laisser aux lois leur autorité; ne protéger que l'innocence; haïr constamment le crime; n'excuser que les malheurs et les fautes involontaires; et ne point charger sa conscience des suites de l'impunité (1).

J'avoue que bien des endroits de l'ouvrage ne justifient que trop le reproche adressé à l'auteur de l'*Institution*, et relatif à sa tendance exagérée à un irréalisable idéal. L'article sur le bonheur d'un royaume où le mérite seul est en honneur, peut être

(1) 2e part., t. II, p. 164.

produit comme un argument à la charge du génie insuffisamment pratique de Du Guet en matière de morale politique. Dans le passage auquel je fais allusion, l'écrivain séduit par son imagination, caresse d'agréables chimères : il se croit à l'Age d'Or ; il emprunte à Pline et à Tacite des réflexions auxquelles il donne un tour exclamatif et ému. « Quelle lumière, s'écrie-t-il, et quel nouveau siècle pour un peuple où le mérite serait l'unique moyen de parvenir ; où tout serait refusé à la brigue et à l'ambition ; où plus la modestie serait sincère, plus elle serait recherchée ; où les hommes seraient choisis pour les places, et non les places pour les hommes ; où tout serait inutile excepté l'honneur et la probité ; où les sollicitations et la calomnie n'auraient aucun effet (1) ! » Il faut se ranger à l'avis de l'aimable rêveur, et confesser qu'une félicité si parfaite ne convient pas à cette vie, où il est nécessaire que la vertu soit éprouvée et laissée parfois dans l'humiliation et dans l'oubli.

Ces passages offrent quelques analogies avec les belles théories de Leibnitz, sur *la Paix*, et plus encore peut-être avec les projets candidement humanitaires de l'abbé de Saint-Pierre, au sujet desquels Rousseau éprouvait une si délicieuse émotion. « Je vais voir, du moins en idée, les hommes s'unir et s'aimer ; je

(1) 2e part., II, 166.

vais penser à une douce et paisible société de frères, vivant dans une concorde éternelle, tous conduits par les mêmes maximes, tous heureux du bonheur commun; et réalisant en moi-même un tableau si touchant, l'image d'une félicité qui n'est point, m'en fera goûter quelques instants une véritable (1). »

Ces aspirations trop poétiques peut-être, se rencontrent souvent dans le Traité; elles rappellent les discours de Narbal et de Mentor, ces sages et éloquents interprètes de Fénelon, le peintre radieux, qu'au dire de Sainte-Beuve, Du Guet suivait du côté de l'ombre (2).

Le Prince, continue l'auteur, doit protéger les sciences, s'opposer à l'ignorance, en connaître pour cela les causes et les suites, et y remédier en rendant aux Universités leur liberté, et en les peuplant aussi de sujets capables de leur faire honneur. Il faut qu'il défende son pays et que, dans ce but, il veille à l'intègre gestion des finances, mettant toujours entre les tributs de quelque nature qu'ils soient, et les besoins de l'État, les proportions les plus rigoureusement exactes. L'État lui-même, doit être délivré des Traitants « ces hommes zélés pour accroître les revenus du Prince; prévoyant de loin l'avenir; qui fournissent des Mémoires, qui demandent qu'ils soient examinés; et s'estiment en cela de véritables servi-

(1) *Projet de Paix perpétuelle.*
(2) Ste-Beuve, *Port Royal*, V, p. 403.

une semblable conduite ; et les païens eux-mêmes n'ont pu s'empêcher de flétrir les injustes excès de ces oppresseurs du monde. Non moins vive éclatait l'indignation de Télémaque à la vue des cruelles convoitises d'Adraste : « Quoi donc, l'entendons-nous s'écrier, une fausse gloire, un vain titre de conquérant qu'un Prince veut acquérir, allume la guerre dans des pays immenses ! Ainsi un seul homme donné au monde par la colère des dieux, en sacrifie brutalemen tant d'autres à sa vanité ! Il faut que tout périsse, que tout nage dans le sang, que tout soit dévoré par les flammes ; que ce qui échappe au fer et au feu ne puisse échapper à la faim encore plus cruelle, afin qu'un seul homme qui se joue de la nature humaine entière, trouve dans cette destruction générale son plaisir et sa gloire ! Quelle gloire monstrueuse ! Peut-on trop abhorrer et mépriser les hommes qui ont tellement oublié l'humanité (1) ? »

La Chaire chrétienne avait souvent adressé à l'esprit de conquête les plus sévères leçons : « Sire, disait Massillon, regardez la guerre comme le plus grand fléau dont Dieu puisse affliger un Empire : cherchez à désarmer vos ennemis, plutôt qu'à les vaincre. Dieu ne vous a confié le glaive que pour la sûreté de vos peuples, et non pour le malheur de vos voisins. L'Empire sur lequel le Ciel vous a établi est

(1) *Télém.* XVII.

assez vaste : soyez plus jaloux d'en soulager les misères que d'en étendre les limites ; mettez plutôt votre gloire à réparer les malheurs des guerres passées, qu'à en entreprendre de nouvelles (1). » C'est, qu'en effet, comme le remarque Bossuet, ce contempteur des vaines gloires, l'injustice est inséparable du désir de dominer, qui aussi, pour cette raison, est justement condamné par les règles de l'Évangile. Mais la seule philosophie suffit pour nous faire entendre que la force nous est donnée pour conserver notre bien, et non pas pour usurper celui d'autrui (2). C'est la pensée du grand évêque, et Cicéron tenait le même langage (3).

Il est aisé de soulever le voile léger qui dans les lignes suivantes de *l'Institution d'un Prince*, cache la personne de Louis XIV. « Le Conquérant excite la jalousie et les défiances des Monarques voisins qui s'unissent pour réprimer son ambition, qui l'obligent à se défendre, au lieu de les attaquer, et qui tâchent de le réduire à un tel état, qu'il ne puisse les intimider. Il est contraint d'acheter la paix qu'il avait lui-même troublée ; de restituer pour cela des places usurpées, et d'en raser d'autres qu'il avait fortifiées avec des dépenses infinies... On commence à le mépriser, lorsqu'il n'est plus en état de mépriser les

(1) Petit Carême, *Exemple des Grands*, 2e partie.
(2) *Discours sur l'Hist. Univ.* Les Empires, VI.
(3) *De officiis*, III.

autres. On lui demande plus qu'il n'a pris. On veut lui enlever son ancien héritage, pour le faire repentir de ses usurpations; et il éprouve dans une triste vieillesse la sanction terrible des imprécations de l'Écriture contre les Monarques qui s'imaginent être grands parce qu'ils sont orgueilleux et injustes (1). »

Ainsi se vengeait le réfugié de Tamiers, écho des haines jansénistes contre ce grand Roi que tous nos poëtes pendant quarante ans, tous nos orateurs, avaient offert au monde comme le modèle des princes, et qu'on ne citait plus, dans les dernières années de son règne, que comme un exemple à éviter, tant la mode est puissante en France ! Tant il est impossible à notre pays de ne pas briser ce qu'il a adoré (2) !

Toutes les conquêtes ne sont point cependant injustes. Le cas le plus licite est, au jugement de l'auteur, celui où le souverain est forcé de reprendre ses propres États, occupés par un usurpateur, ou soulevés contre leur monarque légitime. Le Prince peut tenter encore de justes conquêtes dans l'État d'un prince voisin qui lui a déclaré la guerre mal à propos. Cette dernière expression demanderait à être expliquée : elle paraît donner prise à de regrettables malentendus. Plusieurs questions sont enfin résolues : En quelle occasion le souverain comman-

(1) 2e part., t. II, p. 259.
(2) De Saci, *Bibliothèque Spirit.* Introduction.

dera-t-il lui-même son armée ? Quels seront les moyens qu'il emploiera pour faire observer à ses troupes une exacte discipline ? Du Guet se déclare ennemi de l'achat des grades militaires. Ceux qui pratiquent ces spéculations sont en général des jeunes gens pleins de passion, et dépourvus de toute réflexion sérieuse. Ce n'est qu'à un âge mûr, à une capacité éprouvée que doit être confiée l'autorité; et la grande maxime non moins applicable durant la guerre qu'en temps de paix, « est de n'accorder rien qu'au mérite, et de refuser tout à la paresse (1). » A la suite de remarques justes, mais un peu froides sur les qualités des gouverneurs de provinces, et celles des places fortes; sur le choix et le mérite des ambassadeurs, j'extrais ce mot qui est un épigramme : « C'est une faute et une preuve même que l'Ambassadeur est peu de chose, quand il s'épuise en dépenses, et qu'il s'imagine être plus grand, parce qu'il est plus magnifique : et néanmoins, c'est le goût presque général. Quiconque a du bien et consent à se ruiner, se croit propre à une Ambassade (2). »

La royauté, dit Du Guet, au commencement de la Troisième partie, serait peu de chose, si elle se terminait à cette vie. Or il n'est sans la piété nulle sagesse, nulle grandeur véritable ; argument qui

(1) 2e part., t. II, p. 200.
(2) 2e part., t. II, p. 332.

revient à établir qu'un Prince doit dans les choses même temporelles, avoir des motifs éternels ; porter toujours ses vues au delà des bornes étroites de cette vie ; ennoblir tout ce qu'il fait, en s'élevant par la foi au-dessus de la raison humaine; et donner du prix à tout par la Religion (1). A un infini respect pour cette dernière, Du Guet veut que s'ajoute encore dans le cœur du Prince une solide connaissance des fondements mêmes de cette religion, qui loin d'être opposée aux désirs d'un sage monarque, l'exhorte au contraire à les approfondir pour en découvrir le véritable objet. La religion ne commande au roi que d'être heureux, et ne lui défend que d'être misérable. « Voilà comment le plus grand intérêt de l'homme se trouve dans la plus grande gloire de Dieu (2). » Ainsi se vérifient les belles paroles de Massillon montrant la religion elle-même nécessairement liée à l'ordre public et s'affaiblissant pour tomber bientôt avec lui; les mœurs souffrant toujours de la faiblesse des lois, et la confusion du gouvernement nuisant autant à la piété des peuples qu'au bonheur des empires. Le bon ordre de la société sert donc de base aux vertus chrétiennes; et l'observance des lois de l'État doit préparer les voies à l'Évangile (3).

(1) 3e partie, II, 337.
(2) *Ibid*, 371.
(3) *Sur les Écueils de la piété des Grands*, 1re partie

Aussi faut-il protester contre l'erreur qui veut que la Politique et la Religion soient deux choses non-seulement distinctes, mais opposées, et qui prétend qu'on doit se montrer plus délicat sur l'une, quand on veut être profond dans l'autre. « Sans doute, la vraie piété est ennemie de l'ambition et de l'orgueil; elle n'est point précipitée; elle examine les moyens, et ne se détermine qu'après une sérieuse délibération « et du fond, et des circonstances. Elle ne se livre point si librement aux affaires publiques qu'elle néglige le soin du salut, plus précieux pour elle que toutes choses; mais où serait le gain pour un Prince ou pour un homme d'État, s'il se perdait en acquérant le monde entier ? Ne peut-on pas allier les devoirs publics avec les soins particuliers d'un homme de bien ? Est-ce un obstacle à bien conduire les autres, que de se conduire bien soi-même; et cesse-t-on d'être sage parce qu'on ajoute à la sagesse humaine, une sagesse supérieure et divine (1) ? »

On ne peut démontrer avec plus de vérité et de noblesse l'étroite union de la Religion et de la Politique. Remarquons toutefois que si Du Guet enjoint aux princes l'exercice de la pratique religieuse en même temps que celui de l'autorité politique, il nie absolument à l'Église tout droit sur la puissance royale. « Elle peut interdire l'usage des choses saintes aux Princes, mais ne porter jamais aucune atteinte

(1) 3e part., t. II, p. 391.

à un pouvoir qu'il ne tient que de Dieu seul. » Elle n'ôtera donc point au monarque ce qu'elle n'a pu lui donner. Un préjugé qui contribue à dégoûter les souverains de la piété, est qu'elle revêt un air de sévérité et de tristesse, qui la rend, ce semble, peu propre à la Cour. Elle imite un peu Mardochée qui refusait de plier le genou devant Aman : aussi la soupçonne-t-on volontiers de malignité et d'envie, et la trouve-t-on parfois avide et orgueilleuse (1). Il faut convenir, en effet, qu'elle n'a point la souplesse de ces esprits qu'on dirige comme l'on veut, et dont la complaisance va au-devant de tous les désirs « ce devrait être pourtant une raison de l'estimer davantage : mais on tourne tout à la commodité, et l'on attache le mérite à savoir plaire et obéir : ce que la piété ne sait pas toujours faire (2). »

En montrant que la religion commande toutes les vertus que le monde respecte ; qu'elle les rend plus vraies, plus intérieures et plus constantes ; qu'elle est le principe réel de la valeur, qu'en un mot toutes les vertus et toutes les vérités de morale se rappor-

(1) C'est une chose délicate à un prince religieux de réformer la cour et de la rendre pieuse ; instruit jusqu'où le courtisan veut lui plaire, et aux dépens de quoi il ferait sa fortune, il le ménage avec prudence : il tolère, il dissimule de peur de le jeter dans l'hypocrisie ou le sacrilège : il attend plus de Dieu et du temps que de son zèle et de son industrie. La Bruyère, *De la Mode.*

(2) 3e part., t. II, p. 410.

tent à la religion, l'auteur arrive à conclure que ceux qui méprisent la religion même, ne conservent cependant quelque probité qu'en retenant certaine liaison avec elle. Si la religion donne à la dignité royale une origine divine, elle rend aussi inviolable la personne du souverain, et étouffe dans son germe toute révolte contre l'autorité du monarque. Il est donc absolument nécessaire à un Prince chrétien de pratiquer cette religion par laquelle sa sécurité n'est pas moins assurée que celle de tout le royaume. Pour remplir l'obligation de cette pratique assidue, Du Guet conseille au Prince une lecture quotidienne et réfléchie de l'*Écriture sainte* (1), dont le divin enseignement révèle l'utilité de la prière : « Plus les soins d'un monarque paraissent accablants, plus son application à la prière doit redoubler (2). » Si la vertu d'un Prince est solidement fondée; si une continuelle prière le soutient, ce Prince acquerra bientôt l'humilité nécessaire à son éminente condition. Cette humilité, Du Guet est loin de la regarder comme une sorte de bassesse, contraire aux grandes qualités de l'esprit et du cœur; elle n'est autre chose

(1) «A mesure que les chrétiens avanceront dans la lecture de l'Écriture, la vérité se découvrira à eux de plus en plus, au delà de leur espérance ; ce qui paraissait incertain et obscur dans la doctrine des mœurs se développera et s'éclaircira de soi-même : les chemins tortueux seront redressés et ceux qui étaient raboteux seront aplanis.» — Bossuet, t. II, in-4°. Édit. de 1753. Œuvr. post. IV, p. 492. Décret sur la morale.

(2) 3e part., t. II, p. 486.

que la connaissance et l'amour de la vérité, non de la vérité en général, mais de celle qui nous regarde et nous apprend ce que nous sommes (1). La pensée des secrets de l'avenir et des surprises de l'éternité est bien propre à inspirer au monarque une semblable humilité. « Où l'orgueil est le plus grand, la misère est la plus grande; où l'humilité est parfaite, la grandeur est à son comble. » On est porté à conclure de ces réflexions, qu'un pareil système ne prétend à rien moins qu'à former un homme parfait. Du Guet en convient sans détour. Il pose l'étroite obligation d'être parfait. C'est trop demander à la faiblesse humaine, et se laisser entraîner à ces préceptes de sagesse un peu chimérique que blâme avec raison M. de Saci.

La question de la chasteté indispensable à un prince, et des dangers que courent à ce sujet les hommes élevés en un rang aussi périlleux, offre à Du Guet l'occasion de traiter de matières assez délicates. Il le fait avec une prudente sévérité : il parle chastement de la chasteté. On sent que sur ce point, portent les plus affectueux, les plus expérimentés avis du Directeur. L'habitude de sonder d'une main habile et discrète les plaies cachées de la conscience, se révèle dans quelques lignes telles que celles-ci : — il s'agit de la marche de la tentation. —

(1) 3e part., t. II, p. 532.

« Dans le commencement de la tentation, toutes les forces de l'âme sont réunies, et la victoire lui coûte peu, si elle se hâte de vaincre ; mais si elle délibère si elle est lente, si elle se laisse gagner par une espèce d'engourdissement qui la rende comme spectatrice d'un mal qu'elle aurait dû réprimer dès le début, ses forces se désunissent ; l'impression des sens se fortifie ; et elle a besoin de faire de grands efforts pour ne pas succomber ; au lieu qu'un moment auparavant, elle n'aurait presque pas combattu, si elle eût été fidèle (1). »

A la chasteté, le Prince ajoutera la foi, vertu qui, loin d'être contraire à la prudence, assure à quiconque la pratique, des récompenses, même en cette vie. Si de puissants ennemis attaquent un souverain qui a mis en Dieu toute sa confiance, ce souverain sentira redoubler son courage, et répétera avec joie les chants inspirés de David, à la veille des batailles; « ce secours est-il différé ? les choses mêmes paraissent-elles désespérées ? la foi s'affermit dans l'épreuve, et s'élève en quelque sorte sur les ruines de tous les appuis humains. Mais si l'on est en droit d'exiger des Princes une foi sincère, il faut travailler à proscrire de leur cœur toute curiosité indiscrète pour un avenir dont Dieu leur a caché les mystères. Du Guet veut que le monarque se refuse à admettre en sa

(1) 3e part., t. III, p. 28.

présence, n'importe quelle inspirée, l'inspirée portât-elle le nom de sœur Rose, et l'introducteur celui de Du Guet. On sourit aujourd'hui des efforts de ce bon et solide esprit, pour prouver la vanité de l'astrologie judiciaire, et le peu de rapport qui existe entre les constellations et les influences qu'on leur attribue : cela rappelle de loin la dissertation sur *les Amours des Anges* (1).

Nous retrouvons les qualités sérieuses de l'écrivain et du moraliste dans les chapitres qui terminent cette troisième partie, et qui montrent combien il est utile qu'un Prince soit solidement instruit des règles de la pénitence. Certaines considérations présentées à la suite des arguments de l'auteur, trahissent peut-être un peu de rigorisme : le parti-pris janséniste y apparaît plus qu'ailleurs ; mais on pardonne cette dureté en raison du regrettable relâchement prôné par les controversistes rivaux. On appliquerait volontiers à ces exagérations de doctrine, le *ne quid nimis* de la philosophie antique, mais il n'est point de mise ici. Les règles proposées au Directeur de conscience sont néanmoins fort sages : et par Directeur de concience j'entends ici les confesseurs du souverain. Du Guet ne veut point que le prêtre investi de cette charge, se borne à avoir de la vertu et une connaissance suffisante de la religion : il lui

(1) Cf. 2e partie : *Du Guet commentateur*, p. 127 et suiv.

faut de plus des talents pour la conduite de l'État, et des principes assez étendus qui lui permettent de s'éclairer de beaucoup de choses que l'expérience et l'usage du monde apprennent aux autres, et que l'obscurité d'une retraite cache souvent aux gens de bien (1). S'agit-il de lui-même, le confesseur devra toujours être humble, mais jamais complaisant ni flatteur. Du Guet veut que cette sévérité aille même jusqu'au zèle, pourvu cependant que ce zèle soit réglé et contenu par la prudence. Il est certaines marques, ajoute-t-il, auxquelles on peut reconnaître un politique et un mondain caché sous le nom et l'office de confesseur d'un Prince. La peinture est des plus énergiques. L'auteur s'élève contre ces confesseurs qui croient important de couvrir les doutes que les souverains conçoivent sur la foi, par l'usage des sacrements, qui trompe au moins une partie du royaume, s'il scandalise quelques courtisans. « Autrement, conclut le mordant moraliste, le confesseur serait réduit à l'une de ces deux extrémités, ou d'attendre que le Prince fût converti, ce qui souvent irait bien loin, et donnerait au confesseur une réputation de sévérité qui ne convient point à la cour ; ou de témoigner au Prince que son ministère lui étant inutile, il se retire pour s'occuper de son propre salut; ce qui serait la faute la

(1) 3e part., t. II, p. 157.

plus grossière et la plus inexcusable contre la bonne politique (1). » Tout le passage respire la plus amère ironie. J'avoue que ce mode d'argumentation est rarement usité dans le Traité : la citation n'en a que plus d'intérêt, ce me semble. « Quel avilissement pour nous, s'écriait Massillon, si nous faisons du ministère même de la Vérité un ministère d'adulation et de mensonges ! si le seul canal par où la vérité peut encore aller jusqu'à eux, n'y porte qu'une lueur trompeuse qui leur aide à se méconnaître ; et si, loin d'être ici les maîtres et les docteurs des rois, nous ne sommes que les vils esclaves de la vanité et de la fortune (2) ! » Le moyen d'éviter d'avoir auprès de soi ce directeur courtisan qui justifie tous les désirs de son auguste pénitent; qui loue le faste et applaudit aux dépenses ; qui demeure indifférent aux persécutions sanglantes exercées contre des citoyens ou des étrangers; qui trafique de la sainteté des sacrements; qui élargit ainsi à sa manière les voies du salut; qui travaille enfin autant à son utilité particulière et à celle des confrères de son Ordre, qu'à la plus grande gloire de Dieu, le moyen, dis-je, est d'après Du Guet lui-même, de suivre le conseil que La Bruyère donnait aux femmes : « Le capital n'est pas d'avoir un Directeur ; mais de vivre si uniment

(1) 3e part., t. III, p. 180.
(2) *Premier Dimanche de Carême*, 1re partie.

qu'on s'en puisse passer (1). » Écoutons les belles paroles du prêtre moraliste : « Au lieu de confier témérairement son salut à un homme peu connu, et de s'en reposer sur ses soins, il ne faut rien mettre en parallèle avec ses intérêts éternels, et ne se décharger sur qui que ce soit de l'âme unique et immortelle qu'on a reçue. Un homme saint et fidèle nous aidera : mais quand il serait un Ange du ciel, il ne peut avoir que la moindre part dans la juste sollicitude dont nous sommes nous-mêmes le sujet et la matière (2). »

Cette Étude dans laquelle j'ai suivi pas à pas mon auteur, permet, je l'espère, d'apprécier avec quel soin scrupuleux il a traité sa matière ; avec lequel, je dirais même, il l'a épuisée. Cette consciencieuse application, louable à tant d'égards, est, à un certain point de vue, un réel défaut. On se prend à craindre, à mesure qu'on avance dans l'analyse, que Madame de Genlis n'ait eu un peu raison. Cet ennui dont ne triomphe point tant de finesse d'aperçus, tant de bonheur de peinture, tant de facilité de style, résulte peut-être de la trop régulière succession de cette finesse, de ces tableaux, de cette facilité même. Ces divisions et ces articles multipliés outre mesure fatiguent l'attention en la partageant entre mille détails, dont

(1) *Des Femmes.*

(2) 3e partie, III, 192. Ce n'est pas du *confesseur*, mais du *directeur* qu'il s'agit dans ce passage.

elle a peine à saisir la liaison avec les idées générales qu'ils tendent à éclaircir. La confusion naît de cette profusion ; et l'on souhaiterait pour *l'Institution d'un Prince* sinon ce que voulait La Harpe : une réduction de deux volumes en dix pages, du moins, ce que demandait Madame de Genlis, la condensation en deux volumes de ce qui, dans l'auteur, fait la matière de quatre. Mais pour juger l'écrivain moraliste d'après les principes d'équité sévère qu'il appliquait lui-même à l'examen des sujets, reconnaissons dans le *Traité de Du Guet* une œuvre de patiente érudition ; et admirons le rayonnement merveilleux d'une intelligence capable de tout entreprendre et de tout achever.

QUATRIEME PARTIE

DU GUET DIRECTEUR

SOMMAIRE

Aptitude particulière de Du Guet pour la Direction. — Sa méthode. — Valeur morale du procédé. — Qualité spéciale dans l'exercice de cette fonction. — Conseils aux Novices. — Sévérité et indulgence du Directeur. — Souplesse de son génie spirituel. — L'auteur se fait oublier lui-même. — Il n'est point sans quelque souci de la forme littéraire.— Jugement d'André. — Du Guet opposé à Nicole. — Onction supérieure dans le premier. — Comment il propose la Consolation. — Comment on doit bannir la tristesse. — Forme polie et délicate de ses avis. — Lettre à Madame de La Fayette. — Ses sentiments respectueux et tendres envers les femmes qu'il dirigeait. — Comment Du Guet comprenait le rôle du Directeur à l'égard de la femme. — De la Mode. — Opinion sur les spectacles, conforme à celle de Bossuet et de Rousseau. — Conduite des personnes scrupuleuses. — De la vraie et de la fausse humilité. — Solidité de ses conseils; son bon ton et sa mesure. — Conclusion.

Dans des distiques latins destinés à être mis au bas du portrait de Du Guet, Rollin a dit (1) :

Anxia consiliis corda levare potens (1).

Le mot n'était point une flatterie : il était strictement vrai. Si de l'étude du Moraliste, nous passons à celle du Directeur, nous serons amené à reconnaître en cet érudit des saintes lettres, une supériorité réelle dans l'exercice de l'apostolat de la plume, qui balançait au XVIIe siècle, l'apostolat de la parole. Du Guet avait reçu du Ciel cette influence secrète qui prédispose une âme aux délicates fonctions de guide de la vie intérieure. De nos jours, il n'existe plus de Directeurs comme l'entendaient nos pères : il ne faut donc

(1) Voici les vers de Rollin :

In effigiem D. Du Guet.

Grande olli ingenium, vis fandi blanda, profundum
Doctrinæ flumen, mens pietate flagrans,
Lux fuit ille sui, tenebris licet abditus ævi ;
Anxia consiliis corda levare potens ;
Altos scripturæ solers devolvere sensus ;
Christum apprime sciens, divitiasque Crucis.
Quid non pro vero ad summam tulit usque senecitam ?
Esto robur ei perfugiumque, Deus.

Édit. Letronne, p. 389.

point s'étonner qu'avec le ministère qui l'inspirait, ce genre littéraire ait absolument disparu. L'intérêt qui s'attache aux Lettres spirituelles ne peut être que rétrospectif à une époque « où l'on vit généralement pour soi-même et dans les autres, au lieu de vivre en soi et pour les autres (1), » second point qui constitue la grande loi religieuse.

Du Guet qui, comme Bossuet et Nicole, saint François de Salles et Fénelon, ne cherchait qu'à répandre au dehors les sereines lumières qui brillaient en lui, entreprit, avec autant de zèle, l'œuvre d'illustres devanciers. Les Conférences de saint Magloire avaient commencé une réputation qui s'accrut bientôt du concours de beaucoup de personnes de qualité, de femmes surtout. Cet homme, si spirituel et si bon, comme l'on disait alors, n'était-il pas celui qui répondait de plus près aux besoins de certaines âmes? Ainsi raisonnait-on au faubourg Saint-Jacques et ailleurs. Une exquise politesse, une sollicitude qui s'étendait à tout, et portait jusque sur les détails en apparence les plus insignifiants, une discrétion profonde, et pour couronner tant de qualités recommandables, une vertu sans reproche, mais non sans grâces attractives, le désignaient aux gens du monde, comme le guide le plus éclairé et le plus sûr.

Il nous reste dix volumes de Lettres, dans lesquels

(1) Caro. *Nouvelles études morales*, p. 152.

la sécheresse janséniste des éditeurs semble s'être plue à répandre le plus d'ennui possible par la suppression de plusieurs passages, conservés en copie à la bibliothèque de Troyes, où nous les avons retrouvés ; et par la disposition tout à fait arbitraire des diverses parties de cette vaste correspondance. Bien que certains avis confiés à une lettre éprouvent quelque pudeur à être révélés tout haut, vu la délicatesse des sujets, et la nécessité à laquelle fut contraint l'Auteur, de parler à la nature pécheresse le langage de la nature, on regrette que des morceaux assez considérables qui existent à la Bibliothèque nationale n'aient point été publiés moyennant des suppressions faciles. C'est, en effet, dans la façon habile et franche d'aborder les points les plus sensibles de la conscience humaine, dans l'art de palper d'une main légère les parties ulcérées du cœur, que se révèle à mon sens, une des plus éminentes qualités de notre Directeur.

Il ne faut pas s'attendre à trouver dans Du Guet de profondes recherches sur les premiers ressorts qui nous font agir, ni sur les premiers principes de nos obligations et de nos devoirs. Il fait de la religion le fondement de toute sa morale : il explique avec soin ce qui constitue comme le fond même de chaque vertu particulière ; il en presse les motifs avec force ; il puise à la source de l'expérience les moyens qui en facilitent la pratique. On voit partout en ses *Lettres Morales*, le zèle d'une piété solide et éclairée, une

tendre affection pour ceux qu'il se propose d'instruire, de la clarté surtout et beaucoup d'ordre dans les idées et, dans la façon de les énoncer, l'agrément du style joint au sentiment, au ton pénétrant d'un ami vertueux et d'un père qui exhorte ; on n'y voit point enfin l'orgueilleuse prétention d'un philosophe, mais l'âme sensible d'un honnête homme. On sent qu'il voulait faire aimer la vertu comme il l'aimait lui-même; il la met dans son plus beau jour, et en rend si palpables les avantages qu'il faut être plongé dans le plus complet aveuglement ou la corruption la plus grande, pour ne point voir et sentir que l'homme vertueux est le seul heureux, et que le bonheur de la société est proportionné au nombre de vertus qui y fleurissent.

« La direction des âmes, dit M. Caro, c'est la vie intérieure gouvernée et perfectionnée. Mais qu'on le remarque bien : c'est un gouvernement particulier, non général. La morale chrétienne convient à tous. Dans ses grands et larges préceptes, elle embrasse l'universalité de la vie et du monde. La direction, au contraire, est la conduite spéciale d'une âme (1). » La science de traiter les maladies spirituelles n'a-t-elle pas des remèdes propres et spécifiques pour les différents maux, aussi bien que l'art de traiter les maladies corporelles? Si donc la médecine ne prescrit point le même régime à tout le monde, et qu'on a

(1) Caro, *Nouvelles études morales.*

soin, au contraire, d'étudier les symptômes de la maladie, le tempérament et les diverses dispositions des malades, usant de la précaution la plus minitieuse dans l'emploi des remèdes ; ainsi en est-il dans la conduite des âmes que leurs maux souvent imperceptibles varient à l'infini, selon l'état, la condition, le sexe et le caractère des personnes. On peut ajouter à ces considérations que ces maux changent parfois même d'un moment à l'autre ; il les faut étudier et approfondir, et user d'un sage discernement entre les remèdes qu'on serait tenté d'employer. On risquerait de tout perdre en agissant autrement. Cet art plein de délicatesse et de précision, Du Guet y excella. Nul mieux que lui peut-être ne connut à fond la diversité des tempéraments religieux ; nul ne consacra plus généreusement sa vie à cette mission de conseils et de consolation. Si à propos de trois volumes de commentaires sur vingt-cinq chapitres d'Isaïe, Voltaire observait que notre auteur n'était avare ni de son temps, ni de sa plume; on ne peut non plus regarder comme perdu le temps que le sage directeur employait à instruire par écrit les personnes qui s'étaient soumises à sa conduite. Outre qu'il y a souvent plus de prudence à leur écrire de longues lettres qu'à avoir avec elles de longs entretiens, le procédé lui-même offre encore de grands avantages. La parole fuit et ne laisse souvent que des traces légères. Un discours touchant a calmé une âme inquiète; mais le lendemain, tout

était à recommencer. Une lettre peut se relire plusieurs fois. C'est une réponse toujours prête dans le besoin ; un remède toujours présent qui peut guérir encore ou même garantir de la rechute. C'est ainsi que Du Guet, directeur éclairé, descend dans les détails qui sont particuliers aux personnes auxquelles il écrit. Ce qu'il y a même de général dans les instructions qu'il leur donne, leur fait plus d'impression que ce qu'elles liraient de semblable dans un livre, par la pensée que la chose a été exprès écrite pour elles. D'une patience à toute épreuve, contre l'assaut des volontés rebelles, ou les résistances des amours propres blessés ; attentif observateur de chaque phase des maladies spirituelles dont il variait le traitement avec la sûreté d'une main exercée, Du Guet sut se maintenir en estime dans un ministère non moins gênant pour celui qui l'exerce, que pour celui qui en est l'objet. Dans ses lettres adressées à des personnes fort différentes de culture intellectuelle, de goût et de position, on retrouve la même lucidité de conseil, le même charme poli d'expression : mais avec ces qualités qui attirent, un ferme attachement aux principes, une rigidité de conduite qui n'accepte aucune transaction en matière de morale ; nulle part peut-être ne s'est révélée plus souvent dans des lettres de direction, cette étroite union de douceur et de force, si vantée au Livre de la Sagesse, et si nécessaire au succès de l'Apologétique Chré-

tienne. La charité ne veut elle pas qu'on prenne indistinctement soin de tous, qu'on s'applique à leur donner des instructions qui leur soient proportionnées? Il faut pour atteindre ce but, se faire, selon le mot de l'Apôtre, tout à tous ; parler leur langage ; entrer dans leurs manières ; étudier leur génie ; les instruire et les reprendre de telle sorte qu'ils se reconnaissent sans peine dans les discours qu'on leur adresse.

Sûreté de jugement, sévérité de doctrine, onction de parole : tels sont trois caractères nettement accusés de la direction de Du Guet : j'en ajouterai un quatrième qui ne déparera point ce triple mérite : finesse de l'esprit. Directeur spirituel, Du Guet est encore un spirituel directeur. La morale n'y perd rien, l'intérêt y gagne. Homme d'esprit non moins que de conseil, notre Directeur sut donc merveilleusement juger du fond et du mérite des personnes ; pénétrer dans leur âme, et en découvrir toute la force et toute l'étendue. « Sévérité et insinuation, un caractère d'onction, de grâce parfois, par instants presque une sorte d'enjouement spirituel; mais en même temps, dès qu'il y a lieu, la vérité nue, stricte, dans sa plus courte expression, et perçante comme le glaive de la sainte parole (1). » Cette appréciation est de Sainte-Beuve, qui déclare ailleurs que Du Guet est un des hommes vers lequel il s'est senti de tous temps le

(1) Ste-Beuve, *Port-Royal*, t. V, p. 393.

plus d'attrait, et avec qui il a tout bas le plus vécu(1). C'est que pour être homme de bon conseil, il faut avoir à la fois beaucoup de lumières et beaucoup de modération. C'est là ce qui forme le sage ; et tel était le caractère de Du Guet, apprécié par Sainte-Beuve. Rien n'est plus commun que ces esprits plus échauffés qu'éclairés, toujours prêts à donner dans l'extrême et à y jeter les autres ; également dangereux par l'imprudence de leurs avis outrés, et par l'ascendant qu'une imagination forte leur fait prendre sur les imaginations faibles.

Dans le volumineux recueil de Correspondance spirituelle, une suite assez considérable de lettres regarde les Novices. L'intention de l'auteur, c'est lui-même qui le dit, fut de cacher sous un titre fort simple, un dessein plus profond. Cet écrit tend à découvrir aux personnes peu attentives sur un point si important, ce que la vie Religieuse a de plus grand et de plus saint; à marquer ses engagements et ses devoirs par les principes et les fondements ; à faire connaître la liaison d'un tel état avec les maximes essentielles de l'Évangile ; à justifier les lois et la discipline des monastères ; à remédier aux maux ou secrets ou publics qui rendent quelquefois ces asiles moins sûrs et moins tranquilles ; à prévenir enfin tout ce qui peut en altérer la paix (2). Le bon sens, la mo-

(1) *Ibid.*, p. 379.
(2) Introduction aux *Lettres morales*.

dération, la délicatesse recommandent cette partie de la correspondance : la morale s'y présente sous forme de maximes, avec une netteté qui surprend un peu dans un écrivain que nous avons vu, au précédent chapitre, plus porté à la prolixité qu'à la concision. Les liens du sang ont de l'intérêt, donne-t-il à entendre ; les liaisons d'amusement ou de plaisir sont souvent les seuls nœuds qui unissent les cœurs dans le monde : le nœud qui unit les personnes religieuses est bien différent. Elles pensent, parlent et agissent par les mêmes principes et pour les mêmes fins; elles partagent naturellement leurs satisfactions et leurs peines; elles s'aiment en un mot, et s'efforcent de justifier par leurs sentiments l'aimable nom de sœurs qu'elles se donnent. Le lien qui fait régner entre elles un si parfait accord est la charité. La charité est l'âme de la vie religieuse elle en est l'ornement, le soutien et la consolation. C'est par elle qu'on y vit et qu'on y respire : elle unit tous les cœurs ; elle anime tous les sentiments ; elle consacre toutes les affections ; sans elle on ne vit pas ; parce que ce n'est pas vivre que de vivre dans le trouble, l'agitation, le désordre : la mort serait préférable à une telle vie.

La vérité « nue, stricte et perçante comme le glaive de la sainte parole, » nous l'allons trouver dans les lignes suivantes adressées à une personne qui n'est point nommée dans le manuscrit d'où j'extrais ce

passage ; mais pour qui la vie d'expiation avait été jugée rigoureusement nécessaire. C'était une Madeleine pénitente, mais avec quelques intermittences. Je ne citerai point cette leçon comme agréable à la partie sensible de l'âme: « Souvenez-vous toujours, et n'oubliez jamais que vous avez perdu l'innocence de votre baptême, et que vous vous êtes mise par vos infidélités au rang des pénitents, étant déchue de celui des innocentes. » — Le style, hélas! ne manque pas de clarté ; — « et vous remettant souvent devant les yeux les maximes des saints, qu'on ne recouvre l'innocence après qu'on l'a perdue, qu'avec des difficultés extrêmes, par beaucoup de travaux, d'humiliations, de gémissements et de larmes. Comprenez d'abord l'obligation où vous êtes de passer le reste de vos jours dans les humiliations et les travaux de la pénitence, et proposez-vous de ne les finir qu'avec votre vie, j'entends vos exercices intérieurs de mortification, tant que Dieu vous conservera la santé, et les gémissements et sentiments intérieurs de pénitence dans tous les états, les lieux et les temps, en sorte que vous ne les finissiez et ne les interrompiez jamais : vous ne sauriez tenir d'autre route sans vous égarer et risquer votre salut. N'écoutez jamais sur cela ce que le monde ou votre propre chair pourra vous suggérer, et ayez toujours dans le cœur la parole de Jésus-Christ, la Vérité Éternelle : si vous ne faites pénitence, vous périrez tous (1). »

(1) Mss. de Troyes, n° 2365.

Ce langage de la sévérité, le prudent Directeur ne le tenait pas toujours. Si Du Guet qui vécut persécuté eût été inquisiteur, il eût usé de clémence à l'endroit des simples hérétiques, réservant aux seuls relaps les foudres de ses colères. N'était-il pas plus aimable, malgré la sincérité parfois rigoureuse de sa parole, que ces hommes doucereusement faux, dont l'intérêt et la vanité règlent tous les discours? Un homme vrai, trop vrai même, mais au fond, d'un excellent conseil et d'un commerce sûr ne pouvait manquer d'être estimé et recherché; mais chez notre Directeur, il est bien rare que quelque attention délicate ne vienne point atténuer la sévérité d'un reproche. Les ardeurs d'un zèle inconsidéré trouvent d'ailleurs en lui un censeur opiniâtre. Sur ce point, Du Guet oublie tout à fait qu'il est de la maison de M. de Singlin, sinon de sa famille: le Janséniste disparait presque complétement. J'oserais dire que Saint François de Salles n'est pas plus compatissant et tendre dans les avis qu'il adresse à sa chère Philothée. Si Nicole a été appelé le Sénèque chrétien, on pourrait dire de Du Guet qu'il est le bon Samaritain Janséniste. Les souffrances d'autrui sont les siennes. Comme Madame de Sévigné se plaignait d'avoir mal à la poitrine de sa fille, ainsi ce médecin des âmes semble-t-il éprouver le contre-coup des douleurs auxquelles il ménage le baume de sa charité. « Vous avez eu tort, écrit-il à une personne qui péchait par excès de

mortification, d'ajouter aux infirmités dont vous êtes accablée, des exercices de pénitence qui ne vous étaient point prescrits par celui qui vous conduit, et que vous n'auriez pas dû accepter s'il vous les avait ordonnés, sans l'instruire de votre état, et sans lui représenter qu'ils lui étaient contraires (1). » Et passant de cette bienveillante admonition à une considération d'un ordre différent: « A l'égard de la timidité, continue-t-il, vous devez la vaincre de peur de demeurer sans conseil (2); et à l'égard de l'idée que vous pensiez qu'on aurait de vous, et dont vous connaissiez la fausseté, vous aviez intérêt pour votre guide, encore plus que pour vous, de la réformer, en avouant avec candeur que ce n'était ni le zèle, ni le courage qui vous manquaient, mais que vous ne vouliez rien faire d'imprudent, et qui ne fût sanctifié par l'obéissance. Je sais qu'un tel aveu coûte beaucoup à l'humilité quand elle est faible, mais il y a des occasions où il faut paraître orgueilleux pour être solidement humble: je sais aussi que plus on a de respect pour un homme éclairé, mais qui parait froid et indifférent, plus on se sent glacé par ses manières: mais il arrive souvent

(1) Tome IV, *Lett.* 13, à une dame sur les imprudences que l'excès de son amour pour la pénitence lui a fait commettre, et sur l'utilité des souffrances.

(2) Fénelon, dans sa lettre sur la direction, tient un langage analogue : « Vous avez besoin d'être soutenu et encouragé... Dans tous les cas, rien n'est plus dangereux que de n'écouter que soi-même. »

qu'on lui attribue des dispositions qu'on lui a inspirées par sa propre retenue, et qu'on l'accuse d'un silence dont on lui a donné l'exemple : il faut quelquefois même un peu de hardiesse à la modestie, quand on veut sortir d'un doute important, et oser faire des questions, quand on a besoin de réponses (1). »

Cependant, cet esprit si fin, si délié, cet écrivain si soigneux d'entourer de tant de précautions le conseil ou le blâme, quand la matière comporte quelque adoucissement, ou que l'exige l'intérêt spirituel, n'admet point de tempérament dans l'obligation de satisfaire à la justice divine. Pour lui, point d'accommodement avec le précepte. Pourquoi hésiterait-il à exposer à la lumière les stigmates flétrissants du vice, tout en ménageant l'âme qui en est infectée? Mais à l'exercice d'un tel ministère, on conçoit que la qualité essentielle du Directeur doive être une complète indépendance, et celle du dirigé, une obéissance sans réplique. Sans doute l'âme n'a point abdiqué sa liberté; ce serait un crime; elle n'a fait que se soumettre à une autre âme dont elle a reconnu la supériorité. L'amour propre a beaucoup de peine à s'accommoder d'une pareille soumission; et le royaume de la Direction des consciences compte un grand nombre de sujets rebelles. Il paraîtrait que Bossuet, monarque plus absolu que Fénelon, se serait en plus d'un cas refusé

(1) Tome IV, *Lett.* 12.

à ne porter du roi que le vain titre : il voulait à la fois régner et gouverner. L'archevêque de Cambrai montra plus de condescendance envers Madame de Montbazon. Nicole, écrivant à la supérieure d'un couvent, au sujet d'une sœur Antoinette qui avait pris pour un reproche personnel un avis donné à tout le monde, pose cinq conclusions, et exige que, comme marque de réconciliation, ladite sœur Antoinette lui adressera au plus tôt sa lettre annuelle, sans s'efforcer de rien retrancher de sa cordialité (1). Ce sont ces bizarreries de caractère, ces susceptibilités, ces soupçons sans fondement, qui entravent sans cesse l'exercice de la Direction. Les âmes les plus éclairées ne se peuvent défendre d'une certaine jalousie qui naît assez ordinairement de la préférence que l'on croit accordée par le Directeur à d'autres âmes, qui pour être filles du même Père spirituel, ne se traitent pas absolument en sœurs : jalousie fort laide en vérité, mais bien excusable aussi par un certain côté, et qui ne ressemble en rien à celle qui règne paisiblement dans une âme tendre, et qui provient de la crainte de ne pas plaire assez, quelquefois même de déplaire et de cesser d'être aimée. Celle-ci se distingue très-aisément de la première.

Du Guet conserva le pouvoir, grâce à ce qu'on pourrait appeler la souplesse de son génie spirituel;

(1) Nicole, *Lettres morales*, t. VII, p. 168. *Lett.* 23.

grâce encore à un second avantage, trop souvent absent chez d'autres dispensateurs de conseils : l'oubli de soi-même, au moins, un oubli apparent. A quelques exceptions près, où se montre une naïveté profonde, et où l'auteur entre dans le détail d'occupations intimes qui font sourire, le moi qu'on était si heureux de trouver en lui, se cache soigneusement dans les lettres adressées à ceux qu'il dirige.

Un des caractères qui étonnent dans cette vaste correspondance que lui faisait entreprendre un zèle vraiment digne de louanges, c'est en effet un parfait détachement, et une insouciance un peu affectée parfois, de l'intérêt des Lettres « qui ne semblent jamais plus belles et plus dignes d'honneur que lorsqu'elles s'effacent et se négligent pour donner tout à la vérité (1). » Sans doute la forme de ces écrits est souvent moins élégante que propre à mettre en lumière une pensée ingénieuse ou profonde : je n'irais pourtant pas jusqu'à dire avec l'Éditeur de la *Bibliothèque spirituelle* « que l'intérêt des Lettres touchait fort peu notre Directeur (2). » Assurément la Religion était pour lui le principal; mais si le désir d'édifier et d'instruire lui mettait seul la plume à la main, il n'eût pas éprouvé, toutefois, à l'intention de châtier son style « un si amer et si sérieux repentir (3). »

(1) M. de Saci. *Introduction à la Bibliothèque spirituelle.*
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

Considérons, si l'on veut, Du Guet comme une espèce d'Avocat Consultant de la religion ; mais convenons que si l'avocat fut expert dans le conseil, son langage ne manqua ni de culture, ni parfois même d'une véritable éloquence. Dire que cet écrivain châtiait son style, cherchait à le rendre le meilleur possible, n'est point faire injure à la modestie profonde de son caractère ; c'est émettre un jugement fondé sur de bonnes raisons et ce jugement M. de Saci plus attentif peut-être dans sa publication religieuse au fond qu'à la forme, n'a pas songé à le porter. Je pourrais produire comme preuve de la sensibilité de Du Guet aux lois de l'harmonie littéraire, son opinion ainsi formulée sur le P. Gaichiés (1): « Quand l'auteur des *Maximes du Ministère de la Chaire* aurait pris encore plus de soin de se cacher, j'aurais toujours reconnu dans cet écrit la finesse de son bon goût, l'élévation de son esprit, la justesse de ses expressions. Il y a mille endroits sur lesquels il faudrait se récrier; car tout l'ouvrage se soutient, et l'on ne peut l'accuser d'aucun autre défaut que d'être trop beau (2). » Un homme qui juge ainsi du mérite littéraire, peut bien être soupçonné de quelque bon goût, et de quelque attention à soigner ce qu'il écrit lui-même.

Tout en rendant justice aux qualités éminentes du

(1) Auteur d'un ouvrage. *Les maximes du ministère de la Chaire*, 12.

(2) Mss. de Troyes.

Directeur, le Bibliothécaire de M. d'Aguesseau, André, avait ainsi parlé dans son introduction à un petit ouvrage ayant pour titre : *Esprit de M. Du Guet* : « On croirait d'abord que cet auteur cherche à plaire, et qu'il a si peur qu'une pensée, belle d'elle-même ne frappe pas, qu'il la propose sous tous les jours où elle peut être vue, et qu'il affecte de la parer de toutes les couleurs qui peuvent la rendre agréable ; mais la solidité de son esprit, et surtout la piété tendre qui règne dans tous ses ouvrages, écartent à cet égard jusqu'au plus léger soupçon (1). » La réflexion de M. de Saci sur le prétendu mépris de Du Guet pour le soin littéraire, n'est donc qu'une reproduction de celle d'André, plus naïf pourtant dans ses aveux, mais non moins appliqué à vouloir faire prévaloir l'opinion que l'auteur des *Lettres Morales* ne se souciait en rien de la forme. Ces pensées belles, par elles-mêmes, que Du Guet ne cessait de proposer sous tous les jours possibles, n'étaient-elles point un reflet de cette Beauté, qu'au dire d'Aristote, l'on ne ne se lasse jamais de voir ? Il en est ainsi de ces Beautés belles par elles-mêmes ; on ne se lasse point non plus de les lire, et elles ont, par cette raison, un air de nouveauté qui plaît à tout le monde et en tous temps. Quel inconvénient d'ailleurs peut-on trouver à ce que la pureté de doctrine s'allie à l'élégante faci-

(1) André, *Esprit de M. Du Guet*. Introduction.

lité de l'élocution ? La Vérité Chrétienne ne rejette point comme indigne d'elle toute parure empruntée ; et le soin de la forme apparaît trop dans certains passages, pour que nous prêtions à l'aimable Directeur de si superbes mépris.

Du Guet succéda pour ainsi dire à l'auteur des *Essais de Morale*. Madame de Sévigné, qui voulait mettre Nicole en bouillons (1), eût profité davantage encore de la lecture des Lettres de notre écrivain. Si l'analogie des aptitudes fait naître la sympathie, la marquise eût dû beaucoup aimer un homme si habile à faire courir la plume ; elle eût dû même le préférer parfois à Nicole, dont les œuvres ne se recommandent pas toujours par un excès d'élégance littéraire: son style languit par moments. Du Guet se laisse aller au courant de sa pensée. L'attention le suit sans fatigue : la correction facile de la forme rend moins morose l'austérité du fond. On ne rencontre pas chez l'auteur des *Lettres Morales* ce ton de dissertation qui appartient exclusivement à la controverse, et dont la monotone sécheresse engendre inévitablement l'ennui. Comme Nicole, il fouille dans les replis les plus cachés du cœur; mais à côté du blâme souvent articulé avec véhémence, il présente toujours la consolation. Il ne frappe que pour guérir. Le ton se modifie cependant avec le sujet : aussi la correspon-

(1) *Les Grands Écrivains de la France*, Édition Régnier, t. I, p. 171.

pondance du Directeur atteste-t-elle une merveilleuse variété qui fait mieux ressortir encore l'intègre exposition de la doctrine. On trouve dans les lettres adressées aux grandes Dames qui lui demandaient des conseils, une dignité grave et douce qui rappelle le style de Fénelon; bien qu'on puisse reprocher à plusieurs réponses une prolixité qui lasserait à la longue, et une légère pointe de recherche. Ce sont les réminiscences de l'Astrée dont parle Sainte-Beuve (1). Du Guet, à cet égard, est bien du XVIIIe siècle. Donnez à quelques-uns de ses avis à Madame de Fontpertuis ou à Madame d'Épernon un tour moins gravement affectueux, et vous recueillerez ces sortes de sonnets spirituels dont l'auteur de *Port-Royal* découvre le germe dans les Lettres du Directeur. Ainsi se vérifie le mot de Nicole — de Nicole qui n'avait guère à craindre ce danger : — « Il y a une galanterie spirituelle aussi bien qu'une sensuelle, et si l'on n'y prend garde, le commerce avec les femmes s'y termine d'ordinaire (2). » La galanterie de Du Guet était des plus innocentes : tout se bornait aux témoignages d'une sollicitude extrême pour le ménagement de la santé de personnes aimables et fort aimées.

Ce défaut, si c'en est un d'être agréable sans fadeur, et moraliste sans tristesse, ne se rencontre

(1) *Port-Royal*, t. V, p. 376.
(2) Nicole, *Lett. Morales*, t. IV, p. 62.

pas, j'en conviens, dans Nicole. Sa physionomie ne saurait ébaucher un sourire; tandis que Du Guet semblerait, dans la pratique, partager l'avis de saint François de Sales sur les Saints tristes, qu'il appelait de tristes Saints. Janséniste aussi opiniâtre que Nicole, pourquoi le Directeur de la Duchesse d'Épernon, donnait-il à l'exposition des mêmes principes une forme si peu semblable? Cette différence s'expliquera peut-être par la considération du milieu dans lequel vivaient ces chrétiens philosophiques. Nicole, bien qu'il eût changé quatorze fois de demeure en deux ans (2), n'aimait point la vie agitée et dispersée : naturellement méditatif et abstrait, d'une santé affaiblie par le travail, il donnait à ses avis la concision froidement logique de sa pensée : il ressemblait à ces oracles antiques qu'on allait consulter, mais qui ne sortaient jamais de leurs temples. Du Guet, au contraire, venait au-devant des solliciteurs. Au propre, comme au figuré, la vie fut pour lui un voyage dont il charma la longueur et les difficultés par les plus agréables commerces. Nicole est en outre, plus philosophe. Ses lettres de *Morale*, pleines de raison et d'expérience, émanent d'un solitaire à qui le vide fait autour de lui, a laissé un fond de tristesse qui n'est pas de la misanthropie, mais qui ne pousse pas non plus l'âme à l'abandon des épanchements. Il chercha longtemps cet endroit écarté

(2) Nicole, *Lett. Morales*, t. VII, lettr. 8.

Où d'être homme d'honneur on eût la liberté ;

cet endroit qu'avait trouvé Arnauld, et où il se tint dans la sereine fixité de son stoïcisme chrétien. Nicole sentait d'ailleurs en lui la solitude que fait la mort, quand d'une famille nombreuse, on se trouve le seul survivant. Nous l'entendons dire avec amertume, à l'occasion de la perte de sa sœur : « On compose, je ne sais comment, son être de toutes les personnes qui nous appartiennent selon la naissance. On les regarde comme en faisant partie ; ainsi on n'en saurait retrancher aucune, qu'on ne se trouve plus dénué et plus seul. Que s'il se trouve que la personne qui nous est ôtée fût la dernière qui nous restât de notre famille, cette considération d'être maintenant le seul qui reste au monde, de tant de personnes avec qui on a été uni, nous frappe plus vivement d'une idée qui nous devrait toujours occuper, qu'il n'y a dans le monde que Dieu et nous, c'est-à-dire qu'il n'y a que Dieu à qui nous ayons intérêt de plaire, pour lequel nous soyons obligés de travailler et dont le jugement doive régler notre conduite ; ce qui nous oblige de regarder tout le reste comme étranger et indifférent (2). » Cette pensée de l'isolement redouté et subi, se présente ailleurs dans les lettres du solitaire de *Port-Royal*. Du Guet, au contraire, par la condition même de son existence, mêlé à beaucoup de personnes,

(1) Molière, *Misanthrope*, acte V, scène dernière.
(2) *Lett. Morales*, t. VII, p. 362.

presque constamment en voyage, par nécessité, par humeur inquiète ou par goût, hôte des grands ou des congrégations, était de tous les hommes le moins disposé à prendre son parti de la solitude. Il fut excellemment un esprit sociable; aussi ne rencontre-t-on point dans Nicole ce charme d'urbanité qui n'est pas le moindre agrément des Lettres Morales de Du Guet.

Les femmes du monde qui se sentaient si à l'aise avec ce dernier, eussent certainement hésité à accepter Nicole, dont le caractère sévère et ascétique ne présentait parfois de la religion que les aspects moroses: la consolation n'apparaît guère dans ses écrits, au moins la consolation qui touche l'âme en s'adresant directement au cœur. La gratuité absolue de la grâce, la négation de la Liberté revêtent sous sa plume une forme tellement austère, que le découragement saisit l'âme, et la porterait même au désespoir. Une pareille doctrine prêchée par de tels hommes, n'est que trop propre à briser le roseau à demi rompu. Cette doctrine, Du Guet la professe lui-même, mais qu'il la propose différemment! Nous lisons ces mots sur l'amour divin : « C'est dégrader Dieu de sa qualité de souverain que de croire qu'il ne peut pas rendre dignes de son amour ceux qui en sont indignes par eux-mêmes. Son amour est tout gratuit et tout puissant. *Deus, caritas est,* Dieu est charité; Dieu est amour; Dieu est la bonté et la mi-

séricorde même. Lui seul peut aimer ainsi, parce que lui seul n'a besoin de rien, ne suppose rien d'aimable dans ce qu'il aime, ne peut être vaincu dans son amour par aucune indignité du pécheur. Ceux qui ne peuvent croire que Dieu est plein d'amour pour les hommes, quoique pauvres, quoique misérables, quoique injustes, jugent de Dieu par eux-mêmes. Ils ne savent pas que Dieu est Dieu en tout, infini en tout, incompréhensible en tout, en amour comme dans le reste. Ils le dégradent sans y faire attention, en voulant qu'il ne puisse aimer que ce qui mérite d'être aimé ; en refusant de reconnaître que son amour est Créateur, et qu'il tire du néant le mérite de l'objet qu'il aime : « Ainsi dans la grâce comme dans la nature, Dieu fait-il sortir la lumière du sein des ténèbres (1). »

Ce sera surtout quand il s'agira d'apporter une consolation à la perte d'êtres tendrement aimés, que s'accentuera davantage cette différence de méthode entre les deux Directeurs. Dans Nicole, l'onction n'existe pas ; rien de plus froid, je dirais de plus dur que ses réflexions sur l'oubli absolu de nos parents, en présence de la majesté suprême de Dieu Ce sont de ces pensées qui peuvent être vraies par quelques côtés, mais qu'on ne présente pas sèchement à l'âme désolée. Le sacrifice comprend à ses yeux toutes les liaisons

(1) Extrait de *l'Esprit de M. Du Guet*, publié par André. — *Confiance en Dieu.*

humaines, et tout ce qui nous attache aux créatures; il comprend tout ce qui n'est que temporel, et qui ne subsistera pas dans l'éternité (1). Toutes ces choses auxquelles il faut mourir, doivent être immolées à Dieu. « Nous paraîtrons, dit-il à Madame l'abbesse du Sauvoir, qui venait de perdre sa mère, nous paraîtrons, et nous serons tous devant Dieu dans toute l'éternité, sans père, sans mère, et sans généalogie. Toutes ces distinctions seront détruites; et nous ne regarderons dans toutes les créatures que l'ordre stable et éternel où Dieu les mettra, sur lequel toutes nos actions seront fondées, sans aucun rapport à toutes nos liaisons de la nature (2). » Ce langage ne console que médiocrement la pauvre nature elle-même, et donnerait de la Grâce qui le prétendrait tenir, une idée peu rassurante. Le cœur frappé d'un coup mortel se refuse à croire que Dieu voue à un éternel oubli les êtres qu'il a unis ici-bas par un lien indissoluble ; et proteste de toute la force d'un amour révolté contre l'affirmation absolue d'un fait purement hypothétique. Cette doctrine ruine dans l'homme toute attache aux affections les plus légitimes et les plus tendres. Elle fait du Ciel un lieu d'exil par rapport à tout ce que nous avons aimé. La

(1) Nous trouvons la même pensée exprimée par Du Guet dans une lettre au P. Du Breuil, alors sous le coup de la persécution. « Il faut que tout soit anéanti, et l'esprit encore plus que le corps, afin que le sacrifice soit entier, t. VIII, lett. 54.

(2) Nicole, *Lett. Morales*, t. VII, p. 367.

consolation est plus douce sous la plume de Du Guet. Point de manifestations exagérées de notre chagrin : mais défions-nous d'une douleur soumise et tranquille qui nous invite par sa modération même à nous y abandonner, et qui nous affaiblit à proportion de ce que nous y trouverions de repos. C'est contre ces assauts de tristesse que Madame de Sévigné disait à sa fille : « Ne vous creusez point trop l'esprit : les rêveries sont quelquefois si noires qu'elles font mourir : vous savez qu'il faut un peu glisser sur les pensées (1). » C'est là le conseil d'une véritable sagesse; c'est avec la même sérénité et le même esprit de consolation que Bossuet affirmait « que la mort qui, selon saint Paul, fait parmi les Gentils une éternelle et irrémédiable séparation, parmi les chrétiens n'est qu'un voyage, et que nous devons dès lors nous séparer comme des gens qui doivent bientôt se rejoindre (2). » Fléchier exprimait éloquemment la même pensée en disant : « Quand nous considérons que la personne dont nous regrettons la mort, est vivante en Dieu, pouvons-nous croire que nous l'avons perdue (3) ? »

Il y a dans Du Guet tout autant de foi que dans Nicole : il y a plus de charité, plus surtout d'onction de charité. Ses lettres disent moins peut-être; elles

(1) *Mme de Sévigné*, t. II, lett. 129.

(2) *Bossuet*, t. 12, in-4°. Éd. de 1778, p. 385. Lett. à Mme de Luynes, 13 octobre 1690.

(3) Fléchier, *Oraison funèbre de Montausier*, p. 27.

touchent davantage. Elles révèlent une âme franche et honnête ; et comme le remarque M. de Saci, on se sent avec les hommes de l'espèce de notre Directeur, en compagnie d'honnêtes gens ; « on voit bien que ce qu'ils nous donnent, c'est leur âme même, plus précieuse que toute l'éloquence de Rome et d'Athènes, leur âme droite, naïve, pleine de l'amour de Dieu et des hommes (1). »

Cette douceur qui tempère les plus sévères leçons, et atténue par les consolations qu'elle apporte la rigueur des coups les plus durs, apparaît souvent dans la correspondance qui nous occupe. S'agit-il de bannir cette gênante hôtesse qui vient impunément s'asseoir au foyer de nos solitudes et de nos souvenirs, et qui par instants, nous accable d'un insupportable fardeau, la tristesse, Nicole ne trouve que ce moyen : « Il ne faut point, dit-il, se laisser conduire par les mouvements de tristesse. Il faut laisser là cette amertume qu'elle répand dans le cœur, et agir comme si l'on n'en avait point : car l'esprit gouverné par une volonté ferme et forte se détache ainsi peu à peu des objets de tristesse, et se remplit d'autres objets : il conçoit d'autres mouvements et donne lieu par là aux humeurs qui causent le chagrin de se dissiper. Outre cela, l'action est autrement propre aux personnes tristes, et rien ne leur nuit davantage que

(1) M. de Saci, Introduction à la *Bibliothèque spirituelle*.

grand de tous les maux est l'enflure du cœur, et une vaine complaisance dans sa justice, dont quelquefois certaines imperfections extérieures sont le remède (1). »

On sent que l'écrivain est à l'aise dans cette sphère morale de la Direction, vers laquelle l'attiraient ses goûts les plus prononcés. C'est bien là le demi-jour qui lui convient : il aime à parler bas, et sa voix se prête merveilleusement aux entretiens secrets et discrets. Quand la nuit commence à se faire dans les âmes, il a les douces et mystérieuses paroles qui consolent et encouragent : « *Levesque sub noctem susurri* (2). » Comme la prière, le conseil qui part du cœur aime à s'épancher dans le silence. Du Guet s'abandonne à la vocation qui l'entraîne vers le gouvernement des consciences. Mais comment parle-t-il le langage du zèle, de la piété et de l'onction, sans lesquels on chercherait en vain à s'emparer de l'imagination et du cœur? Il s'inspire de l'Écriture Sainte: en lui le commentateur a formé et nourri le Directeur. Ses avis puisent à la source sacrée leur force et leur saisissant à propos. Des lumières demandées à une rare expérience; des difficultes tout individuelles à surmonter; certains cas de conscience insuffisamment résolus, sont l'occasion de ces *Lettres* dont plusieurs peuvent être regardées comme de véritables

(1) Instructions sur la manière de conduire les novices, p. 36.
(2) Horace, *Odes*, liv. 1, *Ode* IX, *ad Taliarchum*.

dissertations sur quelques points précis de la morale chrétienne.

Mon intention n'est pas d'examiner en détail les Lettres dont le recueil complet ne comprend pas moins de quinze volumes, mais de dégager seulement de cette vaste correspondance certains traits plus propres à mettre en lumière les caractères spéciaux de cette direction : Je ne m'étends pas sur une lettre que Sainte Beuve appelle la plus classique de toutes les lettres de direction de Du Guet. Elle était adressée à Madame de La Fayette. Le duc de La Rochefoucault qui de son propre aveu « n'avait pas de grandes inquiétudes en l'absence de ses amis (1), » avait laissée inconsolable celle qui disait de lui : « Il m'a donné de l'esprit; mais j'ai réformé son cœur. » Cet autre cœur, tendre encore aux vieilles blessures, vint chercher auprès de Du Guet une suprême consolation. Le motif qui faisait incliner vers Port-Royal l'auteur de la Princesse de Clèves, était sans doute, que le Chevalier Renaud de Sévigné, l'oncle de la spirituelle Marquise, avait épousé en secondes noces, la mère de Madame de La Fayette; il avait même fait rebâtir le cloître de Port-Royal des Champs. Mais en venant à Du Guet, l'amie désolée de La Rochefoucault obéissait moins à un souvenir de famille, qu'à un véritable attrait de l'âme. La lettre du Directeur n'est

(1) Portrait de La Rochefoucault fait par lui-même.

pas scrupuleusement la rigidité de principes ; de Mademoiselle de Vertus, de Madame l'abbesse de Soissons (1), de Madame d'Aguesseau, mère du conseiller; et probablement aussi, quoique les noms de suscription épistolaire soient parfois changés à dessein, de Madame de Longueville « Ce sont des détails d'intérêt obligeant, de reconnaissance, des demi révélations sur sa retraite, mêlées d'un reste de secret : cela fait perspective (2). »

Tout, dans ces avis spirituels se tourne en délicate attention; comme le remarque avec vérité Sainte-Beuve, ça été l'effort et la prière de Du Guet dans toute son œuvre, que de la faire couler en charité (3). J'ajouterai qu'il a merveilleusement compris le rôle de directeur vis-à-vis la femme. La religion de l'homme est forte et solide ; celle de la femme est douce et affectueuse : sa sensibilité est plus vivement frappée par les sentiments religieux qui trouvent dans la vivacité de l'imagination une cause de développement, et dans la tendresse du cœur une source de manifestation et de propagation. C'est peut-être en raison de

sait rien, mais que pour Fontpertuis, il ne croyait pas en Dieu, bien loin d'être janséniste. « Oh si cela est, répliqua le Roi, du fond du cœur fort soulagé, je n'ai rien à dire ; vous le pouvez mener. » Et en effet, il le mena. Le fait alors n'était que trop vrai. M. d'Orléans n'en faisait jamais le récit sans rire aux larmes. *Journal du marquis de Dangeau.* Addit. inéd. de Saint-Simon, 12, 83.

(1) Henriette de Lorraine d'Harcourt.

(2) Ste-Beuve, *Port-Royal*, t. V.

(3) Ste-Beuve, *Port-Royal*, t. V, p. 409-410.

ces dispositions naturelles qu'on a donné à la femme le titre de sexe dévot: Ce sont ces qualités bien connues qui ont indiqué à Du Guet la forme sous laquelle ses conseils leur devaient présenter la religion, en même temps qu'une méthode sûre et facile pour les y attacher au milieu du monde.

Parfois néanmoins, dans certaines circonstances où l'âme a besoin d'être fixée aux sévères contemplations de l'Éternité, le directeur savait allier à la scrupuleuse observation des formes de langage, la terrible sincérité des révélations. Il écrivait ce qui suit à une femme à qui la naissance, l'esprit et les autres qualités que le siècle estime, avaient attiré beaucoup de considération, et qui se mourait au fond d'un monastère où elle s'était retirée sans prendre cependant aucun sérieux engagement. « L'extrême faiblesse où vous êtes réduite, Madame, me fait appréhender que les plus courtes lettres ne puissent vous être lues sans incommodité. Je ne puis néanmoins m'empêcher de vous dire que je vous offre à Dieu dans l'état de souffrance et de délaissement où il vous a réduite, afin qu'il surmonte vos douleurs par la patience, et qu'il fasse éprouver à votre âme une paix qui soit au-dessus de tout autre sentiment. Il a pu consoler les martyrs au milieu des plus cruels supplices; il a pu répandre dans le cœur de saint Laurent, une joie spirituelle qui allait jusqu'à une espèce d'ivresse, quoique son corps fût consumé sur un gril brûlant. J'es-

tendri; il faut qu'une telle connaissance porte au gémissement, et non à la vanité, « il faut que l'on se confonde en voyant le peu de proportion entre ce que l'on doit à Dieu, et ce qu'on lui rend; entre sa sainteté et l'imperfection de nos œuvres; entre ses bienfaits et notre reconnaissance; entre ses promesses et nos désirs. » Disons en outre que la charité, la patience, la douceur, la prudence et la fermeté se rencontrent à chaque page de *la Correspondance spirituelle* qui nous occupe. Nul mieux que Du Guet ne sut rester plus absolument maître de lui-même, ni moins laisser se trahir l'inconstance, la légèreté et l'ennui. Il témoigne à chacune des âmes qui recourent à ses lumières un intérêt égal; se montre prévenant et affable envers toutes sortes de personnes, celles surtout qu'il a lieu de croire ou mal disposées à son égard, ou d'un caractère timide et pusillanime. Si ses conseils, — la chose est assez rare, — s'adressent à des jeunes personnes, ce n'est plus l'affabilité qui se fait remarquer en lui; mais une gravité religieuse et une modestie sévère qui impriment le respect sans jamais détruire la confiance.

Au milieu des éclaircissements souvent fort délicats que nécessitent les questions de morale, Du Guet se tient toujours sur ses gardes pour ne s'exposer point à fausser la conscience de celles à qui il écrit, soit par des décisions hasardées sur des points de doctrine controversés, soit par des anathèmes lancés

contre des fautes ou des défauts que l'âge ou le caractère, que la légèreté même de la matière rendent souvent en partie excusables. On est surpris d'entendre un janséniste s'exprimer ainsi sur la nécessité où se trouve une jeune femme de suivre dans une certaine mesure, la loi commune de la Mode : « Je crois que vous devez continuer vos soins à la couturière qui ne donne les siens qu'à regret à la manière dont les femmes s'habillent ; qui gémit de ce que le monde a de superflu, et qui ne fait ou ne conseille rien contre la modestie. Lorsque les modes sont devenues générales et qu'elles ne blessent point la pudeur, il est presque impossible qu'elles n'imposent par la nécessité de les suivre. Les personnes qui les introduisent dès le commencement sont rarement innocentes, lorsque ces modes engagent à une vaine dépense et multiplient les ajustements. Mais plusieurs de celles qui cèdent enfin au torrent, peuvent avoir le cœur droit, et s'affliger en secret de ce qui plaît aux autres. Il faudrait une vertu extraordinaire pour résister dans un certain âge à un exemple universel, et si l'on mesurait à cette vertu l'usage des sacrements, on le ferait dépendre d'une disposition très-rare, et fort au-dessus de la piété commune des fidéles (1). » C'était le même sentiment de tolérance qui faisait dire avec une légère pointe d'humeur à M. de

(1) *Lett. morales*, t. III, lett. 11, *sur la mode*.

Tillemont, — un cousin germain de Du Guet : — « Allons néanmoins plus loin, et cédons quelquefois au torrent de la coutume ; car je ne sais, mon Dieu, si c'est votre vérité qui nous conduit jusque-là. Allons donc jusqu'à souffrir qu'on s'habille d'une manière qui ne fasse pas crier tout le monde contre vous (1) ! » Chez un peuple enivré des jouissances du luxe, attaquer le goût des superfluités, prétendre qu'il corrompt les mœurs et prépare la chute des États, c'est s'exposer à passer pour un esprit chagrin, ou pour un étroit génie; mais chez ce même peuple vouloir réduire les femmes à la modestie et à la simplicité des mœurs antiques; déclamer contre les besoins factices de la vanité ; se déchaîner contre la mode et ses bruyants caprices ; c'est adopter à pure perte le rôle d'un censeur maussade et d'un misanthrope fâcheux. Or ce rôle, ni Du Guet, ni M. de Tillemont ne le voulurent prendre.

Si cependant, notre auteur permet à une jeune femme de suivre avec précaution le torrent de la mode, il n'a point pour les spectacles, la même facilité. A son sens, il serait faux de prétendre qu'on est revenu du théâtre comme on y était allé. Les pertes qu'on y fait sont d'un ordre bien différent de celles qui touchent les sens. « Le mal serait moins grand s'il avertissait ; il a tout son effet sans être aperçu, et

(1) Tillemont, *Réflexions morales*, p. 279.

comme l'on n'est point instruit de ce qui est essentiel à la droiture et à l'innocence du cœur, on ne sait point aussi jusqu'où il s'affaiblit et se corrompt (1). » Selon notre moraliste, ou le spectacle attache et plaît, ou l'on en est mécontent. Dans ce dernier cas, l'on montre par son chagrin ce qu'on désirait, et ce qu'on était allé chercher. On se plaint de ce que, par la faute ou de la pièce ou des acteurs, l'esprit ou le cœur aient été laissés immobiles; « on a regret à l'innocence et à la tranquillité qu'on remporte, » on s'était livré à tout ce qui pouvait agiter l'âme et lui faire sentir du plaisir par cette agitation; et rien ne découvre mieux cette volonté secrète, que l'indignation contre les personnes qui n'ont pas su troubler notre repos (2). »

Ces idées présentent une étroite analogie avec celles de Rousseau : mais le philosophe de Genève, trop philosophe et trop génevois peut-être en cette occasion, outre qu'il examine la question dans un plus intime détail, et que dans telle ou telle partie de sa *Lettre à d'Alembert* (3), il montre les dangers du spectacle sous une forme dont ne pouvait user un ministre de l'Évangile, accentue bien plus énergiquement le blâme, et, juge inflexible, condamne impitoyablement le théâtre. Le principe auquel il remonte est celui-ci : Tout amusement inutile est un mal pour

(1) *Lettres morales*, t. IV, lett. 1, *sur les Spectacles*.

(2) *Ibid.*

(3) Lettre à M. d'Alembert. *Sur les Spectacles*, Cf., p. 111, 112 et suivantes. Édition Mussay-Pathay, t. XI, Paris, 1826.

un être dont la vie est si courte et le temps si précieux (1). — Que d'hommes curieux de futilités ou de scandales ; que d'écrivains appliqués à flatter ces hommes, accusent ici l'auteur des *Confessions* et de *la Nouvelle Héloïse !* Du Guet ne reproche point au spectacle le plaisir qu'il procure : il regrette que ce plaisir ne soit souvent ressenti qu'au prix de quelque vertu offensée. Quand dans la suite de son véhément réquisitoire, le censeur amer nous dépeint la scène comme un tableau des passions humaines dont l'original est dans tous les cœurs, il se rencontre cette fois avec le sentiment plus modéré et non moins sage du moraliste chrétien, qui lui aussi, conviendra sans peine que si le peintre n'avait point su flatter les passions, les spectateurs eussent été bientôt rebutés, et n'eussent plus voulu se voir sous un aspect qui les eût fait mépriser d'eux-mêmes. Objecte-t-on que le théâtre dirigé comme il peut et doit l'être rend la vertu aimable et le vice odieux ? — « Quoi donc, dira le philosophe, avant qu'il y eût des comédies, n'aimait-on point les gens de bien, ne haïssait-on point les méchants (2) ? » Cette réponse ne prouve que médiocrement contre le spectacle. Les sentiments honnêtes n'ont jamais perdu à être excités dans l'âme,

(1) Lettre à d'Alembert, t. XI, p. 19.

(2) *Ibid.*, 28. J.-J. Rousseau paraît affectionner cette forme d'argument par laquelle il montre les exemples antérieurs aux systèmes.

et le tableau vivant et fidèle des actions vertueuses est pour la vertu même un encouragement et une louange. Les théories ont du reste peu de valeur, et comme le dit Corneille :

> Les exemples vivants sont d'un autre pouvoir.
> — Segnius irritant animos demissa per aures,
> Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus (1)...

Avec plus ou moins de bonheur et de justice, Rousseau examine tour à tour la tragédie et la comédie en juge dont l'arrêt est rendu d'avance. A son avis, Catilina devient par la peinture qu'on fait de lui, et par l'intérêt qu'on lui donne, l'objet de l'estime des spectateurs. Le détracteur du théâtre (2) va plus loin encore: Il absoudrait la tragédie par la raison seule qu'elle est trop naïvement vraisemblable pour pouvoir jamais être prise au sérieux. Dans ce genre dramatique qui, au dire de La Bruyère, vous serre le cœur dès son commencement, vous laisse à peine dans tout son progrès la liberté de respirer et le temps de vous remettre; qui vous mène par les larmes, par les sanglots, par l'incertitude, par l'espérance, par la crainte, par les surprises et par l'horreur jusqu'à la catastrophe (3); l'auteur de la *Lettre à d'Alembert* ne voit qu'une représentation d'êtres si gigantesques, si

(1) Horace, *Art poétique*, 181-181.
(2) On peut, je crois, donner ce nom à Rousseau.
(3) Cf. La Bruyère, *Des ouvrages de l'Esprit*.

boursouflés, si chimériques, que l'exemple de leurs vices n'est guère plus contagieux que celui de leurs vertus n'est utile (1). Tous les héros du Théâtre Antique; toutes les imitations qu'en a fait le génie moderne, *Phèdre* et *Œdipe*, *Horace* et *Syphax*, *Agamemnon* et *Oreste*, ont enveloppés dans cette conclusion ironique et flétrissante.

La comédie n'est pas plus excusée. Elle est une école de vices et de mauvaises mœurs plus dangereuse que les livres mêmes où l'on fait profession de les enseigner. Ainsi Rousseau frapperait d'un même anathème et le *Misanthrope* et la *Nouvelle Héloïse*, et ceux qui offrent des spectacles aux grandes villes, et ceux qui composent des romans pour les peuples corrompus (2). On est en vérité surpris d'entendre l'auteur de *Julie* flageller le théâtre pour la licence de ses peintures; et l'on se demande si un pareil jugement sur l'art dramatique n'est pas lui-même une comédie d'indignation, quelque chose que Térence eût intitulé peut-être *L'Heauton timoroument*.

Qu'est donc Molière aux yeux du Philosophe? Un de ces gens qui savent bien moucher les lampes, mais n'y mettent jamais de l'huile (3). Le *Misanthrope*, par exemple, ne mérite pas le nom qu'on lui donne. Ce n'est pas des hommes qu'il est l'ennemi, mais de

(1) *Lettre à d'Alembert*, t. XI, p. 13.
(2) *Julie ou la Nouvelle Héloïse*. Préface.
(3) *Lettre à d'Alembert*, t. XI, p. 44.

la méchanceté des uns, et de la complaisance des autres pour les méchants. Alceste est vertueux ; il serait comme Philinte l'ami du genre humain, si le genre humain ne comptait ni fripons ni flatteurs. Il est droit, homme d'honneur, amant sincère, « tant pis pour qui rirait de lui (1)! » On en rit cependant ; et la chose s'explique, car il est ridicule à certains égards ; et ce ridicule résulte de l'opposition de son caractère avec celui de son ami, qui, quoi que l'on dise, est le sage de la pièce. Ces défauts sont pourtant les moindres ; la coquetterie de Célimène est d'un exemple autrement funeste. Et relativement à l'amour qui... ??

De cette passion la fidèle peinture
Est pour aller au cœur la route la plus sûre (2) ?

Les écrivains dramatiques ne connaissent que trop ce pouvoir dangereux. Comment ne s'intéresserait-on pas pour une passion si séduisante, entre deux cœurs dont le caractère est déjà si intéressant par lui-même? En supposant que le Théâtre ne mît en jeu que des passions légitimes, les impressions en seraient-elles moins vives et les effets moins regrettables ? Quels sentiments agitent le spectateur à la Tragédie de Bérénice ? Est-ce le mépris qu'on devrait ressentir pour un Empereur romain qui balance entre sa maîtresse et son devoir?

(1) Le *Misanthrope*, acte I, scène III.
(2) Boileau : *Art. poétique*, ch. III.

Est-ce une pitié secrète pour cet homme sensible, combattu par les lois de sa patrie et le penchant de sa tendresse ? — Chacun aurait voulu que *Titus* se fût laissé vaincre, même au risque de l'en moins estimer. « Ne voilà-t-il pas une tragédie qui a bien rempli son objet et qui a bien appris aux spectateurs à surmonter les faiblesses de l'amour (1) ? » Toute la morale à retirer de *Zaïre* est celle-ci : C'est un moindre malheur de périr par la main de son amant, que d'en être médiocrement aimé. Quelque chose que l'on fasse en un mot pour déguiser les peintures de l'amour, ces peintures mêmes ne cesseront jamais d'être dangereuses ; les inconvénients surpasseront sans cesse les avantages, et la conclusion du philosophe est, je crois, tout entière dans ces mots : « En favorisant tous nos penchants, le théâtre donne un nouvel ascendant à ceux qui nous dominent ; les continuelles émotions qu'on y ressent nous énervent, nous affaiblissent, nous rendent plus incapables de résister à nos passions ; et le stérile intérêt qu'on prend à la vertu ne sert qu'à contenter notre amour-propre sans nous contraindre à la pratiquer (2). »

Ce que Du Guet reproche aux spectacles est également de corrompre le cœur par l'attrait des passions exprimées avec plus ou moins de vérité. Ces ornements empoisonnés et ces grâces trompeuses, comme

(1) *Lettre à d'Alembert*, t. XI, p. 70.
(2) *Ibid.*, p. 75.

les appelle Bossuet, bien qu'ils puissent passer pour une faiblesse, y paraissent — c'est toujours Bossuet qui parle — comme une noble faiblesse, comme la faiblesse des héros et des héroïnes, enfin comme une faiblesse si artificieusement changée en vertu, qu'on lui applaudit, sur le théâtre, et qu'elle doit faire une partie si essentielle des plaisirs publics, qu'on ne peut souffrir de spectacles où non-seulement elle ne soit, mais encore où elle ne règne et n'anime toute l'action (1). Quelle est en effet cette multitude à laquelle on veut plaire et qu'il s'agit d'intéresser? Ce sont des hommes qui certainement, et quoi qu'ils en puissent dire, ne vont au spectacle que pour être amusés, et qui dans la peinture qu'on y fait des mœurs, ne peuvent être affectés comme ils désirent l'être, qu'autant au moins qu'on aura pris soin de n'y point contrarier leurs penchants; qu'on y ménagera, qu'on y flattera même leurs passions favorites; qu'on y donnera aux vices qui leur sont plus naturels un vernis d'héroïsme et de grandeur qui adoucisse à leurs propres yeux ce qu'auraient d'odieux des couleurs trop vraies et des images trop ressemblantes. Je sais qu'on ne doit point tomber dans l'exagération, sur un sujet surtout qui a soulevé tant de contradictions dans les camps opposés; mais les arguments qu'on a fait valoir contre les spectacles sont si nombreux et

(1) Bossuet. *Pensées philosophiques sur la nature, l'homme et la Religion*, t. II.

si forts qu'il ne faut point s'étonner qu'un Janséniste ne se montre pas moins rigoureux sur la question, que Jean-Jacques Rousseau lui-même.

Sur ce point donc, comme sur beaucoup d'autres, Bossuet et Du Guet pensent de même. Le premier, quand il prend à partie l'infortuné Molière, mourant presque sur la scène, et qu'il fait ressortir l'horreur de cette fin, est trop véhément sans doute. Il eût convenu au génie qui rayonne, de respecter, dans le génie, la voix qui s'éteint. J'aime mieux me représenter Du Guet tout pénétré, tout ravi de cette lecture d'*Athalie* qu'il vient d'entendre de la bouche même de Racine, écrivant ces lignes émues, dans lesquelles, comme l'a si bien observé Sainte-Beuve, l'admiration se tourne en tendresse de sentiment. « L'Écriture brille partout dans cette pièce, et d'une manière à la faire respecter par ceux qui ne respectent rien. C'est partout la vérité qui touche et qui plaît: c'est elle qui attendrit et qui arrache les larmes de ceux mêmes qui s'appliquent à les retenir. On est encore plus instruit que remué; mais on est remué jusqu'à ne pouvoir dissimuler les mouvements de son cœur. Comme je sais que vous aimez M. Racine, et que je l'aime avec la même tendresse, je n'ai pu retenir en votre présence les sentiments que je voudrais vous inspirer, si vous ne les aviez déjà; et j'éprouve que quand on aime, c'est un plaisir sensible que de pouvoir

louer en toute liberté (1). » Aller voir *Athalie* n'est pas en effet se rendre au spectacle, c'est monter au Temple.

Si Du Guet se montre sévère à l'endroit des distractions que recherche le monde ; si sur ce point, sa direction encourt le reproche d'une rigueur exagérée peut-être, il a des trésors d'indulgence, des ménagements infinis pour les victimes de cette cruelle maladie morale, appelée le scrupule. Elles ont le cœur droit ; elles aiment ce qu'il faut aimer, et elles craignent ce qu'il faut craindre : mais elles n'ont pas assez de lumière pour discerner l'un de l'autre, et elles appréhendent avec raison la séduction et la méprise. Grande est la peine de ces âmes qui marchent à tâtons vers le bien, et vivent dans de continuelles incertitudes si elles sont dans la bonne voie ou si elles s'égarent, successivement alarmées et rassurées, sans pouvoir discerner au milieu d'une profonde nuit, si c'est Dieu qui effraie, ou si c'est lui qui rassure. Gardons-nous de mépriser leurs faiblesses, et si on veut les appeler ainsi, leurs petitesses. Ces petitesses sont souvent jointes à la vertu la plus éminente et la plus pure. Une personne agitée par des scrupules qui font pitié est capable parfois des actions qui demandent le plus de force et de courage. Tel esprit faible est une âme héroïque. Ces con-

(1) A *Mme D... Paris*, 15 novembre 1690, t. VI, p. 34.

tradictions n'étonnent que ceux qui ne connaissent point l'homme; et pour respecter les personnes sincèrement ferventes, malgré leurs défauts, il n'est pas nécessaire d'avoir soi-même de la ferveur; il suffit d'avoir un peu de philosophie. Il est certains désirs naissants, certaines dangereuses pensées dans lesquels le cœur en balance et comme flottant entre le sentiment et le consentement, ne peut discerner ce qu'il est, ou ce qu'il n'est pas, ce qu'il cherche ou ce qu'il rejette. L'état des scrupuleux est digne de compassion. Ils craignent Dieu; mais cette crainte fait leur supplice; ils l'aiment; mais cet amour n'est point pour eux une consolation; ils le servent; mais ils le servent en esclaves. Du Guet éprouve une pitié profonde à la vue de ces infortunés. Voici comment je résumerais sa doctrine ou plutôt sa méthode pour la direction des âmes appelées timorées.

Il faut craindre par obéissance et par amour. La volonté divine est la règle de toutes les actions, de tous les sentiments, et de toutes les dispositions d'un vrai chrétien. C'est elle qui les relève, qui les sanctifie et qui leur donne tout leur prix et tout leur mérite. Or, la volonté de Dieu est que nous craignons ; il nous le commande même : un chrétien craint donc parce que Dieu le lui commande. Il ne sépare point ces deux commandements, parce qu'il sait qu'il faut obéir à tout ce que Dieu ordonne, et comme il trouve son repos et sa joie dans sa soumis

sion à la volonté divine et dans l'obéissance à ses préceptes, il trouve aussi le repos et la joie dans sa crainte même. C'est, si l'on peut s'exprimer ainsi, une crainte toute salutaire, fort différente de cette anxiété qui rend l'âme tremblante sur tout. La charité craint donc aussi; elle craint la colère de Dieu; mais elle craint beaucoup plus de la mériter par quelque faute. Le scrupuleux qui craint sans cesse, doit aussi sans cesse se tourner vers l'espérance, puisque l'espérance et la crainte, toutes deux dans une mesure diverse, sont commandées par Dieu. Ce ne sont point les termes mêmes de Du Guet, je ne fais qu'analyser sa pensée sur une matière qui revient souvent dans ses écrits de *Direction*.

Les personnes réduites à l'épreuve de ces terribles incertitudes, sont aux yeux du Guide spirituel un exemple et une leçon. D'où viennent en effet, la lumière et la paix dont jouissent les autres ? « Qui peut les rendre certains que la lampe qui brille au-dessus de leur tête et qui éclaire leurs pas, marchera toujours devant eux? Qui ne sent au contraire, que puisque des hommes pleins de bonnes intentions et d'amour pour la loi de Dieu, ont tant de peine à discerner le sentier de la justice, il n'y a rien de plus raisonnable que de se défier de ses propres lumières, et que de se souvenir que les ténèbres nous sont naturelles? » On croirait entendre comme un écho de Bossuet, quand il affirme que l'inconstance et l'agita-

tion est le propre partage des choses humaines (1). — Sans doute, l'humilité est un fruit de ces dispositions craintives, donne-t-on à entendre à certaines personnes portées au scrupule, mais cette humilité n'est pas la véritable. Il est une fausse humilité comme une fausse dévotion : — Molière disait une bonne et une fausse monnaie (2) ; — ces deux humilités naissent de la vue de nos misères et de notre indignité : mais pour employer l'expression consacrée par le langage mystique, les fruits que l'une et l'autre produisent, sont bien différents. La vraie humilité vient de Dieu, et porte aussi à Dieu. Comme elle est un don du Ciel, elle communique à l'âme une vigueur nouvelle, une promptitude et une liberté saintes pour prier et servir Dieu. Dire que l'esprit divin affaiblit ou décourage les âmes, c'est émettre une opinion blasphématoire et ridicule. On doit donc réagir contre certaines craintes mal fondées. — Cela revient à la pensée de M. de Singlin, avançant que c'est par cette fausse humilité que l'âme scrupuleuse et inquiète se regarde toujours elle-même, et s'abat dans la vue et dans l'expérience de sa faiblesse; ce qui montre bien que son humilité apparente est fausse, puisqu'elle est jointe à un sentiment présomptueux qu'elle a sans y penser, que c'est elle-même qui doit se conduire et se soutenir. Ainsi, elle

(1) *Disc. sur l'Hist. Univ.*, IIIe partie : Les Empires, ch. I.
(2) Molière, *Tartuffe*, acte I, sc. VI.

fait injure à Dieu, doutant ou de sa bonté pour la vouloir soutenir, ou de sa puissance pour le pouvoir faire (1). J'insiste sur ces opinions très-arrêtées de Du Guet sur l'humilité vraie et l'humilité fausse : elles donnent à sa méthode de Direction un caractère ferme et vigoureux; elles lui permettent de tracer aux personnes qu'il guide une ligne de conduite où chaque pas ne les expose plus à s'égarer.

L'humilité ne consiste pas simplement dans les actions et les paroles; il est aisé de marcher la tête penchée, les yeux baissés, de s'appeler un pécheur et un misérable, et de dire même à qui nous fait des dons :

Je ne mérite pas de vous faire pitié (2).

Le poison de la vanité comme celui de l'hypocrisie peut quelquefois s'avaler avec les amertumes de la pénitence : il faut avoir une basse opinion de soi-même, se connaître et se mépriser : il faut, notre auteur le dit quelque part lui-même avec une expression charmante, se défier des dispositions schismatiques de l'amour-propre (3). On peut devenir insensé et ridicule par sa sagesse; orgueilleux par son humilité. Une sainte et heureuse simplicité est en même temps plus humble et plus hardie; enfin, comme le

(1) De Singlin. *Instructions*, p. 130.
(2) Molière *Tartuffe*, acte I, sc. IV.
(3) *Caract. de la Charité*, ch. I.

disent saint Jean Chsysostame et saint Augustin : Mieux vaut être pécheur et humble, qu'être juste et superbe. On raisonne moins, et l'on a plus de foi.

Mais tout en inspirant au scrupuleux les sentiments d'une réelle humilité, Du Guet le prémunit contre les terreurs d'une crainte excessive non moins funeste qu'une présomptueuse confiance. Certains motifs doivent servir à combattre une frayeur injuste, et c'est une erreur que d'attribuer à l'humilité de pareils mouvements : rien n'est plus humble que la reconnaissance et l'amour. Cependant, remarquons-le bien, les instructions fondées sur de grands raisonnements ne sont pas toujours les plus nettement saisies : celles qu'on tire des exemples rendent autrement sensibles et palpables les vérités que l'on avance : tout le monde les entend. Du Guet excelle dans l'art des ingénieuses comparaisons: « Lorsqu'on charge, dit-il, l'un des plateaux d'une balance, sans mettre dans l'autre aucun contre-poids, la plus petite charge abaisse l'un des bassins, et enlève l'autre ; et il n'est pas vrai alors que le poids soit excessif, quoique le mouvement qu'il cause aux bassins le paraisse. Un effet si prompt ne vient pas de la pesanteur de la charge ; mais de ce qu'elle n'est que d'un côté. On peut la laisser entière et y ajouter beaucoup sans qu'elle ait cet effet, si l'on met dans le bassin opposé une charge plus pesante. Il en est ainsi des mouvements du cœur. Le plus léger est le maître,

lorsqu'il n'est pas combattu et qu'il est seul. On paraît craindre à l'excès, quand on n'espère point, quoique la crainte soit peut-être alors imparfaite. On tremble plus qu'il ne faut, parce que l'on ne fait que trembler. Si l'on avait plus de confiance et d'amour, on pourrait trembler encore davantage, sans avoir besoin de consolateur : et c'est un vrai malheur que d'être effrayé et de n'être que cela. Car cette disposition aurait souvent besoin d'être poussée plus loin pour atteindre au terme : et l'on est cependant obligé de la combattre et de l'affaiblir, parce qu'étant seule, elle est dès lors excessive, non parce qu'elle a, mais par ce qui lui manque ; non par son poids, mais par l'absence de contre-poids nécessaire (1). »

C'est qu'en effet, la crainte qui étonne les cœurs et les ébranle, est impuissante à les changer : l'essentiel est de faire croître l'espérance et l'amour jusqu'à un degré qui surmonte nos frayeurs, et qui les calme en les surmontant. Se soumettre à la Loi par la seule appréhension de la peine, c'est retourner à la Lettre qui tue. La même pensée faisait dire à Bossuet commentant une parole de saint Augustin : « Considérez, je vous prie, cette pierre sur laquelle Dieu a écrit la Loi : en est-elle changée pour contenir des paroles si vénérables ? En a-t-elle perdu quelque chose de sa dureté ? Qui ne voit que ces saints préceptes ne

(1) *Lettres morales*, lett. 29, *à une dame*.

tiennent qu'à une superficie extérieure? D'où vient que la Loi Mosaïque est ainsi écrite, sinon parce que c'est une Loi de crainte ? Et Dieu ne veut-il pas nous faire entendre que si la Loi ne nous touche que par la crainte, il en est de nos cœurs comme d'une pierre ; qu'ainsi notre dureté n'est point amollie, et que la Loi demeure sur la surface (1) ? »

Les conseils des *Lettres Morales* ne portent pas seulement sur les périls que leur naturel fait courir aux femmes : le prudent directeur cherche à prémunir ces dernières contre certains dangers qui les menacent du dehors. Tels sont par exemple, ceux qui proviennent d'une légèreté à laquelle sont sujettes les personnes mondaines, et qui les fait s'attacher à des apparences extérieures bien plus qu'à l'esprit véritable et intime de la religion. Sur ce point, les avis sont d'une précision singulière. Du Guet considère comme un point fort important de faire comprendre aux femmes que la Religion n'est pas tout entière dans certaines formules de prières, ni dans certains exercices extérieurs : c'est dans le sacrifice intérieur des passions que consiste essentiellement la pratique religieuse; dans le renoncement à un amour excessif de l'estime et de la louange; à une vanité qui recherche le luxe des vêtements et l'éclat de la représentation; à la jalousie qui ne se peut consoler du

(1) *Sermons*, t. IX, p. 41.

bien qui arrive aux autres; à la curiosité; à l'intempérance du langage, toutes passions qui déparent le plus ordinairement leur sexe, et sont comme l'accompagnement inévitable d'une passion dominante : l'amour-propre. Cette piété superficielle ne saurait couvrir l'âme chrétienne ; de légères pratiques empêchent peut-être un plus grand malheur, c'est-à-dire l'impiété toute déclarée et le mépris tout manifeste de Dieu, et c'est pour cela qu'on les souffre : mais elles n'avancent point la guérison ; y mettre son appui, est se créer un perpétuel obstacle.

Du Guet fera appel à cette autre faculté si généreuse et si féconde quand elle se dirige vers le bien : l'imagination. L'imagination d'une femme, fixée sur les choses de la Religion, dilate et élève ses sentiments dans une sorte de merveilleuse extase. Si, au contraire, cette faculté n'a point pour principal objet le sentiment religieux, elle s'égare, se laisse séduire par l'apparence du bien ou du beau, et amène ce malheureux mélange de sacré et de profane, de piété et de mollesse, de prière et de dissipation, par lequels sont viciées et corrompues des âmes souvent capables de la piété la plus éminente. Du Guet cherche pour réprimer ce défaut, à rendre ferme et solide l'imagination de la femme. Il veut que la vie d'une femme ait son souverain élément dans la Religion. Aussi, n'est-ce pas seulement la vérité de cette religion qu'il s'efforce de lui faire comprendre, mais encore sa ma-

jesté, son excellence, sa beauté : c'est peu de la convaincre et de l'émouvoir, il la ravit. Il la console encore avec une bonté touchante. La compassion de son cœur se révèle tout entière dans les lignes suivantes écrites à une femme, en un moment de tristesse profonde. La douleur doit être patiente et paisible : point de cris lugubres, ni de gémissements lamentables, d'impatience, ou de transports de désespoir : tout doit se passer entre l'âme et Dieu. Les chagrins excessifs sont sans voix, parce que leur violence absorbe tous les sentiments et laisse l'âme comme sans mouvement et sans vie : « Réunissez tout votre cœur en Celui qui peut seul en pénétrer le fond ; qui peut seul lui faire sentir qu'il en est le Créateur et le Maître ; et qui peut seul remplir le désir infini qu'il lui a imprimé, pour le dégoûter de tous les faux biens, et pour se l'attacher par le plus vif et le plus légitime de tous les intérêts. Ne vous occupez avec liberté de tout ce qui peut vous affliger que dans la prière : réservez pour ce temps-là vos réflexions et votre sensibilité. Vous êtes trop faible pour vous y exposer, quand vous n'êtes pas aux pieds de Jésus-Christ, et que vous ne les arrosez pas de vos larmes. Il les essuiera avec bonté quand vous les répandrez devant lui : il ne les méprisera pas comme les hommes pourraient le faire : il les excusera même avec plus d'indulgence que vous ne faites ; car il connaît infiniment mieux que vous votre faiblesse,

et il ne la condamne pas, si elle est accompagnée de soumission et d'humilité. »

Où trouver plus de tendresse, d'onction, de charité, dans le sens le plus sublime du terme? Peut-on plus affectueusement inviter l'âme à s'unir à la souveraine Providence, qui conserve, qui gouverne et dispose tout; à vouloir ce qu'elle veut, à ne vouloir rien de plus? Peut-on plus persuasivement engager à ne séparer jamais la justice de la miséricorde, ni la crainte de la confiance; à obéir au commandement d'espérer, comme nous le faisons à celui d'aimer et de croire? Ainsi l'âme est assurée de posséder toujours ce qu'elle souhaite, de ne souffrir que ce qu'elle veut souffrir, et de se rendre par là, en quelque manière, l'arbitre de son propre sort. Quelle élévation ! quel calme ! Mais aussi quelle merveille ! Faire toujours sa volonté parce qu'on ne veut jamais la faire ! S'oublier entièrement et se retrouver tout entier, et se retrouver aussi saintement qu'on s'est oublié : se retrouver en Dieu, parce qu'on s'est oublié pour Dieu (1) ! Voilà comment Du Guet envisage ce bien précieux que les écrivains mystiques appellent

(1) Ces effusions mystiques ne sont pas sans poésie ; ce ne sont pas cependant les termes de Du Guet que nous reproduisons ici, nous entendons dire à Fénelon à propos du *Parfait amour* : « Traiter cet amour de sublimité chimérique, c'est accuser témérairement d'illusion les plus grands saints de tous les siècles qui ont admis cet amour, et qui en ont fait le plus haut haut degré de la vie spirituelle. » Sur le *Parfait amour*, ch. XIX.

la paix du cœur. Il faut détruire le péché, sans doute ; mais est-il pour cela nécessaire de se détruire soi-même ; de troubler sa raison ; de ruiner sa santé ; et par la violence de ses mouvements, de se mettre hors d'état de suivre la lumière divine et même de la discerner ? Il faut briser son cœur, sans doute ; mais ne peut-on le faire qu'aux dépens de son repos ? Il faut sonder les plaies, non les agrandir et les envenimer, à force de les ouvrir pour en bien apprécier la profondeur. Le *Publicain* est au fond du Temple, frappant sa poitrine, et baissant les yeux : c'est là, il est vrai, sa place, et la situation qui lui convient ; mais il est plus tranquille dans l'humilité et son repentir, que ne l'est le *Pharisien*, dévoré de ses passions, et enflé de sa fausse justice. Cet abandon humble et complet est merveilleusement conseillé dans cette invitation touchante de réserver au Christ le secret de ses chagrins et de ses larmes. D'ailleurs, une affliction inconsolable est une espèce de révolte contre Dieu, à la volonté de qui il faut se soumettre, puisqu'il nous est impossible de la réformer.

Du Guet appartient bien à ce XVIIe siècle où les écrivains se font oublier eux-mêmes pour ne laisser entendre et voir que ce qu'ils disent et montrent : « Ce qui est singulier, répétait-il, me fait un peu de peine. » Il fuit l'originalité, comme d'autres la recherchent. Ainsi que Jean-Baptiste, il eût mis sa fierté à s'appeler la voix de Celui qui parle dans les

solitudes, qui prépare les routes du Seigneur et qui rend droits ses sentiers.

C'est seulement à un point de vue général que j'ai étudié Du Guet, Directeur. Mon intention a été de montrer dans le fécond écrivain ecclésiastique, je ne dirai pas un Père de l'Église, mais un véritable apôtre du conseil, un cœur toujours ouvert aux épanchements, une intelligence vouée à l'instruction des âmes. Ce caractère de charité qu'il avait si candidement mis en lumière dans sa belle paraphrase de saint Paul, apparaît tout entier dans ses *Lettres Morales,* quelquefois éclatant, parfois tempéré de gravité, souvent égayé d'enjouement aimable. « Les Grands, dit la Bruyère, dédaignent les gens d'esprit qui n'ont que de l'esprit; les gens d'esprit méprisent les Grands qui n'ont que de la grandeur; les gens de bien plaignent les uns et les autres, qui ont de la grandeur ou de l'esprit sans nulle vertu. » Du Guet imitait ces gens de bien. Animé d'une tendre et constante indulgence, il savait compatir aux faiblesses de tous. Son œuvre a été latente; elle n'en a pas été moins réelle et efficace. Ce qui à mes yeux le distingue et constitue son originalité en ce genre de Littérature Morale, si complétement délaissé de nos jours, c'est le bon ton et la mesure. Janséniste, il ne pousse point la rigueur à l'extrême; juge des consciences, il les examine avec calme et les traite avec égard;

Philosophe non moins que Chrétien il a pu s'appliquer le mot de Marc-Aurèle :

« Corrige ou redresse les méchants si tu le peux ; sinon souviens-toi que c'est pour eux que les dieux t'ont donné la douceur et l'humanité (1).» La Bruyère qui a « tant souffert pour avoir différé de le dire » au sujet d'autres directeurs, aurait senti se calmer, en lisant Du Guet, la violence de tant de douleur contenue. « Si grands eût-il ouvert les yeux, » il n'eût point aperçu dans les *Lettres* le moindre propos « diamétralement opposé au bon esprit, au sens droit, à l'expérience des affaires du monde, et à la science de la religion et des mœurs (2). » Le spirituel Directeur eût consolé le mordant moraliste : il en avait consolé tant d'autres !

(1) *Commentaires* IX, 11. éd. Didot.
(2) *Des Femmes.*

CONCLUSION

Cette Étude m'a permis, je l'espère du moins, de mettre en lumière, dans une suite d'Analyses critiques les qualités de Du Guet, et quelques-uns aussi de ses défauts. J'ai cherché à faire ressortir dans les *Commentairss,* la conscience de l'érudit, et l'excès parfois de son scrupule par rapport au respect de la Tradition; dans *l'Ouvrage des six Jours,* la poésie et le talent descriptif de l'écrivain; dans *l'Institution d'un Prince,* les sérieuses connaissances du penseur sur plusieurs points de morale, en même temps que les longueurs dues à la regrettable habitude de subdiviser à l'infini sa matière; enfin, dans *les Lettres de Direction,* la finesse d'esprit, la profondeur de jugement, la sensibilité de cœur du guide spirituel. Ai-je tout dit sur le fécond écrivain? Je n'ai garde d'être assez présomptueux pour le prétendre?

De la partie biographique de ce travail, éclairée et comme développée par l'étude des œuvres de l'auteur, résulte de plus la solution d'une question intéressante : Quelle fut l'influence de Du Guet sur l'époque même où il a vécu ? sur celle aussi qui l'a suivie ? Le rôle de l'écrivain dans le jansénisme, ai-je dit après Sainte-Beuve, fût celui de modérateur. Il compte parmi les travailleurs patients et vertueux qui tentèrent de fondre dans un moule à la fois chrétien et français, les majestueuses beautés de la Bible et de l'Évangile. Pour avoir été moins éclatante que celle des Bossuet et des Massillon, son œuvre ne fut ni moins consciencieuse, ni moins étendue : on peut dire même qu'elle survécut à l'ardeur des déclamations et à l'acharnement des controverses lancées et soutenues par les fanatiques du parti. Demander quelle a été l'influence de Du Guet, c'est demander à quelles personnes il a dû plaire; c'est demander quel fut son public? Quelles qualités pouvaient attirer à lui? Ce n'étaient pas les qualités brillantes de l'Orateur. Sainte-Beuve dit à ce sujet « qu'il manquait un peu de poitrine. » Il avait du cœur: c'est-là qu'il faut chercher le secret de ses succès et de son influence. En un temps où le fanatisme religieux déchaînait ses violences, et appelait à la lutte les fougueux champions de la plume, chacun se tournait volontiers vers le prêtre mesuré et conciliant près de qui les passions soulevées trouvaient un paisible refuge. Cette douce

influence a produit des effets plus durables que les bruyants et impérieux appels de ses amis. Si MM. d'Asfeld et d'Étemare osaient dire en 1723 (1) que de Du Guet il ne restait que le corps; ce corps, doué de parole, opérait plus de miracles sur l'esprit et le cœur des chrétiens sensés, que celui du diacre Pâris, sur la personne des convulsionnaires. Une tendance accentuée au Mysticisme, n'était pas non plus pour rien dans le succès de ces écrits (2). L'auteur dut à cette qualité ou à ce défaut, selon qu'on envisage la Religion par ses grandes lignes ou ses aimables contours, de pénétrer jusque dans les oratoires les moins ouverts aux livres de piété d'Utrecht et de Bruxelles; et nous entendons la sœur de Louis XVI demander à Madame de Raigecourt, dans une lettre où elle parle du pieux Directeur : « Sont-ce les Lettres à Mademoiselle de Vertus que vous lisez? La théologie à part, à laquelle je n'entends rien, c'étaient de bien saintes gens que ces Messieurs de Port-Royal. Quelle vie que la leur auprès des nôtres! » C'est qu'en effet, Du Guet fort attaché au Jansénisme, Du Guet fort théologien, est, de tous les écrivains du temps, celui qui semble le plus faire abstraction de la Théologie et du Jansé-

(1) Mss. Troyes.

(2) « L'Imitation de Jésus a quelque chose qui m'enlève et qui me ravit. Je suis bien aise que vous l'aimiez, et je ne puis m'empêcher de vous en remercier, car on ne peut l'aimer sans me faire plaisir. » Cf. Correspond., p. 145.

nisme. D'autres ont combattu pour la secte, et ont fait concourir à son triomphe toutes leurs démonstrations religieuses; Du Guet a suivi la voie opposée : sans cesse, il a subordonné la dispute de l'École à l'intérêt autrement élevé de la Religion. Nicole dans la séverité de son stoïcisme chrétien analyse les sentiments intimes de l'âme; Monsieur de Singlin la réforme et la guide avec la rigoureuse déduction d'une glaciale logique; Du Guet l'échauffe et la console avec les paroles d'une ardente charité. La charité, voilà le réel secret de son influence. L'écrivain disparaît en lui devant la majesté de l'Écriture; et il est heureux de disparaître, et, chose admirable! son public, lui aussi, se réjouit de ne plus voir que l'original divin. C'est le triomphe de l'humilité, c'est celui de l'esprit chrétien. On peut dire cependant que par cet artifice qui consiste à s'effacer en présence de la Vérité qui parle, à ne prétendre écrire que pour la faire mieux goûter, Du Guet exerça sur les esprits de son siècle une influence plus durable, que les bruyants controversistes avec leurs violentes diatribes. Tout n'est point charité dans ces fougueux débordements du fanatisme : la victoire coûte bien des malédictions et des rages! Une âme vraiment sacerdotale n'a point ce fiel : ses conquêtes sont plus durables. On lit peu aujourd'hui le sage auteur dont le nom revient tant de fois dans ces pages, on est plus tolérant peut-être parce qu'avant nous, d'autres l'avaient lu. Sainte

Beuve nous représente deux Bénédictins (1) dont l'un, Dom Toustain qui lisait Du Guet durant son noviciat à l'abbaye de Jumiéges, se le faisait lire encore en 1754 par Dom Tassin, son ami, qui allait recevoir son dernier soupir. « Il me pria un jour de prendre son Nouveau Testament et de lire le Premier Chapître de l'Épître de saint Paul aux Éphésiens — sur les grâces que Dieu nous fait en Jésus-Christ qui est le chef de l'Église. — Lorsque j'eus achevé, il me dit d'un ton qui marquait son contentement : « Voilà l'original il est bien au-dessus de l'éloquence et de la sublimité des pensées de M. Du Guet ! » Ce jugement est autant à la gloire du Livre divin, qu'à celle de son consciencieux interprète : Du Guet lui-même en eût fait honneur à la piété du saint religieux qui, près de franchir le seuil de la vie, vouait à Dieu seul son admiration et son amour.

(1) *Port-Royal*, t. V, p. 406.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS. 5

PREMIÈRE PARTIE. — Étude biographique.

Enfance de Du Guet. — Son entrée au collége de l'Oratoire à Montbrison. — Premières impressions littéraires. — Noviciat à Paris. — Cours de philosophie à Troyes. — Conférences à Saint-Remi. — Leçons de Théologie Positive à Saint-Magloire. — Départ de Saint-Magloire pour la Maison de l'Institution. — Lettre à son frère. — Lettre à son père au sujet de la mort de sa mère. — Voyage à Strasbourg. — Déclaration de l'Assemblée de l'Oratoire de 1678. — Lettre au R. P. De La Tour, Général de la Congrégation de France. — Période d'ensevelissement. — Sentiments de l'exilé sur sa retraite : descriptions qu'il en fait. — Lettre inédite sur un voyage à Lyon. — Retour à Paris. — Hospitalité du Président de Ménars. — Fuite en Savoie devant la persécution. — Liste de renouvellement d'Appel de 1721. — Document relatif à la saisie du temporel de M. de Montpellier. — Séjour consécutif à Troyes, à Neuville, à Paris et en Hollande. — Propos de MM. d'Etemare et d'Asfeld sur Du Guet. — Son attachement pour la sœur Rose. — Voyage à la Trappe avec la prétendue voyante. — Rencontre du duc de St-Simon. — Son jugement sur Du Guet. — Éloge de l'auteur inséré aux Petites-Nouvelles. — Testament. — Prière d'un convulsionnaire, composée à l'intention de Du Guet.

Ordre de composition des ouvrages de Du Guet. — Avis à une Dame protestante. — Prière publique. — Devoirs d'un Évêque. — Règles pour l'Intelligence de l'Écriture Sainte. — Réfutation du système de Nicole sur la Grâce Universelle. — Traité des Scrupules. — Pensées d'un Magistrat sur la Déclaration qui doit être portée au Parlement. — Conduite d'une Dame chrétienne. — Dissertations théologiques et dogmatiques. — Caractères de la Charité d'après saint Paul. — Préjugés légitimes contre la Constitution. — Mystère de la Passion. — Ouvrage des Six Jours. — Explication de la Genèse et du Livre de Job : de plusieurs Psaumes, et de Vingt-cinq chapitres d'Isaïe. — Principes de la Foi chrétienne. — Épîtres à M. de Montpellier et à M. Van Espen. — Explication du Livre des Rois. — Institution d'un Prince. — Conférences Ecclésiastiques. — Lettre sur les Humanités. — Lettre sur la Peinture. 11

Deuxième Partie. — *Du Guet, Commentateur.*

Occasion de la composition des Commentaires. — Participation de l'abbé d'Asfeld aux ouvrages de Du Guet. — Méthode des Commentaires. — Règles pour l'Intelligence des Écritures. — Caractère mystique d'interprétation. — Conscience apportée à cette œuvre. — Emploi fréquent des analogies. — Mécanisme de l'argumentation. — Exemple de respect pour la Lettre, tiré du Livre de Job. — Commentaire sur la Genèse. — Respect de la Tradition scrupuleusement invoquée à propos de la question des Amours des Anges. — Le Cantique des Cantiques. — Les Psaumes. — Explication du Mystère de la Passion. — Ouvrage des Six Jours. 93

Troisième Partie. — *Du Guet, Moraliste.*

Longueur justement reprochée à ce traité par La Harpe et Madame de Genlis. — Abondance outrée des matières ecclésiastiques, qui occupent un quart de l'ouvrage. — Caractère philosophique et moral du Traité.

1re partie. Quel bien c'est qu'un bon Prince. — Analogies des pensées avec celles de Bossuet dans l'Oraison funèbre

d'Henriette-Marie de France. — Nature du contrat conclu entre le Souverain et la République. — Rapprochement des mêmes théories dans Télémaque et le Petit Carême. — Quel jugement doit porter le Prince de l'éclat extérieur de sa grandeur. — Bien connaître les hommes. — Moyen de discerner les flatteurs. — Critique trop sévère de La Harpe sur la défense que fait l'auteur d'attribuer au Prince le nom des divinités de la Fable. Pour conserver l'amour de la Vérité et pour en être bien instruit, le Prince doit s'attacher des personnes qui n'aiment qu'elle. — Même conseil donné sous une autre forme par Fénelon. — Remède contre les délateurs : les bien connaître. — Belles images de la libéralité dans un Prince. — Allusions aux prodigalités du Grand Roi, dans les fantaisies ambitieuses des anciens conquérants. — Du Serment : l'injustice peut en dégager le Prince ; un mot de Machiavel. — Haine du peuple contre les mauvais Princes. — Citation d'une pensée analogue d'Alfieri. — De l'Instruction que doit avoir un Souverain. — Rôle d'un précepteur en titre : sur quelles sciences et dans quelle mesure il doit fixer l'attention de son Élève. — Rapprochement avec Bossuet dans un passage du Discours sur l'Histoire Universelle.

2e PARTIE. Le premier devoir d'un Prince est d'aimer son peuple. — Il doit prendre une exacte connaissance de ses États. — Examen sur les priviléges véritables ou prétendus de certaines provinces. — De l'obligation pour le Prince de rendre la justice. — Revendication lointaine de l'égalité des citoyens devant la loi. — Le juge doit aimer les pauvres. — Qualités de ceux que consultera le Prince. — La vénalité des magistratures contraire à la justice. — Portraits de certains favoris. — Point de premier Ministre. — Les femmes ne doivent point prendre part au gouvernement. Remarque originale du P. Sénault, Oratorien, sur cette matière. — Encouragements dus à l'Agriculture. — Des manufactures : leurs avantages et leurs inconvénients. — De l'Usure. — L'exemple du Souverain propre à rendre le peuple vertueux. — Bonheur d'un royaume où le seul mérite est en honneur. — Favoriser les Arts et les Sciences. — Délivrer l'État des Traitants. — Que faut-il penser de la gloire des conquérants ? Allusion aux conquêtes de Louis XIV. — Dans quels cas sont justes les conquêtes.

3e PARTIE. Il n'est point de grandeur véritable sans la Piété. — Accord nécessaire de la Politique et de la Religion. La Religion commande toutes les vertus que le monde respecte. — Obligation pour le Prince de s'instruire des volontés de Dieu. — L'Écriture Sainte, source de lumière pour guider les Rois. — Humilité nécessaire aux Souverains. — Charité, foi et intégrité de mœurs, indispensables. — Utilité pour un Prince d'être bien instruit des règles de la Pénitence. — Qualités exigées du Confesseur d'un Roi. — A quelle marque on peut reconnaître un politique et un mondain caché sous le nom de..... un Directeur. — Conclusion 225

QUATRIÈME PARTIE. — *Du Guet, Directeur.*

Aptitude particulière de Du Guet pour la Direction. — Sa Méthode. — Valeur morale du procédé. — Qualités spéciales dans l'exercice de cette fonction. — Conseils aux novices. — Sévérité et indulgence du Directeur. — Souplesse de son génie spirituel. — L'auteur se fait oublier lui-même Il n'est point sans quelque souci de la forme littéraire. — Jugement d'André. — Du Guet opposé à Nicole : Onction supérieure dans le premier. — Comment on doit bannir la tristesse. — Forme polie et délicate de ses avis. — Lettre à Madame de La Fayette. — Ses sentiments respectueux et tendres envers les femmes qu'il dirigeait. — Comment Du Guet comprenait le rôle du Directeur à l'égard de la femme. — De la Mode. — Opinion sur les spectacles conforme à celle de Bossuet et de Rousseau. — Conduite des personnes scrupuleuses. — De la vraie et de la fausse humilité. — Solidité de ses Conseils, son bon ton et sa mesure. — Conclusion. 319

CONCLUSION. 381

LETTRES DE DU GUET

A

MADAME LA DUCHESSE D'ÉPERNON

La Correspondance que je joins à cette Étude n'est point celle de Du Guet avec Mademoiselle d'Épernon, en Religion, la sœur Anne-Marie de Jésus; mais avec Madame la Duchesse d'Épernon, belle-mère de la carmélite; sœur de Monsieur de Pontchâteau, et qui avait un logement au couvent même du faubourg Saint-Jacques (1).

(1) Marie du Cambout, nièce de Richelieu, épousa à l'âge de douze ans le duc d'Epernon. Voici le portrait de cette personne sous le nom de Sylvanire. L'auteur en est Madame de Choisy.

« La Bergère que je veux dépeindre est de taille médiocre, plus grande que petite, si bien proportionnée que jamais personne n'a eu un si bon air, ni meilleure grâce en tout ce qu'elle fait. Elle a le tour du visage admirable, et sans être fort belle, les Espagnols pourraient dire d'elle qu'elle a le je ne

Les cinq premières lettres du recueil, auquel manquent bien des dates, et dont la disposition m'a paru souvent fort arbitraire, sont relatives au voyage entrepris par Du Guet avec le Père de Chevigny, dans le but de combattre le Protestantisme, en fon-

sais quoi. Ses yeux ne sont ni grands ni petits, mais assez doux. Son nez est bien fait. Sa bouche n'est point fort petite ; mais elle est incarnate, et les lèvres fort unies. Elle a les bras fort beaux, et les mains bien faites et fort nobles. Quant aux qualités de son âme, il semble que ce soit pour elle que soit fait ce vers de Voiture :

Son cœur de reine et sa grande bonté

et l'on peut ajouter que les reines qui auraient le cœur fait comme elle, mériteraient sans doute les autels qu'on dresse quelquefois avec injustice.

« Cette illustre Bergère est née courageuse sans témérité, hardie sans insolence, et bienfaisante sans vanité, aimant à faire du bien ; et si sa fortune répondait à son inclination, elle répandrait de grandes bénédictions sur tout ce qui l'environne. Elle est fière, mutine, et assez aisée à fâcher ; paraissant à l'extérieur plus douce qu'elle ne l'est en effet ; fort indifférente pour toutes les choses qui ne la touchent point ; s'ennuyant quasi de tout ce qui divertit les autres ; ce qui me fait prévoir que l'avenir lui prépare ou un grand calme dans la dévotion, ou des chagrins insupportables dans la vieillesse ; mais comme elle a toujours servi Dieu, j'espère qu'il ne l'abandonnera pas. Elle est assez fine ; mais si éloignée de tromper personne, que cela la met en état de pouvoir être trompée, jugeant de la probité des autres par la sienne. Elle n'est pas assez défiante ; et j'ai remarqué dans sa vie que qui la veut tromper le fait assez facilement Elle n'aime nullement que l'on se mêle de ses affaires ; aussi n'aime-t-elle pas à se mêler de celles des autres. Elle est si libérale que je craindrais pour elle, si elle pouvait disposer de son bien, qu'elle n'en usât comme les capucins qui ne gardent rien pour le lendemain. Elle est naturellement la meilleure et la plus vigoureuse amie du monde ; et s'il arrive

dant à Strasbourg une succursale de l'Oratoire. Le reste de la Correspondance présente un ensemble de détails fort curieux, au point de vue de l'intérêt porté à la noble solitaire par un directeur si respectueusement affectueux. Ce sont des protestations incessantes de dévouement sans borne, et de tendresse inaltérable; des aveux d'humilité qui de la part d'un directeur intervertissent parfois les rôles et étonnent un moment le lecteur; de touchants témoignages de reconnaissance ; une sollicitude constante pour la santé de celle qu'on guide dans les voies spirituelles ; le tout agréablement entremêlé de récits de voyages, de demi-confidences sur la situation personnelle du directeur, et de conseils puisés aux sources de l'amitié la plus pure et la plus désintéressée. L'amour propre trouve quelquefois son compte dans ces sortes de confessions de nos misères : voici pourtant un de ces morceaux comme l'on en rencontrera plusieurs dans ces lettres, où respire la plus sincère humilité, et où l'aveu de la faiblesse se tourne, si je puis dire, en avis utiles à autrui. « Si Dieu était le maître de mon cœur, il le fixerait; et s'il ne le rendait pas tout à fait

qu'elle n'en donne pas des preuves éclatantes à ses amies, il faut nécessairement croire qu'elle a été corrompue par quelque méchant conseil ; sa pente naturelle étant telle que ses amies n'ont rien à y souhaiter de plus généreux, ni de plus fidèle. Enfin la Bergère était digne d'une meilleure fortune que la sienne. »

Divers portraits dédiés à Mademoiselle, 1659, pages 253, 254, 55,

immuable, il le rendrait au moins plus ferme et plus constant. C'est une marque que je l'aime bien faiblement, puisque je suis si faible. Car à quoi puis-je attribuer une si extrême fragilité ? J'en ai de la honte ; mais la honte ne convertit pas. Il n'y a que la grâce de Jésus-Christ qui change véritablement le cœur, parce qu'il n'y a qu'elle qui y répande l'amour. Demandez-la pour moi, Madame, je vous en supplie ; et employez à cela les larmes si tendres, dont je suis indigne, *et que l'absence seule de Jésus-Christ peut mériter* (1) ».

Telle est en effet, la méthode de Du Guet : rapporter à Dieu tout noble sentiment, tout affectueux élan de l'âme : et nous l'entendons adresser à la Duchesse ces paroles qui révèlent l'austérité chrétienne du prêtre : « Pour peu que vous fassiez dépendre votre vertu de moi, elle ne peut être sincère (2). »

A l'égard de Madame d'Épernon, comme envers d'autres de ses filles spirituelles, Du Guet, tout en faisant de la Loi divine la règle suprême d'une conduite chrétienne, est néanmoins plein de ménagements par rapport aux santés débiles qu'achèverait de ruiner un excès de mortification : « Il faut vivre pour faire pénitence : et pour vivre il faut manger (3). » Aussi le directeur s'applique-t-il soigneuse-

(1) *Corresp.*, p. 50.
(2) *Ibid.*, p. 31.
(3) *Ibid.*, p. 117.

ment à effacer une impression fâcheuse qu'a produite son départ dans l'âme de la recluse volontaire. On retrouvera souvent ce langage dans le cours de la Correspondance : « Puis-je prendre quelque intérêt à la vie, si vous voulez me la rendre malheureuse ? Et si vous vous abandonnez à la douleur, est-il en mon pouvoir de n'en être pas pénétré ? Examinez si elle est juste : c'est à vous à en juger. Pour moi, je ne puis que suivre votre exemple ; et moins vous aurez de force sur votre esprit, moins vous m'en laisserez sur le mien. Comptez s'il vous plaît, là-dessus, Madame. Affligez-vous, n'écoutez rien ; livrez-vous à votre douleur. « Je n'ai rien à vous dire ; mais le contre-coup viendra jusqu'à moi, et dans les petits chagrins que je puis avoir, je serai encore accablé des vôtres (1). » Saurait-on consoler d'une absence par des motifs plus tendres et plus flatteurs pour les délicatesses de l'amitié ?

Ailleurs c'est l'expression d'une joie naïve, à la vue du soin que Madame d'Épernon prend de sa santé affaiblie : « Je vous remercie de ce que vous voulez essayer de la rhubarbe. Elle est excellente à l'estomac. Mais il faut arrêter les vapeurs qu'elle envoie à la tête, en mangeant un peu plus (2). »

Je cite ces quelques passages dans le but unique de

(1) Cf. Correspondance, p. 47.

donner une idée des lettres suivantes qui pour la plupart sont fort étendues.

Ces lettres sont au nombre de trente-huit, non de quarante-cinq, comme l'indique le catalogue de Troyes. En les comptant dans le cahier où elles sont cousues, il en est qu'on a dédoublées sans y prendre garde : c'est le seul moyen d'expliquer l'erreur. Sainte-Beuve, qui avait rapidement feuilleté cette Correspondance, soupçonne avec raison que par les suscriptions : Madame des Rieux en son château, et Madame la Duchesse d'Épernon, au Val de Grâce, Du Guet désigne une seule et même personne. Cette identité résulte de trois preuves bien évidentes : d'abord ces lettres forment un recueil à part, cousu depuis longtemps; ensuite le texte indique qu'elles s'adressent à la même personne; enfin, au dos de plusieurs lettres adressées et à Madame d'Épernon et à Madame des Rieux on trouve écrit de la même main; *Receu le...* d'une écriture tremblante très-caractéristique. Le doute n'est donc pas possible.

Je suis heureux de payer à M. Socard, Conservateur des Archives de Troyes, un juste tribut de reconnaissance pour l'obligeance avec laquelle il a mis à ma disposition les documents inédits qui forment ce recueil.

CORRESPONDANCE DE DU GUET

AVEC

MADAME LA DUCHESSE D'ÉPERNON.

Le jeudi à huit heures (1).

Je suis, Madame, si touché et si attendri de ce que vous me fîtes l'honneur de me dire hier, et de ce que je viens de lire maintenant, que je ne sais ce que je dois vous dire, ni ce que je dois me dire à moi-même. Je ne puis que me laisser aller à ma douleur, et en vérité, je n'ai plus la force d'y résister. Peut-être que j'en serais plus le maître si vous étiez moins affligée et moins pleine de bonté. Mais l'état où vous êtes m'accable, et les sentiments que vous faites paraître pour moi me pénètrent d'une manière si vive et si

(1) L'adresse manque.

sensible que je ne puis me consoler d'être contraint de me séparer de vous. Aussi n'y a-t-il que moi qui perde dans cette séparation. Car pour vous, Madame, sans votre extrême bonté, quel sujet auriez-vous d'en être touchée? Il y a peu de temps que j'ai l'honneur d'être connu de vous. Je me mêlais de vous rendre un service qui était au-dessus de ma lumière et de mes forces. Je manquais d'usage et d'expérience (1) ; et c'était à moi une témérité de commencer par où j'aurais dû être bien glorieux de finir. Je ne me sentais ni assez de vertu, ni assez de zèle pour soutenir l'ardeur du vôtre, ou pour la suivre. Enfin, je n'avais de bonnes qualités que le désir de vous être utile, et la conviction que je ne pouvais vous l'être. Ainsi c'est une grâce que Dieu vous a faite de m'éloigner ; et de vous mettre par mon éloignement, dans la nécessité de demander à des personnes plus éclairées que je ne suis, des avis plus sûrs et plus conformes à ses desseins sur vous. Je ne refuse pas néanmoins, Madame, de vous dire mes sentiments sur les choses dont vous voudrez bien me faire l'honneur de m'écrire. Mais je vous supplie de faire réflexion que si Dieu m'avait jugé utile à votre salut, il ne se serait pas si hâté de nous séparer ; et que si mes conseils lui étaient agréables, il vous au-

(2) Du Guet acquit plus tard cet usage et cette expérience : « Je ne confesse point, l'entendrons-nous dire, mais on croit que je contribue à la consolation. »

rait laissé la liberté de les recevoir et de les entendre de plus près. Je dois même ajouter que j'ai si peu de lumière pour ce qui me regarde, et si peu de connaissance des voies de Dieu, que je ne suis en état ni de conduire les autres, ni de me conduire moi-même ; que je dois presque toujours parler avec doute; que lors même que je ne le fais pas, on ne doit recevoir ce que je dis qu'avec de grandes précautions; et que je suis beaucoup plus propre par cette raison à augmenter l'inquiétude des autres, qu'à la dissiper. Mais, après cette déclaration que je fais pour votre intérêt et pour le mien, je vous assure de nouveau, Madame, que sur toutes les choses que vous voudrez bien me faire l'honneur de me confier, je vous écrirai mes vues et mes pensées avec la même simplicité que je vous les ai dites jusqu'à cette heure. Votre véritable directeur doit être Jésus-Christ. Vous savez qu'il nous dit dans l'Évangile qu'il est notre unique Maître, et il s'appelle lui-même la Lumière du monde. Avec lui, on ne se trompe jamais, et quand on le suit, on ne marche point dans les ténèbres. Il est avec vous, lorsque vous vous croyez seule. Il habite dans votre esprit par sa lumière, et dans votre cœur par son amour. Il vous conduira dans la suite, comme c'est lui qui vous a conduite jusqu'à cette heure. Les hommes qui tiennent sa place à votre égard ne peuvent vous donner de bons avis qu'autant qu'ils sont fidèles à recevoir les siens ;

et qui est-ce qui est toujours fidèle, où qui est-ce qui mérite toujours de les entendre ? Hélas ! Je ne suis que trop assuré que je n'ai ni cette fidélité, ni ce mérite. Que perdez-vous donc, Madame, en perdant un aveugle qui prétendait vous servir de guide, et qui avait souvent la témérité de vous dire ce que Dieu ne lui disait point, et qui empêchait peut-être qu'il ne vous dît lui-même immédiatement ce qui était nécessaire à votre salut ? Au lieu de vous affliger de mon absence, vous devriez vous affliger ou des fautes que j'ai commises, ou de celles que je vous ai peut-être fait commettre par mon imprudence. Cette douleur serait bien plus juste, et vous trouveriez bon, Madame, que j'ajoute qu'elle nous serait bien plus utile. Car vous voyez bien, et sans doute beaucoup mieux que je ne le vois moi-même, qu'il vous est avantageux de vous soumettre à l'ordre de la Providence, dont la Sagesse fait réussir toutes choses pour le bien de ses élus, et que je ne puis ni lui désobéir, ni m'en plaindre, sans commettre une faute que votre piété vous ferait sans doute paraître très-criminelle. Continuez donc, s'il vous plaît, Madame, à demander à Dieu pour vous et pour moi, qu'il nous marque si clairement sa volonté, que nous n'ayons aucune peine à la discerner, et qu'il nous rende si soumis et si dociles, que nous trouvions notre plaisir et notre consolation à le suivre. Je vous assure que j'en ai eu une très-grande, en voyant dans votre lettre que

vous ne demandez autre chose pour vous, et que vous me faites l'honneur de faire pour moi la même prière. Je serais bien malheureux si je ne m'acquittais pas à votre égard, par reconnaissance, de ce que vous voulez bien faire pour moi par charité. Dieu sait combien vous m'êtes présente dans les misérables prières que je lui fais; combien vos intérêts me sont précieux, et avec quelle ardeur je le conjure de vous faire arriver par le saint usage d'une vie longue et tranquille, à celle que vous désirez si fort, et depuis si longtemps. Vous avez trop peu de santé pour pratiquer cette pénitence dont vous me parlez. Le temps du Carême y est encore moins propre qu'un autre, parce que l'abstinence et le jeûne que vous gardez avec une fidélité qui va sans doute trop loin, sont déjà pour vous un grand accablement. Contentez-vous, Madame, de souffrir avec patience, et s'il se peut, avec actions de grâces, les fréquentes incommodités que la bonté de Dieu sait si bien vous ménager. Il ne demande assurément rien de plus ; et c'est le cœur qu'il faut mortifier, et non pas un corps faible et languissant. L'amour-propre dont vous vous plaignez, et dont les personnes qui aiment Dieu ont tant de raison de se plaindre, est dans la volonté, et c'est d'où il faut le bannir, en la remplissant d'un amour de Dieu qui soit si parfait, qu'il n'en puisse souffrir aucun autre. Les mortifications du corps ne vont pas jusque là ; et quelquefois celui qui est le plus sévèrement puni,

n'est pas le plus coupable. Pour un directeur, je ne sais ce que je vous dois conseiller, parce que je trouve partout des raisons qui se combattent. Votre sentiment me paraît néanmoins être le meilleur, de ne vous déterminer à aucun, et de vous servir de tous. Si l'on rencontre mal, on n'est mal qu'une fois, et si tout est égal, tout peut être indifférent par la même raison, et il n'y en a pas de s'attacher à l'un plutôt qu'à l'autre. L'important est de trouver un homme qui sache les règles de l'Église, et qui ait du sens, et l'esprit net. Évitez, Madame, ceux qui en ont un inquiet et embarrassé ; ils vous jetteraient dans des peines infinies. Il me semble que vous ne devez en avoir aucune sur quoi que ce soit, et que vous n'avez qu'à continuer, avec une parfaite confiance en Jésus-Christ, de marcher dans la voie où il vous a fait entrer par sa grâce. Vous devez être seule maîtresse du temps de vos confessions, et vous ne devez pas les multiplier par complaisance pour un directeur peu éclairé. Vous êtes bien et vous n'avez qu'à prendre garde à ne rien changer. Vous avez de la lumière, et vous connaissez la religion et vos devoirs. Ainsi, vous pouvez marcher seule, tant qu'il n'arrivera rien de nouveau. La retraite même où vous êtes, vous séparant de toutes les occasions, et rendant presque tous les jours égaux et uniformes, il est rare que vous ayez besoin de conseil ; et Paris, est plein de personnes habiles pour les consulter, quand vous en

aurez besoin. Je diffère, Madame, le plus qu'il m'est possible les très-humbles actions de grâces que je vous dois pour le précieux reliquaire que vous me commandez d'accepter. Car je suis très-confus de ce que vous vous dépouillez de ce qui vous est le plus cher, pour une personne qui vous devrait être si indifférente ; et je suis affligé de vous ôter le saint dépôt de tant de reliques que vous honoriez avec tant de fidélité et de soin, et que je ne suis capable que de profaner. Car vous voulez, Madame, que je le porte, et je ne puis pas le porter sans faire une espèce de sacrilége, et sans user de violence contre des saints dont je n'imite point la vie, et dont je ne mérite ni la compagnie, ni la protection. Ils regretteront sans doute les mains qu'ils viennent de quitter, et au lieu de vous assurer que je les invoque pour vous, je vous supplie très-humblement de me les rendre favorables. Je ne saurais vous exprimer, Madame, ni ce que je sens, ni ce que je pense sur votre sujet. Mais vous me faites justice sans doute en ce point, puisque vous me faites grâce en tant d'autres. Je n'y ai rien appris de nouveau ; et je me contentai hier de raconter au R. P. Général ce que m'avaient dit les personnes de son conseil. Je vous remercie très-humblement de n'avoir point écrit la véritable raison de mon voyage à ma sœur Anne-Marie (1), et je ne la lui dirai point.

(1) Sœur Anne-Marie de Jésus était en Religion le nom d'Anne-

A Vitry-le-Français, le 22 janvier (1).

J'ai la commodité dans cette ville, Madame, de vous assurer de mes très-humbles respects. Nous y sommes arrivés en six jours, quoiqu'il n'y ait que

Louise-Christine de Foix de La Vallette d'Épernon, sœur du duc de Candale, et fille de Bernard, duc de La Vallette d'Épernon et de Gabrielle de Bourbon, fille légitimée de la duchesse de Verneuil et de Henri IV. D'après les Mémoires de Mademoiselle et ceux de Madame de Motteville, plus conformes sans doute que la biographie, je dirais presque le panégyrique de l'abbé de Montis, ce fut à la suite de la perte d'une personne à laquelle elle avait voué une tendre et profonde affection que Mademoiselle d'Épernon entra aux Carmélites. Un grand mécompte avait précédé cette perte. Le chevalier de Guise, depuis duc de Joyeuse, s'était épris d'une violente passion pour la duchesse et avait résolu de l'épouser. Le mariage échoua ; non, comme le prétend l'abbé de Montis, par le refus ou les incertitudes de la noble fiancée, mais par les intrigues de Mademoiselle de Guise qui tenta d'unir son frère à Mademoiselle d'Angoulême. Nous lisons dans les mémoires de Madame de Motteville : « Le chevalier de Fiesque fut tué au siége de Mardyck, en 1646, qui, à ce que ses amis disaient, avait de l'esprit et de la valeur. Il fut regretté d'une fille de grande naissance qui l'honorait d'une tendre et honnête amitié (2). » Après la mort du chevalier de Fiesque, les sentiments de Mademoiselle d'Epernon changèrent tout à coup : « Je l'avais vue, continue Mademoiselle, bien éloignée de l'austérité qu'elle prêchait tout à l'heure ; elle ne parlait plus que de la mort, du mépris du monde, du bonheur de la vie religieuse. La veille de son départ pour Bordeaux, où l'appelait son père, gouverneur de Guyenne, qui fut le jour de Ste-Thérèse, elle me vint dire adieu. Elle me trouva au lit : elle se mit à genoux devant moi et me dit que les bontés que j'avais eues pour elle

(1) A Madame la Duchesse d'Épernon, au Val-de-Grâce, au faubourg St-Jacques, à Paris.

(2) Tom. I, 369.

quarante lieues de Paris. Nous n'en emploierons guère moins pour aller à Nancy, et, de cette ville à Strasbourg, je ne sais si nous serons assez heureux pour n'en employer pas davantage. Cette lenteur est

et la confiance réciproque qui avait été entre elle et moi, l'obligeaient à me donner part de la résolution où elle était de se rendre carmélite ; et qu'elle espérait exécuter sa résolution le plus promptement qu'elle pourrait. » Touchée de ce dessein, Mademoiselle fit valoir toutes les raisons qu'elle put, pour en détourner la jeune fille. Mais ce cœur ulcéré était irrévocablement décidé à se fermer au monde. « L'on avait fait parler à M. le Cardinal du mariage du prince Casimir, frère du Roi de Pologne (1), qui en est maintenant Roi, avec Mademoiselle d'Epernon... J'avoue que lorsque je sus cette nouvelle, j'eus la plus grande joie ! Quoique l'empereur fût marié, il avait un fils qui était Roi de Hongrie, d'un âge proportionné au mien, et prince de bonne espérance. Ainsi la proximité de l'Allemagne et de la Pologne me faisait croire que nous passerions nos jours ensemble, ma bonne amie et moi. Je la trouvais hautement vengée de Mlle de Guise et de M. Joyeuse... La dévotion de Mlle d'Épernon rompit ce dessein ; et elle préféra la couronne d'épines à celle de Pologne. » Mademoiselle d'Épernon considérait sans doute cette union comme un grand honneur ; elle feignit cependant d'être malade, et sollicita des médecins qu'on l'envoyât aux eaux de Bourbon, afin, ajoute le Mémoire, « de se mettre dans le premier couvent de Carmélites qu'elle trouverait sur son chemin. » Madame d'Épernon, sa belle-mère, qui devait plus tard être dirigée par Du Guet, et à qui sont adressées les lettres que nous publions, l'accompagna dans ce voyage, sans connaître son dessein. Elles passèrent à Bourges où le lendemain la jeune duchesse entra aux Carmélites. Peu de temps après, cette dernière fut mandée au couvent de Paris. « Lorsqu'elle fut arrivée, dit en terminant Mademoiselle, elle m'envoya prier de l'aller voir. J'y allai dans un esprit de colère et d'une personne outrée d'une violente dou-

(1) Le Roi de Pologne Wladislas venait d'épouser Marie de Gonzague, fille du duc de Nevers, sœur de la Palatine. Après la mort de ce premier mari, elle passa avec la couronne à son frère Casimir, que Mlle d'Épernon avait refusé.

insupportable, mais c'est l'unique chose dont je puisse me plaindre, car la compagnie avec laquelle je suis, est très-douce et très-commode. Je ne saurais, Madame, vous exprimer combien je suis pénétré des marques que vous m'avez données de votre bonté; quelle reconnaissance j'en ai, et avec quels sentiments je réponds à ceux que vous me faites l'honneur d'avoir pour moi. Il n'est pas possible de vous dire, Madame, tout ce que je pense sur ce chapitre, et ma consolation est que vous en croyez infiniment plus que je ne puis vous en dire. Je vous supplie de prendre soin de votre santé, et de la regarder comme une chose qui n'est pas seulement à vous, et qui fait

leur. Quand je la vis, je ne fus touchée que de tendresse, et tous les autres sentiments cédèrent si fort à celui-là qu'il me fut impossible de lui cacher, puisque mes larmes et l'extrême douleur que j'avais, m'empêchaient de lui pouvoir parler. Elles ne discontinuèrent pas pendant deux heures que je fus avec elle, sans lui pouvoir dire une seule parole. Le temps m'a fait connaître dans la suite le bonheur dont elle jouissait. » Bien longtemps après, Mademoiselle revenait encore au Val-de-Grâce ; elle était dans cette visite accompagnée de Madame de Sévigné. « Je fus hier aux grandes Carmélites, écrivait la marquise, avec Mademoiselle qui eut la bonne pensée de mander à Madame Lesdiguière de me mener. Nous entrâmes dans ce saint lieu. Je fus ravie de l'esprit de la Mère Agnès. Je vis Mademoiselle de Stuart, belle et contente. Je vis Mademoiselle d'Épernon : il y avait plus de trente ans que nous nous étions vues ; elle me parut horriblement changée. » La Sœur Anne-Marie de Jésus était entrée au couvent en 1648 : elle avait vingt-quatre ans. Elle fit profession en 1649 et mourut en 1701, à soixante-dix-sept ans après avoir parcouru une longue carrière de piété et d'édification.

le bonheur et la consolation de tous ceux qui vous sont ce que je suis. Je crains extrêmement que vous vous laissiez aller à votre inclination pour une vie dure et austère, et à votre indifférence pour tout ce qui peut vous paraître commode. Je vous conjure, Madame, avec tout l'empressement que le profond respect que je vous dois peut me permettre, de vous souvenir que j'ai plus d'intérêt à ce qui vous regarde, que vous n'en avez vous-même, et que je ne me consolerais jamais, s'il vous arrivait de perdre le peu de santé que vous avez, quoique je sois persuadé que vous en seriez bientôt consolée. Vous devriez l'être de mon absence, Madame, par une infinité de raisons, et cependant, j'appréhende que la bonté que vous avez eue pour moi ne vous empêche de me faire justice, et ne vous fasse regarder comme une perte, ce que vous devriez regarder comme une chose indifférente. Le désir que j'ai de me rencontrer avec vous dans les mêmes sentiments, m'empêche de me servir d'une expression plus exacte. Car il me semble que vous devriez avoir quelque chose de moins que de l'indifférence pour l'absence d'un homme tel que je suis, quoiqu'il n'y en ait peut-être pas de plus médiocre en toutes choses, et de moins capable de vous donner des conseils. Je vous assure néanmoins, Madame, que je vous répondrai aussi aveuglément que vous me consulterez; et que je croirai être tout ce que vous pensez, et rien de ce que je

suis en effet. Le R. P. de Chevigny m'a prié de vous assurer de ses très-humbles respects et de ses obéissances. Il se souvient avec un extrême plaisir de l'honneur qu'il a eu d'être le serviteur de M. le duc d'Epernon, et il est très-sensible à celui que vous lui faites de vous souvenir de son nom. Il m'a témoigné qu'afin que vos lettres soient rendues plus sûrement, elles doivent être adressées immédiatement à M. le marquis de Chamilly, gouverneur de Strasbourg. Si vous vouliez bien les envoyer à la maison de la rue St-Honoré (1), le frère Louis, notre portier, en ferait des paquets et y mettrait une enveloppe. Je vous supplie de me permettre d'assurer ici ma sœur Anne-Marie (2) de mes très-humbles respects, de ma vénération et de mon attachement Vous saurez, Madame, que je suis plein des mêmes sentiments à votre égard et je ne crois pas pouvoir rien ajouter ni à ce que je pense, ni à ce que vous me faites l'honneur de croire.

A Strasbourg, le 6 février (3).

Il y a deux jours, Madame, que j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, sans que

(1) Cette maison de la rue Saint-Honoré était attenante à l'ancienne église de l'Oratoire, affectée aujourd'hui au culte réformé.

(2) Mlle d'Épernon.

(3) L'adresse manque.

j'aie eu la consolation de la lire. Un peu de colique, un grand mal de tête, et une fièvre qui ne me laissait point de relâche m'en ont empêché jusqu'à cette heure. Je suis délivré de tous ces maux à l'heure qu'il est, et je ne doute point que Dieu n'ait eu égard à vos prières pour m'en délivrer si tôt et si parfaitement. La fatigue du voyage a été grande; nous y avons employé dix-huit jours entiers; et les deux derniers m'ont plus lassé que tous les autres ensemble, parce j'avais la colique et la fièvre, et que je ne pouvais m'arrêter à cause des mauvais gîtes, ni souffrir la voiture à cause de ma faiblesse. Le repos et l'abstinence m'ont rétabli, ou pour parler plus juste, la bonté de Dieu m'a rendu la santé plus tôt que je n'osais l'espérer, et sans remèdes, afin que je ne pusse attribuer qu'à lui ma guérison. Je vous supplie, Madame, de l'en remercier, et parce que je le fais très-mal, et parce que c'est une grâce que vous m'avez obtenue, et dont vous êtes obligée de partager la reconnaissance avec moi. Nous sommes logés vis-à-vis de la maison de M. de Chamilly, aussi commodément qu'on peut l'être en Allemagne. Il a eu la bonté de me venir rendre visite, et je reçois souvent de sa part, et de celle de Madame de Chamilly des compliments et des offres de services. Je ne vois pas que je sois en état d'en rendre aucuns aux catholiques de cette ville, qui sont tous soldats pour la plupart, et fort éloignés des maximes d'une vie chrétienne, ni aux

luthériens qui sont tous en alarme, et qui sont beaucoup plus fermés maintenant à tout ce qu'on pourrait leur dire qu'ils ne l'auraient été dans un autre temps. Le magistrat est un homme délicat, qui a l'œil à tout, qui se plaint de tout, et qui fait de toutes choses une affaire d'État. Les ministres sont uniquement appliqués à affermir le peuple dans ses anciens préjugés contre la Vérité et contre ceux qui peuvent la leur annoncer. Le peuple qui témoigne beaucoup de respect et beaucoup de soumission pour le Roi, fait paraître un attachement à sa religion que ce respect pour le prince n'empêcherait pas d'éclater à la première occasion. Enfin Madame de Chamilly, elle-même, a dit au P. de Chevigny, qu'il ne devait parler de son voyage, que comme d'un voyage de curiosité, et qu'il serait dangereux qu'on connût dans la ville qu'il eût d'autre dessein que celui d'en remarquer la situation et la beauté. La jalousie qu'on a contre nous est une nouvelle raison pour ne nous mêler de rien, ou pour ne nous en mêler qu'en secret. Car il y a peu d'apparence que ceux qui souffrent avec peine que nous paraissions dans les fonctions publiques, où nous sommes établis, vîssent avec plaisir que nous eussions quelque succès dans une ville où l'autorité du Roi ne nous en donne point, et où l'Évêque ne nous a point appelés. Mais ce qu'il y a de plus évident, est que n'étant que trois, il est absolument impossible que nous entreprenions rien d'éclatant et de public.

Nous sommes trop peu pour exhorter les gens à venir à nous, parce que nous en serions accablés ; et ils sont trop endormis, ou dans une vie peu chrétienne, ou dans l'hérésie, pour espérer qu'ils s'adressent à nous, sans y être portés par des exhortations vives et pressantes. Ainsi, je ne vois point ce que nous ferons ici, et je n'espère pas que notre séjour dans cette ville soit d'une grande utilité. Je l'ai vu dès Paris comme je le vois maintenant. Mais il m'a semblé qu'étant inutile dans tous les lieux, je ne devais pas m'opposer au voyage de Strasbourg, par cette seule raison que je n'y ferais aucun bien. J'ai cru que Dieu avait des raisons que je ne voyais pas ; qu'il était important que je ne les visse point, afin que ma soumission fût désintéressée et plus humble ; que je ne devais examiner dans sa volonté que la certitude et non pas l'évidence ; et que je devais me contenter d'apprendre l'une de mes supérieurs, sans vouloir pénétrer l'autre par ma curiosité ; qu'il était peut-être nécessaire que je fisse voir par ma conduite que je n'avais point d'attachement pour la maison où j'étais, et dont peut-être on penserait moins à m'exclure, quand on verrait que je n'y suis point attaché ; que ma tranquillité et mon repos dépendaient uniquement de la situation où Dieu voulait que je fusse ; et que je serais malheureux à Paris et content à Strasbourg, s'il m'ordonnait de quitter l'un, et d'aller à l'autre ; que j'étais d'un corps dont je devais suivre les mouve-

ments sans les prévenir et sans les arrêter ; que mon Général me témoignant qu'il le désirait et qu'il le désirait pour mon bien, je devais par respect et par reconnaissance entrer dans ses sentiments ; que je ne pouvais douter, après avoir vu les noms de deux de ses assistants avec le sien, dans l'ordre qu'on m'a mis entre les mains, que son conseil ne fût de son avis ; que plus la chose paraissait mortifiante et désagréable, plus je devais l'accepter, parce qu'il était plus certain qu'elle venait de Dieu, et que mon amour-propre n'y avait point de part ; enfin que je laissais à mes supérieurs le droit de me rappeler quand ils voudraient, et qu'en leur obéissant dans un point un peu difficile, je serais encore plus disposé à leur obéir, quand ils m'ordonneraient quelque chose de plus agréable ; qu'ainsi ils étaient les maîtres de mon retour, comme ils l'avaient été de mon voyage ; et qu'ils ne pouvaient se plaindre que de ce que je m'obstinais à ne rien faire pour l'un, comme ils savent bien que je n'ai rien fait pour l'autre. Voilà, Madame, quelles ont été les vues et les raisons qui m'ont fait résoudre à venir ici. Elles me paraissent encore assez légitimes, et je ne crois pas, si les choses étaient à commencer, que je pusse prendre une autre résolution. Il ne m'est pas possible au moins, de la changer ; et quoique je sois prêt à retourner à Paris, quand on m'y rappellera, je ne crois pas qu'il me soit permis de faire plus pour y retourner, que je n'ai fait pour en sortir. J'aurais

toute ma vie à me reprocher que je me serais conduit par moi-même, et qu'en faisant entrer mes supérieurs dans mes desseins, j'aurais entrepris de conduire ceux que Dieu m'avait donnés pour me faire connaître ses volontés. Tout ce que je puis faire, Madame, est de laisser agir les hommes. Ils ne feront très-assurément que ce que Dieu veut; et j'espère que ce sera pour sa gloire et pour mon salut. Je serais très-inquiet et très-malheureux, si je me mettais autre chose dans l'esprit. C'est à Dieu à me placer, et après qu'il l'a fait, c'est à moi de m'y tenir jusqu'à nouvel ordre. Je l'attendrai, si je puis, sans impatience, et si j'étais assez faible pour l'attendre avec moins de tranquillité, je mériterais qu'on me le fît désirer longtemps.

Je crois, Madame, après cet aveu sincère de mes sentiments, que vous voyez que tout ce que mon frère aîné m'écrit, est bien plus propre à me faire connaître son attachement et son amitié, qu'à me faire hâter mon retour; et que je ne puis rien faire pour l'avancer avant Pâques, ni avant le Jubilé. Vous me faites l'honneur, Madame, de me le souhaiter, et je le souhaite aussi ; mais c'est à Dieu à examiner si ce que nous souhaitons est conforme à sa volonté, et je le supplie de l'empêcher, s'il n'y est pas conforme. Comme je ne sais point quelle est la Maison qu'il me destine, je n'ai garde de choisir entre l'Institution et Saint-Magloire. Je serai trop heureux si l'on me

souffre dans l'une ou l'autre ; mais si la Providence voulait que je fusse ailleurs, je ne le serais pas moins, car il y a partout quelques consolations et quelques petits sujets de chagrin; et quand on est mis quelque part de la main de Dieu, on sent les unes, et l'on ne sent presque pas les autres. Je ne puis vous témoigner, Madame, comme je le désirerais, quelle connaissance j'ai de toutes vos bontés, et je ne sais même si ma connaissance, quoiqu'elle ne puisse être plus grande, y répond parfaitement. Je mets parmi les plus grandes le soin que vous prenez de ma santé, et le commandement que vous me faites de la ménager, comme une condition nécessaire à la conservation de la vôtre. Cette comparaison me fait beaucoup d'honneur, mais à vous parler sincèrement, elle ne me fait point de plaisir, et je ne puis souffrir qu'ayant tant de solides raisons de conserver une santé si précieuse par elle-même, et par l'attachement de tant de personnes qui vous honorent, vous la fassiez dépendre du soin qu'il me plaira prendre de la mienne. Mais cette injustice vous empêchera peut-être d'en commettre une autre; car je vous assure que j'ai grand soin de moi, et que vous êtes obligée par vos propres conditions, à prendre le même soin de vous. Je vous rends mille grâces très-humbles, Madame, des offres que vous m'avez faites en tant d'endroits de votre lettre, de tout ce qui est en votre pouvoir. Je connais l'étendue de ces offres, et j'en connais la sin-

cérité. Je sais, par ce que vous m'avez contraint de recevoir combien vous seriez prête à m'accorder ce que je demanderais, et la violence que vous m'avez faite est pour moi une grande preuve de votre libéralité. Mais grâces à Dieu, je ne manque de rien ; et je trouve en Allemagne, tout ce que je trouverais à Paris.

Je n'ai pas bien compris si Monsieur de Dracquemont, avait écrit à votre bonne amie qu'il aurait bien voulu empêcher le voyage qui vous a chagrinée, en se condamnant à un plus long. Cela me paraît si incroyable, et un si grand excès de bonté, que je ne puis me mettre dans l'esprit que cette pensée ait été dans le sien, et que j'aime mieux ne pas entendre tout ce que vous avez peut-être voulu que j'entendisse. S'il était vrai néanmoins que je ne me fusse pas tout à fait trompé, vous savez mieux que moi, Madame, quelles actions de grâces mériterait une si grande honnêteté, et je vous supplie de vouloir bien lui dire ce qu'il n'y a que vous qui puissiez penser. Pour ma sœur Anne-Marie, je ne saurais vous exprimer combien je suis touché de la part qu'elle continue de prendre à tout ce qui me regarde. J'avais déjà pour elle toute la vénération et toute l'estime dont sa grande piété et son grand mérite sont si dignes ; mais je suis obligé d'ajouter à ces sentiments celui de la reconnaissance du monde la plus parfaite, et je vous conjure, Madame, de vouloir bien l'en assurer. J'ai

une confiance en ses prières qui est au-delà de tout ce que j'en puis dire. Je les lui demande avec toute l'instance et toute l'humilité possible, et je m'estime très-heureux de ce qu'étant aussi indigne d'être écouté de Dieu que je le suis, je puis espérer qu'il accordera à la charité d'une personne si sainte, ce qu'il serait obligé de refuser à mes crimes et à ma tiédeur. J'ai, Madame, la même confiance aux prières si pleines d'ardeur que vous faites continuellement pour moi. Elles sont en vérité ma plus grande consolation, et je n'ai jamais tant espéré de mon salut, qu'après que j'ai vu de quelle manière vous vous y intéressiez. Je supplie Notre-Seigneur Jésus-Christ de récompenser votre charité ; il en est l'auteur, et il n'y a que lui qui puisse en être le prix. Les prières que je fais pour vous sont trop misérables pour être mises en échange; et elles sont bien plus capables d'irriter Dieu que d'attirer ses bienfaits. Je les continue néanmoins, parce qu'il y aurait encore plus de mal à les interrompre, et quoique je ne puisse pas dire comme vous que je les fais avec cette effusion de cœur qui est la marque la plus sensible de la charité, je les fais néanmoins, ce me semble, avec moins de tiédeur que quand je prie pour moi-même.

Je crois, Madame, que vous ferez bien de vous confesser tous les huit jours, puisque vous avez de la peine à vous déterminer sur cela. C'est une distance assez raisonnable et vous ferez bien de n'attendre pas

plus longtemps. Ne vous en faites pas néanmoins une nécessité, et laissez-vous toujours la liberté de consulter l'esprit de Dieu indépendamment de la coutume. Je vous supplie de retenir la première lettre de mon frère, que vous ne m'avez pas envoyée, celle qu'il m'a écrite est la plus touchante et la plus pressante du monde.

Mais c'est un frère qui écrit à un autre, et je n'en suis pas surpris. Je le suis infiniment plus de ce que Madame votre nièce emploie toute son autorité et tout son esprit pour faire changer de sentiment au R. P. Général. Le sujet ne mérite pas qu'elle fasse de si grands efforts, et qu'elle se donne tant de soins. J'en suis honteux; et quoique je sente ces choses comme je dois, j'en ai encore plus de confusion que de reconnaissance. Je vous supplie, Madame, puisque c'est à votre considération qu'elle prend tant de part à mes intérêts, de vous charger d'une partie de mes obligations auprès d'elle, et de lui témoigner que vous me connaissez assez pour lui répondre que je conserverai toute ma vie le souvenir d'une bonté si particulière, et que je tâcherai par mes prières de lui rendre auprès de Dieu les bons offices qu'elle me rend auprès des hommes.

Je n'ai point encore reçu le discours de M. de Meaux que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer par la voie de M. de Franconville. Vous me permettrez bien néanmoins, Madame, de vous en faire ici mes très-

humbles remercîments, et de vous dire autant pour mon frère que pour moi, que je suis ravi que les paraphrases vous aient paru de bon goût. Je craignais qu'il n'y eût du *soi*. Me voilà rassuré. Pour Monsieur de Franconville, je l'honore et je l'estime déjà infiniment, pour cela seul qu'il aime à vous faire plaisir. Je lui rendrai visite dès que je saurai qu'il sera dans cette ville ; et je tâcherai par mes soins de l'engager à avoir de la bonté pour moi. Votre pensée, Madame, de lui adresser vos lettres et à Monsieur de Chamilly alternativement, est comme tout ce qui vient de vous, très-sage et très-prudent. Mais pourquoi voulez-vous avoir obligation à l'un et à l'autre sans nécessité ? Vos lettres peuvent tomber dans mes mains sans passer par les leurs ; et il est peut-être plus à propos qu'elles n'y passent pas. Il n'est pas même nécessaire que l'enveloppe soit pour le P. de Chevigny. Cela n'est bon que pour m'éviter des ports de lettres, et ce n'en est pas même un bon moyen, car je suis toujours en présence lorsque les lettres lui sont rendues, et il est bien plus naturel que ce soit moi qui les paye. Je vous supplie, Madame, de m'écrire sur ce pied; car et Monsieur de Chamilly et les autres, payent exactement sans être privilégiés ; et quoique les postes étrangères comme est celle de Strasbourg soient un peu chères, il vaut mieux que ce soit moi que M. le Gouverneur ou M. de Franconville ou le P. de Chevigny qui fasse cette petite dépense. Voilà bien des

mots pour rien. Mais c'est que je ne pense ni n'écris comme il faut.

J'étais en cet endroit, lorsque j'ai reçu votre lettre du 26 janvier ; et comme j'ai fait réponse à celle que vous m'écrivîtes le lendemain et qui est plus longue, je n'ai qu'à vous remercier de la peine que vous vous êtes donnée de m'écrire deux fois de suite. Je ne finirais point si je voulais vous rendre grâces de tout dans le détail ; et cependant il faut que je finisse, car je connais à ma tête que ma lettre est bien longue, et vous le connaîtrez sans doute bien mieux à la vôtre. Je vous demande encore une fois le secours de vos prières, et je vous assure qu'on ne peut être plus plein de respect et de reconnaissance que je le suis.

Je rouvre mon paquet, Madame, pour vous remercier de l'honneur que vous avez fait à mon frère de souffrir qu'il mît ses lettres dans la vôtre, et pour vous demander la permission d'en user moi-même avec cette liberté, pour cette fois seulement. Je vous envoie la lettre que j'écris à mon frère de Soissons, tout ouverte, et je vous supplie de la lire avant que de l'envoyer, si ce n'est pas néanmoins une trop grande fatigue.

A Strasbourg, le 13 février (1).

J'ai été assez heureux, Madame, pour recevoir

(1) L'adresse manque.

toutes les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Celle à laquelle je réponds maintenant est celle du 3ème ; elle m'a été rendue un peu tard, parce que le correspondant de Monsieur de Franconville était à la campagne, et c'est une nouvelle raison pour vous de me les adresser immédiatement. Je vous rends mille grâces très-humbles de l'inquiétude où vous êtes pour ma santé. J'en ai autant de soin que vous en avez peu de la vôtre, et je dois vous dire par justice tout ce que vous voulez bien me dire sur ce chapitre par bonté. Vos maux d'estomac, votre toux, et le cruel mal de tête que vous souffrez presque toujours, m'affligent infiniment. Mais je me console par l'assurance que j'ai que vous souffrez tout cela avec beaucoup de patience et de tranquillité, et je suis si certain que vous en usez bien, que je vous supplie de me donner part à vos dispositions et à votre mérite. Je ne crois pas que j'en aie d'autre d'être venu à Strasbourg, que d'avoir obéi, et d'avoir eu de bons desseins. Encore, Dieu veuille que je n'aie point perdu le mérite de l'obéissance, ou par des réflexions inutiles, ou par des retours d'amour-propre : souvent on le satisfait lors même qu'on pense le persécuter, et je suis très-sujet à des surprises. J'espère, Madame, que les prières continuelles que vous faites pour moi me convertiront. J'y ai une confiance que je ne puis bien exprimer ; et je ne doute point que Dieu ne m'accorde ce que vous ne vous contentez pas

de lui demander où vous êtes, et que vous voulez encore que les prêtres lui demandent à Chartres, par l'intercession de la Sainte Vierge. Il y a longtemps que j'avais la pensée d'y aller offrir mes vœux. Ce bonheur m'est arrivé lorsque j'avais moins de raison de l'espérer, et je suis persuadé que la pensée que vous avez eue de faire offrir pour moi, le sacrifice dans un lieu pour lequel j'ai tant de vénération et de respect, est une marque que Dieu approuve vos désirs et les miens. S'il lui plaisait de les exaucer par rapport à ce pieux solitaire que vous estimez avec tant de raison, il aurait bien sujet d'être satisfait, et nous serions nous mêmes consolés. Mais son temps n'est pas encore venu, et jusque-là, il sera dans l'agitation et le mouvement. J'ai peine de le voir dans cette inquiétude qui ne va point jusqu'à la volonté. Il ne cherche que Dieu, et il n'aime que lui. Voilà l'important : le reste est peu de chose, quoiqu'on le compte pour beaucoup.

Je ne sais point, Madame, quelle explication vo s aurez donnée à la visite du Père Mo... mais je lui suis très-obligé de la manière dont il vous a parlé de moi. Il est certain qu'il était le seul pour qui j'eusse de la confiance ; et qu'il ne put me dire adieu, parce qu'il était trop attendri et trop touché. Je ne sais s'il est bon prophète, quand il dit que je reviendrai bientôt. Il a plus de raison d'assurer que je ne suis pas propre aux Allemands, J'en conviens avec lui, et j'a-

joute que je ne suis propre à personne. Je ne comprends pas comment il a pu dire que je savais mon voyage de Strasbourg bien du temps avant que je le fisse. On m'en parla le lundi : le mercredi, je crus la chose rompue : le jeudi, je fus dans la même pensée : le vendredi à dix heures, elle fut conclue sans moi, et je partis le lendemain. Vous avez su tout ce détail, Madame, et c'est pour cela, que je ne m'explique pas davantage. Je n'avais point su le danger de Madame de Chantereau, et j'en suis bien aise; car j'aurais trop appréhendé pour Madame votre nièce. Elle a des bontés pour les gens, qui ne se comprennent point. Celle qu'elle a pour moi est de cette nature; car, en vérité, je ne sais sur quoi elle est fondée, quand je m'examine seul. Il est vrai que quand je me souviens de vous, la chose me paraît un peu moins incompréhensible, car un miracle sert à en faire croire un autre. Je ne crois pas que mon frère en fasse, et son voyage de Saint-Paul n'aura fait que le fatiguer. Je lui en suis néanmoins très-obligé. Je vous remercie très-humblement, Madame, de ce que vous m'écrivez de son cadet, et j'ai une très-grande joie que vous en soyez contente. Je vous supplie, Madame, de ne vous point lasser de prier Dieu pour moi, et de me recommander aux saintes prières de ma sœur Anne-Marie. Vous savez jusqu'à quel point je l'honore, et vous me rendrez un très-bon office de le lui faire connaître. Je suis plein, Madame, du plus

profond respect et de la plus parfaite soumission qu'on puisse avoir pour vous, et je vous supplie de me faire l'honneur d'en être persuadée.

Je vous demande pardon de ce que je prends encore la liberté de mettre mes lettres dans votre paquet.

A Strasbourg, le 28 février (1).

J'ai reçu, Madame, toutes les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je vous assure qu'elles ont été ma principale consolation. J'ai différé jusqu'à cette heure à répondre aux trois dernières, afin de le faire d'une manière plus précise et plus exacte. Lorsque je reçus celle que vous m'écrivites le 11eme, on parlait déjà ici de notre retour. Il était presque conclu, lorsque je reçus celle du 14eme, et c'était une chose tout à fait réglée, lorsqu'on me rendit la dernière qui est du 18eme. Il restait néanmoins quelque doute sur le temps du retour, et sur la manière dont on ferait le voyage. L'un et l'autre viennent d'être déterminés, et je me donne l'honneur de vous le faire savoir. Je n'ai point eu de part à tout cela. La providence de Dieu a tout fait elle seule, et pour ma consolation et pour la vôtre; ce n'a été ni votre sollicitation, ni mon empressement qui ont fait résoudre le R. P. de Chevigny à quitter

(1) L'adresse manque.

Strasbourg avant Pâques. Il n'a pas trouvé ici une matière assez ample pour son zèle et pour sa charité; il a vu que les choses n'étaient pas encore ici disposées pour la conversion des hérétiques, et qu'il était difficile de réformer une garnison toute occupée aux travaux de la citadelle et des autres forts. Il s'est lassé d'être inutile. Il a cru qu'il le serait moins à Paris. Il a pris sur cela des mesures pour notre voyage, et je me suis contenté de tout approuver. Si les choses avaient été réglées d'une autre manière, je ne vous dissimule point que j'en aurais eu quelque peine. Car outre que j'en aurais eu à quitter le P. de Chevigny, et qu'il en aurait eu lui-même à me laisser partir seul, j'aurais toujours eu sur le cœur que le R. P. Général ne m'aurait rappelé que par des considérations et des égards de bienséance et de respect pour vous, Madame, et pour Madame votre nièce. Cela m'aurait un peu inquiété, et je vous avoue que j'aurais obéi avec moins de plaisir. Je ne crains point de vous le dire, parce que je connais sur cela votre sentiment, et que vous êtes la personne du monde qui aime le plus qu'on se tienne à son devoir et qu'on suive l'ordre. La conduite même que vous avez bien voulu garder sur mon chapitre est ma justification. Car vous avez appréhendé que l'autorité n'eût trop de part dans une affaire dont vous étiez résolue de laisser Dieu le maître, et qu'on n'eût donné trop d'étendue à ce que vous auriez écrit

presque sans dessein. Vous avez eu la bonté, Madame, de me le dire, et de me laisser le maître de l'usage qu'il serait à propos de faire des lettres du R. P. Général. Je suis bien aise que les choses se soient démêlées d'elles-mêmes, et que ni vous ni moi n'ayons rien eu à décider. Il me semble qu'on a sujet d'être en repos après cela, et que je n'y aurais pas été, si mes supérieurs avaient obéi avant de commander. Je crois, Madame, que vous me faites bien la justice de croire que ces sentiments n'empêchent pas que je n'aie une reconnaissance infinie des soins que vous vous êtes donnés, et de ceux que Madame votre nièce a bien voulu prendre pour hâter mon retour. J'en suis pénétré jusqu'au fond de l'âme, et je ne saurais exprimer tout ce que je pense et tout ce que je sens là-dessus. Vous aurez sans doute la bonté, Madame, de me faire justice, et de répondre à Madame votre nièce de mes sentiments. Je ne mérite pas cet honneur; mais j'ai besoin d'une caution aussi sûre, et je vous supplie de vous souvenir que vous vous êtes offerte à l'être, avant que j'osasse vous le demander. Je n'ai pu lire ce que Madame d'Harcourt vous a répondu sur cet article sans avoir encore plus de confusion que de joie. Je suis trop honoré qu'elle veuille bien se souvenir de mon nom. Je suis très-indigne d'une plus grande marque de sa bonté, et c'en est un excès insupportable qu'elle vous ait écrit ce que vous m'avez fait l'honneur de me mander. Je ne crois pas,

Madame, que je sois en sûreté à Paris. La lettre du P. Bahyer (1) est ce me semble très-nette, et il est d'ailleurs bien aisé de juger que deux mois d'absence ne sont pas capables de dissiper les soupçons de ceux que vous connaissez. Mais je ne comprends pas non plus que vous et Madame votre sœur, que le temps de Pâques soit un terme après lequel on ne doive plus rien appréhender. Je le préviendrai de dix ou douze jours, à ce que je pense; car nous partons le 3eme du mois prochain, et les chemins seront peut-être moins gâtés, et les rivières moins débordées. Je n'irai ni à Soissons, ni à Troyes. Il y aurait du mystère, et il est nécessaire qu'on ne croie pas qu'il y en ait eu dans mon voyage. Si je ne puis pas demeurer à Paris, j'irai où l'on voudra. Car assurément je ne choisirai point, et, dans le vrai, il n'y a rien à choisir. Pour la maison d'Institution, je ne crois pas qu'on songe à m'y mettre: et pour celle des Vertus, je n'y songe point. J'attends tout de la bonté et de la puissance de Dieu. Quand on le laisse agir, et qu'on ne fait que le suivre, on est toujours bien.

Je suis bien aise, Madame, que vous n'ayez point interrompu l'ordre de vos communions. Je vous remercie très-humblement de la part que vous m'y avez

(1) Prêtre de l'Oratoire, mort secrétaire de sa congrégation, en 1707. Il eut un nom parmi les poëtes latins: et composa à l'occasion de la disgrâce du fameux surintindant un poëme portant pour titre : *Fuquelius in vinculis*, qui fut arrêté par le roi.

donnée; et je vous assure aussi que de mon côté, je me suis toujours souvenu de vous à l'autel. Je vous conjure de prendre soin de votre santé. Je crains extrêmement que vous ne suiviez tout votre zèle en ce temps, et que vous n'acheviez d'user le peu de forces qui vous restent. J'en ai beaucoup plus qu'il n'en faudrait à un homme inutile à tout bien, et je crains bien d'en rendre un grand compte.

Je viens de recevoir, Madame, votre lettre du 25ème. Je vous rends mille grâces de l'honneur que vous me faites de vous intéresser à mon retour. Je n'en comprends point la raison, et je vous assure que plus je m'examine, moins j'en trouve le fondement. Je vous supplie, Madame, de me pardonner si je n'écris pas davantage, et si je ne réponds pas assez exactement à tous les articles de vos lettres. Plusieurs petites affaires que je ne puis différer m'en ôtent le moyen. Je suis avec un très-profond respect, Madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

J.-J. Du Guet, *P. de l'Oratoire.*

Je prends la liberté, Madame, de vous adresser encore mes lettres. Je vous supplie de lire celles qui sont ouvertes, et de les fermer, si vous le jugez à propos.

Le vendredi au matin (1).

Il y a longtemps que j'avais quelque engagement de Religion à faire un voyage à Chartres. L'occasion, le beau temps, et une espèce de nécessité, m'obligent, Madame, à ne pas différer plus loin ce devoir de piété, et je suis si persuadé de la vôtre, que je ne doute point que vous ne m'en donniez la permission. Je vous supplie en attendant d'avoir soin de votre santé, et de n'avoir aucune inquiétude sur la mienne. Je ferai ce petit voyage très-agréablement et avec toute la commodité que la saison peut permettre. Elle commence à être fort douce, et il me semble que j'aurais plus à souffrir dans l'été que dans le temps où nous sommes. Mes frères ne savent point cette petite course, mais je ne l'ai point cachée à mon supérieur, et quand je lui en aurais fait mystère, je n'aurais pu, Madame, vous la dissimuler. Je sais quelle est votre dévotion à l'église que j'ai depuis longtemps le désir de visiter, et je n'ai garde de ne vous donner pas une extrême part aux prières que j'aurai la consolation d'y faire. Attirez par le mérite des vôtres, Madame, la bénédiction du ciel sur les miennes, et faites-moi l'honneur de vous intéresser à ma conversion, comme je m'intéresse à votre progrès dans la vertu. Je ne crois pas

(1) A Madame la duchesse d'Épernon, au Val-de-Grâce.

que mon pèlerinage dure plus de huit jours, et vous me permettrez bien sans doute de vous en apprendre la fin, comme j'ai maintenant l'honneur de vous en apprendre le commencement.

De la Trappe, le 21 octobre (1).

Je suis très-vivement et très-sensiblement touché des choses que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Madame, et je ne saurais vous témoigner d'une manière qui réponde à ce que je sens, ni quelle est ma reconnaissance pour toutes vos bontés, ni quelle est ma surprise de l'impatience que vous faites paraître pour mon retour. Un peu de réflexion sur ce que je suis, et un peu plus de justice vous consoleraient aisément de mon absence. Vous savez d'ailleurs, Madame, qu'elle doit être fort courte; qu'il n'y a aujourd'hui que trois semaines que j'ai eu le malheur de vous perdre de vue; et qu'il ne dépend plus que d'une voiture que j'aie le bien de vous revoir. Quand je vous serais la personne au monde la plus nécessaire, au lieu que, très-assurément, je vous suis la plus inutile, ces raisons devraient vous faire oublier que je sois éloigné. Car, en vérité, de quels grands maux peut être cause un voyage de quinze jours, et un voyage où j'ai intérêt; que je crois nécessaire à ma

(1) A Madame la duchesse d'Épernon, au Val-de-Grâce, dans le faubourg Saint-Jacques, à Paris.

consolation, à mon édification, à mon salut ? Vous pensez, Madame, qu'il importe au vôtre que je ne vous abandonne pas un seul moment, et vous devez par conséquent, être fort disposée à croire qu'il est utile pour le mien que je profite pendant quelques instants des avis et des exemples de l'admirable abbé (1) auprès duquel je suis. Vous voulez que je conseille et que je parle. Je ne fais bien ni l'un ni l'autre : mais trouvez bon au moins que j'écoute à mon tour ce que Dieu veut me dire dans le silence; et que je me cache huit ou dix jours pour apprendre à me montrer utilement le reste de l'année. Ma faiblesse présente et mes fautes passées devraient peut-être me condamner à une éternelle solitude; et dans le vrai, ni le monde ne me convient, ni je ne lui puis convenir; j'y passe lâchement et tristement des jours vains et stériles, et je ne sais si je ne serais pas et plus sage et plus heureux de consacrer le peu qui m'en reste encore à la pénitence et à la méditation d'une meilleure vie. Ce serait sans doute le meilleur usage de celle que je traîne avec langueur, et dans de continuelles amertumes. Je le vois, je le sens ; et personne n'en est plus pénétré que je le suis. Mais je n'ai ni forces, ni courage pour mon salut, et je suis semblable à un malade qui sait bien où il doit aller, mais qui n'est capable d'aucun mouvement. Que ma fai-

(1) L'abbé de Rancé, supérieur de la Trappe, et restaurateur de l'ordre de Citeaux.

blesse donc, Madame, vous rassure sur un chapitre dont on a voulu vous faire quelque peur. Il n'y a eu dans la vérité, aucun fondement; et je suis tout à fait surpris qu'une lettre où je parlais si clairement de mon retour et de mes dispositions, ait pu donner à mon frère la moindre inquiétude. J'aime, par la grâce de Dieu, très-tendrement et très-sincèrement mon état; j'en connais parfaitement les avantages; j'y suis attaché plus qu'à ma propre vie; et il n'y en a point que je voulusse lui préférer. Ces sentiments ne furent jamais plus vifs ni plus présents qu'ils ne le sont maintenant. Mais je ne laisse pas, malgré ces sentiments, de remarquer les périls qui m'environnent, de connaître qu'une piété aussi faible et aussi mal établie que la mienne est trop exposée dans l'usage du monde, que je suis presque toujours au-dessous de mes devoirs et de mes obligations; que j'emploie très-misérablement un temps d'un prix infini, ou par une infidélité que je ne puis attribuer qu'à moi, ou par des complaisances que de vains égards et de fausses bienséances arrachent de ma facilité; enfin que mon état est le plus saint de l'Église, mais que son élévation et sa sainteté ne servent qu'à condamner mes déréglements. Et je vous avoue, Madame, que de pareilles vues seraient capables de me porter bien loin, si j'avais beaucoup de foi et beaucoup d'amour. Je vous remercie humblement des ferventes prières que vous faites pour moi, et que vous faites

faire aux autres. Vous voyez que j'en ai un besoin infini, et qu'une aussi grande misère que la mienne est d'une juste proportion avec une charité aussi étendue que la vôtre. Conservez-la moi, s'il vous plaît, Madame, cette charité, dans tous les temps; et soyez persuadée, je vous supplie, qu'il n'est pas possible de rien ajouter ni à mon respect, ni à ma vénération pour vous : l'un et l'autre, aussi bien que ma reconnaissance étant sans mesure.

Je ne puis partir que lundi prochain au plus tôt; car je crois bien que vous ne voudriez pas que je me misse à pied dans le temps qu'il fait.

Il ne faut pas, Madame, que j'oublie de vous dire que je ne puis approuver la résolution où vous êtes de vous abstenir des sacrements jusqu'à mon retour. Il y a en cela quelque chose de contraire à la piété, au respect que vous devez aux choses saintes de la religion, et au soin que vous devez prendre de votre salut. Il faut ne me compter pour rien. Pour peu que vous fassiez dépendre votre vertu de moi, elle ne peut être sincère.

Le 31e de mars (1).

Je suis bien aise, Madame, que vous ayez été contente de ma conduite, et que vous ayez attribué ma

(1) L'adresse est effacée, sur le dos de la lettre, se lisent ces mots, écrits d'une autre main : Reçue, le 6e avril.

retenue et mon silence à votre égard, à sa véritable cause. Si vous aviez eu moins de bonté pour moi, je l'aurais moins ménagée. Mais vous êtes trop sensible pour vous pouvoir tout dire. Pour le secret, Madame, je sais que vous en avez un impénétrable, et je serais indigne de la confiance dont vous m'honorez, si je n'en avais en vous une entière. Aussi je ne vous cacherai que mes mauvaises aventures, et si vous étiez capable d'avoir un jour moins de bonté, j'aurais sur toutes choses la même ouverture. Mais, je le répète encore, vous êtes trop tendre pour tout savoir. Ce n'est pas, dans le fond, qu'il me soit arrivé rien de fâcheux ; vous avez pu le croire, mais je ne l'ai point senti. Je suis, au contraire, plein de consolation, et elle irait jusqu'à la joie, s'il m'était permis d'en avoir, étant éloigné de vous. Comme je n'ai rien fait que je ne dusse faire par de solides raisons, je suis, par la grâce de Dieu, très-éloigné de m'en repentir. Un jour, mes sentiments pourront changer ; mais ce sera par faiblesse, et par une juste punition de mon orgueil, s'ils deviennent moins raisonnables. C'est un malheur que vos prières détourneront, puisque vous en faites pour moi de continuelles ; et je vous avoue, Madame, qu'il ne m'en peut arriver un plus grand, que de me mettre dans l'esprit que je suis malheureux. Il faudrait pour cela que je manquasse tout à la fois de reconnaissance pour Dieu et pour les hommes, pour la grâce qu'il m'a fait de m'éclairer et de me

conduire, et pour la charité qu'il a inspirée à des personnes à qui je devais être indifférent, et qui ont eu pour moi toute la tendresse d'une mère. Leurs soins ne se peuvent exprimer, et leur précaution pour l'avenir est allée beaucoup plus loin que mon inquiétude. Je n'ai qu'à me défendre de leur empressement, et je ne puis avoir d'autre douleur que celle de mériter si mal les biens dont elles me comblent. Vous voyez par là, Madame, que je mérite encore moins la compassion que vous avez pour moi. Je ne suis digne que d'envie, et s'il m'était permis de m'expliquer plus clairement, je vous en pourrais donner à vous-même, Madame, vous qui avez pour mes intérêts toute l'ardeur dont on se plaint que vous manquez pour les vôtres. Mais ce qui me plaît le plus dans le bonheur où je suis, est que je vous le dois en partie. Une amie de la campagne qui vous considère dans tout ce que vous aimez, a fait ce que vous eussiez voulu faire (1). Le reste est une énigme, et le temps l'expliquera. Mais j'en dis assez pour vous faire comprendre l'obligation que je vous ai, et peut-être, si j'ose le dire, celle que vous avez vous-même à une amie si généreuse.

Faites s'il vous plaît, Madame, que je vous en aie une autre encore plus importante, en prenant plus de soin de votre santé, et en cherchant dans votre foi et

(1) Il s'agit de Madame Letanneur.

votre piété, que j'ai toujours trouvée si pure et si éclairée, la consolation et l'appui dont vous croyez avoir besoin. Je suis persuadé que si j'avais pris conseil de vous, en vous marquant ma situation et mes vues, vous m'eussiez donné celui que j'ai suivi. Et en effet, il n'y avait point à délibérer. La Providence avait elle-même presque tout décidé. Il fallait dans une si grande lumière, manquer absolument de courage et de sincérité pour trahir sa conscience et son devoir. Qu'ai-je donc fait, Madame, dont vous ne deviez louer Dieu, si vous l'aimez ? Que lui demandiez-vous par vos prières, sinon qu'il me conduisît, et qu'il ne me permît pas de suivre mes ténèbres et ma timidité ? Il les a écoutées, ces prières si ardentes; et faisons-nous bien maintenant de nous plaindre de sa miséricorde ? Que pouviez-vous estimer en moi, si vous ne me regardiez pas comme fidèle à la vérité, et si vous ne me croyiez pas son disciple ? Et pourquoi donc vous affligez-vous de ce que je ne l'ai pas abandonnée, ou pour mieux dire de ce qu'elle ne m'a pas livré à mon esprit de mensonge et d'erreur ? En seriez-vous, Madame, bien mieux conduite, si je m'étais conservé une chambre dans la maison où j'étais, en renonçant et à ma conscience et à toutes les règles d'une vertu indispensable aux simples fidèles, et d'une plus étroite nécessité aux prêtres, qui est la sincérité ? Peut-être que si j'avais été si lâche que de la trahir, je n'aurais plus eu de lumières ni

pour vous, ni pour moi; et il est au moins bien certain que je m'en serais rendu très-indigne. Au lieu donc de vous affliger de ce que je vous ai quittée, remerciez Dieu pour moi, de ce qu'il ne m'a pas délaissé. Qu'importe où je sois, pourvu que je sois dans ses mains et dans le secret de son visage ? Tout est à lui; et comme tout est un exil quand on n'est pas avec lui, tout est un ciel, quand on a la joie de le posséder. Il n'y a, à le bien prendre, ni bien ni mal dans cette vie que par rapport à l'autre. Tout y conduit, si l'on est fidèle, et tout en détourne, si l'on est imprudent. Ni nos consolations, ni nos déplaisirs ne valent pas le nom qu'on leur donne, et rien n'est plus vrai que ce que dit saint Augustin, que pour faire son devoir, il faudrait prosque toujours se réjouir de ce qui afflige les hommes, et s'affliger de ce qui les ravit de joie. Je sais bien qu'il est dur de changer souvent de personnes à qui on ouvre son cœur. Mais si Dieu l'ordonne; mais si c'est par une volonté non-seulement très-sainte, mais encore plus utile à notre salut qu'il fait ces changements, qui sommes-nous pour en murmurer ? Nous disons qu'il est le maître, et il l'est en effet. Pourquoi ne l'est-il donc pas de nos désirs ? Il suffit d'être chrétien pour savoir que c'est lui qui fait tout; et cette vérité suffit elle seule pour rendre aimable tout ce qu'il fait. On regarde trop les hommes dans la plupart des événements. Ils ne servent d'ordinaire qu'à cacher la main et les des-

seins de Dieu. C'est lui qui dispose de leurs volontés, lorsqu'ils pensent être les maîtres ; et il me paraît que c'est tout à la fois manquer de raison et de piété que d'attribuer à d'autres qu'à lui ce qui nous plaît et nous chagrine. Pour moi, je ne pourrais sans m'aveugler rapporter aux hommes le changement qui vient d'arriver en mon état. Dieu m'avait placé ; Dieu m'a déplacé : que son saint nom soit béni ! J'éprouve qu'il est en tous lieux le Dieu des miséricordes et de toute consolation, et que sa bonté s'étend à tout, au corps, aussi bien qu'à l'âme ; que rien n'échappe à sa sagesse infinie, et que rien n'est indifférent à sa charité. C'est de la sienne que vient toute celle qu'on a pour moi ; et je ne suis pas surpris de trouver des hommes qui m'aiment sans que je l'aie mérité, puisqu'il m'a aimé avant tous les siècles, lorsqu'il ne voyait en moi que mes fautes. Servons-le, Madame, avec une ardeur nouvelle. Il n'y a que lui qui soit digne d'un cœur fait comme le vôtre, aussi généreux et aussi tendre, et c'est lui qui l'a rendu tel. On ne vit que pour lui ; et c'est pour lui que nous devons mourir. La vie et la mort de Jésus-Christ lui ont acquis un nouveau droit sur les nôtres, et comme c'est une grande exhortation pour un chrétien que de savoir que c'est pour Jésus-Christ qu'il doit vivre, c'est aussi une consolation bien sensible que d'être persuadé que c'est avec lui, dans sa paix et dans son amour, qu'on a l'honneur

de mourir. Ce n'est que pour Adam et pour ses enfants que la mort est affreuse, parce qu'elle est pour eux un supplice. Mais pour Jésus-Christ et ses disciples, c'est un sacrifice qui leur fait honneur. Regardez-vous, Madame, plus dans lui que dans vous-même. Aussi bien n'êtes-vous point à vous, selon l'Écriture, et vous ne devez pas non plus séparer votre mort de celle de votre Sauveur, que votre vie de la sienne. C'est avec lui que nous sommes morts et ensevelis par avance, selon saint Paul, et ce sera avec lui que nous ressusciterons. Nos intérêts sont mêlés avec les siens, et quiconque a beaucoup de foi se regarde déjà dans le ciel, parce que Jésus-Christ y est monté. Je connais, Madame, combien la vôtre est vive, et combien elle est agissante. J'espère que celui qui en est l'auteur la rendra de jour en jour plus parfaite, et je suis très-persuadé que les grands secours dont vous croyez avoir besoin les dernières années de votre vie, vous viendront plus du dedans que du dehors ; de Jésus-Christ résidant dans votre cœur, que de Jésus-Christ vous parlant par ses ministres. Ce sera vraisemblablement après moi, que vous irez à lui; j'en juge par mon inutilité dans le monde, et par mes désirs. Mais s'il plaît à Dieu de changer cet ordre, il est assez puissant pour me rendre le témoin de vos derniers sentiments pour lui. Je n'en connais pas les moyens, mais il les connaît; et cela me suffit pour me mettre en repos. Quand il me déli-

vrerait de cette sensible entrevue, je suis très-persuadé, dès maintenant, que vous n'en aurez aucun besoin, et si celui de mes amis, que j'ai pris la liberté de vous indiquer, vous paraît digne de votre confiance, j'en ai une extrême dans ses soins et dans sa lumière. Comme toutes vos affaires sont réglées ; que votre conduite est uniforme, et que votre retraite sera vraisemblablement aussi longue que votre vie, je ne vois pas qu'il puisse rien arriver de fort important et de fort nouveau. Je vous supplie seulement de ne pas rendre vos communions moins ordinaires, et de régler vos confessions aux mêmes intervalles que vous aviez accoutumé. Faites aussi, s'il vous plaît, que votre piété devienne tous les jours plus tendre, et surtout envers Jésus-Christ Notre-Seigneur. Que votre goût pour l'Écriture, et votre amour pour la prière augmentent, et que vous ne désiriez plus ni de consolation ni de plaisir, que dans l'espérance des biens immortels que Dieu nous a promis. Il y a de grandes raisons pour me faire demeurer dans le silence. Je me contente de vous le dire, Madame, et vous y aurez sans doute égard. Je ne puis m'empêcher de demander ici les saintes prières de votre illustre voisine, et de l'assurer que mon respect et ma vénération pour sa vertu ne se peuvent exprimer. Je suis avec les sentiments du monde les plus respectueux et les plus soumis, Madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le 20e avril 1686 (1).

Les deux dernières lettres que vous me fîtes l'honneur de m'écrire le mois passé, se suivirent de fort près, et je vous rends de très-humbles actions de grâces, Madame, du soin que vous avez pris de me tirer de l'inquiétude que les premières nouvelles de l'état de Mademoiselle Des Granges n'auraient pu manquer de me donner. J'ai reçu d'elle des billets fort courts, mais extrêmement honnêtes, et je crois que toutes ses qualités s'affaibliront avant que son esprit et sa sagesse puissent diminuer. Je prends un intérêt à sa vie et à sa santé que je ne saurais bien exprimer. Mais il est vrai que tout se rencontre dans le respectueux attachement que j'ai pour elle; la vénération, la reconnaissance, l'inclination, le devoir, et un sentiment si tendre, que je ne sais comme il peut s'allier avec un respect aussi profond que le mien. Mon dessein, Madame, n'est point que tout ceci lui soit redit. Elle n'entend que trop parler de moi. Je cherche à me satisfaire, en vous répandant mon cœur, et non pas à me faire honneur d'une disposition qui n'est plus en ma liberté. On apprend ici de temps en temps de ses nouvelles. Les unes nous consolent, et es autres nous affligent. Mais la solide consolation

(1) A Madame Des Rieux. Et au dos de la lettre, de la même écriture que sur la précédente : Reçeu, le 26e avril 85 (sic).

est que la sagesse de Dieu règle tout, et qu'il nous est utile de nous décharger dans son sein de toutes nos inquiétudes.

Je ne sais du tout ce que c'est que cet écrit en forme d'apologie qu'on m'attribue. Je n'y ai assurément jamais pensé, et comme j'ignore de quoi il s'agit, je serais fâché qu'on me donnât ce que je ne connais point. Je ne sais non plus ce que Monsieur Paulin s'avisa de dire de moi à Paris. Je sais seulement que dans tout ce que vous m'en rapportez, Madame, il n'y a quoi que ce soit de vrai. On ne m'a rien demandé ; je n'ai rien promis ; je n'ai rien fait. Vous savez que je n'ai pas l'empressement d'écrire, comme je n'en ai pas le talent. Je songe uniquement à me taire, et il faudrait de grandes raisons pour m'obliger à sortir de mon état et à changer mes résolutions.

Je suis bien consolé de ce que votre retraite ne vous fatigue point, et de ce que vous n'avez eu de légères pensées pour une autre, que pour faciliter une entrevue. Hélas, je suis bien indigne que vous pensiez à vous déranger pour moi. Je serais infiniment affligé si votre bonté pour un homme inutile en toutes manières, et incapable de vous donner de solides consolations, venait à troubler votre repos et votre situation. Vous êtes bien, Madame ; c'est la main de Dieu qui vous a placée. C'est sa Providence qui m'a éloigné. Il faut respecter ses volontés, et

vous conserver la consolation de la patience. Il est nécessaire qu'il manque toujours quelque chose à notre satisfaction, et vous êtes heureuse de ce que Dieu s'est contenté de vous mettre à une faible épreuve. Je ne l'appelle point ainsi par rapport à votre sensibilité. Je sais, Madame, combien vous êtes bonne ; et quand on est affligé, je n'examine pas si c'est avec raison. Il suffit qu'on soit dans la douleur pour m'en donner ; et je plains toutes les personnes qui se plaignent. Mais il ne laisse pas d'être vrai que Dieu nous épargne quand il ne nous envoie que de petits sujets de nous affliger, et qu'on a plus de ressources dans des peines qui n'ont qu'un léger fondement. J'espère même que celle dont vous souffrez finira. Nous n'en voyons peut-être pas les bornes. Il est au moins très-certain que s'il m'est utile de retourner près de vous, la Providence m'en ouvrira le chemin, et que ce serait un grand mal pour vous, Madame, et pour moi, si les hommes faisaient réussir ce que Dieu condamnerait. C'est proprement dans ces occasions qui ne dépendent ni de notre choix ni de notre prudence, qu'il faut tout abandonner à Celui qui est le maître de tous les événements. Il voit tout ; il peut tout : le moyen de s'inquiéter après cela ?

Si le doute où vous êtes, Madame, si vous avez jamais eu une sincère contrition, et si vous portez à la confession un cœur saintement brisé, n'allait pas jusqu'au trouble et jusqu'à l'inquiétude, ce serait un

doute très-légitime et très-utile. Car qui est celui, dit l'Écriture, qui peut s'assurer de la pureté de son cœur ? Qui peut connaître s'il est digne de haine ou d'amour ? Et qui peut discerner les dons de Dieu d'avec les sentiments humains ? Tout le monde a donc raison de douter de son état, et par conséquent de la sincérité de son amour pour Dieu. Mais il ne faut pas que cette disposition aille plus loin que le doute. On doit craindre, mais en sorte qu'on espère. Il faut allier les vertus, et ne pas combattre les unes par les autres. L'humilité tremble, mais elle est tranquille ; et c'est un orgueil qui imite mal l'humilité, quand notre crainte est accompagnée de défiance et d'inquiétude. Nous voudrions savoir à quoi nous en tenir; avoir nos comptes bien nets et bien débrouillés; et être sûrs que Dieu est satisfait de nous et de notre conduite. Mais le juste vit de la foi : il ne s'assure ni sur ses actions, ni sur ses sentiments. Il met en Dieu toute sa confiance. Il se repose sur sa bonté du succès de l'avenir; et en tâchant de lui plaire dans tous les moments, il ne prétend point à la gloire de lui avoir plû. Ainsi toutes ces recherches, si l'on a ou si l'on n'a point toutes les qualités d'une personne justifiée ou pénitente, sont vaines et inutiles. Quand on s'examinerait des siècles entiers, on n'aura jamais droit de se reposer sur cet examen. Ce qu'il y a de certain en tout ceci, se réduit à ces deux vérités : l'une, que Dieu ne voit en nous rien de bon ni de

sincère que ce qu'il nous a donné ; l'autre, qu'il lui plaît de nous cacher ses dons et de nous tenir dans une continuelle incertitude, pour nous conserver dans l'humilité. Il est vrai qu'on connaît le fond du cœur par les actions; mais en matière de fautes *légères* et semblables à celles que saint Augustin appelle des *fautes de tous les jours*, ou des *fautes des justes*, il n'est pas certain qu'on n'ait pas une véritable douleur de celles où l'on retombe souvent ; et il ne faut pas appliquer à ces rechutes involontaires et de pure faiblesse, ce que les Saints ont dit contre les rechutes dans le crime. Ils ont tous enseigné qu'on ne pouvait être ni converti, ni disposé à la grâce du sacrement de la confession, si l'on n'était changé, et si l'on n'était guéri ; en sorte qu'on ne commît plus les péchés après la pénitence, que l'on avait commis avant de la faire. Leur raison était qu'on ne peut être changé et converti que par un amour de Dieu sincère et qui soit maître du cœur ; et que cet amour ne peut s'allier avec aucun crime, c'est-à-dire avec aucune de ces infidélités qui séparent l'âme de Dieu et qui lui ôtent la vie *d'un seul coup*, comme parle saint Augustin. Mais pour les autres, toutes compatibles avec la charité, jamais les Saints ne nous ont appris qu'on en serait guéri, dès qu'on en serait affligé ; parce qu'ils les ont regardées comme un remède de l'orgueil, et comme une occasion continuelle de nous humilier, et de nous défier de notre faiblesse. Et ils ont re-

marqué que l'humilité étant infiniment plus nécessaire que la plupart des autres vertus, Dieu pouvait avoir des raisons dignes de sa sagesse et de sa bonté pour ne pas délivrer si tôt certains justes de quelques imperfections qui étaient utiles à leur salut, parce qu'elles étaient humiliantes, quoiqu'il leur fît d'ailleurs la miséricorde de leur en inspirer une très-sincère douleur. Il est donc certain qu'il faut s'affliger de toutes ses fautes, et même des plus excusables ; qu'il en faut craindre les suites qui peuvent être terribles ; qu'il faut les prévenir par des remèdes, et les expier par des actions qui leur soient contraires, et qu'il faut entretenir dans son cœur une résolution sincère de s'en corriger. Mais il n'est pas moins certain qu'avec toutes ces saintes dispositions, on peut encore y retomber, et l'usage que Dieu veut que nous fassions de ces fautes involontaires et de surprise, est de devenir plus humbles, puisque nous sommes si faibles, même dans de petites occasions ; d'en être plus reconnaissants, puisque c'est uniquement par la grâce de Jésus-Christ, que nous avons vaincu des ennemis plus puissants, et que nous avons été délivrés des autres tentations plus fortes ; d'en être plus doux et plus indulgents envers les autres, puisque nous avons un si puissant et un si continuel besoin que Dieu ne se lasse pas de nos infidélités ; d'en être plus vigilants et plus attentifs, puisque tout est plein de piéges, et que nous ne pouvons avec

toute notre vigilance éviter de tomber quelquefois ; enfin, d'en devenir tous les jours plus dégoûtés de la vie, puisque notre justice y est toujours si faible, le danger de périr si ordinaire, et les fautes si inévitables. Avec ces dispositions qu'il faut demander à Dieu avec ardeur, on peut tirer un avantage de sa propre infirmité. Et au lieu de perdre bien du temps à des réflexions et des raisonnements inutiles, on peut se servir même des retardements que Dieu apporte à nous guérir, pour hâter sa miséricorde et avancer notre salut.

Je suis tout à fait en peine de la santé de Mademoiselle de Sainte Lucie. Ce que vous m'en avez appris, et ce qu'on m'en a dit d'ailleurs, me donne de l'inquiétude. On ne peut s'accoutumer à la voir toujours souffrir, et comme on a moins de vertu et de patience qu'elle, on a moins aussi de soumission et de tranquillité. Elle est heureuse d'éprouver comme elle fait quelle est la vertu de la Croix de Jésus-Christ. L'espérance d'entrer un jour dans sa vie en est bien plus certaine et bien plus ferme. Dans des moments de foi, on lui porte envie. Mais ces moments sont suivis de grandes ténèbres, et son état m'afflige presque toujours, parce que je suis presque toujours plus sensible à l'intérêt que j'ai à sa conservation, qu'à celui qu'elle a de nous quitter.

Vous voilà, Madame, échappée enfin du Carême, et apparemment avec une extrême peine. Mais tous

les temps ont quelque chose d'incommode pour une santé aussi faible et aussi languissante que la vôtre. Les remèdes ou plutôt les avis de Monsieur Hamon vous conviennent peu. Ni le caphé, ni le chocolate (1), ne sont propres à votre estomac. Mais du lait d'ânesse vous serait-il contraire ? Vous m'ordonnez d'en prendre, et je vous obéirai, s'il est nécessaire. Mais je me trouve aussi bien du lait ordinaire après qu'il a fait un bouillon sur le feu pour en ôter l'écume, et qu'il a été affaibli par un tiers d'eau chaude. J'ai éprouvé qu'en le prenant ainsi, je suis exempt de toutes les précautions et de toutes les servitudes que je hais beaucoup.

Je souhaiterais de tout mon cœur que Mademoiselle de Fleury fît un voyage où vous êtes, Madame, et que vous eussiez mutuellement la consolation de vous voir. Sa tendresse pour vous répond parfaitement à celle que vous avez pour elle ; et je sais qu'elle a été autrefois bien mortifiée de n'avoir pu profiter du séjour qu'elle a fait dans la ville où vous êtes. Ce qu'elle dit de ses lettres, est un excès insupportable d'humilité. Car elle est l'une des personnes du royaume qui écrit le mieux, et elle apprendrait au jeune de Lisle à le faire sensément, si elle voulait bien avoir avec lui un commerce de lettres plus ordinaire. Il ne faut pas s'il vous plaît, Madame, que ceci retourne à elle. On se brouillerait pour toujours, et

(1) *Sic.*

j'ai de grandes raisons pour ne pas l'effaroucher. Il n'y a point à hésiter sur ce que vous avez eu la pensée de donner à Louise ; c'est une chose réglée par votre premier dessein. J'avais oublié quelle était la somme. Voici encore une lettre infinie, Je ferais conscience de tourner la page ; et je vous laisse en repos, après vous avoir mille fois assuré de mon profond respect pour vous, Madame, et de mon éternel souvenir des obligations que je vous ai.

Le 2 de mai (1).

La dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Madame, m'a extrêmement affligé, et je m'étonne qu'ayant autant de bonté pour moi que vous en avez, vous m'avez si peu ménagé dans un temps, où vous savez bien que j'ai besoin de quelque consolation. La plus sensible, et peut-être l'unique, Madame, serait que vous eussiez de la santé, et que vous fussiez contente ; et vous me faites au contraire une si triste peinture de votre état, que quand je pourrais trouver dans le mien quelque douceur, vous y répandriez toute l'amertume du vôtre. Comment pouvez-vous après cela, Madame, m'exhorter à prendre soin de moi ? Puis-je prendre quelque intérêt à la vie, si vous voulez me la rendre malheureuse ? Et si vous

(1) Adresse effacée. Et au dos : Receu le 10 may, 85.

vous abandonnez à la douleur, est-il en mon pouvoir de n'en être pas pénétré ? Examinez si elle est juste : c'est à vous à en juger. Pour moi, je ne puis que suivre votre exemple, et moins vous aurez de force sur votre esprit, moins vous m'en laisserez sur le mien.

Comptez, s'il vous plaît, là-dessus, Madame. Affligez-vous, n'écoutez rien, livrez-vous à votre douleur. Je n'ai rien à dire : mais le contre-coup viendra jusqu'à moi, et dans les petits chagrins que je puis avoir, je serai encore accablé des vôtres. Encore, s'il était en mon pouvoir de les faire cesser, je pourrais bien mériter d'en être puni. Mais vous me faites la justice de croire que ma conduite n'a été ni légère ni imprudente. J'ai fait tout ce que mes devoirs m'ont obligé de faire. Je vous eusse déplu, si j'avais eu moins de fermeté. J'en souffre moi-même le premier, puisque je n'ai plus ni l'honneur de vous voir, ni la consolation d'être avec ma famille, à qui je suis même contraint à me cacher ; ni le bonheur de vivre dans une retraite où Dieu m'avait fait entrer, et où je trouvais des exemples et des amis. Les offres de me recevoir si je veux bien revenir sont offensantes, puisqu'on suppose que je changerai de sentiments, et que ce n'est qu'à cette condition qu'on consent à me recevoir : comme si j'étais un enfant qui se fût laissé séduire par les autres, ou comme si je ne m'étais caché que pour avoir le plaisir de me faire chercher, et de mettre les gens en peine. Que puis-je donc faire de mieux que de demeurer

tranquille, sans agitation et sans inquiétude, dans la situation où il a plu à Dieu de me mettre ? Et quelle assistance plus nécessaire et plus importante peuvent me procurer mes amis qu'en demandant sans cesse à Notre-Seigneur qu'il me console, qu'il m'affermisse et qu'il efface de mon esprit toutes les peines qui peuvent ou l'affaiblir, ou le détourner de la voie de ses devoirs ? On peut délibérer sur les choses qui dépendent de nous : mais ici rien ne dépend de moi. Je n'ai qu'à obéir : Dieu est le maître. C'est lui qui m'a fait sortir ; c'est à lui à me rappeler. Si je me dégoûte de mon état, c'est une infidélité ; il doit me plaire, et je dois l'aimer. Il y attache mon salut, peut-être même, y attache-t-il mon repos. Car où le peut-on trouver, quand on quitte l'ordre de Dieu ? Je n'ai donc qu'à me laisser conduire. Si je prévenais ses desseins par mes désirs, il verrait dans mon cœur ce défaut de soumission, et il le punirait peut-être d'une manière terrible. Ce n'est pas seulement de paroles qu'il faut reconnaître qu'il est le maître de tout. C'est une vérité dont je dois faire usage dans tous les moments, et malheur à moi si je l'oublie !

Il semblerait que pour votre bien je ne vous aurais point dû quitter : vous le croyez, Madame, quoique je ne l'aie jamais cru. Dieu vient de décider cette question. Il m'a chassé ; je ne vous étais donc pas nécessaire ; car il veut que vous soyez persuadée que c'est lui qui fait tout, et que tout ce qu'il a fait a une étroite liaison

avec votre salut. Nous verrons un jour, que nous murmurons de ce qui mériterait des actions de grâces et que les larmes que nous répandons sont semblables à celles des enfants à qui on ôte des amusements ou inutiles, ou dangereux. Saint Basile voulait qu'on n'en répandît que sur ses fautes; il avait grande raison. Car l'homme n'a pu en répandre que depuis son péché ; et il n'est devenu misérable que depuis qu'il est devenu injuste. Il est vrai qu'il n'est pas défendu d'être tendre. Saint Augustin l'était, comme vous l'avez remarqué dans ses lettres, Madame. Il aimait ses amis, il voulait les voir, et leur absence lui était pénible. Mais que ses sentiments étaient différents des nôtres! Il aurait cru commettre un grand péché que de ne les aimer pas pour Dieu seul, pour les lui offrir, pour les conduire à lui, et pour les rendre à sa bonté, quand elle les lui redemanderait. Ainsi ni sa joie, ni sa douleur ne furent des effets que de sa charité. Comme c'était une vertu que sa tendresse, elle était toujours tranquille. Il aimait encore plus que ses amis fussent fidèles à leurs obligations, que présents; et après les premières émotions que causait leur départ, il trouvait des raisons de louer Dieu et de lui rendre grâces de la séparation même des personnes qui lui étaient chères. Ainsi tout contribuait à le rendre plus saint ; au lieu que tout nous affaiblit pour l'ordinaire. Nous nous attachons à des secours humains, faute d'avoir une foi assez vive; et quand

ils nous manquent, nous tombons dans le découragement, faute de soumission et de lumière. C'est presque toujours comme je fais. Une bagatelle m'amuse et me réjouit, et une paille ensuite me trouble et me fait tomber. Si Dieu était le maître de mon cœur, il le fixerait, et s'il ne le rendait pas tout à fait immuable, il le rendrait au moins plus ferme et plus constant. C'est une marque que je l'aime bien faiblement, puisque je suis si faible. Car, à quoi puis-je attribuer une si extrême fragilité ? J'en ai de la honte : mais la honte ne convertit pas. Il n'y a que la grâce de Jésus-Christ qui change véritablement le cœur, parce qu'il n'y a qu'elle qui y répande de l'amour. Demandez-la pour moi, Madame, je vous en supplie ; et employez à cela, ces larmes si tendres dont je suis indigne, et que l'absence seule de Jésus-Christ peut mériter. C'est le triste éloignement où nous sommes de lui, de sa gloire et de son royaume qui doit nous affliger. Il est en nous par la foi ; mais c'est un trésor que nous portons dans des vaisseaux de terre ; et quoique nous soyons déjà heureux par l'espérance, comme dit saint Paul, un bien qu'on espère n'est pas un bien présent.

Je crois, Madame, que les visites et les conseils de celui qui devait avoir l'honneur de vous voir la semaine sainte vous auront fort consolée. C'est un ami dont je fais un cas infini. Sa vertu et sa lumière sont extraordinaires ; et il n'y a personne dont je connaisse mieux les sentiments, et dont je révère plus la con-

duite. Vous pouvez prendre en lui une confiance entière. Sa sagesse et sa piété sont accompagnées d'un grand sens naturel, d'une extrême douceur, d'une singulière pénétration d'esprit. Vous en direz plus que de moi, quand vous le connaîtrez. Mais on ne connaît pas sitôt le mérite des humbles.

Celui auquel vous avez donné en dépôt certaine cassette, est l'un des meilleurs amis que j'aie au monde, et qui a pour vous tout le respect possible. Mais il serait dangereux qu'on pût s'apercevoir que vous avez de la distinction pour lui. On se douterait que j'en suis l'occasion, et cela pourrait vous attirer des questions incommodes, sur lesquelles il est de son intérêt et du mien de ne pas répondre. J'avais souhaité que la cassette demeurât où elle avait été portée. Vous ne l'avez pas jugé à propos ; et comme ça été par bonté pour moi, je vous en fais mes actions de grâces. Je me plains néanmoins de ce que vous y avez ajouté. La reconnaissance n'empêche pas ces sortes de plaintes.

La mauvaise santé de vos deux amies, de celle du voisinage, et de celle de la campagne me donne d'extrêmes inquiétudes. Il y a longtemps que Dieu les éprouve, et leur patience est toute ma consolation dans les maux que je sais qu'elles souffrent. Je me trouve infiniment heureux d'avoir quelque part dans leur souvenir et dans leurs prières ; et quand je ne vous devrais, Madame, que ce bonheur, je vous devrais

beaucoup au delà de tout ce que je puis avoir de reconnaissance. Vous savez combien l'obligation nouvelle que je viens d'avoir à Monsieur de Saint-Émery est particulière. Chargez-vous-en, s'il vous plaît. A un cœur comme le sien, il faut un esprit comme le vôtre : et il faut, s'il vous plaît, que nous partagions. Vous ferez les remerciements, et je recevrai les bienfaits. Quoique je sois très-convaincu de la bonté de Mademoiselle votre voisine, je suis plus assuré du secret de celle des champs. Je serais fâché que celle-ci ne vît pas jusque dans mon cœur ; et je ne voudrais pas que l'autre eût connaissance de mon désert. Il m'est très-important qu'il ne soit pas découvert. Je ne puis demeurer qu'à cette condition, et si aucun de ma famille venait à le savoir, je serais obligé de passer dans une solitude de la Thébaïde, d'où l'on n'aurait aucune de mes nouvelles. Je suis trop heureux, Madame, de ce que mon secret est entre vos mains. Je sais sur cela plus de choses que vous ne pouvez m'en dire, et je suis aussi en très-grand repos. Ma vie est ici, du côté des sens, fort douce; et du côté même de Dieu, quoique je sois très-indigne de ses miséricordes. Ma compagnie me dédommage d'une partie de mes habitudes. Mais je voudrais que votre solitude fût près de la nôtre. Ma santé est admirable et j'en prends beaucoup de soin. La charité de mes amis et mon amour-propre sont encore fort unis. Je ne veux pas être malade, et mes amis me le défendent. Le logis

est commode, l'air très-bon, la solitude agréable. Enfin, on pourrait oublier Paris, si vous n'y étiez plus. Avec tout cela, on tient encore à bien des choses et même par devoir. Mon père, ma famille, quelques amis, et mon premier état me viennent dans l'esprit, et ils ne sortent jamais du cœur. Ainsi ma philosophie n'est pas si austère qu'on le pense. Je recevrai, Madame, avec beaucoup de reconnaissance et de plaisir les lettres qu'il vous plaira de m'écrire. Je suis persuadé que vous ménagerez vous-même mon secret, et que vous ne m'exposerez pas à la curiosité de ceux qui tâchent de découvrir le lieu de ma retraite, en m'ordonnant de vous écrire souvent. Une fois le mois, serait-ce assez ? Faites vous-même les conditions, Madame; j'obéirai; vous savez que je sais le faire. Mais je parle le premier, parce que c'est sans conséquence, et qu'il ne me paraît pas de nécessité d'avoir un commerce plus ordinaire. Je vous supplie très-humblement, Madame, de vous conserver; d'avoir un peu plus de joie; de penser peu à l'avenir par rapport à l'autre ; de prier instamment pour ma conversion; et de me regarder comme la personne du monde qui est à vous le plus respectueusement, mais le plus inutilement en toutes manières.

Le 28e septembre (1).

J'ai reçu en même temps, Madame, et par une voie fort sûre deux lettres d'une date bien différente; l'une était du 26e du passé, et l'autre de l'onzième du courant. J'aurais eu l'honneur d'y répondre plus tôt, si je n'avais jugé qu'il valait mieux me servir de la même voie que vous. Vous m'entendrez bien sans doute, Madame, puisque vous en savez autant que moi. J'ai de si grandes et si essentielles obligations à cette excellente amie, que je ne puis m'empêcher de commencer par là. Il me semble qu'elle n'ait fait le voyage que pour moi, tant elle s'est appliquée à rendre ma solitude plus commode; et comme je n'ai pu lui témoigner ma reconnaissance à mon gré, je vous supplie très-humblement, Madame, de vouloir bien lui dire que vous entrez dans mes sentiments, et que vous me faites l'honneur de prendre part au bien qu'on me fait. Sa mauvaise santé me fait encore moins de peur que son courage; car elle s'expose si fort et avec si peu de ménagement, que sa hardiesse me fait tout appréhender. Je ne la vois partir qu'avec une extrême inquiétude. Mais le soin que Dieu prend d'elle si visiblement me rassure et me console.

Depuis que je l'ai vue, je suis bien changé, Madame,

(1) Madame des Rieux. Et au dos : Reçeu le 9e octobre 85.

et bien soumis. C'était parce que je n'étais point instruit que je faisais de la résistance. On m'a éclairci de tout; et je ne me rends pas seulement ; mais j'ai de la confusion d'avoir fait bien de l'éclat pour une somme que j'avais déjà reçue, et que je n'étais plus en état de restituer. Ainsi, Madame, je convertis en actions de grâces mes prétendus refus, et je vous demande pardon de la peine qu'ils vous ont causée. J'ose néanmoins vous supplier très-humblement de ne me plus donner les mêmes secours. J'en ai eu besoin dans les premiers mois, mais ils seraient superflus à l'avenir, et vous avez sans doute, Madame, trop de justice pour répandre inutilement ce que la nécessité et la charité vous obligent de réserver pour d'autres usages. Je vous avoue même que je n'aurais pu consentir à un autre don plus considérable que vous m'avez fait, si j'en avais eu connaissance avant l'emploi, et que j'ai quelque douleur de ce qu'il n'y a plus de remède. Comme je craignais votre bonté, j'ai souvent demandé qu'on s'y opposât. Mais on a plus d'égard à votre volonté qu'à mes désirs, et l'on s'est toujours appliqué à me cacher vos bienfaits, quoiqu'on m'ait toujours parlé de vos sentiments. Je ne saurais m'empêcher, Madame, de vous découvrir les miens ; et je ne crois pas que cette sincérité soit contraire au profond respect que je vous dois. Car vous me faites sans doute la justice d'être persuadée que c'est pour moi une extrême satisfaction de vous avoir de nou-

vie doit être semblable à celle d'une veuve désolée, dont Dieu seul est la consolation et l'appui. Il est vrai qu'avec cette espérance on ne peut être malheureux ; car de quoi peut-on s'affliger, si on a Dieu même pour consolateur? Il est le vôtre, Madame, et je suis si assuré de votre confiance en lui, et de votre respect pour sa providence, que je ne puis croire que vous ne trouviez pas en lui votre repos, et que vous ne soyez bien aise de sacrifier votre volonté à la sienne qui est en même temps et si sainte et si utile à votre salut. Quand il plaira à cette divine volonté de me rendre à vous, j'en aurai une très-vive reconnaissance. Mais je vous supplie très-humblement, Madame, d'y penser un peu moins, et d'y devenir plus indifférente. Peut-être nous est-il avantageux d'être éloignés. Dieu sait sans doute mieux que nous ce qui l'est véritablement. Il est le maître et des hommes et des temps. Toutes les difficultés s'évanouiront quand il lui plaira de me rappeler ; et tant qu'il ne lui plaira pas, tous nos soins et toutes nos vues seront inutiles.

Il me semble que Monsieur des Arq. (1) oublie la bonté qu'il avait eu pour moi, ou que pour me faire changer de sentiment il veuille soulever contre moi ma famille, puisqu'il a refusé à Monsieur Boutant, le meilleur de ses amis, la chaîne de Notre-Dame qu'il

(1) Cette abréviation désigne sans doute M. de Harlai, archevêque de Paris, qu'on appelait ironiquement dans le parti « *la Vieille Madame des Arquins.* »

lui demandait pour mon aîné, seulement à cause de ma prétendue désobéissance. Mais par la grâce de Dieu, ces petites mortifications ne me donnent aucun chagrin, et je n'en crois pas même mes affaires plus reculées ni plus incertaines. C'est de Dieu seul que tout dépend. D'un souffle, il renverse tous les desseins contraires aux siens. Vous voyez maintenant par là, Madame, qu'il n'est pas encore temps de changer de solitude, et qu'il y aurait quelque danger à se trop montrer. Comme vous aimez ma sûreté et mon repos, vous serez sans doute de mon avis. Je n'ai garde cependant de rétracter la parole que je vous ai donnée. J'obéirai sans examiner s'il y aura de la nécessité à obéir, parce que je me repose sur votre prudence, et sur le soin que vous prenez de moi. Il ne faut pas, ce me semble, y penser avant l'hiver. Au printemps, le voyage serait plus aisé, quoiqu'il n'y en ait aucun qui ne m'affaiblisse. Je ne me suis pas senti assez de force pour aller voir le saint Prélat (1) qui est dans mon voisinage; et je suis en partie cause que la visite que les autres voulaient lui rendre a été différée à une autre saison. On est très-éloigné de penser à un retour général, et l'on a des vues au contraire de s'établir plus solidement; mais ces vues ne sont rien de bien positif. Si on réussissait dans la Grand'Bre-

(1) M. de Neercassel, ancien prêtre de l'Oratoire, vicaire apostolique, sous le nom d'évêque de Castorie, et en réalité archevêque d'Utrecht : prélat Janséniste.

taigne, on aurait bientôt pris parti. Mais, dans la vérité, les auteurs même de ce conseil comptent peu sur le succès, et ne s'en occupent point. Les mystères qu'on a faits à Monsieur de Fl. (1) sont de petite conséquence. Il s'agissait des lettres de Monsieur de Saci, et comme on croyait qu'il n'en approuverait par l'édition, on a attendu son départ pour en parler à l'abbé (2) qui est d'un sentiment plus doux, aussi bien que Monsieur Nicole qui estime fort ces lettres, et qui est en cela de même avis que quelques personnes de la ville. Voilà l'éclaircissement, et quoique vous sachiez peut-être déjà un autre endroit la même chose, je vous supplie de n'en parler qu'à la bonne amie de la campagne. Le curé qui vous a écrit en termes si français a du zèle, et cette qualité vous fait sans doute, Madame, excuser le reste. La réponse que vous lui avez faite ; ce que vous avez dit au juge de votre terre, et votre conduite sur tout cela est à merveille. Je souhaite presque autant que vous soyez délivrée de cette terre. Mais tous les moyens paraissent fermés, et je trouve à tous des inconvénients invincibles.

Je prends, Madame, beaucoup de part à l'accident de Monsieur l'abbé d'Harcourt, et j'en crains les suites. Je croyais les deux mariés fort en paix, mais voilà une nouvelle brouillerie. Hélas! qu'on est heu-

(1) M. de Fleury.
(2) Arnauld.

reux quand on est seul et qu'on ne dépend que de Dieu ! Mon correspondant qui est dans votre voisinage y demeurera, j'en suis bien aise ; ce déplacement m'eût été sensible. Il est toujours fort nécessaire de bien dissimuler le commerce que j'ai avec lui ; car on s'en doute fort, et l'on en a déjà parlé dans ma famille. J'ai de la peine à me résoudre à écrire à mes frères, parce que je trouve cette démarche et inutile et dangereuse. Mais on me mande qu'il le faut, parce qu'ils croient que je les méprise, et qu'ils en ont un grand ressentiment. Mais ce ne sera pas encore sitôt.

Je vous supplie d'avoir soin de votre santé, et de n'avoir sur la mienne aucune inquiétude. Vous seriez étonnée si vous saviez tout ce que je fais pour elle. Il n'y a point d'homme, quelque attaché qu'il fût à la vie qui portât ses soins et ses précautions plus loin. Je suis bien en peine de celle de Mademoiselle votre sœur, et je voudrais bien pouvoir partager avec elle ses douleurs, pourvu que j'eusse part à sa piété et à sa patience ; car sans sa vertu, ses moindres maux m'accableraient. Quelque honte que j'aie de mériter si mal ses bontés et son souvenir, c'est néanmoins l'une de mes plus sensibles consolations que de ne lui être pas indifférent ; et l'on ne peut aussi rien ajouter à l'extrême reconnaissance que j'en ai. J'aurai l'honneur d'écrire dans quelques jours à votre illustre amie ; et je vous supplie en attendant, Madame, de lui faire ici mes très-respectueux compliments, et

de l'assurer de mes très-humbles obéissances. J'ose, Madame, vous faire les mêmes protestations, mais avec une distinction qui ne souffre ni comparaison, ni égalité.

Le 29e octobre 1786 (1).

J'ai devant les yeux, Madame, les trois dernières lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. La plus ancienne est du 26e de septembre, et les deux autres sont du 20e et du 21e d'octobre. Ce sont les plus honnêtes, et si j'ose le dire, les plus tendres du monde. Votre bonté y éclate partout, et quoique j'y doive être accoutumé, depuis le temps que j'ai l'honneur de vous connaître, je vous assure, Madame, qu'elle me paraît toujours nouvelle; que j'en suis toujours également surpris; et que la confusion que j'en ai, n'est ni moins juste ni moins grande que ma reconnaissance. Aussi, Madame, je vous demande en grâce de m'en témoigner moins à l'avenir, ou de le faire en des termes qui vous abaissent moins et qui me fassent moins d'honneur. Je crois tout ce que vous voulez bien me dire, parce que je ne saurais douter de votre sincérité. Mais tout ce que vous pensez d'obligeant sur mon sujet ne doit pas m'être montré, et vous devez paraître moins humble, afin que j'en sois moins orgueilleux.

(1) Madame des Rieux. Et au dos : Reçu le 7e novembre 98.

Je ne sais si je dois encore me réjouir de ce que vous dites de votre santé dans une de vos dernières lettres. Car elle est si journalière qu'elle dure souvent beaucoup moins que le temps qui m'est nécessaire pour en être informé. Je la demande à Notre-Seigneur avec tout le sentiment et toute l'ardeur dont je suis capable. Conservez-là pour me conserver, et souvenez-vous, s'il vous plaît, quelquefois, que votre vie m'est plus précieuse que la mienne, et que mon état dépend beaucoup du vôtre.

Je ne suis point encore établi dans cette autre retraite qui vous a déjà tant donné d'inquiétude. J'aurais cru que ce changement eût été de votre goût, car vous étiez bien mécontente de ma première solitude. Je me suis trompé, et j'en ai la douleur. Votre bonté vous tourmentera toujours, et vous pouvez connaître à cette marque qu'elle va dans l'excès. Voici de mon désert tout ce qu'il m'est permis de vous en mander. C'est une maison fort commode, à quelque distance d'une très-belle église. Une personne intelligente prendra soin de moi, et elle n'aura que trop d'application et d'empressement L'air est excellent ; le pays agréable, les gens des environs fort doux et fort civils à l'égard des étrangers. J'y trouverai des livres, et en ajustant des restes de quelques bibliothèques en désordre, j'en ferai peut-être une assez complète. Si je m'ennuie de mon cabinet, j'aurai à une fort petite distance de très-belles promenades, et dans un besoin

j'aurai même une compagnie bien raisonnable. Il est vrai qu'elle est un peu loin. Mais c'est assez pour un sauvage ; et il ne faut quelquefois que la vue d'une ville pour contenter un solitaire. Je le deviendrai de si bonne sorte à l'égard de mes anciennes connaissances, que ma tanière leur sera absolument inconnue. Ni mon abbé, ni ma sœur aînée, ni mes frères, ne sauront ce que je suis devenu. J'ai été montré à trop de gens, et il y a trop de personnes qui s'appliquent à me découvrir, pour confier mon secret désormais sans nécessité. Il est inutile à mes amis; il peut même leur être une charge incommode, et le plus court est de ne point dire ce qui ne doit point être su. Je sais, Madame, avec quelle distinction je dois vous considérer, et avec quelle sûreté je dois vous confier toutes choses ; aussi êtes-vous la maîtresse et de mon secret et de ma liberté. Mais je crois que vous trouverez bon que je respecte une espèce d'engagement que j'ai à ne rien dire, et que vous serez peut-être bien aise de pouvoir répondre bien nettement dans de certaines occasions, que vous ignorez où je suis, et que vous voulez bien l'ignorer. Il n'a pas été en mon pouvoir de le cacher à Madame Le Tanneur, parce que j'ai nécessairement besoin de ses offices, et de conserver quelques relations. Mais elle ne fera aucun usage de ce qu'elle sait, et je l'ai bien suppliée de ne

pas m'exposer à l'embarras de changer une seconde fois de demeure, en découvrant celle-ci à qui que ce fût, et de ne point réveiller les pensées que j'ai eues pendant quelques moments, de rompre absolument tout commerce, et de devenir tout à fait invisible. Mademoiselle de Saint-Emery a entendu tout ceci à merveille, et rien n'est plus honnête ni plus raisonnable que tout ce qu'elle m'a mandé sur ce chapitre. Elle consent avec plaisir à tout ignorer, et elle est bien persuadée que c'est aimer mon repos, que de ne point me demander où je le trouve. J'ai vu par mon expérience et par celle des autres, que tout se sait à la fin ; qu'on ne saurait supprimer pendant quelques années la retraite d'un ami ; et qu'il devient ridicule dans la suite, en se croyant bien caché pendant que tout le monde le montre de la main. J'ai d'ailleurs de fort solides raisons pour n'être point mis dans les discours de mes amis. Il est presque impossible que ma première famille (1) et celle où j'étais entré (2), n'en apprennent enfin quelque chose. J'y suis encore aimé. On m'écrira ; on parlera au prélat ; on me fera des propositions ; et au lieu que mon affaire est maintenant en fort bon état, parce que je n'ai paru rien refuser, ni même rien dire, je la rendrai nécessairement très-mauvaise par un refus qu'on accusera d'entêtement et d'obstination. Le plus sûr pour moi en

(1) L'Oratoire.
(2) Arnauld.

toutes manières est qu'on m'oublie; et rien n'est plus propre à me faire oublier que mon silence et celui des autres.

Vous me faites l'honneur, Madame, de me témoigner souvent que vous auriez de la joie de mon retour et de ma liberté. Voilà l'unique voie de rendre l'un et l'autre possible. Et assurément on gâterait tout si l'on avait moins de patience, moins de précaution, et moins d'égard pour mes ténèbres. Je ne sais même si je fais bien, Madame, de vous parler si clairement de tout ceci dans une lettre. Mais c'est pour ne plus le dire que je le dis; et j'ose vous supplier que de votre côté ce soit aussi une matière finie et à laquelle on ne revienne plus. Il est aisé de se découvrir et d'être imprudent. Mais croyez-moi, Madame, il est très-difficile de se bien tenir dans le silence, et de bien défendre sa retraite. On croit tout innocent; on ne voit de danger à rien. On ne pense qu'à se consoler soi-même ou à consoler les autres. Et enfin, tout éclate, et il faut qu'une seconde fuite vienne réparer les imprudences d'une première. Je vous parle ainsi, Madame, contre mon ordinaire, parce que vous paraissez n'avoir été occupée jusqu'ici que de votre déplaisir et de mon absence, et que vous n'avez pu penser à la nécessité indispensable où je suis de rendre ma solitude inaccessible, et de n'entretenir de commerce que celui qui est encore plus nécessaire que mon repos et ma liberté. Sans cela, quel plaisir trouverais-je à faire le

sauvage, ou l'homme important ? Ce personnage est trop ridicule pour un homme aussi vain que moi. C'est par raison que je vous supplie de vous contenter de me faire l'honneur de m'écrire une fois le mois, ou deux fois tout au plus. C'est par nécessité que je vous prie de ménager les personnes qu'on peut soupçonner d'entretenir avec moi quelque commerce. Si vous les découvrez, vous me découvrez : l'un est une suite de l'autre ; et le moyen le plus certain et le plus public de les découvrir, est d'y envoyer souvent ; et c'est y envoyer souvent que d'y envoyer plus que vous n'eussiez fait dans un autre temps.

On sait plus de choses que vous ne croyez. Je viens d'apprendre que celui que vous honorez du nom de *voisin et d'ami* a été extrêmement pressé par le premier de ses supérieurs, pour me faire tenir une lettre; parce qu'on ne doutait pas qu'il n'en sût le moyen. On fait souvent à Madame Le Tanneur ou de pareilles propositions, ou des questions incommodes, et c'est m'ôter sa correspondance, ou la rendre inutile et dangereuse, que de continuer à établir dans le monde le préjugé qui n'y est déjà que trop établi : que c'est elle qui sait toutes mes aventures, et qui fait tout à mon égard. Si mes frères venaient à l'apprendre, ou si quelqu'un de la famille que j'ai quittée venait à s'en douter, ce serait une vraie désolation. Mais en voilà

bien assez sur une matière dont j'aurais bien voulu, Madame, ne vous entretenir jamais; et je suis très-assuré que vous comprenez bien à quel dessein, et avec quel respect je le fais.

Je ne sais pas pourquoi, Madame, vous avez appréhendé pour moi la fièvre quarte. Il y a longtemps que je suis en très-bonne santé, et je la vois croître chaque jour. A la fin, je craindrai d'en avoir trop. Car on dit qu'il y a un excès dans la santé qui est dangereux, et dont les médecins ont fort mauvaise opinion. L'important est que ma vie et ma santé ne sont point à moi, et que Dieu seul en est le maître. Il en a compté les moments, et pourvu qu'il les sanctifie, il me ferait une grande miséricorde de les abréger. J'ai déjà eu l'honneur de vous mander que les inquiétudes de Madame Le Tanneur vont trop loin, et quelles ne doivent être ni le fondement, ni la mesure des vôtres. Vous seriez toute propre à l'affliger, si vous étiez à sa place ; car votre bonté est bien aussi excessive que la sienne, et ce que vous m'écrivez est bien semblable à ce quelle vous dit. Ainsi je vous supplie d'excuser ses craintes, et de n'y point entrer. Vous savez par votre expérience qu'on ne peut retenir les sentiments dont on est plein; mais il est facile d'en avoir de plus modérés que ceux qu'on ne peut corriger dans les autres. Et je vous supplie une dernière fois pour toutes de ne croire que moi, lorsqu'il s'agit ou de ma santé ou de la commodité de ma situation,

Il ya si longtemps (1) de votre scrupule touchant les reliques dont vous aviez pris quelques petits morceaux, et il vous a été si bien résolu que je ne devrais plus vous en faire souvenir. Mais vous m'ordonnez de vous en dire ma pensée, et cela se peut en deux mots. Vous n'aviez rien fait contre l'usage et la règle en touchant aux reliques. Vous pouviez en prendre de petits morceaux et les retenir Vous répondîtes à l'Évêque sans mensonge et sans équivoque, et vous fîtes bien d'en croire l'abbé votre voisin. Ce qu'il vous dit d'un reliquaire ne vous engage à rien si vous ne voulez. Il a parlé sans aucune vue; j'en réponds, et il ne s'attend point à un présent auquel il n'a pas pensé. Mais à propos de reliques, je ne sais comment j'ai perdu les attestations de celles de saint Cosme que vous m'avez données. Je les croyais dans la cassette, et j'ai été surpris de ne les y pas trouver. Ne serait-ce point abuser de votre bonté, Madame, que de vous supplier de demander à mademoiselle votre amie une nouvelle copie du procès-verbal fait à Rome, et de celui qui fut fait par l'Évêque de Soissons? Sans ces titres, on ne saurait justifier ni ce qui est, ni d'où l'on a un si saint dépôt. Comme je n'avais pas la clef de la petite cassette, je fus contraint de l'ouvrir par les

(1) *Sic*.

charnies (1) qui sont par derrière. Il y aura peut-être quelque occasion de me l'envoyer, et je vous prie de la remettre entre les mains de celui de mes amis qui a l'honneur d'être votre voisin.

Où est-ce que Mlle de Sainte-Lucie a pu prendre que je suis l'auteur d'une certaine apologie du livre de M. de Castorie, et que j'en fais un mystère, même à son égard? Je ne connais point de traité qui porte ce nom, qu'une apologie latine manuscrite et qui a été faite à Rome par un fort habile théologien qui est des amis de M. du Rinau. L'ouvrage français dont on veut parler s'appelle : *Apologie pour la Pénitence*, et n'a point en vue celui de l'Évêque de Hollande. C'est Dom Gerbron qui en est l'auteur; et il s'en est si peu caché qu'il a mis les premières lettres de son nom en abrégé à la tête du livre: P. D. G. Un père de l'Oratoire de Flandres qui est à Paris, s'est mis dans l'esprit que ces premières marquaient le P. D. G. D'autres l'ont cru sur le même fondement; et voilà d'où vient la fable. Pour moi, je trouve ce traité bon, mais je n'écrirais pas ainsi. Ni les choses ni les manières ne sont partout de mon

(2) *Sic.*

« Madame d'Épernon aimait les chapelets, mais ne savai point au juste, si c'était parce qu'elle aimait les bijoux, ou si c'était parce quelle aimait les reliques. » *Portrait de Madam d'Épernon*, par Mademoiselle de Montpensier, page 79. — I est aisé de se convaincre que dans la retraite où vivait la duchesse, les bijoux étaient moins recherchés que les reliques.

goût; et comme il y en a qui seraient capables de me donner de la vanité, si j'en étais l'auteur, il y en a d'autres aussi qui me rendraient très-humble. Je ne crois pas qu'il m'arrive si tôt de faire parler de moi. Le silence et l'obscurité s'accommodent parfaitement avec ma paresse; et je sens bien qu'avec tout mon orgueil, j'aime encore mieux mon repos, avec l'oubli des hommes, que leurs louanges, avec la moindre incommodité Ceci a ses exceptions, comme toutes les choses générales. Car il est vrai que je ne pourrais me consoler de ma vie si Mlle de Sainte-Lucie venait à m'oublier, et il n'y a rien que je ne voulusse faire pour me conserver l'honneur de ses bonnes grâces. Je sais avec quelle charité elle pense à moi devant Dieu, et je vois ce que je mériterais, sans néanmoins l'appréhender. Ainsi je ne témoigne ici que ma reconnaissance, et non pas ma peur. Ne laissez pas néanmoins, Madame, de la prier de ne se repentir jamais des promesses qu'elle m'a faites à cause de vous. Je m'en repose sur votre soin, et c'est à vous à me conserver ce que vous avez eu la bonté de me procurer.

Je ne vois de tous côtés, Madame, que des sujets de vous rendre grâces. La conservation de la charge de Monsieur le P. dans sa famille; la manière si pleine de bonté avec laquelle vous prenez part à la perte que mon frère et ma sœur viennent de faire en sa personne, et l'extrême honneur que vous leur avez fait de le leur témoigner, sont de ces choses qui

touchent et qui attendrissent au delà de tout ce que vous pouvez vous en imaginer. Si j'étais bien raisonnable, je devrais écrire à Mademoiselle votre sœur, pour la remercier très-respectueusement et très-humblement de la bonté et de la chaleur avec laquelle elle est entrée dans les intérêts de mes frères, qui me sont toujours plus chers et plus précieux que les miens. Mais on dispense les sauvages de tant de devoirs, et l'on s'attend, si peu qu'ils aient de la politesse et de la civilité, qu'on leur compte pour beaucoup les sentiments de reconnaissance, quand ils en ont, et qu'on serait même effrayé de recevoir des lettres de leur façon.

Ce que cette excellente sœur vous a rapporté d'une conversation avec l'*Amie de saint Achille* est si étrange que je vous en demande un nouvel éclaircissement, de peur qui vous ne soyez trompée, ou que je vous aie mal entendue. Cette calomnie contre des personnes dont vous estimez la piété et dont je connais la foi, me fait une telle horreur que je croirais commettre une grande faute, si j'en soupçonnais une personne de cette élévation, sans en être auparavant bien informé. Le pauvre supérieur de l'*abbé* doit bien, après cela, se vanter d'avoir de bons mémoires, et d'être bien instruit des bonnes intentions de cette *Amie de saint Achille* pour sa famille. Mais il a toujours eu des idées de cette nature et il a toujours aimé ces pieuses chimères. Je sais au contraire que

quand cette personne aurait les intentions les plus favorable, elles ne ferait quoi que ce soit et n'oserait se déclarer pour rien. Ceci, Madame, n'est que pour vous seule, et il m'importe qu'il n'aillepas plus loin (1).

Je ne sais lequel convient le mieux à Mlle de Fleury (2) ou de demeurer dans sa solitude, ou de paraître quelquefois dans le monde; et ce n'est point à moi à me mêler d'en juger. Je voudrais néanmoins qu'elle se mît au-dessus de la petite raillerie d'un nouvelliste, et qu'elle ne devint point farouche après avoir paru si privée. La liberté est toujours un bien. Il est encore plus juste de se la conserver que de la redemander : et il me semble qu'après tant de pas, il n'y aurait qu'à se tenir où l'on est arrivé. Mais encore un coup, je n'ai point de voix à tout cela, et qui n'est pas consulté n'a que faire de se mêler de donner conseil.

Je ne saurais vous en donner de meilleur, Madame, touchant votre terre, qu'en vous fortifiant dans la pensée de ne pas la vendre. Ce serait inévitablement un procès dont l'événement serait douteux, dont les frais seraient extraordinares, et dont le soin troublerait votre repos très-inutilement. Vos héritiers se défendront comme ils l'entendront; et vous êtes heureuse de ne point prévenir leurs querelles.

Quoique cette lettre soit déjà bien longue, j'ai

(1) Les allusions échappent complétement. Le secret ne sera donc que trop fidèlement gardé.

(2) Mlle de Fleury.

encore un mot à vous dire touchant cette sécheresse et cette dureté dans vos exercices de piété et même dans la communion, dont vous paraissez affligée. Vous savez que le juste doit vivre de la foi, selon l'Écriture, et qu'il ne doit faire dépendre sa conduite, ni de certaine sensibilité, ni de certaine impression tendre, qui est quelquefois une récompense de la vertu, quelquefois une espèce de lait pour les commençants, et quelquefois un effet de l'illusion ; mais qui n'est jamais un motif légitime ou de confiance ou de découragement. Il faut marcher dans la voie de Dieu, et lorsqu'elle nous paraît dure, et lorsque nous y trouvons du plaisir. Il y a eu beaucoup de saints qui ont éprouvé toute leur vie une sécheresse désolante. C'est le cœur et la volonté qui nous justifient, et non pas la douceur qui nous invite ou qui nous console. Et le moyen le plus sûr et le plus abrégé à votre égard, pour ne point vous égarer, est de consulter peu vos goûts et vos inclinations, de déférer très-peu à votre propre jugement, et de dépendre absolument de celui de votre abbé. Ce ne serait jamais fait, si nous écoutions toutes nos réflexions. Elles nous occupent et nous amusent; et après nous avoir emporté bien du temps, elles nous laissent plus irrésolus, plus incertains et plus lâches qu'auparavant. Il est vrai que quelquefois ces longues sécheresses sont des punitions secrètes de quelque faute ou de quelque imperfection que nous entretenons

volontairement; et pour l'ordinaire, c'est l'orgueil à l'égard du prochain qui nous les attire. Mais le remède est de nous humilier avec paix et avec douceur, et non pas de nous abattre avec chagrin. C'est l'amour et l'humilité qui couvrent nos fautes; mais le dépit et le découragement en sont de nouvelles et de plus grandes quelquefois que celles qui en sont l'occasion.

Je suis bien aise que tous vos petits éclaircissements avec Madame de Saint-L. (1) soient finis, et que vous lui ayez témoigné de la bonté Sa conduite, assurément, n'avait été ni obligeante ni civile. Mais, pour vous dire la vérité, vous avez un peu fait tort à votre bon droit par un peu de hauteur qui a paru dans vos réponses. Il faut être humble, lors même qu'on a raison; et la charité est toujours douce, lors même qu'on l'exerce, ou qu'on s'efforce de l'aigrir. Vous avez fait un grand plaisir à la pauvre de Lansac de ne point parler d'elle à cette dame. Je suis avec tout le respect et la soumission possible, Madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Les deux dernières lettres (2), Madame, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, m'ont été rendues

(1) Madame de Saint-Loup.

(2) La date manque. L'adresse porte : A Madame Des Rieux. Au dos : Receu, le 30 octobre 85.

assez près l'une de l'autre, mais un peu longtemps après leurs dates; c'est un contre-temps qui arrive quelquefois, et dont j'ai été mortifié sans en être surpris. Je le suis, Madame, de l'inquiétude que vous avez sur ma santé; car elle va assurément trop loin, et je ne suis ni assez malade, ni assez important pour la mériter. Mon mal n'est qu'une incommodité ordinaire et une faiblesse de poitrine, que je négligerais sans la bonté de mes amis qui veulent que j'y remédie; et sans mon peu de courage qui s'étonne des plus petites choses. Le lait d'ânesse que j'ai pris par le conseil des médecins, m'a fait beaucoup de bien. Je l'avais interrompu; mais il y a déjà quelques jours que je l'ai repris, et avec un plus grand succès. J'ai gardé toutes les précautions qu'on a cru nécessaires pour le rendre utile; et quand j'aurais voulu m'en dispenser, je suis en lieu où l'on ne me l'aurait pas permis. On a pour moi une charité que je ne puis bien comparer qu'à la vôtre. On me persuaderait même par les soins qu'on en prend, que ma santé les mérite, si j'étais capable d'une si grande erreur; et je suis persuadé, Madame, que si vous pouviez être présente à tout ce qu'on a fait pour moi, vous y trouveriez de l'excès. N'ayez donc plus, je vous en supplie, ni de peine sur mon état, ni d'inquiétude sur l'avenir. Je suis parfaitement bien, si l'on peut être ainsi sans vous voir. J'ai toutes choses dans l'abondance, et je suis bien plus embarrassé à mettre des

bornes à l'empressement de mes amis, qu'à réveiller leur application et leur amitié. Peut-être qu'on vous parle de ma santé autrement que je ne fais ; mais j'en suis assurément mieux instruit que personne, et vous ne pouvez me faire une grâce plus sensible qu'en vous occupant plus de la vôtre que de la mienne. C'est à vous, Madame, qu'il faut faire toutes les exhortations que vous me faites; et je vous conjure de vous appliquer par justice et par raison tout ce que vous me faites l'honneur de me dire par un excès de bonté.

Je suis bien fâché que l'un de mes frères vous ait entretenue sur mon chapitre d'une manière qui vous a déplu. Mais je vous remercie très-humblement du soin que vous avez pris de me justifier. Le temps éclaircira tout. Tel qui se plaint que je ne l'aime et ne l'estime pas, aimera mon silence et ma retenue; et après avoir beaucoup condamné et ma retraite et ma fermeté, on louera peut-être un jour l'une et l'autre. D'accommodement, je n'en attends point ni par son moyen, ni par celui du prédicateur. Ils me connaissent mal, s'ils pensent que je me lasse de mon état, ou que j'en voulusse sortir à des conditions contraires à mon devoir. Ils n'ont pas assez d'autorité pour me procurer une liberté honorable, et je ne suis pas assez lâche pour en désirer une qui fût honteuse. S'ils faisaient bien, ils me laisseraient dans le repos où je les laisse; et ils raisonneraient aussi peu sur mon

état que je raisonne sur le leur. Mais de quoi vous entretiens-je, Madame? Vous êtes si bonne qu'on s'oublie, et qu'on ose descendre après vous dans un détail où vous êtes descendue la première. Je vous recommande une seconde fois le soin de votre santé. Vous savez l'extrême intérêt que j'y prends, et quoique ce soit une raison peu importante, je vous supplie néanmoins d'y avoir quelque égard. Je ne saurais, Madame, rien vous dire ni de ma reconnaissance, ni de mon profond respect qui ne soit fort au-dessous de mes sentiments; et je crains néanmoins avec justice, que mes sentiments ne soient encore fort au-dessous de mon devoir. Je le connais; et je l'aime; et ce sont vos bontés, Madame, et les grâces dont vous m'avez comblé, qui me mettent dans l'impuissance de le remplir : car il n'est pas dans mon pouvoir d'aller aussi loin par ma reconnaissance que vous êtes allée par vos bienfaits.

J'oubliais de vous dire, Madame, que Monsieur du Renf n'est pas prêt à changer de situation; et je n'ai garde de le lui conseiller. Sa protection est grande ici. On s'y tiendra jusqu'à ce qu'on voie une nécessité bien réelle d'en sortir. Ainsi, n'en soyez plus en peine. Quand les affaires iraient mal, ce qu'on ne croit point, on sera averti bien sûrement, et à propos; et la retraite est aisée.

Le lundi, 24e de février 87 (1).

Il y a deux ans, Madame, que je vous quittai bien tristement. J'avais eu l'honneur de vous dire adieu la veille, et j'avais eu bien de la peine à vous cacher mon saisissement et ma douleur. Si j'avais eu plus de courage, et si j'avais eu raison d'être plus assuré du vôtre, je me serais consolé en m'affligeant avec vous. Mais je n'aurais pu soutenir un adieu déclaré, et dont je prévoyais dès lors toutes les suites. Elles ont été heureuses à la vérité, à les regarder d'un certain côté. Mais par rapport au retour et à la liberté, je n'y ai point compté, et je voyais bien alors qu'il n'y fallait pas compter. Je m'étais dit là-dessus, il y avait longtemps, tout ce qu'il fallait me dire; et afin de n'être pas ébranlé par les petits sujets de déplaisir que je pouvais rencontrer dans une séparation générale et entière, je me les étais représentés, et en plus grand nombre, et plus grands que je ne les ai trouvés en effet. La Providence de Dieu a mêlé des consolations que je n'attendais pas aux afflictions que j'avais acceptées, et sa miséricorde a tellement affermi ma faiblesse et mon inconstance naturelle, que s'il fallait recommencer et m'exposer à un exil et à une retraite aussi pénible que celle que sa bonté m'a pro-

(1) A Madame Des Rieux. Au dos : Receu le 4e de mars 87.

curée me paraît douce, je ne délibérerais pas un seul moment. On est sensible comme un autre, et peut-être plus qu'un autre, à la joie de voir les personnes qu'on respecte et qu'on aime, et à la douleur d'en vivre séparé. Mais il faut s'affermir par la vue de son devoir. Ni le plaisir ni la tristesse ne sont de bons conseillers, et quand il s'agit de sa conscience, il n'est plus temps de consulter son inclination. Vous êtes, Madame, encore plus persuadée que je ne le suis. C'est par vertu et par un sentiment de religion et de foi que vous demeurez où vous êtes. L'espérance d'une meilleure vie vous console de ce que vous trouvez de dur dans votre état; et je suis certain que s'il fallait être infidèle à l'un de vos devoirs pour être plus heureuse, vous auriez horreur et d'une telle condition, et d'une telle félicité. Vous me jugez sans doute, Madame, sur la même règle; et vous n'avez garde de désirer mon retour à des conditions injustes. Je ne m'y opposerai pas, quand il sera aussi innocent que ma retraite ; mais je ne veux ni l'acheter par quelque affaiblissement, ni me le procurer par des voies humaines, ni le prévenir par mes désirs. Il sera peut-être ainsi longtemps différé ; mais c'est à Dieu à marquer les moments, et à moi de les attendre. Il ne doit y avoir rien de trop long pour moi. Je suis obligé de suivre et non de prévenir. Et quand le saint dont j'ai l'honneur de porter le nom se retira en Égypte, il n'en sut pas plus que moi. Il apprit qu'il

fallait s'exiler, et ne demanda pas quand l'exil finirait. J'espère néanmoins, Madame, que votre vie sera plus longue que mon absence, et je l'espère très-fortement. Il est vrai que votre santé diminue à vue d'œil, et que la maigreur devient extrême. Mais l'exemple de Mademoiselle de V. (1) qui vit au milieu de tant d'infirmités, et dans le sein même de la mort, pour ainsi dire, me donne aussi de la confiance pour vous. Dieu prend quelquefois plaisir d'établir par ces sortes de preuves cette vérité importante qu'il est le maître des temps, qu'on ne vit et qu'on ne meurt que par ses ordres, et que sa volonté conserve des personnes mourantes, contre toutes les apparences, pendant qu'elle en fait passer d'autres pleines de santé et de vie à une éternité qu'elles attendaient peu. Je suis très-affligé de la cause qui vous a fait rompre l'abstinence; mais j'ai de la joie que vous reconnaissiez vous-même l'impuissance où vous êtes de l'observer, et que l'abbé votre voisin en soit assez informé pour pouvoir calmer vos scrupules. Celui que vous avez touchant certaine secrète joie de ne point garder le carême est imaginaire. En toutes choses, vous écoutez trop vos réflexions. Il y aurait plus de véritable humilité à être plus simple. Peut-être en manquez-vous quelquefois à l'égard des personnes dont vous voyez les défauts, et dont vous n'approuvez

(1) Mademoiselle de Vertus.

ni la conduite ni les raisonnements. Il faut éviter de les mépriser lors même que ce qu'elles font est digne de mépris. On peut les plaindre ; on peut en avoir pitié par une charité sincère. Mais il faut toujours être à leurs pieds aux yeux de Dieu ; et rien ne nous doit tirer de la dernière place où la justice et nos péchés nous ont mis. C'est un effet de sa protection sur la maison de ces saintes filles, qu'on ne leur ait point donné de tutrice étrangère. On le craignait ; il est bien étrange qu'on soit ainsi en peur à toutes les assemblées de parents. Mademoiselle de Fl. (1) est trop dans leur alliance pour y avoir pu manquer. Je ne sais si Madame sa sœur l'a vue à l'heure qu'il est. Ç'aura été de part et d'autre une grande joie. Mais en vérité, il faudrait avec tant d'adresse et d'amitié un peu plus de confiance et d'ouverture. Cependant, on ne change pas ses amies, et leurs grandes qualités doivent faire excuser ce qu'elles ont de particulier dans les manières. S'il est vrai que Madame sa sœur lui ait nommé la petite correspondante, celle-ci aura été bien grondée, et je ne sais après cela si on sera si bien averti. Je ne saurais croire que la Dame au Pavillon ait vu cette excellente religieuse dans la solitude de la *Vigne* (2), ni même

(1) Mademoiselle de Fleury.

(2) Cette solitude de la Vigne ou de l'Espalier, désigne l'une des allées de l'abbaye de Port-Royal. Ce fut la Mère Racine, aidée de M. Eustace, confesseur de la maison, qui prirent le parti de fermer le monastère aux visites du dehors.

qu'on lui ait fait confiance de son séjour. L'un et l'autre serait bien mal. Si elle l'avait deviné, ou si le voisinage la lui avait fait entendre, ce serait un pur malheur, et auquel on aurait bien fait de remédier en se découvrant obligeamment à elle, et en demandant le secret. Voilà enfin les portes de cette solitude fermées pour tout le monde. C'était peut-être une nécessité ; car la liberté allait trop loin et pour les personnes qui y entraient, et pour celles qu'on y allait visiter. Mais je suis tout à fait affligé de ce que vous perdez par-là l'une des plus grandes consolations que vous eussiez en votre vie, et de ce que votre illustre amie perd aussi par cette réforme, la joie qu'elle aurait eue de vous embrasser avant sa mort. Quoique son extrême faiblesse doive la faire regarder comme peu éloignée, je ne saurais me persuader qu'un si grand mal puisse m'arriver, et j'espère toujours que Dieu nous la conservera plus longtemps que nous n'oserions lui demander. J'avais su l'accident qui lui était arrivé, avant que vous m'eussiez fait l'honneur de me l'apprendre, et elle-même avait eu, depuis, la bonté de m'en mander les principales circonstances. C'est un miracle comment il n'a pas eu de suites. Mais une telle vie que la sienne est bien digne d'être conservée par des miracles. J'ai eu l'honneur de lui écrire depuis peu de jours. Ainsi je ne mettrai rien pour elle dans une lettre où vous aurez la bonté de me donner de grandes permissions,

L'empressement avec lequel on porta dans la maison le cœur d'un saint ecclésiastique était une faute légère. Mais les plus petites de ce côté-là sont bien reprochées et bien punies. Je crois que les curés qui furent ouïs sur la manière dont le service s'était fait à Clugny déposèrent sur cela, et non sur la translation du cœur. C'est qu'on avait publié qu'on établissait dans ce monastère des cérémonies bien singulières : sur quel fondement, je n'en sais rien.

Je ne suis point pressé de répondre sur l'article de la fille échappée de chez sa maîtresse, parce que de loin, on ne peut répondre que fort au hasard sur de telles matières. Les circonstances décident. Je crois néanmoins, Madame, que vous avez bien fait de ne pas la garder plus longtemps dans le logis de vos gens ; qu'il y aurait eu quelque charité à la mettre chez une lingère fort sage et fort appliquée, et qu'au lieu de répondre de sa bonne conduite, il faudrait au contraire prier sa maîtresse de veiller sur elle avec soin, et de se défier de sa légèreté. Après tout' Madame, votre devoir sur cela a des bornes, et la charité que vous avez pour cette fille ne doit pas aller jusqu'à vous ôter le repos et la paix. Si l'on trouve à la marier, à la bonne heure. Mais s'il est difficile de l'établir, on peut attendre; et je crois même qu'après une telle fuite, on le doit, de peur de se rendre garant de l'avenir.

Le *bonhomme aux Rossolis* était celui qui vous en

avait donné, et dont vous m'aviez rapporté certain raisonnement touchant Monsieur de Fresne, comme s'il n'avait eu de la peine qu'à renoncer à la philosophie de Descartes. Il est sujet à de pareils éblouissements quand il parle de doctrine. Pour le gascon de la maison de Renier, je n'avais garde de le connaître sous ce nom là, car il est de même province que le cadet de Ligny à qui on ne ferait pas plaisir de l'appeler gascon.

Je m'étonne que celui qui voudrait avoir contribué à la liberté de Mademoiselle de Fl. et qui voudrait qu'elle lui fût due, continue toujours dans sa méchante humeur. Il l'a trop pointilleuse; et les personnes de ce caractère sont souvent incommodes. Mais vous faites bien, Madame, de le ménager, et de ne pas dire tout ce qui pourrait l'humilier, ou lui fermer la bouche. Il faut lui laisser la triste consolation de se plaindre; et conserver pour soi la juste consolation de ne lui en avoir donné aucun sujet.

J'ai reçu, Madame, tout ce que vous m'avez fait la grâce de m'envoyer, harangue, vers, authentique, poudre de vipère, petit œuf, grand voile, et tout le reste. Je soupçonne fort la harangue d'être française dans l'original, et siamoise dans la version. Celui qui en est l'auteur sait flatter le Roi. Les vers où l'on le prie de s'élever contre l'excessive flatterie de Monsieur de la Feuillade, sont bien flatteurs eux-mêmes, mais la poésie est bonne. Le petit œuf est

très-joli, et quoique je jouisse d'un parfaitement bon air, je suis bien aise de l'avoir. La richesse du voile, de la boîte et de la bourse vous est connue. Mais leur prix vient principalement de votre main, et de l'usage auquel ces choses sont destinées. Je vous en remercie très-humblement et très-respectueusement. J'écris d'un si petit caractère que j'en ai honte. Mais vous avez des yeux excellents, et ma lettre est déjà si longue, que je veux tout mettre ici sans tourner le feuillet. Vous me pardonnerez bien sans doute, la manière dont je vous assure ici, Madame, de ma vénération, de mon estime, de ma reconnaissance et de mon profond respect.

Je viens de m'apercevoir, Madame, d'une omission que vous ne me pardonneriez peut-être pas ; elle regarde ma santé. Je puis vous assurer qu'elle est excellente, et que j'espère de la conserver dans cet état jusqu'à la fin du Carême. Je le passe d'une manière très-mitigée ; et je couvre ma lâcheté d'un prétexte de prudence qui n'est peut-être pas aux yeux de Dieu ce qu'il paraît aux miens. Conservez-vous, s'il vous plaît, Madame, avec les mêmes soins que vous voulez que j'en prenne pour moi; et faites-moi la grâce de penser qu'on ne peut s'intéresser ni plus vivement ni plus respectueusement que je le fais à tout ce qui vous regarde et surtout à votre vie. Je supplie Notre-Seigneur de la rendre toujours fort sainte et de la combler de toutes ses bénédictions,

Vous connaissez-bien pour qui est la lettre que j'ai pris la liberté de vous adresser. Mais, en l'envoyant, déclarez bien, s'il vous plaît, que je ne m'attends point à une réponse.

Le lundi, 5e de mai 87 (1).

Vous ne vous contentez pas, Madame, de me combler de temoignages d'une très-tendre bonté, vous m'accablez encore de présents et de richesses. Rien n'est plus beau que la chapelle que vous m'avez envoyée, et elle est peu proportionnée à la pauvreté d'un solitaire. Mais quand on est aussi soumis que je le suis, on ne peut que remercier, sans oser se plaindre. Cependant j'en serais bien tenté au sujet de la pendule. Car, en vérité, c'est dommage de vous ôter ainsi des choses nécessaires, pour les donner à un homme que vous auriez tant de raisons d'oublier ; et je vous avoue que je ressens une vraie tristesse de vous voir dépouiller de tout, et de me voir contraint de tout accepter. J'espère néanmoins, Madame, que vous aurez enfin pitié de moi, et que vous n'userez pas à l'avenir de tout le pouvoir que vous avez sur ma volonté. Je vous le demande comme une nouvelle grâce, et dont je vous serai très-obligé, quoique je

(1) A Madame Des Rieux en son château. Au dos ; Receu le 12 may 87.

puisse en même temps vous assurer que rien n'est égal à la reconnaissance et aux sentiments avec lesquels j'ai reçu tout ce qu'il vous a plu de m'envoyer. Comme vous me faites sans doute l'honneur de le croire. Madame, j'aime mieux vous le laisser penser, que d'entreprendre de vous le dire; mes expressions n'iraient pas aussi loin que la bonne opinion que vous avez de moi, et j'attends de votre bonté plus de justice que je n'oserais en demander. J'ai trouvé parmi tous ces présents quelques linges destinés à l'autel; et vous voyez, Madame, combien de choses m'obligeraient à me souvenir de vous, si j'étais assez malheureux pour avoir besoin que quelque chose m'en renouvelât la mémoire. Vous m'êtes toujours présente; vous partagez toutes mes peines; et vous m'accompagnez dans tous les changements et toutes les courses où mon état me réduit. Vous êtes aussi presque la seule avec qui j'entretiens un commerce réglé. Je l'ai rompu avec mes meilleurs amis, et avec des personnes qui croyaient avoir besoin de cette consolation, et qui n'ont pu me pardonner cette dureté. Celui qui me reste avec Madame Le Tanneur est presque unique; et c'est plus par le besoin que j'en ai, que par celui qu'elle croit avoir. Il est vrai néanmoins, que quand mes intérêts ne seraient pas entre ses mains, et que je ne dépendrais pas de ses soins en une infinité de choses, il ne serait plus en mon pouvoir de ne lui pas témoigner toute ma vie une extrême reconnaissance

de toutes les obligations que je lui ai. Vous ne voudriez pas, Madame, que je devinsse ingrat, et je croirais me rendre tout à fait indigne de votre bonté, si j'étais insensible à celle d'une personne que vous honorez de votre estime, et qui a pour vous un respect si particulier.

Ce fut par une providence de Dieu, que j'ai depuis, souvent admirée, qu'elle eut connaissance de mon dessein, sans que je lui en eusse parlé. Elle le conduisit avec une sagesse et une affection dont j'aimerais mieux vous pouvoir entretenir que de vous en écrire par les voies ordinaires. Elle est entrée, dans la suite, dans tous les détails, de ce qui a regardé mon établissement, ma santé, mes affaires. Elle a même en un sens contribué à me sauver la vie, en me portant à changer le lieu où je m'étais d'abord retiré, et où elle me trouva presque mourant, pour une autre retraite où l'air est meilleur, et où j'ai plus de repos. Enfin, elle est disposée à tout entreprendre pour moi, et je serais très-coupable, si je n'étais vivement touché d'une bonté qui ressemble si fort à celle que vous me faites l'honneur d'avoir pour moi. Je vous dis tout cela, Madame, pour vous faire agréer que j'entretienne avec quelque assiduité une relation qui m'est si nécessaire, et pour me justifier de ce que j'ai eu quelque peine, dans le commencement, à vous donner des marques de mon respect et de ma très-humble reconnaissance. Mon dessein était alors de m'ensevelir

dans une entière obscurité ; de n'attendrir personne ; de me faire oublier de celles dont je conservais en secret le souvenir; d'ôter à mes amis tous les moyens d'arriver jusqu'à moi; et de porter seul tout le poids de ma douleur, sans le partager avec qui que ce fût. Comme je connaissais votre extrême bonté, je pris encore de plus sévères précautions à votre égard. J'espérai qu'en ne l'entretenant par rien de sensible, elle tomberait enfin d'elle-même; et que l'apparence de l'oubli et de l'ingratitude vous consolerait de mon absence, puisque je ne pouvais vous consoler en vous faisant espérer mon retour. L'événement a fait voir que je m'étais trompé dans tous ces jugements. Mais mon dessein était louable, et je songeais à vous épargner une douleur qui ne pouvait vous être sensible, sans m'accabler, et dont le remède n'est violent que pour moi. Dieu n'a pas permis qu'il ait réussi, et je lui en rends grâces de tout mon cœur. Vous m'avez tiré du tombeau où j'étais entré ; et vous m'avez consolé en me faisant connaître que vous étiez capable de consolation. La seule grâce que je vous demande, Madame, est que vous soyez persuadée que je me fais un très-sensible plaisir d'avoir l'honneur de vous écrire dans des intervalles réglés; que je suis contraint de rendre mes lettres un peu rares, afin de les rendre sûres; et que je serais inconsolable si vous doutiez un seul moment de mon respectueux et tendre attachement pour vous, de ma vive et profonde reconnais-

sance pour toutes vos bontés, et de mon sensible déplaisir de celui que je ne puis vous épargner. J'espère Madame, que vous jugerez en cela de ma sincérité par la vôtre, et que vous me ferez l'honneur de me croire et de me plaindre dans tout ce que je dis et tout ce que je sens sur votre sujet. Il ne faut pas néanmoins que je vous fasse trop de pitié. Je serais très-content si vous pouviez être un peu plus tranquille. C'est votre douleur qui fait la mienne, et vous me consolerez, quand vous serez consolée. Ainsi ne prenez point la résolution de me cacher vos peines pour me ménager. Il m'importe de les connaître. Je me les figurerais plus grandes, si elles m'étaient inconnues; et c'est une partie de ma consolation que de m'affliger avec vous. La confiance avec laquelle vous me déchargez votre cœur soulage le mien; et vous m'eussiez fait plaisir de me dire plus tôt ce que vous pensiez sur mon sujet. Usez-en, s'il vous plaît, Madame, avec plus de bonté, à l'avenir : dites-moi tout, et ce qui me regarde, avec encore plus de liberté que le reste. Vous ne sauriez m'obliger plus sensiblement; et c'est pour vous et pour moi l'unique moyen de guérir de certains soupçons, et d'en prévenir beaucoup d'autres. Voilà, Madame, un éclaircissement un peu long. Mais il était nécessaire, et j'espère qu'il servira pour longtemps.

Je ne sais où en est votre voyage de la Vallée (1) ?

(1) Port-Royal.

Il a été mis bien des fois dans le Conseil; et je crains que ces délibérations ne vous aient fatiguée. Mais vous excuserez sans doute une amie qui n'est presque maîtresse d'aucun moment, et qui est obligée de partager la vie entre le mal et les remèdes. Il n'y a que vous, Madame, qui soyez malade sans en faire; et j'admire en cela votre sagesse et votre courage. Je vous remercie néanmoins de ce que vous voulez essayer de la rhubarbe. Elle est excellente à l'estomac. Mais il faut arrêter les vapeurs qu'elle envoie à la tête, en mangeant un peu plus. Si j'osais vous conseiller le thé, je le préférerais à tout autre remède. Mais je ne sais si vous savez prendre une liqueur bien chaude, sans vous brûler; car celle-ci a tout un autre effet, quand on est capable d'en soutenir la chaleur. Il n'y a qu'un peu d'adresse, et ne prendre à la fois qu'une fort petite goutte. Mais je ne sais si vous voudriez vous faire instruire de ce petit détail. Cependant le remède est admirable pour la tête et pour l'estomac, où vos douleurs sont plus ordinaires et plus violentes.

Le voyage de Mademoiselle de F.(1) la met à couvert du tumulte que celui d'un Prince eût causé dans sa province, et peut-être même dans son monastère. Elle aura donné par sa visite une grande joie à ses amies, car elle y était bien attendue, et l'on s'ennuyait sans

(1) Mademoiselle de Fleury.

doute beaucoup d'une absence de près de deux ans. Je crois qu'elle aime toujours fort son désert; et ce serait peut-être un malheur, si elle venait à s'en dégoûter. Mais assurément, de fréquentes visites à la Villette conduisent là insensiblement. On pense à une solitude moins éloignée; et cette pensée empêche qu'on ne s'attache à celle qu'on avait trouvée, et où l'on était bien. Mais de quoi me mêlai-je de dire ainsi mon avis ? Je ne suis pas fâché néanmoins que nous soyons tombés là-dessus. Car vous voyez, Madame, ce que ce serait si vous veniez à vous déplacer pour avoir une retraite auprès de cette religieuse, dont vous ne voudriez pas gêner les inclinations, et dont vous ne pourriez peut-être pas les fixer. Je sais que vous n'y avez pensé que des moments, et sans y voir de vraisemblance. Mais ces pensées ont toujours quelque effet; et je crois qu'il vous est utile de ne porter point votre vue au delà de l'asile où vous êtes, et où il me paraît évident que Dieu vous a placée de sa main. Les personnes qui voudraient vous persuader ou que vous vous y ennuyez, ou que vous y en trouvez de grands sujets, ne savent pas, ce me semble, à quoi la seule civilité les devrait obliger; et je suis bien aise que vos réponses les aient fait souvenir de leur devoir. Avec la liberté que vous avez, on ne demeure dans un lieu que parce qu'on y est bien; et avec le caractère d'esprit que Dieu vous a donné, on ne se croit bien dans un lieu, que parce qu'on y

trouve en effet, des avantages très-réels et très-solides. Il y en a d'infinis à être dans une communauté dont on peut imiter et suivre l'exemple, sans se lier à ses intérêts et à ses murmures. Et il y a peut-être de la justice à souffrir quelque chose qui la paraît blesser, pour se conserver les secours dont on doit être persuadé qu'on a besoin. Il vaut mieux qu'on abatte vos écuries, que si on venait troubler l'application que vous avez à édifier à Dieu dans le silence et la solitude un temple qui soit digne de sa sainteté et de sa grandeur. Ces occasions éprouvent la patience, l'humilité, et le cas qu'on fait de la retraite. Dieu vous a fait la grâce d'en profiter, et d'en parler par son esprit à des personnes qui vous en parlent par l'esprit du monde. Cette miséricorde vaut mieux que tous les palais; et je lui en rends pour vous, Madame, de très-humbles actions de grâces.

Je vous en dois, Madame, de très-respectueuses, de la confiance dont vous m'avez honoré, en m'envoyant les deux lettres dont l'une avait été écrite à Mademoiselle de Fleury, et l'autre était destinée à un Prélat de ses parents. J'ai brûlé la première, selon votre ordre, et je serais d'avis que la seconde fût rendue; mais à condition que le secrétaire cacherait un peu mieux son caractère; car il est d'une extrême conséquence qu'il ne soit pas reconnu, et l'essai qu'il en a fait ne me contente point. On

remarque sa main presque à toutes les lettres; et je crois qu'il est si dangereux qu'on devine le mystère, que j'aimerais beaucoup mieux qu'on osât se déclarer tout ouvertement, que de s'exposer au moindre péril d'être découvert. J'appréhende tout à fait que Monsieur Le Tonnelier ne le soit par mes frères, et j'ai de la peine à concevoir qu'il ait fait donner à l'aîné un livre en son nom. Je ne comprends point aussi comment cet aîné a pu écrire à Monsieur de Fresne par une autre voie que celle de son frère. Il faut que l'on l'ait instruit; et je suis bien heureux de ne me trouver plus dans un lieu, dont je vois qu'on peut savoir tant de nouvelles. On ne saurait croire avec quelle facilité les secrets les plus importants se répandent, et je suis bien fâché du peu de précaution que nos amis prennent en certains pays; car leur style est déjà connu d'un grand nombre de personnes, et je ne vois pas où ils pourraient en trouver un autre aussi commode, s'ils étaient obligés d'en changer pour leur sûreté. Je n'ai garde de vous supplier, Madame, d'ignorer le mien pour une pareille raison. Rien n'est plus sûrement confié que ce que l'on vous confie. Mais j'y suis contraint par une dure nécessité de ne point révéler le secret de certaines personnes qui ont intérêt au mien, et qui ne m'en laissent pas le maître. Je suis bien aise d'ailleurs, de faire tenir Monsieur Le Tonnelier sur ses gardes, en ne disant point à d'autres où je suis, et en lui ôtant par là tout

moyen d'en faire confiance à ses amis. Enfin je suis convaincu qu'un secret qui vous serait inutile vous est indifférent. Et si je pensais que vous en eussiez la moindre peine, je sortirais du lieu où je suis, pour avoir la liberté de vous dire où j'irais. Mais je suis de ce côté dans un grand repos ; et quand vous ne m'auriez point écrit jusqu'où va votre discrétion pour ne faire point de questions à Monsieur Le Tonnelier qui le puissent embarrasser, je n'aurais pas douté un seul moment de votre retenue. Je vous en remercie très-humblement, Madame, mais avec un peu de confusion ; car j'en ai toujours quand je suis obligé de vous céler la moindre chose. J'en ai aussi une très-grande du peu d'assiduité qu'ont mes frères à vous rendre leurs très-humbles devoirs. Mais il est peut-être fort à propos qu'ils n'aient pas l'honneur de vous voir souvent ; car on dit nécessairement plus de choses qu'on ne voudrait dans la conversation, et le silence même est quelquefois aussi intelligible que le discours. Je connais mieux que personne votre extrême prudence. Mais je connais aussi l'habileté et le discernement de mes frères ; et je ne doute point qu'ils n'aient conclu depuis longtemps que j'ai l'honneur de vous donner de mes nouvelles, quoique je leur refuse cette marque d'amitié. Je ne savais pas que mon père leur envoyât copie de mes lettres. Je suis bien aise de l'avoir appris ; j'en serai plus attentif à mes expressions à l'avenir. La prévention du *supérieur*

que mon aîné trouve si *commode* est pitoyable et l'une des plus certaines marques de l'affaiblissement de sa compagnie est l'élection qu'on en a faite pour les premiers emplois. Celui de ses Inférieurs contre qui Monsieur Davy a si bien écrit, est l'un des hommes du monde les plus téméraires en matière de doctrine. Je l'aimais beaucoup autrefois. Mais à l'heure qu'il est, je le plains infiniment, et rien ne me fait tant de peur que son obstination. Il était plus important et plus difficile de le réfuter que ni Jurieu, ni les autres ministres. Plus les emportements sont visibles, et plus ils sont détestés. Une erreur qui se cache, et qui attaque cependant le fond de la religion, comme celle du P. M., est une plaie, sans comparaison, plus dangereuse. Mais les hommes ne voient que les montagnes, ou plutôt ils ne voient que ce qu'il leur plaît. Il y a longtemps que Luther et Calvin, à son exemple, ont été assez insolents pour attribuer au pape ce que l'Écriture dit de l'Ante-Christ dans l'Apocalypse. Ce qui est particulier à Jurieu, est de faire le prophète; et de marquer en visionnaire les années et les jours où ces folles révélations s'accompliront. Cette extravagance est utile à l'Église; et on en peut tirer contre l'hérésie de grands avantages.

Je ne savais pas que le fils de M. B... fût dans une religion, et je ne sais point encore quelle elle est. Je prends une grande part à sa satisfaction; et je de-

mande à Dieu de tout mon cœur qu'il le remplisse de ses bénédictions. C'en est sans doute une grande pour votre terre que l'établissement d'une maîtresse d'école ; et le fond que vous voulez bien lui assurer est une charité très-bien employée. Je n'ai nulle connaissance de l'Institut du P. Barré. Mais j'en crois aisément tout le bien qu'on voudra. J'espère que la ingère sera plus sage à l'avenir, et j'en prie Notre-Seigneur. Mais si elle cherche à s'échapper une seconde fois, vous n'avez nulle obligation de la recevoir au logis. Il y aurait peut-être alors quelque charité à ne la pas entièrement abandonner ; mais ce ne serait point en lui ouvrant votre maison.

Le successeur de l'évêque de Metz est Monsieur d'Ambrun. On en montre une lettre qui est terrible. Je croyais que vous en aviez eu connaissance ; et je me hâtais de vous dire qu'elle n'était pas nécessaire ; je suis bien aise que le grand Directeur ait fait sa paix. Mais combien durera-t-elle ? Je le plains d'être obligé à tous ces ménagements et à toutes ces servitudes. Je ne tricote presque point, mais je fais quelquefois de la tapisserie après le repas, car je suis absolument seul, et je me passe à merveille de conversation, quand j'ai mon ouvrage.

Je ne mets point ici de compliments ni pour Mademoiselle de Sainte-Lucie, ni pour votre illustre amie de la campagne. Elles ont toutes deux trop à

souffrir pour être en état d'écouter mes discours. Je me contente de prier pour elles, et d'offrir leurs peines à Celui qui peut seul les adoucir ou par la patience, ou par la santé. Ne vous lassez pas, s'il vous plaît, Madame, de lui demander sa miséricorde pour moi, et surtout dans les jours de salut où nous sommes. J'espère que je m'y souviendrai bien de vous; au moins faudra-t-il que je m'oublie moi-même le premier, pour être capable de vous oublier. Car vous êtes d'une manière bien particulière et dans mon esprit, et, si j'ose le dire, dans mon cœur; et je ne sais si vous avez parmi ceux qui vous honorent, quelqu'un qui soit avec plus de respect et de soumission que moi, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Je regarde comme un présent d'un grand prix tous les papiers que vous me faites la grâce de me confier. Les premières cassettes sont arrivées en si bon état, et si sûrement, que je ne crains rien pour cette dernière. Quand j'aurai éprouvé la pendule, je vous dirai, Madame. si le voyage l'aura rendue moins juste.

Le samedi, 16 août 87 (1).

Le récit du voyage que vous avez fait, Madame, m'a fait une extrême peur. C'était pour en

(1) L'adresse manque.

mourir; et je m'étonne que vous ayez pu résister à la fatigue, à la chaleur et à l'épuisement, étant encore assez mal rétablie; et que le froid que vous sentîtes, après vous être toute mise en eau, n'ait point eu de mauvaises suites. C'est une espèce de miracle dont je dois à Dieu de grandes actions de grâces, et dont je ne puis être assez reconnaissant. Je ne doute point que la personne que vous alliez visiter n'ait été bien touchée de tout ce que vous avez souffert pour lui procurer cette consolation. Elle m'ordonne de vous remercier pour elle, Madame, de la tendre amitié que vous lui avez témoignée. Mais vous savez mieux que moi si elle a besoin d'un interprète de ma sorte, et si l'honneur qu'elle me fait de m'appeler à son secours, n'est pas une espèce de honte pour vous et pour elle. Vous lui avez fait, Madame, une extrême pitié par votre faiblesse et votre maigreur. Elle ne peut comprendre que vous ayez du scrupule de rompre l'abstinence aux jours maigres, ne sentant qu'un affreux dégoût, et ne pouvant rien manger qui soit capable de vous soutenir. Elle me prie de me joindre à elle pour vous supplier d'avoir moins d'exactitude et plus de justice, et de ne pas achever de miner le peu qui vous reste de forces par une mortification poussée trop loin. Vous savez, Madame, ce que je vous ai dit sur cette matière dans tous les temps, et s'il est vrai que vous vous regardiez comme étant encore entre mes mains, je vous conjure de m'en donner une preuve, en suivant en ceci mes avis,

Quand vous aurez plus de santé et plus d'appétit, on aura égard à vos scrupules. Mais maintenant ils ne sont point fondés; et vous voudrez bien sans doute les soumettre à mes conseils. Je n'ai jamais eu, Madame, la moindre pensée de vous les refuser; et si c'était une matière propre aux compliments, je vous en ferais de très-respectueux et de très-sincères sur la confiance que vous me faites l'honneur d'avoir pour moi.

J'ai prétendu seulement vous dire que mon absence ne vous réduisait pas en solitude; que vous aviez auprès de vous ce que vous alliez chercher un peu loin; et que je ne pouvais pas vous regarder comme délaissée, puisque vous étiez dans les mains d'un des plus sages et des plus éclairés directeurs. Je suis fâché de la peine que cette expression vous a faite; mais je vous remercie très-humblement des choses obligeantes que vous avez eu la bonté de me dire sur cela, et de la manière si pressante et si honnête dont vous avez voulu que Mademoiselle votre amie m'ordonnât de prendre soin de vos intérêts. Vous êtes certainement bien avant dans son esprit et dans son cœur, et je ne sais si rien ressemble plus à l'amitié et à l'estime que vous avez pour elle, que celle qu'elle a pour vous.

Vous ne pouvez, Madame, me faire plus de plaisir que de me faire part de ses vues touchant la disposition de votre bien et de vos dernières volontés. Je

souhaite aussi d'être informé de l'état de vos affaires ; et rien ne m'a empêché jusqu'ici de vous en demander des nouvelles, que la crainte d'en apprendre de mauvaises, et d'augmenter votre douleur en vous obligeant d'y penser. J'en ai une très-sensible du traitement qu'on fait à cette sainte famille d'Auvergne, dont la maison doit être abattue. Ces sortes d'injustices me font trembler pour les suites. On s'accoutume ainsi à tout oser ; et il me semble que rien n'est plus capable d'irriter la colère de Dieu, que le peu de crainte qu'on en a. Je ne doute point que Mademoiselle de Sainte-Lucie ne sente bien amèrement la désolation de tant d'orphelines. Mais je ne doute point aussi qu'elle ne trouve dans sa foi de quoi consoler sa charité. Et il me semble qu'avec la piété et l'humilité qu'il a plu à Dieu de lui donner, il ne peut y avoir aucun mal qu'elle ne soit capable de convertir en bien ; et que ce qui serait une perte pour les autres, sera toujours un gain pour elle. Je suis fort en peine de sa santé, car il y a longtemps que je n'en apprends que de tristes nouvelles. Je ne sais si sa main est bien rétablie. On dit que c'est pour avoir fait un excès en écrivant, qu'elle s'est réduite en cet état ; et celui qui en a été l'occasion est bien malheureux d'avoir acheté si chèrement la consolation de recevoir de ses lettres. Il est vrai, Madame, que si celle d'une entrevue était nécessaire, je m'exposerais à tout pour vous la procurer. Mais vous-même m'arrêteriez sans doute,

si j'étais assez imprudent pour sacrifier votre repos et ma sûreté à une satisfaction d'un moment.

Je ne sais comment Monsieur Le Tanneur a pu vous dire qu'il n'y avait aucun danger pour moi. Si cela était, j'en serais bien plus à vous (1). Mais quoiqu'il soit vrai que je ne craigne maintenant que mes amis, il faudrait bien, s'ils connaissaient ma retraite, songer à paraître bientôt devant d'autres tribunaux. Il faut que mon secret soit général pour être conservé. Et s'il était découvert, je ne pourrais éviter ou d'être puni de ma résistance, ou de prévenir cette peine par une fuite plus dangereuse et plus incommode que la première. Il est vrai encore que j'offris à Madame Le Tanneur de faire avec elle une partie de voyage, si elle pouvait se résoudre à prendre les eaux dont on croyait qu'elle avait un pressant besoin. Mais je songeais alors à modérer l'inquiétude où était mon père sur mon chapitre; et à lui faire connaître mes raisons, ma conduite, et mes aventures, d'une manière plus sûre et plus étendue qu'on ne le peut dans des lettres. Mais je me serais peut-être bientôt repenti de ce voyage, qui n'aurait pu être entièrement secret; et il y a longtemps que j'en ai perdu la pensée.

Je ne croyais pas qu'il dût arriver que mes essais en ouvrages fussent montrés; et je n'en sais pas même

(1) Phrase peu claire dans le Mss.

à l'heure qu'il est la manière. Mais je suis bien heureux d'avoir eu l'honneur de votre approbation. J'ai interrompu ces sortes d'amusements, depuis que j'ai eu plus de santé, et moins de commodité pour de tels ouvrages. Ainsi je vous supplie très-humblement, Madame, de n'en point exiger de moi. Et je dois même vous avouer que tout ce que vous avez vu était bien avancé quand j'y ai mis la main. Les rideaux dont vous me parlez, Madame, étaient une énigme que je n'entendais point. J'en ai maintenant l'intelligence; et je suis bien honteux que vous ayez daigné y faire quelques points. Le petit étui est trop joli pour un solitaire; et il me sera de peu d'usage, parce que je n'aime point à coudre, à cause de la contrainte où l'on est pour la poitrine. Je vous en fais néanmoins, Madame, mes très-humbles remerciements, aussi bien que des deux livres qui m'ont été envoyés de votre part. Je n'ose renouveler mes anciennes plaintes contre vos présents Mais je serais néanmoins tenté d'y mettre une condition; qu'avant de me les faire, vous eussiez la bonté de m'en avertir, principalement quand ce sont des livres ; car j'en ai quelques-uns, et il pourrait arriver que vous m'envoyassiez les mêmes. Vous voyez, Madame, que c'est par intérêt que je vous fais cette prière; et vous serez apparemment bien contente de ma sincérité.

Je trouve tout ce que vous avez dit et tout ce que vous avez fait pour la lingère à merveille, puisque la

femme avec qui elle est logée, est une personne réglée; elle est mieux chez elle que dans votre maison, où il y a tant de domestiques d'un sexe différent du sien: puisqu'elle doit apprendre à gagner sa vie, il ne faut pas qu'elle la trouve sans travailler. Et puisque l'espérance d'avoir un asile et du secours la rendrait paresseuse, il ne faut pas qu'elle en soit assurée. La permission de venir aux repas les dimanches est sans conséquence ; et c'est cependant une preuve que vous ne voulez pas abandonner cette fille, si elle est sage, et si elle mérite d'être assistée. L'affaire du garde m'a chagriné et ne m'a point surpris. Ces messieurs les capitaines ont tout pouvoir, et n'ont plus guère d'honnêteté. Le monde est fort changé depuis votre retraite; et je suis bien aise qu'il vous paraisse tous les jours plus digne de haine et de mépris. La vérité est qu'on ne considère presque plus personne; et que c'est l'intérêt qui règle aujourd'hui tous les honneurs et tous les devoirs. Je ne sais point assez ce que c'est que la Dame qui voulait aller à l'abbé, votre voisin, et qui en a été refusée, pour juger si elle devait l'être. Mais je suis assez instruit de l'Évangile pour savoir que la douleur que certaines personnes font paraître de ce qu'elle les a quittés est tout à fait injuste. Ceux qui trouvent que l'affaire de Sedan devait être mieux conduite, y eussent peut-être été bien embarrassés. Le faible et le malheureux a toujours tort devant les sages de monde,

Mais il n'en est pas toujours ainsi devant Dieu (1).

Je sais que mes frères ont de la peine à m'excuser de ce que je n'ai pas cherché chez eux une retraite. Mais j'avais de grandes raisons pour en chercher ailleurs une plus tranquille et plus conforme à mes vues; et quand j'aurais manqué de raisons, il suffisait, ce me semble, que j'en eusse la liberté. Ils ont assurément une amitié fort tendre; mais elle est quelquefois incommode : et je crois que lorsqu'on aime véritablement les gens, on en aime les intérêts et les sentiments. S'ils étaient plus traitables, je leur témoignerais plus de confiance. Mais ils voudraient me gouverner; et je suis contraint de ne leur rien dire ni de mon état, ni de mes pensées. Je crois, Madame, que vous me faites la grâce de m'approuver en cela, et je suis prêt de suivre ce que vous aurez la bonté de me prescrire sur cet article.

Je ne sais ce qu'on peut encore méditer pour inquiéter l'Oratoire. Mais de part et d'autre, on en a assez fait, et je trouverais également malheureux ceux qui voudraient plus dominer, et ceux qui seraient capables de s'abaisser encore davantage. Mais, ce sont leurs affaires; et ni les uns, ni les autres ne demandent les conseils d'un solitaire tel que je suis.

J'envoie la pendule à Madame le T. et je la prie de

(1) Les circonstances auxquelles Du Guet fait ici allusion sont relatives sans doute à des intérêts particuliers au sujet desquels les renseignements font défaut.

la faire voir sans vous l'envoyer, de peur de faire juger à vos domestiques d'où elle vient, et à qui elle avait été envoyée. On sait que vous recevez rarement des lettres de Monsieur de F. et l'intervalle qui dure encore a été fort long. Cependant, ce n'est que par un raffinement que j'en use ainsi ; et vous pouvez, Madame, vous moquer de mes mystères. J'écris si mal, Madame, que je ne sais si vous devinerez tout ce griffonnage. Mais mon encre est mauvaise, et à peine sort-elle de la plume ; ainsi je retombe malgré moi dans un petit caractère qui est fort insupportable. Je vous conjure, Madame, avant que de finir, d'avoir un soin tout nouveau de votre santé ; de ne plus faire de jours maigres, et de ne vous lever qu'après sept ou huit heures, ou même encore plus tard, si vous pouvez supporter le lit. Le repos est le remède le plus propre aux personnes épuisées ; et la peur de devenir paresseuse, est une peur sans fondement. Je vous plains d'avoir une chambre si chaude et si peu propre. Mais pour ce dernier article, je me plains de vos femmes ; car, si elles avaient eu de l'exactitude et du soin, vous n'auriez pas été contrainte de changer de lit. Conservez-vous, s'il vous plaît, Madame ; soyez dans la paix, et faites-moi la grâce de croire que mon respect, ma reconnaissance et ma vénération pour vous, dépassent tout ce que j'en saurais dire, et peut-être tout ce que vous avez la bonté d'en croire.

Le lundi 29 de décembre 1687 (1).

Je n'ai point prévenu, Madame, le temps ordinaire, parce qu'il me semble que vous avez mieux aimé que je l'attendisse, si ce n'est que par des égards pour moi. J'ai peine à vous en rendre grâces. Mais si c'est parce que vous avez la bonté d'être satisfaite de ma conduite, je ne saurais, Madame, vous en témoigner assez ma très-humble reconnaissance. Je prendrais comme une marque qu'elle vous aurait déplu, si vous ne me faisiez l'honneur de m'écrire deux fois le mois; et je vous supplie de croire que j'aurai besoin de cette consolation, lorsque vous serez assez raisonnable pour trouver que ce n'en sera plus une pour vous. Je ne sais si j'ai lieu de supposer, Madame, que vous croyez que je le suis un peu. Mais il faudrait que je ne l'eusse jamais été, pour ignorer quel est le respect que je vous dois; et que ce n'est ni à moi de faire l'important, ni à vous, Madame, à me prévenir. Dès qu'on jugera par les règles du devoir quelle doit être ma conduite, celle que je tiens, paraîtra ridicule. J'ai assez de jugement pour n'avoir pas besoin qu'on me l'apprenne. Mais ce n'est point sur ce pied que vous voulez bien, Madame, entretenir quelque commerce avec un solitaire qui n'a pas la li-

(1) A Madame la Duchesse d'Épernon au Val de Grâce, Faubourg St-Jacques. Et au dos : Receu le 3 janvier, 88.

berté de remplir ses devoirs, quoiqu'il en ait la volonté. Vous ne mesurez ni ce que vous faites pour lui, ni les marques qu'il vous donne de sa reconnaissance sur les lois étroites d'une cérémonie de fierté. La charité vous rend indulgente, en vous rendant humble ; et j'espère qu'elle me pardonnera plus de choses que je n'en pardonnerai moi-même. Car je ne vous dissimulerai point que je souffre avec peine que vous fassiez plus de pas que je n'en fais ; quoique je n'aie pu encore m'accoutumer à une inégalité qui me fait honte, par l'endroit même où un amour-propre moins clairvoyant serait assez simple pour trouver de l'honneur ; et que je commence à être beaucoup plus touché de ce que je crois vous devoir, que de mon secret et de ma sûreté. Vous vous moquerez peut-être, Madame, d'un éclaircissement dont vous avez si peu besoin. Mais il fallait cela pour mon repos ; et je vous demande, encore, s'il vous plaît, un mot de réponse sur ce chapitre ; mais une réponse précise et qui me marque vos intentions et votre volonté, et non mes intérêts.

Si j'avais sur tous les articles des deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, un aussi long discours que celui-ci, vous seriez bien à plaindre, Madame ; mais ils ne sont pas tous aussi sensibles, ni aussi importants, et je vous promets de mettre tout en deux pages.

Je ne sais qui a pu m'accuser de trouver quelque-

fois les journées bien longues. C'est une grande calomnie ; et je suis bien aise que c'en soit une. L'ennui est la chose du monde qu'on peut le moins soutenir, et dès que je le sentirai au désert, j'irai prier dès l'instant qu'on me reçoive à la ville. Je me tairai tant qu'on voudra. Je me cacherai si l'on veut dans un puits ; mais à condition de ne me point ennuyer : sans cette condition, je ne réponds que de ma fuite. Mais Madame, où est la vraisemblance d'une telle accusation ; puisque je sais faire de la tapisserie, et coudre, et tricoter, si je veux ? Peut-on être malheureux avec de telles ressources ? et trouver longues les journées avec de tels plaisirs ? Il faut que les médisants ne les aient jamais goûtés ? Avec de telles occupations, on peut augmenter les jours d'autant d'heures que celui du saint roi Ézéchias, sans que je me plaigne de leur longueur.

Ce serait autre chose, Madame, si j'avais tous les maux dont Monsieur Le Tan. (1) ose me charger : coliques, rhumatismes, insomnies. Avec cela on peut s'ennuyer et trouver les jours un peu longs. Mais qui peut lui avoir dit de si grandes faussetés ? Je suis par la grâce de Dieu, plein de santé, et je croirais vous bien partager, que de vous en souhaiter la moitié. Il est vrai que j'ai eu à la fin de l'automne quelques légères incommodités. Mais je m'en suis

(1) M. Le Tanneur.

accusé le premier, et l'on a tort maintenant de me reprocher mes anciennes fautes. Je ne me plains pas néanmoins de tout le mal qu'il plaît à Madame Le T. (1) de dire de moi. Je me plains seulement de celui qu'elle vous fait. Car ses discours ne m'ôtent pas la santé ; mais ils vous donnent de l'inquiétude. Et il est étrange que vous aimiez mieux, Madame, croire sa peur que ma sincérité. Elle ne peut être plus grande, et en voici les preuves, quoiqu'elles regardent une autre matière. La première est que vous m'eussiez fait plaisir de m'envoyer *le Phantôme*, s'il ne vous eût coûté que peu d'argent et peu de soins. Je ne l'avais refusé qu'à des conditions contraires, et je l'avais accepté à celle-ci. Mais apparemment je m'étais mal expliqué ; et vous avez bien fait, Madame, de ne pas m'entendre. C'est comme il faut punir l'obscurité. J'ai eu ce petit livre par une autre voie ; et vous trouverez bon, s'il vous plaît, que je vous sois aussi obligé que si vous me l'aviez donné. Pour *l'art de bien parler*, je l'ai estimé autrefois quand j'en estimais l'auteur. Mais depuis qu'il pense moins bien sur des matières de Théologie, je ne me soucie guère qu'il m'apprenne à parler sur d'autres sujets. Cependant, Madame, vous donnez du prix à tout ce que vous donnez, et j'aimerai le livre dès qu'il aura eu l'honneur de passer par vos mains. Je ne

(1) Madame Le Tanneur.

sais s'il en eût été de même de la petite chienne ; car le moyen de n'être pas surpris d'un tel présent, et qu'eût-on dit après cela de la régularité d'un solitaire qu'on croit à la veille de passer au Liban, ou à la Thébaïde ? Car la perdrix de Saint-Jean n'est pas une histoire avouée de nos critiques, et je ne sais s'ils seraient assez doux pour excuser le mouton de Saint-François, dont ils se défient un peu, faute de bons mémoires. En vérité je suis plein d'étonnement qu'on vous eût demandé une telle chose en mon nom. Mais je me souviendrai du secret que vous m'ordonnez, et mes plaintes ne vous en attireront point. Cependant, Madame, comptez que le présent m'a été fait, puisque vous en avez eu plus que la volonté, et que j'ai reçu tout à la fois et le plaisir que pouvait donner cette petite bête, et celui que je trouve à n'en avoir pas l'embarras. Je m'en serais attiré un fort grand en me chargeant de la bibliothèque de Monsieur Dary ; et j'aime mieux mon repos et mon indépendance que tous les livres. Ce n'est pas que je puisse douter de l'extrême bonté de celui qui me l'offrait d'une manière si empressée et si généreuse ; car son cœur m'est parfaitement connu, et je n'avais garde de penser que je lui ôterais des livres dont il a besoin ; car il n'en fait aucun usage, et je sais qu'ils se gâtent à Paris, et qu'ils y sont fort en désordre. Mais la moindre ombre d'intérêt me blesse, et la moindre réflexion des autres sur ce qu'on me donne

me brûle et me tourmente. Un testament est encore une voie plus odieuse pour moi qu'une donation ; et il faudrait bien des raisons pour adoucir sur cela mon inflexibilité et ma répugnance. Mais il n'en est pas question maintenant.

Vous m'avez fait, Madame, un extrême plaisir d'apprendre à votre voisin que je n'ai point de part à la gloire de l'ouvrage dont il me faisait auteur. Mais je ne suis pas du sentiment du P. D. G. s'il est vrai qu'il en fasse peu de cas, et beaucoup moins de celui du P. de la T. (1) qui accuse l'auteur d'imprudence. Le livre est fort bon, et dans le temps où nous sommes, il était plus nécessaire que la complaisance de plusieurs de ces Messieurs. Il me semble qu'ils deviennent bien doux et bien dépendants. Mais je ne suis ni leur conseil, ni leur juge. Le mot du P. de la Boissière est fort imprudent. Il eût mieux fait de ne dire que ce qu'il savait. Celui qu'il qualifie de g. J. (2) est dans son pays depuis longtemps, et n'a point quitté sa famille. Il est aussi bon cathotique pour le moins que celui qui le déshonore par un terme de parti. Il y a plus de douze ans qu'il n'a vu le P. D. G. et ni l'un ni l'autre n'est dans le pays qu'on a nommé. Peut-être qu'il serait à propos que le frère aîné du jeune de Léry sût cela. Il en ferait tel usage qu'il voudrait. Mais rien ne presse ; et de

(1) Le P. De La Tour général de l'Oratoire.
(2) Ces initiales veulent dire peut-être : Grand Janséniste.

tels petits comptes sont peu capables d'incommoder. Je n'ai ouï parler de *Panthin* qu'une fois ; et je l'avais oublié. Je ne crois point la maison achetée ; et quand ce serait un palais enchanté, je n'aurais garde de m'y établir. Je préfère assurément le secret et l'humeur commode de celui qui me la faisait offrir, à la disposition de mes autres parents. Mais j'ai des raisons invincibles pour éviter de retomber dans ma famille. J'en serais moins libre et moins content. Je le suis beaucoup des vers à la louange de Sainte-Thérèse ; et il y a plus de feu et de régularité que dans les poésies ordinaires des demoiselles qui sont trop sages pour se mêler souvent de faire des vers. Je n'ai point compris quelle était celle que ses vapeurs ont obligée de sortir d'une maison où elle était estimée. Voilà un triste effet de la mélancolie. Mais celui dont vous voulez me parler est bien plus terrible. J'ai déjà su en gros l'apostasie de cette pauvre fille ; et je n'aime point à en savoir davantage. Hélas ! il n'y a que trop d'exemples de cette nature ; et il y a peu de justes qui persévèrent, quoique leurs chutes soient différentes.

Ce que vous m'avez mandé de la disposition de ces deux jeunes seigneurs qui pensent au sacerdoce me fait trembler pour eux. Je plains beaucoup le futur coadjuteur, s'il doit faire aussi peu de fruit que celui qui veut l'associer à son autorité ; et j'ai de la peine à pardonner à l'autre ou son ignorance, ou sa dis-

simulation, s'il ne connaît pas la vérité, ou s'il la trahit ! Mais on n'a honte que des lâchetés dont l'orgueil humain est offensé ; et l'on compte pour rien la poltronnerie avec laquelle on abandonne et la vérité et la religion, parce que ce sont des choses invisibles et dont le monde est trop corporel pour pouvoir juger.

Il me tarde, Madame, que vous ayez la consolation de voir Mademoiselle de Fleury. Sera-t-elle longtemps enfermée dans son monastère ; et ne la verrez-vous qu'à son départ ? Son amie est plus mal, à ce qu'on me mande ; et j'apprends de vous, Madame, et de Monsieur Le Tonnelier, que Mademoiselle Des Granges est en mauvais état. J'en ai une très-sensible douleur, et je ne sais si les longues souffrances de cette dernière n'épuiseront point enfin le peu de forces qui lui restent. Mais je vous avoue que je suis encore plus touché des violentes douleurs de Mademoiselle votre voisine. Il me semble que tout ce qui nous laisse de la liberté et de la patience est léger. Mais ce qui attaque le fond de la patience par un sentiment pénétrant et excessif me fait une pitié que je ne vous saurais exprimer. Je vois bien qu'on n'a point connu d'abord que c'était la goutte; et qu'on a voulu se hâter de mûrir une humeur qu'il ne fallait point irriter, et qu'il ne fallait songer qu'à endormir

(1) M. de Harlai, peu sympathique à Du Guet.

par des fomentations de lait ou d'eau chaude toute simple. Je supplie Notre-Seigneur de lui adoucir de si cuisantes douleurs, par cette divine onction qui faisait trouver du rafraîchissement aux martyrs, au milieu même des feux. Il est assez puissant pour cela; et nous ne devons pas douter de sa bonté. Oserais-je, Madame, mettre ici mes respectueux compliments pour une personne que vous estimez et que vous aimez d'une manière si particulière ? Qu'elle sache, s'il vous plaît, combien je m'intéresse à sa vie et à sa santé; et combien je l'honore. Peut-être vous aura-t-elle dit jusqu'où va ma soumission à son égard; et je suis bien aise, Madame, de vous dire que je vous en dois une égale.

J'espère que toutes choses réussiront au bien de l'Église; et qu'elles se termineront à une solide paix. Mais si nous étions assez malheureux pour la voir troublée, assurez-vous, Madame, que je ne pourrais alors vivre en repos, et vous laisser dans l'agitation ; et que je croirais vous devoir une visite, quand même vous auriez la bonté de m'en dispenser. Mais encore un coup, ce malheur n'arrivera pas, et j'ai lieu d'en être assuré.

Je trouve que Nanette vous fait grand plaisir de se marier. Mais c'est acheter assez cher le soulagement que de lui donner vingt écus. Il est certain que vous ne pourrez lui donner plus, sans vous incommoder, dans la pensée surtout où vous êtes de payer tout ce

que vous pourrez à vos créanciers. Cette somme peut être prise sur le fond que vous destinez aux pauvres, puisqu'elle est de ce nombre. Je suis bien aise que Monsieur B... se paye sur les revenus de votre terre. Il en aura moins de peur, et peut-être lui rendrez-vous tout par ce moyen. En joignant néanmoins les deux sommes dont il a prêté la première, et répondu de l'autre, cela va bien loin. Mais j'espère de la miséricorde de Notre-Seigneur que vous vivrez encore par de là; et qu'après avoir longtemps désiré de ne plus devoir, vous aurez la consolation de suivre votre inclination bienfaisante, et de récompenser avec libéralité ceux qui vous servent. C'est une partie, Madame, de ce que je demande à Dieu pour vous. Mais une heureuse éternité et une vie bien sainte afin de la mériter, sont les biens les plus importants, et je les demande aussi, ce me semble, de tout mon cœur pour vous, à la fin de cette année. Je vous remercie très-humblement des vœux que vous faites de votre côté pour moi; et je vous supplie d'avoir autant de soin de votre santé que vous m'ordonnez d'en avoir de la mienne. Je ne sais si le bruit était vrai, mais on m'a fait entendre que vous étiez malade. Cependant vous ne me parlez que de vos incommodités ordinaires. J'aime mieux douter de ce récit, que de votre bonté, Madame; car j'ose dire que vous n'en auriez pas une aussi grande que j'ai la présomption de le croire, si vous me cachiez votre état. Voici bien

plus de discours que je n'avais pensé; et je vous en demande pardon ; mais vous aurez encore, s'il vous plaît, la patience de recevoir le renouvellement de mes très-humbles respects, et la protestation d'être à vous toute ma vie de la manière la plus parfaite, la plus entière et la plus soumise.

Le samedi, 14e de février, 88 (1).

Je voudrais, Madame que vous vîssiez tout ce que je fais pour ma santé; vous en seriez certainement contente; et peut-être en auriez-vous pour moi quelque scrupule. Il y a bien longtemps que je combats ceux que vous avez sur des soins bien plus légitimes, et pour une santé tout autrement précieuse. Mais je ne vois pas, madame, que vous ayez sur ce point autant d'égard à mes prières que vous en avez quelquefois pour mes autres conseils. Je ne m'en plains que par intérêt; et j'avoue que c'est là tout le droit que j'en ai. Mais on est bien reçu dans le monde à faire valoir cette sorte de droit ; et pour une personne qui a de la conscience, je ne sais si vous faites bien de ménager si peu une santé si nécessaire à la mienne. Je crois monsieur de Fleury encore auprès de vous, Madame; mais le carême le chassera sans

(1) A Madame la duchesse d'Épernon, au Val-de-Grâce. Et au dos : Reçue le 19me février, 88.

doute dans sa solitude. Il a raison de me croire paresseux, et tort de me trouver de l'esprit. Dieu sait ce qu'il m'a donné; et pourvu qu'il me fasse la grâce de me rendre bien petit à mes yeux et bien humble aux siens, il ne peut me trop dépouiller de toutes les autres qualités qui sont d'ordinaire si dangereuses pour cette vie, et si inutiles pour l'autre. La plupart des personnes qui me connaissent ont toujours plus estimé ma prétendue capacité pour divers emplois, qu'il n'ont fait cas du besoin que j'ai de me taire et de n'être rien. Mais on ne se sauve point sur de tels garants. C'est de mon éternité dont il s'agit; et l'on doit me pardonner, si je tremble pour elle. Je sais qu'on répond de son loisir, aussi bien que de ses occupations : je sais la condamnation du serviteur inutile, et celle d'un autre qui avait cru ménager son talent en le réservant. Et j'avoue que ces vérités m'accablent et me poursuivent sans cesse. Mais enfin je ne dois pas sortir de ma place à cause d'un danger que je trouve plus grand dans celle qu'on me montre; et si l'on se brise quelquefois dans le port, ce n'est pas une exhortation bien touchante pour obliger un homme à s'exposer en pleine mer.

Je ne me souviens point, Madame, d'avoir répondu dans ma dernière lettre à une question dont vous me soupçonnez d'avoir évité la réponse dans une autre occasion. Mais mon silence n'est venu dans l'une et l'autre que de pur oubli. Je réponds donc, Madame,

avec sincérité, que je songe si rarement à ma liberté que je ne me suis point encore déterminé sur l'usage que j'en ferais au cas qu'elle me fût rendue. Il est vrai que je me trouve si bien de l'obscurité, que je ne reverrai le jour qu'avec un peu de peine ; et qu'apparemment, je ne me hâterai pas de sortir d'un état où la nécessité n'a fait que me conduire, et où l'inclination me retient. Mais je ferais scrupule de la plus consulter que mon devoir ; et je dépendrai toujours, s'il plaît à Dieu, de sa volonté et des conseils de ses serviteurs, et jamais de mes sentiments. Ainsi je ne compte point sur une vie solitaire, dès que les villes me seront ouvertes. Mais cet avenir doit me faire peur ; et je ne dois ni le désirer, ni le prévenir. Il ne s'agit pas, Madame, de la consolation que j'aurais à vous entendre et à vous voir. C'est une chose trop évidente ; et ce n'est point sur cela que je réponds. Il est question d'un état différent du mien, au cas que jen fusse le maître ; et c'est à quoi je rapporte ce que je viens de dire.

Je trouve le crucifix fort propre et fort bien taillé, et je vous en fais, Madame, mes très-humbles actions de grâces. C'est un présent qui a toujours une si grande dignité par lui-même, qu'on doit peu compter toutes les autres ; mais je ne crois pas manquer à la religion en vous avouant que l'honneur que vous me faites de me le donner après vous en être servie quelques années, y ajoute quelque chose qu'il est

difficile de ne pas sentir. Je n'ai eu garde de faire des plaintes à madame Le T... d'avoir accepté pour moi le Livre de Job, mais de ne vous avoir pas peut-être, assez représenté que je l'avais déjà. Et encore mes plaintes ne peuvent être que bien douces et bien respectueuses à son égard. On lui avait donné la Vie de saint Louis dont elle m'a fait présent. L'auteur a voulu ne le représenter qu'en Roi, afin qu'on pût souffrir la sainteté à la cour, et qu'on fût moins éloigné de l'imiter. Mais il ne laisse pas de le montrer comme le plus saint et le plus grand prince qui ait jamais été sur le trône, et il est impossible de n'être pas effrayé de sa vertu. L'histoire est écrite avec beaucoup d'esprit et avec une sorte de liberté, dont il est rare qu'un sujet et un particulier soit capable. Mademoiselle de Sainte-Lucie peut y voir, si elle en a le loisir, des exemples d'interdits et d'excommunications employés sans ménagement, et peu appréhendés par le plus humble, mais le plus ferme prince du monde. J'espère toujours qu'on se contentera de procédures et à Rome, et ici; et c'est ce qui me met en repos. Ces sortes de guerres ne vont jamais bien loin, et les Romains ont trop de politique pour les laisser durer longtemps. Mais il faut attendre de la bonté de Dieu une paix bien plus solide que celle que la politique des hommes est capable de donner.

Je n'apprends que de mauvaises nouvelles de la

santé de Mademoiselle Des Granges, excepté que le plus habile médecin est tout à fait pour la vie; et je crois en effet qu'on n'en est point encore à la dernière extrémité, par la grâce de Dieu. Vous ne sauriez croire, Madame, combien les douleurs continuelles de Mademoiselle de Sainte-Lucie me pénètrent et m'affligent. Je me fais l'honneur d'y prendre une extrême part; et je vous supplie très-humblement, Madame, d'y ajouter celui de me recommander à ses prières. Je finis, pour ne point commencer une autre page; et avec mon petit caractère, il en tient plus dans une des miennes que dans trois des vôtres; et je n'ai pas besoin d'un grand discours pour vous persuader de la seule chose qui me reste à dire, et qui est, Madame, que rien ne peut être comparé à la vénération que j'ai pour vous, et au profond respect avec lequel je suis dévoué à votre très-humble service, que l'extrême reconnaissance que je dois à vos bontés.

Le lundi, 1er de mars, 88 (1).

Il y a longtemps, Madame, que tout ce que j'apprends de votre santé n'est propre qu'à m'affliger. Cependant j'aime encore mieux cette sorte de peine, que celle que donne l'incertitude et la crainte; et je

(1) L'adresse manque. Au dos : Reçu le 6me de mars, 88

vous supplie très-humblement de m'apprendre toujours la vérité, parce que c'est pour moi une espèce de consolation que de savoir de quoi je dois m'affliger. Bannissez, je vous conjure, Madame, et pour toujours vos réflexions et vos doutes sur les soulagements que vous n'accordez qu'à de justes nécessités. Vous comptez les heures que vous passez au lit; et peut-être qu'une personne qui serait dans votre état y passerait tout le jour. Il en est de même pour la dispense du maigre Il faut vivre pour faire pénitence, et pour vivre, il faut manger. Si vous pouviez être la maîtresse de vos dégoûts et de la faiblesse de votre estomac, vous auriez droit de refuser des dispenses de cette nature. Mais vous n'avez pas celui de changer la couleur de l'un de vos cheveux. Il faut donc se soumettre à une loi supérieure et à votre inclination et à votre pouvoir. L'humilité et l'obéissance sont des vertus plus essentielles que le jeûne. Dieu connaît le peu de forces qu'il lui plaît de vous laisser; et il ne vous demande pas compte de celles qu'il vous ôte. On peut récompenser par la grandeur de la charité, ce qui manque aux observances extérieures; et il n'y a personne qui n'aimât mieux avoir de la santé et faire le carême, que d'être malade, et en être dispensé. Je sais, Madame, que dans de petits moments d'intervalle vous oubliez tous vos maux, et que vous avez toujours quelque crainte ou de les avoir trop exagérés, ou de les avoir trop fait voir. Mais c'est pour

cela même que vous ne devez point être votre juge; et que vous ne pourriez avoir de paix et de tranquillité qu'en aimant à dépendre de la lumière des autres sans écouter plus longtemps vos raisonnements.

Je vous suis très-obligé, Madame, de la bonté que vous avez eue de me justifier auprès de Mademoiselle Des Granges. Elle ne m'a témoigné dans aucun billet qu'elle eût entretenu Mademoiselle de F... sur mon chapitre, et peut-être ne m'en parlera-t-elle jamais. J'attendrai jusque-là à l'informer de ma conduite et de mes sentiments qui ne peuvent être que très-respectueux, et, si je l'ose dire, très-tendres.

Il y avait certainement de l'affectation à cette demoiselle à éviter jusqu'à mon nom. Les raisons qu'elle en rend sont un peu extraordinaires. Car on ne devine point non plus que cette personne qui affecte de laisser tomber le discours toutes les fois qu'il est question de moi, soit bien aise qu'on lui en parle. On ne devine point non plus que cette personne veuille que je sache ses voyages, et que je lui fasse faire des compliments, pour m'attirer la moindre marque de souvenir. Je n'ai eu garde d'en user ainsi; et j'ai, ce me semble, toujours fait mon devoir à son égard, et dans les lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire, et dans celles de Madame Le T. Mais je crois toutes ces explications désormais peu nécessaires, après tout ce qu'il eut la bonté de répondre la veille de son départ à cette dame, qui se crut obligée de lui parler de mes senti-

ments pour lui, et de lui avouer son étonnement sur son silence. Je serais donc fort injuste si je m'avisais de me plaindre, lorsque je lui dois toutes sortes d'actions de grâces; et je vous supplie aussi très-humblement, Madame, de ne lui point témoigner que vous m'ayez écrit sur son sujet; et que j'aie cru être obligé d'entrer dans le moindre éclaircissement. Je garderai le secret que vous avez promis à Mademoiselle Des Granges. Il était, ce me semble, de votre bonté de ne m'en faire pas un mystère; et je crois que vous me faites bien sans doute l'honneur d'être en repos sur les choses que vous voulez bien me confier.

Je ne sais si le sonnet est de la même main que les vers sur sainte Thérèse. On dit que c'est un sujet de grande espérance; et je lui souhaite pour son bien et pour celui de la maison où Dieu l'a conduite, une volonté assez ferme pour persévérer. J'ai lu le billet de Mademoiselle de Sainte-Lucie, où elle parlait de moi; et je vous avoue, Madame, que j'ai été un peu blessé de ce qu'elle traite le profond respect que j'ai pour elle, et ma vénération sincère pour sa vertu, *d'un reste d'amitié et de souvenir*. Ce n'est pas me faire justice que de douter que je la lui rende; et je ne sais à quoi attribuer une expression qui ne peut marquer de doute sur mes sentiments, qu'en me faisant voir qu'on en change à mon égard. Il est vrai que j'écris très-rarement. Mais il y a presque toujours un article séparé dans les lettres que j'ai l'honneur de vous

écrire. Je suis prêt de le faire dans toutes les occasions où elle témoignera le désirer. Je la ménage, en ne le faisant pas, parce qu'elle est honnête à l'excès, et qu'elle ne peut recevoir des lettres sans y répondre et par conséquent, sans s'incommoder. Enfin, elle doit connaître, ce me semble, tout ce que je sens pour elle, et elle ne peut en douter, sans me faire outrage. Cependant elle ne saura peut-être rien de tout ceci, parce que vous ne voudrez pas lui avouer que vous m'ayez envoyé son billet. Mais au moins, qu'elle sache que je ferais grand scrupule de l'accuser de n'avoir plus pour moi *qu'un reste de bonté et de souvenir*.

J'allais finir, Madame, sans vous parler de ma santé, et c'eût été une faute inexcusable, puisque vous me faites l'honneur d'y prendre quelque intérêt. Elle ne peut être plus grande, ni mieux établie ; à moins que le carême n'y ajoute encore quelque chose. Je le vois arriver sans la moindre peur ; et je vous assure, Madame, de le mener d'une grande hauteur, et toujours en retraite, jusqu'à Pâques. A m'entendre parler, on prendrait ceci pour courage, ou pour fausse bravoure. Mais non, c'est pure poltronnerie ; car cela veut dire que je jeûnerai si mal, que je dormirai si bien, et que je travaillerai si peu, que le carême n'aura garde de m'incommoder. Vous ne le croyez pas, Madame. Mais laissez faire mon amour-propre. Il vous répond de moi corps pour corps ; et il se rend

caution de ma santé, sur le péril de sa vie. Un tel garant en vaut bien d'autres; et je n'ai guère vu qu'il se soit trompé dans ses intérêts, quoiqu'il fasse profession de tromper dans tout le reste. Je me souviens Madame, aussi bien que vous, des trois ans révolus, et je ne suis pas assez injuste pour ne pas sentir votre douleur, et pour n'en avoir pas moi-même une autre indépendante de votre déplaisir. Mais trois ans qui viennent de s'écouler, m'apprennent que l'avenir n'est pas si long qu'on le croit; et que la Providence peut encore me rendre à vos désirs, comme elle a pu m'arracher d'auprès de vous Quand cela sera, Madame, j'en aurai certainement plus de joie; mais il serait difficile que votre présence pût rien ajouter à l'estime, à la vénération, à la reconnaissance, et au profond respect que je vous dois et que j'ai pour vous.

Je vous dis adieu, Madame, comme vous le savez, jusqu'à la fin du mois; mais j'attends deux fois de vos nouvelles, s'il vous plaît.

Le 19 août (1).

Vous m'apprenez, Madame, par votre dernière lettre, une chose qui m'eût bien inquiété, si je l'avais sue dans le temps, et qui ne laisse pas de m'effrayer,

(1) A Madame la Duchesse d'Épernon, au Val de Grâce. Et au dos : Receu le 24 aoust 89.

quoiqu'elle soit passée. Je veux parler de votre fièvre et de l'extrême faiblesse où elle vous avait réduite. Et certainement, il y avait pour moi de quoi trembler, sachant, comme je fais, à quel point vous manquez de toutes sortes de ressources ; et combien les principes de la vie sont éteints ou languissants en vous. Mais l'on ne vit et l'on ne meurt que par la volonté de Dieu, et c'est une consolation que d'en être bien persuadé. Des personnes fortes sont souvent renversées par un souffle ; et d'autres au contraire, très-faibles, résistent aux plus grands accidents. Tout est plein de ces expériences : les unes doivent inspirer de la crainte ; et les autres doivent servir à la modérer. Je n'avais pas cru l'accident de Monsieur votre neveu important ; mais il faut bien qu'il l'ait été, puisque vous en êtes, Madame, si alarmée. Voilà bien des leçons d'une même nature, dans une seule famille. Elles sont peut-être pour beaucoup de gens qui ne se les appliquent pas ; et Dieu veuille que je n'en sois pas du nombre.

Je me souviendrai dans mes prières, de la personne à qui vous tâchez d'en procurer. C'est maintenant pour elle un temps de salut, mais un temps aussi de tentation ; Dieu intimide, et le monde rassure. On veut vivre, sans se mettre en peine comment ; et l'on craint de mourir, sans travailler à ne le plus craindre. C'est une étrange situation que celle d'un grand seigneur. Les dangers pour les personnes retirées (1),

(1) Au XVIIe siècle on appelait « retirées » les personnes qui s'astreignaient aux observances d'une règle monastique.

sont infinis; et qu'est-ce que la tempête d'une personne obligée par sa naissance et par ses emplois de mourir à la Cour?

Il y a des temps, Madame, où vous vous trouvez fort malheureuse; où vous pleurez de tristesse; où vous croyez que toutes les espèces de consolation vous manquent. Mais vous en aurez toujours une très-solide, tant que vous aimerez la retraite, et que vous pourrez travailler en silence et en liberté à votre salut. Les petits déplaisirs de cette vie passeront avec elle. Mais la vertu est un bien immortel, et Dieu nous traite avec une bonté infinie, quand il nous en inspire l'amour, et qu'il nous ôte tout le reste.

Je vois, Madame, par votre réponse, que ma dernière lettre vous a chagrinée. J'avais cru qu'elle ferait un effet contraire, et que ma liberté était très-respectueuse. Mais je me suis trompé, et peut-être, vous est-il avantageux de voir de plus près ce que c'est que cet homme pour qui vous avez tant de bonté et qui sait cependant si peu y répondre. Il est certain, Madame, que quand vous voudrez vous appliquer à mes défauts, vous les trouverez sans nombre. Ils me paraissent tels à moi-même, malgré mon aveuglement et ma vanité. Et j'ai grand intérêt que vous les connaissiez, afin que vous priiez pour moi avec plus d'ardeur. Je suis à la veille de m'enfoncer un peu plus dans les bois : ce ne sera peut-être pas pour toujours. Mais si je m'en trouve bien, et que la volonté de Dieu

mériter. J'ai eu presque autant de joie, Madame, en apprenant que vous aviez fait quelques remèdes, que si vous m'aviez assuré de votre santé. Ce n'est pas un effet de ma confiance pour les remèdes; mais c'est que les moindres soins que vous prenez de votre santé me font plaisir. Je ne puis point vous prier de n'être point malade; mais il me semble qu'il ne m'est pas défendu de vous supplier de vous conserver. Et c'est en effet, de quoi je vous conjure pour l'avenir; et de quoi je vous remercie pour le passé, quoique le sujet en soit assez léger. J'écris sur votre parole, Madame, à Mademoiselle de Sainte-Lucie. Mais défendez-lui bien, s'il vous plaît, de me faire réponse. Je ne veux point l'estropier; et si elle fait le moindre effort, je regarderai son exactitude comme une injure. Je suis très-affligé de ce que les douleurs qu'elle a eues au pied se sont renouvelées. Les premières étaient presque insupportables; et si celles-ci leur ressemblent, que devient la patience, ou pour le moins, que devient la vie au milieu de tant de maux?

J'ai une très-grande joie de ce que le bruit de la guerre ne trouble point le silence et le repos de Monsieur de Fleury. Il est heureux d'être content de son désert, sans l'être de sa pénitence. C'est une marque qu'elle est bien exacte et bien sincère, puisqu'elle est si humble; et rien ne la peut rendre plus parfaite que ses gémissements de ce qu'elle ne

l'est pas. Il n'appartient qu'à ceux qui travaillent de se plaindre du peu de succès de leur travail. Ceux qui, comme moi, ne font rien, ne sentent pas ce qui leur manque ; et plus ils sont pauvres, plus ils sont en danger d'être contents. Je suis bien fâché de ce que ceux de ma famille qui sont à Paris ne vous rendent pas avec exactitude leurs devoirs. Je les excuse sur leur peu de santé ; et beaucoup plus par les égards qu'ils ont pour la vôtre. Mais enfin, je les condamne ; et je vous trouve bien bonne de leur pardonner.

Depuis que les chaleurs sont diminuées, je prends du lait d'ânesse. Il me fait à son ordinaire beaucoup de bien ; mais je vais le quitter avant le froid. J'ai, Dieu merci, beaucoup de santé ; et je vous remercie bien humblement de l'honneur que vous me faites d'y prendre part. La solitude nuirait à d'autres ; mais elle m'est utile à tout. J'ai bien peur cependant que je n'en profite que pour ma santé ; car j'éprouve à ma honte qu'on peut nourrir de grands défauts à l'ombre d'une retraite. Je me console néanmoins par la pensée que si je fais peu de bien dans ma solitude, je ferais de grandes fautes dans le monde. On ne demande autre chose à des enfants, sinon qu'ils se tiennent en repos. Je me regarde ainsi. Et c'est beaucoup pour moi qui ne dois me mêler de rien, de savoir me contenter du silence et de l'obscurité. S'il plaît un jour à Notre-Seigneur de m'en tirer, il sait

bien où il m'a mis ; et j'espère que je ne préférerai pas alors ma tranquillité à ses ordres. Je me trouve heureux cependant de ce qu'il me laisse tout le temps dont il sait que j'ai besoin. Mais il faut pour mon salut qu'il joigne à cette grâce celle d'en faire un saint usage. Sans cela, j'en serai plus coupable et plus impénitent, ce qui serait bien terrible, et qui doit augmenter, s'il vous plaît, l'ardeur avec laquelle vous priez pour moi. Je sais, Madame, avec quelle charité vous le faites, et surtout dans les jours où vous approchez de la sainte table. Je n'ai point d'actions de grâces qui soient dignes d'une telle bonté ; et je n'ai garde de comparer mes prières aux vôtres. Vous y avez cependant une grande part. Si j'étais plus homme de bien, elles vous seraient plus utiles ; et c'est encore une raison pour vous porter à demander à Dieu ma conversion. J'ai honte jusque-là de vous assurer de mon respectueux attachement et de mon zèle pour votre service. Car à quoi puis-je vous être bon, m'étant inutile à moi-même ? Et qu'est-ce qu'un serviteur de mon caractère, lors même qu'il se fait honneur de l'être toute sa vie, et de la manière la plus humble et la plus soumise ? Il faut bien cependant, Madame, que vous soyez contente de ces protestations, puisque je suis contraint de m'en contenter même ; et que je ne saurais rendre efficaces ni mes paroles, ni mes désirs.

Je crois Madame de F... encore à la campagne, et cette lettre ira par la voie de Monsieur du Lac.

Le vendredi, 29e d'octobre (1)

Il ne m'a pas été possible, Madame, d'avoir l'honneur de vous écrire ni de Roanne, où je m'embarquai le 19e de ce mois, ni des villes que j'ai trouvées sur ma route. Mais depuis que je suis arrivé chez Madame de F... je n'ai rien eu dans l'esprit de plus présent que l'obligation de vous rendre compte de mon voyage. Il a été, Madame, très-heureux, par la grâce de Dieu, qui a eu égard à vos prières. La rivière a toujours eu assez d'eau pour ma petite barque. Je l'avais louée jusqu'à Orléans; et je n'ai eu que deux officiers de vaisseaux de part avec moi. Ils étaient fort honnêtes gens, sages, civils, et tels enfin que je les regrettai, quand ils me quittèrent à Briare. Comme nous avions cinq rameurs, et que la barque était fort légère, nous faisions toute la diligence que l'état où était la rivière nous permettait de faire; et j'étais à Orléans, le Dimanche dernier à dix heures du matin, quoique je ne me fusse embarqué à Roanne, que le mardi à midi. Le petit trajet qu'il y a d'Orléans ici m'a plus embarrassé que le reste; et je n'arrivai que le mardi au matin, fort dégoûté des bateliers d'Orléans, de leur lenteur et de leur rusticité. J'espère d'avoir bientôt l'honneur, Madame, de

(1) Madame la duchesse d'Épernon au Val-de-Grâce, faubourg Saint-Jacques, à Paris. Et au dos : Reçeu le 2e novembre, 88.

vous voir et de vous rendre grâces de cette extrême bonté avec laquelle vous vous intéressez à tout ce qui me regarde. Mais je passerai vraisemblablement ici la Saint-Martin, et j'ose vous demander de vos nouvelles avant ce terme. Je les attends avec impatience, et néanmoins avec crainte. Il est si rare qu'elles soient bonnes, qu'on ne peut s'empêcher de trembler lors même qu'on désire avec le plus d'empressement d'en savoir.

Je suis à peu près dans la même situation à l'égard de Mademoiselle votre voisine ; car ce m'est une extrême consolation que d'entendre parler d'elle. Mais vous savez, Madame, que depuis longtemps cette consolation est mêlée de bien des amertumes. Ne pourrai-je point apprendre enfin qu'elle a de la vie, ou qu'elle vit autrement que par le sentiment de ses douleurs. Je lui fais mille respectueux compliments, aussi bien qu'à vous, Madame, et vous trouverez bon, s'il vous plaît, que pour cette fois, je vous fasse à l'une et à l'autre les mêmes protestations de respect, d'obéissance, et, si e l'osais ajouter, d'attachement.

Je viens, Madame, de m'apercevoir que je ne vous ai point dit que je me porte bien. C'est une faute que votre bonté ne m'eût pas pardonnée : et j'aimerais mieux en commettre de plus importantes, parce que vous y seriez moins sensible. Il me semble que la rivière a suffi à calmer l'ardeur que je sentais à la

poitrine. Lorsque je sortis de Paris, je ne pouvais parler sans douleur; maintenant, je le fais avec moins de peine. Mais de longtemps je ne serai capable d'une longue conversation. Je fais état, à mon retour, d'aller descendre chez celui de mes frères qui demeure près de Saint-Benoît; et ma famille ne saura point la visite que je n'ai pu m'empêcher de rendre à la dame chez qui je suis. Elle me charge, Madame, de vous assurer de ses très-humbles respects, et de la reconnaissance pour toutes les marques de bonté que vous lui donnez si souvent.

Le 12e de février 90 (1).

Je songeais, Madame, à répondre à votre lettre du 30e du passé, lorsque j'ai reçu celle que vous avez eu la bonté de m'écrire le 7e de ce mois. Elle m'a donné une très-sensible joie, en m'apprenant que vous avancez vers la santé, et que l'appétit s'est un peu fait sentir. J'espère, Madame, que vous ménagerez ces nouvelles forces avec un peu plus de soin que vous n'avez fait; et que vous voudrez bien ne pas toujours consulter l'expérience; car un essai à contre-temps peut vous faire retomber; et il faut quelquefois bien des choses pour rétablir ce qu'on a ruiné dans un

(1) Madame la Duchesse d'Épernon, au Val-de-Grâce. Au dos ; Receu le 16e février, 90.

moment. J'ai su de plus d'un endroit que votre faiblesse a étonné votre médecin; et qu'elle lui a presque paru sans ressource. C'est une raison pour vous faire consentir sans scrupule au repos et aux ménagements qu'on vous demande. Car vous ne pouvez presque point porter les remèdes d'une autre espèce; et c'est vous mettre dans un danger fort présent, que de tenter à l'avenir ce que vous avez fait autrefois; mais qui est maintenant au-dessus de vos forces.

Je vous remercie très-humblement, Madame, de la charité que vous avez eue pour cette Demoiselle, dont la conscience était inquiétée; et je crois que vous voudrez bien me permettre de vous dire ce qui peut la calmer, puisqu'elle vous a dit ce qui la trouble. Je ne me souviens pas exactement du jugement que je formai, lorsqu'elle me parla de son vœu, et de ce qui y avait été contraire. Je crois néanmoins que j'eus l'idée qu'elle me voulait donner; parce que je savais qu'elle avait vécu avec un époux, comme n'en ayant point. Mais ce qui m'empêcha de lui faire des questions, fut d'un côté la pensée que son vœu avait été nul; et de l'autre, l'assurance qu'elle avait tout accusé à son confesseur. Je lui répète donc ici, Madame, avec votre permission, ce que je lui dis pour lors, qui est de ne plus penser à sa peine; que je ne la crois pas fondée qu'elle s'en est expliquée assez clairement à mon égard, et qu'elle n'en doit plus parler à qui que ce soit. J'ajoute seulement que sa sincérité et sa confiance

pour moi, augmentent le respect que je dois à sa vertu; et que je n'ai pas besoin de me souvenir de ses autres dons pour la mettre fort au-dessus de moi, et que son humilité m'abat à ses pieds pour toujours. Il est même bon, Madame, qu'elle apprenne de vous ce que vous savez de mes sentiments pour les personnes qui m'ouvrent leur cœur; que je ne sens que leur peine; que je voudrais la pouvoir soulager; et que le plus grand plaisir qu'on puisse me faire est de ne me compter point pour présent; d'avoir encore plus de liberté avec moi qu'on n'en a avec soi-même; et de se sentir soulagé en me parlant, au lieu de se sentir dans le déconcertement et l'embarras. Peut-être ne fera-t-on jamais d'usage de cette déclaration. Mais il m'importe extrêmement qu'on me connaisse bien sur ce chapitre; et qu'on soit persuadé de mon respect, de ma sensibilité, et, s'il m'est permis de le dire, de ma tendresse, pour toutes les personnes qui veulent bien se décharger de leurs peines dans mon sein. J'aurais bien de la honte, Madame, de mettre tant de choses pour une amie dans une lettre qui vous est adressée, si la charité que vous avez pour elle et pour moi ne vous faisait tout excuser. J'ai brûlé son billet; et je souhaite que son scrupule soit aussi parfaitement anéanti. Je devrais finir, mais je dois, par obéissance, vous rendre compte auparavant de ma santé. Elle est, par la grâce Dieu, en fort bon état. Le carême ne me fait point de peur; l'abstinence ne m'a jamais incom-

modé; et je jeûne d'une manière bien éloignée de l'exactitude des solitaires.

Je ne sais, Madame, comment j'oubliais de vous témoigner la joie que m'a donnée la convalescence d'un solitaire de grande vertu qui est demeuré malade hors de son désert. Le mal de côté, joint avec la fièvre, m'a causé une fort grande crainte. Mais tout ce que j'ai appris depuis me rassure; et j'en rends grâces à Dieu de tout mon cœur. Priez-le pour moi, Madame, je vous en supplie; et croyez de mon profond respect et de ma soumission très-humble, tout ce que je ne saurais vous en dire.

Cette lettre n'ira point par le canal de Madame de F., quoique je le croie très-assuré; et je me servirai pour cette fois de la voie de Monsieur du Lac.

Le mercredi, 5e de juillet, 90 (1).

Je ne veux pas, Madame, que vous appreniez de quelque autre ma liberté. Elle vient de m'être rendue par une voie dont on ne se serait pas avisé; et où je n'ai eu d'autre part que de ne m'y être pas opposé. Je l'aurais fait, si j'avais cru le pouvoir en conscience; et je sens bien que je ne me consolerai de longtemps d'être obligé de quitter ma solitude. La

(1) Madame la duchesse d'Épernon, au Val-de-Grâce. Et au dos : Receu le mesme jour.

douleur que j'en ai, et quelques mouvements que j'ai été contraint de faire, ont déjà fort altéré ma santé; et ma poitrine achèverait de se perdre, si je m'enfermais pour quelques jours, pour la rétablir par le repos et le silence. Quand je n'aurais pas cette raison, je devrais éviter de me montrer avant d'avoir vu Monsieur l'Archevêque, dont l'entrevue est différée à huit jours d'ici. Je ne doute pas cependant que la chose ne devienne publique avant ce temps-là. Mais ce ne sera pas par ma faute; et je suis bien certain, Madame, que ce ne sera pas non plus par votre empressement. J'en ai un très-grand d'aller vous assurer de mes très-humbles respects; et de m'acquitter du même devoir à l'égard de Mademoiselle votre voisine. Mais il faut avoir de la sagesse et de la vie; et je suis bien persuadé que vous aimerez l'une et l'autre mes ménagements et pour l'esprit et pour le corps. Dans la vérité, je n'ai point de forces; et je sens d'ailleurs que je ne puis porter la pensée que je vais être sans asile, en sortant de ma retraite. Priez Dieu pour moi, Madame, je vous en conjure; et demandez aussi les prières de Mademoiselle votre voisine, à qui je vous supplie de communiquer ce billet. Je me réserve à lui dire aussi bien qu'à vous le détail de ma petite affaire, lorsque j'aurai l'honneur de vous voir; et si vous l'apprenez d'ailleurs, comme je le souhaite, je vous demande en grâce à l'une et à l'autre de n'en point parler, de peur de rendre certaines personnes attentives, qu'il

est important de laisser distraites. Je crois même qu'il serait fort à propos de ne témoigner nulle surprise sur mon retour, lorsque je paraîtrai, ou lorsqu'on parlera de moi, et d'avertir aussi les amis de n'en point témoigner. Une conduite toute simple et tout unie est la plus propre à ne rien faire observer ; un plus grand éclat ne saurait que nuire.

J'irai aujourd'hui voir l'un de mes frères, où j'espère que les autres se trouveront. J'aimerais bien à différer ; mais ils ne me pardonneraient pas mes retardements avec la même bonté que vous, Madame ; et d'ailleurs cette visite unique sera sans conséquence et pour eux et pour les autres ; car je rentrerai aussitôt dans mes salutaires ténèbres. Je vous assure, Madame, de mon très-humble respect, et de ma parfaite soumission.

Le mardi, 25e juillet (1).

Il y a longtemps, Madame, que je souhaite de vous dire quelque chose de nouveau de mon état. J'eus l'honneur de voir hier Monsieur l'Archevêque, et j'en fus bien reçu. Si j'avais eu l'imprudence de me montrer avant ce temps-là, comme quelques personnes m'en pressaient, j'aurais peut-être été con-

(1) Madame la duchesse d'Épernon. Au Val de Grâce. Et au dos. Receu le 26e du mesme mois, 90.

damné à une nouvelle retraite; et quand on se l'est attirée, elle n'est ni aussi douce ni aussi utile. Je demeure aujourd'hui, Madame, dans une espèce de silence, à cause qu'il doit être grande fête pour moi; et je ne doute point que vous ne vous en soyez bien souvenue. J'espère demain de voir les maisons de l'Oratoire, et j'irai à votre parloir apprendre de vos nouvelles. Mais je vous demande en grâce, Madame, de n'y point venir, pour peu que vous soyez incommodée. Je serais très-affligé d'en être l'occasion; et votre bonté pour moi ne me consolerait pas du mal que je vous aurais fait. Je vous avoue néanmoins que j'aurais une extrême joie, si je pouvais avoir l'honneur de vous voir; et comme ma visite sera courte, à cause que j'aurai peu de temps, peut-être aurez-vous assez de forces pour la soutenir. J'irai aussi savoir des nouvelles de votre voisine. Mais ce ne sera non plus qu'une apparition; et je vous serais bien obligé, Madame, si en lui envoyant ce billet, vous m'empêchiez d'attendre un peu longtemps au tour. Je lui fais ici, avec votre permission, mille très-humbles compliments; et si elle a moins de bonté pour moi qu'autrefois, elle sera bien surprise de me trouver plus de respect pour elle que je n'en ai jamais eu. Je vous fais, Madame, les mêmes protestations, sans craindre d'exagérer; et il est vrai que je n'ai jamais eu pour vous des sentiments ni plus respectueux, ni plus soumis, ni même plus tendres, puisqu'il faut l'avouer.

Je ne suis que d'hier chez M. de Ménars. Sa bonté est extrême en tout. Cependant je suis dans la douleur, et j'avoue que j'ai tort d'y être. Priez beaucoup pour moi, Madame, je vous en supplie, et croyez de mes besoins, ce que je n'oserais vous en dire. La nouvelle d'Irlande est un grand accablement pour moi.

Le vendredi à dix heures et demie (1).

Votre lettre, Madame, m'a été rendue près du Val-de-Grâce, où j'allais rendre visite au pauvre M Guiry, qui est mourant. Elle m'a fait revenir sur mes pas : et j'ai été bien aise de trouver cette occasion de vous faire aujourd'hui les plaintes que j'avais résolu de vous faire demain Ne vous lasserez-vous point enfin de me donner, Madame, et me comblerez de bienfaits? En vérité, cela n'est plus supportable; et si cela continuait, je n'oserais plus prendre la liberté de vous parler, ni de vous voir. Ce serait pour moi une cruelle mortification; mais je suis déjà si honteux d'avoir tant reçu, que je ne saurais me résoudre à recevoir davantage. Ce n'est pas que je sois plein de la plus grande et de la plus parfaite reconnaissance; et que je ne sois infiniment sensible à l'honneur que vous me faites. Mais cet honneur m'accable; et j'ai la

(1) Madame la duchesse d'Épernon.

douleur que mon attachement et mon respect soient obscurcis par ma reconnaissance. Je ne puis que vous être parfaitement dévoué. Je suis à vous, et je suis très-honoré d'y être. Que votre libéralité, s'il vous plaît, ne vienne point partager avec vous; et laissez-moi rendre à votre mérite, ce que vous me contraignez de rendre à vos bienfaits. Je crois, Madame, en vous faisant cette prière, vous donner des marques de ma soumission et de mon dévouement; et je serais bien heureux, si vous en êtes persuadée.

Je souhaite, Madame (1), que votre petit voyage ne vous ait point incommodée. Vous avez si peu de santé, et il a fait si vilain, que je crains tout pour vous. L'affaire de votre parloir est donc bien importante, Madame, puisqu'elle passe par tant de tribunaux? Si l'on eût bien fait, on eût même prévenu vos desirs; et c'est assurément un manquement de justice et d'honnêteté que de ne les pas suivre. Mais de quelque manière que la chose puisse tourner, vous en serez satisfaite, ou aisément consolée. Il faudrait une plus grande occasion pour ébranler votre patience et pour vous faire perdre votre douceur; et sans doute vous ferez votre devoir, quoiqu'on ne le fasse pas à votre égard. Je voudrais bien que Monsieur l'Évêque de Chartres fît le sien.

(1) L'adresse manque.

Mais le moyen de l'espérer? Il n'agit presque plus. Ses officiers ont peu de zèle, ou peu de fermeté; et M. Le Vasseur. qui en fait beaucoup paraître, n'a peut-être pas grand crédit. En vérité, cela fait pitié. Mais que pouvez-vous ajouter, Madame, à ce que vous avez fait? Je voudrais que vous fussiez le Prélat. Et vous voyez bien, Madame, ce que je veux dire.

Les Méditations de sainte Thérèse, ou sur le Pater, ou sur la communion m'ont paru belles. Je ne sais si c'est d'elles que vous parlez. Mais tout ce qui est beau n'est pas touchant; et une même chose peut paraître à différentes personnes plus ou moins touchante. L'Imitation de Jésus a quelque chose qui m'enlève et qui me ravit. Je suis bien aise que vous l'aimiez, et je ne puis m'empêcher de vous en remercier; car on ne peut l'aimer, sans me faire plaisir. Mais je suis tout autrement sensible à celui qu'on me fait, quand on aime saint Paul ; et je ne sais d'où cela vient; car étant aussi éloigné de pratiquer ce qu'il enseigne, que je le suis, je devrais plutôt le craindre que l'aimer.

La grand'messe se dira, Madame, après huit heures et demie, le jour de saint Magloire. Pour peu que vous soyez incommodée je vous prie de ne pas sortir. Mais si vous êtes en état de le faire, je vous conjure de vous souvenir de moi dans vos prières, et de lui demander qu'au jour du triomphe de l'un de ses saints, il convertisse un impénitent. J'évite, Madame,

de vous parler de la promesse et du testament, plutôt pour m'épargner la douleur de penser à ce que je n'aurai pas le malheur de voir, que pour éviter de vous donner de tristes idées. Mais vous m'ordonnez de vous dire mon avis, et je vous obéis en protestant que c'est avec une extrême violence. La promesse ne peut être mieux conçue, ni plus clairement, ni en termes plus propres. Ce que vous avez ajouté pour n'exclure que les héritiers collatéraux, est très-digne de votre bonté. Par l'article même de votre testament, ces sortes d'héritiers ne sont pas exclus; et il est bien raisonnable qu'ils ne le soient pas, et que la grâce que vous faites à une personne qui vous sert depuis longtemps, soit de la même nature que celles que vous faites à tous ceux qui sont à vous.

Le commencement de votre testament, Madame, et ce que vous ordonnez touchant les prières qu'on fera pour vous, est imité d'un si excellent modèle, qu'on ne peut assez l'estimer. Mais je suis persuadé que si vous aviez voulu n'imiter personne, vous n'auriez pas eu des sentiments et des expressions moins raisonnables. Ce que vous avez ajouté de vous-même en est une preuve. Car il ne se peut rien de mieux en toute manière; et tout ce que je souhaite, c'est que vos désirs soient accomplis, et que vos dettes ne nuisent point à vos libéralités. Plût à Dieu que vous pussiez acquitter les unes, et faire les autres par vos propres mains! Vous le désirez

encore plus que moi ; et Dieu qui connaît la sincérité de ce désir, ne vous imputera pas l'injustice de ceux qui vous mettent dans l'impuissance de l'accomplir. Je ne crois pas, Madame, que je sois assez malheureux pour recevoir en effet l'honneur qu'il vous a plu de me faire dans votre testament; et cette pensée fait que j'en suis moins épouvanté. Mais je ne puis m'empêcher, Madame, de vous supplier très-humblement de ne me point couvrir de honte en me faisant trop d'honneur; et de ne point faire ce tort ou à Monsieur votre frère, ou à Mademoiselle d'Épernon, de me mettre de front avec eux. Ce sont des personnes d'une qualité et d'un mérite si extraordinaires, que c'est m'anéantir que de me joindre à elles; et je vous conjure, mais de toutes les manières les plus pressantes et les plus fortes, ou de ne point parler de moi dans votre testament, parce que j'en suis indigne, ou de n'en parler que pour m'ordonner de prier pour vous, parce que c'est l'unique chose qui me puisse convenir. Je vous demande cette grâce, Madame, avec toutes les instances possibles. Accordez-la moi par bonté. Vous en avez tant pour tous les autres, et vous en avez une si particulière pour moi ; ne me mettez point, je vous en supplie, en parallèle avec des personnes à qui je dois le même respect qu'à vous ; et souffrez ou par justice, ou par faveur, que je me tienne à ma place.

Me voilà enfin hors de ces tristes objets, Madame, et je finis cette fâcheuse lettre par des nouvelles de l'état où je trouvai hier ma sœur Anne-Marie. Elle se portait assez bien pour la tête : mais ses douleurs l'avaient peu quittée. Elle me parla beaucoup de vous, et d'une manière si tendre, que je ne puis m'empêcher de vous l'écrire, quoiqu'il soit ridicule que je prétende vous faire connaître ce que vous savez mieux que moi. Plus j'ai l'honneur de la voir, plus je suis édifié et surpris de sa grande vertu. J'espère, Madame, que Dieu me convertira par vos prières et par les siennes. Je suis avec un respect et une soumission que je ne puis exprimer, ce que je dois vous être par mille raisons.

Le vendredi à huit heures (1) (janvier).

Après une lettre comme celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, je vous devrais, Madame, des remerciements infinis ; et cependant je ne puis m'empêcher de m'en plaindre. Vous y oubliez trop ce que vous êtes et ce que je suis ; et quand l'honneur que vous me faites est contraire à celui qui vous est dû, je ne puis pas être content. Je ne comprends point, Madame, comment vous pouvez avoir tant de bonté, ayant d'ailleurs tant de justice ; et je comprends

(1) L'adresse manque.

encore moins que vous puissiez me trouver quelque mérite, ayant autant de discernement que vous en avez. J'en ai assez, Madame, pour découvrir que vos sentiments pour moi vont trop loin, et quoique je n'ose vous prier de les réduire au peu que je vaux, parce que j'y perdrais trop, je vous supplie néanmoins très-humblement de m'en témoigner un peu moins. Je vous rends, Madame, mille actions de grâces très-humbles des souhaits que vous faites pour moi au commencement de cette année. Elle ne peut qu'être heureuse, puisque vous avez la bonté de vous y intéresser, et de continuer pour moi vos prières. Quoique vous n'ayez pas besoin des miennes, et qu'elles fussent très-inutiles si vous en aviez besoin, je ne laisse pas d'en faire pour vous, par reconnaissance et par devoir. Quand je serai devenu par les vôtres ce que je dois être, elles seront plus puissantes, et vous y gagnerez.

Ce que vous me dites, Madame, des raisons que vous avez de ne point interrompre les pitoyables discours que j'ai l'honneur de vous faire, est une nouvelle preuve des sentiments que vous avez pour la parole de Dieu et pour vous-même; et c'est pour moi une grande leçon. Je vous demande néanmoins la permission de m'interrompre quelquefois moi-même, pour vous faire prendre part à une conversation qui n'en serait plus une si je parlais seul; et

qui deviendrait un discours réglé, ce que je n'aime point, et qu'en effet, je ne dois point aimer.

Je suis bien aise que vous ayez trouvé de la consolation dans le Psaume que vous avez lu ; et je ne m'étonne pas qu'aimant la prière comme vous faites, vous ayez une particulière dévotion à celles dont le Saint-Esprit même est l'auteur. Je trouve comme vous, Madame, les lettres que vous écrit Madame votre nièce bien tendres et bien pleines d'amitié. Je crois que les compliments de Madame d'Armagnac sont des témoignages que celle qu'elle a pour vous est bien sincère.

Je ne sais comment ma lettre est tombée entre vos mains. Je suis ravi qu'elle soit dans les miennes. Vous pensez toujours, Madame, à quelques nouvelles vues, pour vous retrancher, et pour faciliter votre retraite. C'est une marque que vous souhaitez bien sincèrement l'un et l'autre ; et je vous assure aussi, Madame, que je le souhaite pour votre consolation, quoique je n'en connaisse pas si clairement que vous la nécessité. Je vous remercie de m'avoir envoyé la lettre que vous écrit ma sœur Anne-Marie. Vous ferez un très-grand honneur à mon frère si vous voulez bien qu'il ait celui de vous accompagner, lorsque vous lui rendrez visite. Je vous assure, Madame, qu'on ne peut rien ajouter au profond respect, à la vénération, à l'attachement et à la reconnaissance que j'ai pour vous.

Le jeudi au soir (1).

Le moyen, Madame, de résister à la grâce victorieuse ? Elle soumet les volontés les plus rebelles, et elle amollit la dureté du cœur le plus insensible. Vous savez bien, Madame, que le mien n'est pas ainsi. Il est plein de reconnaissance et de soumission ; et il n'était peut-être pas nécessaire d'employer une grâce si puissante pour le gagner. J'ai ouï-dire à des Théologiens que ces sortes de secours sont très-rares, et qu'il y en a même qui osent soutenir qu'on n'en trouve plus que de suffisants et de communs. Cependant, Madame, vous en êtes pourvue si abondamment, que vous pouvez en faire part aux personnes dont vous aimez le salut. Vous avez dans la grâce même des secrets que les docteurs ne connaissent pas ; et vous pourriez bien leur apprendre ce que c'est, puisque vous savez si parfaitement d'où elle vient. Pour moi, Madame, je ne sais sur cette matière qu'une seule vérité, qui est que la grâce n'est point accordée aux mérites ; et vous venez de me le prouver par votre conduite : car assurément personne ne méritait moins que moi cel le que vous me venez d'accorder. J'essayerai, contre ma mauvaise coutume, d'en faire usage, parce qu'elle me paraît importante, et que je puis, si j'y suis

(1) Madame la Duchesse d'Épernon.

fidèle, en tirer de grands avantages. Mais je ne vous réponds de rien, et les meilleures choses sont souvent entre mes mains très-inutiles

J'aurai l'honneur, Madame, de vous rendre compte de ma visite. J'en suis satisfait au delà de ce que vous pouvez vous imaginer, et le succès n'en pouvait être plus heureux. Je vous supplie, vous qui me l'avez mérité, d'en remercier pour moi Notre-Seigneur, et de lui demander que je ne devienne ni mou, ni flatteur, ni dissimulé. Vous savez bien, Madame, que je ne puis l'être à votre égard; que je vous honore et vous respecte infiniment plus que je ne vous saurais l'exprimer; et que si je suis capable d'hypocrisie, c'est pour de certains sentiments que je n'ose vous témoigner, mais dont on ne peut se défendre.

A 5 heures du soir (1).

Je ne viens que de recevoir le billet que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Il a plu au portier de le garder jusqu'à cette heure, et sa faute est cause de la mienne. Elle n'est pas volontaire, Madame, mais il me semble que je ne puis en commettre à votre égard qui le soient, et ce sera toujours un pur malheur, quand je manquerai d'exactitude. Le bruit général de Paris m'avait déjà assuré de la mort de

(1) Madame la Duchesse d'Épernon.

Madame de Montmartre ; et le P. de Mons, en entrant à table, m'avait demandé si mon frère, dont je lui faisais les compliments, ne deviendrait pas enfin citoyen de Paris, puisque Madame d'Harcourt y venait résider. Vous voyez, Madame, s'il lui donne par son autorité ce que vous pensez qu'il faudrait demander au roi ; et la chose est bien plus avancée que vous ne croyez.

J'ai vu mon frère un moment, qui vous allait assurer de ses très-humbles respects. Je ne sais s'il aura été assez heureux pour vous trouver, ou s'il ne vous aura point enlevé un temps que vous destiniez pour les Carmélites. Car, je sais par mon expérience, combien vous êtes honnête ; et jusqu'à quel excès vous portez votre bonté pour des personnes qui la méritent aussi peu que nous. Je lui ai dit que tout le monde faisait Madame votre nièce, abbesse de Montmartre. Il l'avait ouï-dire chez Madame d'Armagnac, où, sans doute, on est plus attentif que vous ne pensez. Mais il m'a répondu que ce serait peut-être pour Madame de Fontevrault ; que Madame d'Harcourt était plus heureuse à Soissons qu'elle ne pourrait l'être ailleurs ; et que dans les sentiments où il l'avait laissée, elle était très-éloignée de désirer un changement ; et que tout ce qu'elle pourrait faire, ce serait d'obéir. Je lui ai dit, en louant des sentiments si chrétiens, que j'en étais convaincu comme lui. Mais je ne sais, Madame, si vous avez autant de foi que nous. Apparemment,

vous êtes moins crédule. Pour la résolution où vous êtes d'avertir Madame d'Armagnac, je n'ai rien à vous dire là-dessus : ces choses sont au-dessus de moi en toutes manières; et je vous supplie, Madame, si vous vous en mêlez, de trouver bon que je ne m'en mêle point. Je n'ai pas assez de lumière pour discerner l'intérêt de l'Église, de l'intérêt particulier, dans ces sortes d'occasions. Je vois les règles des Saints-Pères et des conciles qui défendent les changements aux abbesses, aussi bien qu'aux évêques; et quoiqu'ils puissent être justifiés por des raisons d'une évidente nécessité ou d'une utilité publique, j'ai moins de capacité pour juger des exceptions, que je n'en ai pour juger de la règle. La manière même dont ces translations doivent être sollicitées me paraît peu régulière. Il y a de la faveur, de l'autorité, de l'empressement. Je ne sais si un aussi grand mérite que celui de Madame votre nièce en a besoin. Mais je sais bien que ces voies ont été suspectes aux Saints dans tous les temps : et quelle nécessité y a-t-il d'en faire aviser des personnes qui ont moins de religion que vous, et dont les vues sont moins pures et moins désintéressées? Je parle peut-être fort imprudemment, mais c'est par un excès de sincérité que je suis imprudent; et vous pouvez connaître à cette marque, Madame, combien je suis incapable de vous déguiser jamais mes sentiments. Je désire avec passion, que Madame votre nièce devienne abbesse de Montmartre; et l'in-

térêt que vous y avez, fait que je le souhaite plus ardemment que vous-même. Mais je la respecte à un tel point que je ne voudrais pas que l'esprit du monde lui fît obtenir, ce que l'esprit de Dieu doit lui donner. Et je serais inconsolable si l'amitié que vous avez pour elle, et qui est si raisonnable et si juste, vous faisait faire la moindre chose qui fût contraire à l'amour que vous devez à Dieu, et à la soumission que vous devez à l'Évangile. Je vous supplie, Madame, de brûler ma lettre ; elle est peut-être tout à fait extravagante. Mais il me semble que je ne fus jamais avec plus de dévouement et de respect, Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le samedi au matin (1).

Il ne m'est pas possible, Madame, de vous laisser dans l'erreur, quoique vous me défendiez de vous en tirer. Non-seulement je ne suis point humble, comme vous le pensez, mais il n'y a que le démon qui ait plus d'orgueil que moi. Je joins comme cet esprit de ténèbres, une extrême misère à une extrême vanité ; et la seule différence qu'il y ait entre son état et le mien, est que son orgueil est désespéré, et que le mien peut être guéri. Je vous conjure, Madame, et de la manière la plus touchante que je le puis,

Madame la Duchesse d'Épernon.

de demander à Notre-Seigneur que ce soit bientôt. Votre charité n'est point sincère à mon égard, si elle n'est jointe à la compassion. Je suis malade; je suis peut-être mort. Il faut me pleurer au lieu de me donner des louanges. Il me semble que Dieu me regarde avec indignation, lorsqu'on m'en donne de fausses; et peut-on m'en donner de véritables? Quel est le défaut dont je suis exempt? Quelle est la vertu dont je connaisse autre chose que le nom? Ce qui paraît en moi n'est qu'une hypocrisie, dont je ne puis m'empêcher de rougir. Je parle quelquefois comme les gens de bien; je vis comme ceux qui ne le sont point. Lâche, léger, infidèle, impénitent, aveugle, orgueilleux, sans amour pour Dieu, sans tendresse pour le prochain, sans pitié, sans douleur de mes fautes, sans confusion, voilà ce que je suis. Encore c'est à mes propres yeux : et que sont les yeux d'un pécheur aveuglé par son amour-propre, comparés aux yeux de Dieu qui sont si perçants, et qui pénètrent jusqu'au fond du cœur? Le souvenir seul du terrible examen qu'il fera de ma vie, doit me glacer de crainte; et je vous supplie de m'exhorter à cette crainte salutaire, au lieu de m'inspirer une vaine joie par les sentiments avantageux que vous avez de moi, qui peuvent être exaucés par la charité, mais que la vérité condamne.

Je vous rends, Madame, de très-humbles actions de grâces de ce que vous avez bien voulu vous

charger de me faire savoir que ma sœur Anne-Marie consentait que j'eusse l'honneur de lui rendre visite. Je suis très-fâché que le temps qu'elle a marqué se rencontre avec d'autres devoirs, dont je ne suis pas tout à fait le maître. Certaines personnes qui s'avisent de me demander quelquefois des conseils, ont déjà choisi l'après-dïnée d'aujourd'hui. Il est difficile de les remettre : et je ne sais s'il est à propos. Je l'écris à ma sœur Anne-Marie; et je lui dis qu'elle est la maîtresse, et qu'elle n'a qu'à me déterminer. Je vous en dis autant, Madame, puisque vous trouvez bon que j'aie l'honneur de vous voir ; je vous supplie de me faire celui de me marquer votre jour et votre heure. Il ne peut y en avoir d'incommode pour moi, et je suis trop heureux que vous vouliez bien me faire la grâce de me souffrir.

Je suis, Madame, plein de respect et de vénération pour vous ; et personne ne vous est plus parfaitement dévoué que je le suis.

Le samedi, à neuf heures du soir (1).

On ne m'a rendu, Madame, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, qu'un peu tard, et dans un temps où je ne pouvais, ni vous faire réponse, ni vous l'envoyer, quand j'aurais pu la faire, parce que le la-

(1) L'adresse manque.

quais s'était contenté de mettre votre billet entre les mains du portier, et s'en était allé. Ce sera là, s'il vous plaît, mon excuse de ce que vous ne recevrez celui-ci que demain matin.

Je prends, Madame, toute la part que je dois à votre chagrin; et il m'est encore plus sensible, que vous ne pouvez vous l'imaginer. Cette lettre n'est bonne qu'à rendre le prélat plus fier; et il me semble que quand on est malheureux, il faut l'être avec plus de dignité et de meilleure grâce. Vous ne pouvez néanmoins vous dispenser de faire rendre cette lettre à son adresse; mais je suis, Madame, tout à fait de votre sentiment que ce doit être au suisse et par un laquais, sans dire un seul mot de votre part. Il ne faut pas être prophète pour deviner qu'on s'en divertira; et qu'on n'aura de la joie de l'avoir reçue, que parce que ce sera une nouvelle occasion de mortifier celui qui l'a écrite. Les choses iront sans doute de la sorte. Vous le lui avez prédit; et il devait vous avoir crue. Mais après tout, s'il fait plus qu'il ne doit, il est bien étrange que les autres fassent moins qu'ils ne doivent; et qu'ils ne soient touchés ni de respect, ni de charité, ni de compassion, pour une personne qui en est si digne par sa qualité, et par l'état où sa vertu l'a réduite.

Pour la mauvaise humeur où vous dites, Madame, que vous avez mise la M. A. j'en suis fâché, parce que je lui dois du respect, et que c'est à mon occasion.

Mais c'était une nécessité d'en venir avec elle à un éclaircissement que ses inégalités ont rendu inévitable ; et dont il me semble qu'elle n'a pas raison de se plaindre. Je suis même très-persuadé, Madame, qu'ayant autant de douceur et d'honnêteté que vous en avez, vous lui aurez épargné tout le chagrin que vous aurez pu ; et c'est une chose dont je vous suis encore plus obligé que de tout le reste, quoique je ne puisse vous exprimer combien je suis sensible à cette nouvelle marque de votre bonté. Je vous en rends mille actions de grâces très-humbles ; et je vous assure que j'en conserverai toute ma vie une parfaite reconnaissance.

Personne ne comprend mieux que moi quel bonheur c'est que d'être délivré des mains des Religieuses. On ne peut ni les contenter, ni en être content ; et puisqu'il est inévitable de se brouiller avec elles, il vaut mieux que ce soit de bonne heure, qu'après bien des peines et des soins inutiles.

Je ne saurais croire, Madame, qu'on me tende aucun piége, si je me donne l'honneur de vous voir mercredi. Il me semble même que vous m'assurez vers la fin de votre lettre que vous aurez la bonté d'empêcher ou qu'on en forme le dessein, ou qu'on ne l'exécute. Et d'ailleurs, je suis résolu à tout refuser. Ainsi je vous supplie très-humblement et très-instamment de ne point vous donner la peine de venir ici. Vous savez combien le lieu où je suis contraint de vous rece-

voir est incommode. On ne peut y entrer maintenant pour un seul moment, qu'on ne s'y enrhume, et votre toux n'a pas besoin de ce remède.

Je vous devrais, Madame, bien des remercîments pour tout le bien que vous dites de mon frère, et pour l'honneur que vous lui faites de le mettre au nombre des personnes que vous considérez ; mais je ménage ce qui me reste de papier pour mes propres intérêts. Vous me faites justice, Madame, de penser que je suis très-disposé à obéir au premier signe que vous me ferez ; et que j'irai non-seulement avec plaisir, mais avec empressement où vous voudrez bien m'ordonner d'aller ; mais il ne faut point attribuer cette disposition à mon honnêteté. Elle vient de la connaissance que j'ai de mon devoir et de mes obligations. Je suis très-affligé de votre mal de tête : et je ne comprends pas la conduite de Monsieur d'Orléans. Ces épreuves sont sensibles, mais vous usez bien de tout. Accordez-moi, s'il vous plaît, quelque part dans vos prières. Je suis à votre égard tout ce que je dois être.

Le lundi après-midi (1).

J'eus bien de la douleur, Madame, quand j'appris hier que vous m'aviez fait l'honneur de me demander ; et elle fut augmentée quand on me dit qu'on

(1) Madame la Duchesse d'Épernon.

avait eu l'indiscrétion de vous faire attendre. Je vous en demande très-humblement pardon ; et je vous assure qu'on ne peut être plus affligé de mon malheur et de l'incivilité des autres, que je le suis. L'inquiétude où je vous vois, Madame, sur mon chapitre, me fait presque repentir de vous avoir parlé du danger que je viens d'éviter. Quand il serait présent, je ne mériterais point très-assurément, que vous en fussiez touchée. Mais la Providence m'en a délivré ; et je ne prévois pas que je puisse une autre fois tomber dans le même péril. Il faudrait que toute la Congrégation fut attaquée, afin que je le fusse ; car on ne pense point à me nuire au dehors ; et je suis si sûr du dedans, que s'il arrivait quelque nouvel orage, je ne doute point que mes supérieurs n'eussent pour moi autant de charité que j'ai pour eux de soumission et d'attachement. Je ne crois pas qu'ils songent à m'éloigner, et beaucoup moins à me mettre en charge. Ils m'aiment assez pour me retenir; et ils me connaissent trop pour m'offrir une supériorité. Je ne suis pas assez homme de bien pour la mériter, ni assez obéissant pour m'y soumettre. On sait cela, et je suis sur cette matière, parfaitement en repos. Peut-être, Madame, que je troublerais celui où je suis, si je prenais trop de précautions pour le conserver. Je suis bien de votre avis, qu'il faut voir les gens ; mais vous me ferez bien sans doute l'honneur d'être du mien, qu'il ne faut les voir que rarement. On s'expose plus

qu'on ne veut, on entend et l'on parle plus qu'il ne faut. Le plus sûr est de vivre dans la dépendance de Dieu, et dans une grande liberté à l'égard des hommes. La foi ne trompe personne, et la politique le fait souvent. Si j'ai à recevoir un emploi, il faut que Dieu m'en charge ; et pour connaître sa volonté, je dois l'attendre, sans la prévenir. Quand les hommes me donneraient des bénédictions, si Jésus-Christ ne me donne pas la sienne, que suis-je, et que puis-je faire? Il est mon maître et mon Père. Je lui demande la grâce de le suivre, et pourvu que je lui sois fidèle, je suis très-assuré d'être bien. Pour vous, Madame, vous êtes dans ses mains ; et vous y seriez peut-être mieux, si je ne vous prêtais point le concours des miennes. Vous regardez par bonté cette pensée comme une erreur ; et moi, Madame, je regarde celle que vous avez sur mon sujet, comme un excès que je ne puis allier avec votre discernement et votre justice. J'eus l'honneur d'avoir samedi une conversation avec Mademoiselle votre sœur ; elle fut trop longue pour elle, et trop courte pour moi. Mon frère que je vis hier est encore tout confus de l'honneur dont vous l'avez comblé. C'est par respect qu'il n'a osé répondre à votre billet par un autre, et il veut vous aller assurer par lui-même de sa parfaite reconnaissance, et de son obéissance très-humble. Ce sont, Madame, aussi mes sentiments. Faites-moi la grâce de le croire.

Le vendredi, à 10 heures (1).

J'aurais bien voulu, Madame, vous témoigner ma très-humble reconnaissance dans le moment même où j'ai reçu le livre qu'il vous a plu de m'envoyer; mais j'allais confesser une personne qui m'attendait depuis longtemps, et la messe devait suivre immédiatement. Je sais quelle est votre bonté; et vous me pardonnerez bien sans doute ce défaut d'exactitude. Vous me faites justice, Madame, de penser que je suis plein d'une vénération et d'un respect extraordinaire pour saint Augustin, et que je ne puis recevoir qu'avec une extrême joie le recueil de ses plus tendres sentiments pour Dieu. Il est vrai que je l'aime avec passion, et que sa manière de parler à Dieu dans la prière, ou d'en parler aux hommes dans ses instructions, m'enlève et me transporte. Je suis ravi que vous soyez touchée de celles que vous avez lues sur la Genèse. Elles sont par elles-mêmes très-édifiantes; mais je rends grâces à Dieu de ce qu'il vous les a fait goûter. Sans son esprit, et sans l'ardeur qu'il répand dans nos cœurs, les choses dites le plus saintement et le plus tendrement sont sèches et stériles. C'est une marque que vous êtes aimée de Dieu, et que vous aimez sa vérité et sa parole. Tant

(1) Madame la Duchesse d'Épernon.

que nous serons ce peuple soumis, cet humble peuple, dont vous parlez avec saint Augustin, l'Écriture doit être notre lumière, notre force et notre consolation. Un jour viendra que nous n'en aurons plus besoin, parce que nous verrons Dieu tel qu'il est, sans nuages et sans voiles. Pour lors, nous ne ferons qu'un seul peuple, avec ces esprits immortels, qui ne se lassent ni de le voir, ni de l'aimer, ni de le bénir ; et les eaux qui sont au-dessous du firmament se joindront à celles qui sont au-dessus pour louer le Seigneur, comme il est écrit dans les Psaumes. Vous me donnez, Madame, une véritable joie, en m'apprenant que vous avez du goût et du sentiment pour ces choses. Je le croyais bien ; mais je suis bien aise que vous me l'ayez écrit. Cela me console ; et je vous assure que quoique je sois très-méchant et très-infidèle à Dieu, je ne suis presque sensible qu'à ces sortes de consolations. Je vous supplie, Madame, de lui demander qu'il ne m'en donne que de saintes et de spirituelles : qu'il me fasse regarder ce monde comme étant déjà détruit, et comme n'étant plus ; et qu'il me rende les biens de l'autre vie si présents et si visibles, que je puisse être déjà heureux par l'espérance, comme saint Paul m'apprend à le devenir. Ici, tout est plein de tentations et de scandales. Les plus justes font souvent des fautes ; et il est difficile de n'en pas faire, ou en jugeant, ou en ne jugeant pas comme il faut. Je prie Notre-Seigneur de donner à

son Église cette paix que le monde ne peut nous ôter, selon la parole de l'Écriture. Votre prévoyance, Madame, est admirable de penser au temps qu'il fera Dimanche. J'espère qu'il sera beau, et que je pourrai aller à pied. Je connais mon devoir à votre égard, et il me semble que je le fais.

Le mercredi à 10 heures (1).

Je vous rends grâces, Madame, de la visite de Monsieur Bridou et de Monsieur de Préfontaine ; et pour vous faire voir que je connais les obligations que je vous ai, je vous rends grâce aussi de ce que je n'ai pas reçu plus tôt cette visite. Je pense, Madame, que vous trouvez ma sincérité bien extraordinaire. Mais c'est pour vous montrer que je ne fais point d'autres réflexions que celles que vous voulez que je fasse ; que j'entre dans tous vos sentiments ; et que je n'avais pas besoin des précautions que vous prenez dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

Si Monsieur votre écuyer se contentait toujours d'un quart d'heure, j'en serais aussi bien content. Mais quand il voudra me faire l'honneur de venir ici, il sera le maître du temps ; et quand j'aurai celui de

(1) Madame la Duchesse d'Épernon au Val-de-Grâce.

le voir, je le serai à mon tour. Je ne vois pas, Madame, à quoi je puis lui être utile ; mais ma sœur Anne Marie a raison de dire que je l'écouterai. Je souhaiterais néamoins que ce ne fût point sur l'état de vos affaires. Je les connais assez par ce que vous m'avez fait l'honneur de m'en dire ; et vous m'en avez fait connaître beaucoup plus que je n'eusse dû le prétendre.

Je n'entends dans l'Apocalypse que ce que vous y entendez, et qui est clair pour tout le monde. Pour les mystères, je les adore ; et non-seulement je ne les comprends pas ; mais je suis même très-persuadé que tous les efforts qu'on fait pour les comprendre sont inutiles Ainsi j'appréhende bien que ma sœur Anne-Marie ne soit pas contente de moi. Mais je n'y vois point de remède ; et il n'est pas au choix de tout le monde d'avoir des révélations. Le conseil qu'elle vous a donné, Madame, de vous préparer à l'office de la nuit par le repos de quelques heures, est fondé sur la prudence et la nécessité, et non sur le relâchement. On manque de forces et souvent d'application pendant la Messe, quand on s'est épuisé et affaibli par la veille ; et puisque vous y devez communier, vous avez besoin de toute votre attention. Je vous rends mille grâces très-humbles Madame, de la part que vous me donnez dans vos prières. Si celles que je fais étaient moins indignes d'être écoutées, vous seriez bien contente ; car elles

sont autant pour votre salut, que pour le mien. J'es père que la naissance de Jésus-Christ nous fera naître à une nouvelle vie ; et que nous pourrons dire, après l'avoir reçu dans nos cœurs, que c'est lui qui vit en nous, et non plus nous qui vivons ; que nous sommes parfaitement changés ; que nous sommes, selon l'expression du premier des Apôtres ainsi que des enfants nouveau-nés ; que nous commençons véritablement à être chrétiens; et que la main du Tout-Puissant a produit enfin ce changement et ce renouvellement tant souhaité, et tant attendu. Offrez-vous, Madame, à Notre-Seigneur; mais avec une sincérité et un abandonnement, qui exclue toutes les réserves secrètes ; et demandez-lui pour moi, je vous en supplie, qu'il me mette dans la même disposition. Vous connaissez, Madame, celle où je suis à votre égard, et vous aurez assez de bonté pour en être satisfaite.

Vous eûtes la bonté, Madame (1), de promettre à mon frère une image de la Vierge dont les effets sont souvent miraculeux dans les douleurs où se trouve maintenant sa femme. Je vous supplie de lui procurer par ce moyen si conforme à votre piété, le soulagement dont elle a besoin. Ses intérêts se trou-

(1) Madame la Duchesse d'Épernon.

vent joints en cette rencontre avec ceux d'une jeune créature, dont vous avez eu la charité d'être la marraine, avant qu'elle vît le jour. J'espère que cette charité, Madame, paraîtra en cette occasion ; et j'irais vous en supplier très-humblement, si je ne craignais de vous faire venir au parloir, dans une aussi grande chaleur que celle qu'il fait maintenant.

Je suis comme vous, Madame, extrêmement en peine de ce que deviendra Mademoiselle de F... Mais elle a de la sagesse pour ne pas trop s'exposer ; et elle a une vertu si solide, qu'on peut sans présomption espérer que Dieu prendra soin de sa conduite. Les nouvelles de la santé de Monsieur le Marquis de Coislin, me donnent autant de joie que celles de sa maladie m'avaient donné de tristesse. Ménagez, s'il vous plaît la vôtre, je vous en conjure ; et comptez pour quelque chose l'extrême intérêt que j'ai l'honneur d'y prendre.

Je vous remercie très-humblement, Madame, de ce que vous avez écrit pour moi à Mademoiselle de V... Un mot de votre main vaut infiniment mieux que tous mes compliments ne sauraient valoir. Je ne vous en fais point en vous assurant qu'on ne peut ni vous honorer, ni vous respecter plus que je fais, ni avoir pour vous plus de vénération que j'en ai. Car de si grandes vérités ne doivent pas être traitées de compliments.

Un petit laquais attendra à votre parloir l'image

miraculeuse. Si vous ne voulez pas la lui confier, l'un de vos gens aura bien sans doute assez de fidélité.

De Saint-Magloire (1).

Il est étrange, Madame, que je ne puisse me tenir en repos. A peine suis-je de retour d'un premier voyage, que j'en entreprends un second. Je voudrais être plus fixe : mais il ne dépend pas de moi de l'être. Vous connaissez assez mon inclination pour en être persuadée ; et vous savez d'ailleurs que je n'ai pas assez de santé pour aimer à courir. Je le fais cependant, et je ne sais pas quand je m'arrêterai. Ce n'est pas que je n'aie en vue une retraite. Mais elle peut ne me pas convenir, et je puis en être indigne. Je suis trop avancé pour en choisir une où l'on s'engage pour toujours. J'aime ma liberté, et j'en ai besoin. En la conservant, je puis avoir encore l'honneur de vous revoir. C'est une consolation pour moi très-sensible que de l'espérer ; et peut-être que je serai assez heureux pour n'être éloigné de vous que pour quelques jours. Je n'ose pourtant m'en assurer, et je ne suis pas aussi certain de l'inclination des autres que de la mienne. En attendant cet honneur, agréez, s'il

(1) Madame la Duchesse d'Épernon, au Val-de-Grâce. Au bas : J'ay reçeu cette lettre le dernier de février, 85.

vous plaît, Madame, que je mette en dépôt chez vous plusieurs choses précieuses qu'il vous a plu me donner. Je ne puis ni les porter ou je vais, ni les laisser ici ; et le seul lieu qui leur convienne est votre cabinet. Peut-être que leur vue vous fera souvenir de moi ; et je ne doute pas que votre souvenir ne soit suivi de quelques prières. J'en ai, comme vous voyez, Madame, un extrême besoin ; et j'ai trop de preuves de votre charité pour n'en pas attendre cet effet. Je suis avec un très-profond respect, et avec une reconnaissance et une soumission dont vous connaissez la sincérité et l'étendue, Madame,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

J.-J. Du Guet,
P. de l'Or.

J'ose vous supplier, Madame, de peu parler de moi. L'éclat peut me nuire, et le secret est utile à mon repos. Si j'avais à vous conseiller un confesseur en attendant mon retour, je ne pourrais vous proposer que le P. De La Tour, dont la lumière, la piété et le mérite surpassent à mon gré tout ce qu'on en peut dire.

FIN DE LA CORRESPONDANCE.

Vu et lu :
A Bordeaux, le 29 juin 1877,
Par le Doyen de la Faculté des Lettres de Bordeaux,
ROUX.

Vu et permis d'imprimer :
Le Recteur de l'Académie de Bordeaux,
DABAS.

ERRATA

Pages 14.— Au renvoi 3e ligne, *lisez*: Relligio ratioque comes non indiga freni.

Pages,	ligne.	*Au lieu de*:	*lisez*:
50,	16e	exempte	exemple
51,	11e	aggressif	agressif
57,	12e	conjonctures	conjectures
82,	11e	qu'appuyent	qu'appuie
96,	6e	*Lisez*: un supplément; qu'il ajouta à *l'Interprétation des vingt-cinq premiers chapitres d'Isaïe*, qui avaient paru en trois volumes, l'analyse...	
110,	20e	conrule,	consule.
175,	5e	et lui accorder	et accorder à cette matière
198,	12e	quoi qu'une	quoiqu'une
225,	Sommaire:	Institution d'un Prince ou traité des qualités, des vertus et des devoirs d'un Souverain.	
229,	25e	de la confusion	la confusion
321,	9e	saint François de Salles	saint François de Sales
339,	10e	ces chrétiens philosophiques	ces chrétiens philosophes
361,	15e	trop naïvement vraisemblable	trop naïvement invraisemblable
362,	4e	qu'en a fait	qu'en a faites
372,	1re	Chrysostame	Chrysostome
379,	22e	moins réelle et efficace	ni moins efficace
380,	9e	si grands	si grand
387,	Sommaire:	Du Guet, Directeur	L'Instruction d'un Prince

Tours, Imp. Rouillé-Ladevèze, rue Chaude, 6.